ÉTUDES

ADMINISTRATIVES[1]

IV.

LES FONCTIONNAIRES PUBLICS.

PREMIÈRE PARTIE.

Les fonctionnaires publics, en donnant à ce titre son acception la plus large, sont les dispensateurs ou les instrumens de la force sociale. La loi, règle suprême d'un pays libre, trouve en eux les intelligences qui la fécondent, l'interprètent ou l'appliquent. Par leur entremise, la justice se rend, l'instruction se propage, la police est observée, l'impôt perçu, la fortune publique administrée, la richesse nationale accrue, la sûreté, la dignité, la grandeur du pays sont maintenues et garanties. Ils occupent tous les degrés de l'échelle sociale; ils résident sur toutes les parties du territoire et y représentent sous ses aspects multiples la puissance publique. Ils sont les rouages qui reçoivent le mouvement et le transmettent à la ma-

(1) Voyez, pour ces *Études administratives* de M. Vivien, *le Conseil d'État*, 15 octobre et 15 novembre 1841, *la Préfecture de Police*, 1er décembre 1842, *les Théâtres*, 1er mai 1844.

chine de l'état, les canaux par lesquels passent les bienfaits d'un gouvernement stable et régulier, les forces animées qui donnent la vie aux résolutions abstraites des grands pouvoirs. Les fonctionnaires tiennent une grande place dans toute organisation politique. En France, leur nombre est immense et leur part d'action considérable : conséquence nécessaire d'un système administratif qui confère à l'autorité centrale les plus vastes attributions, et d'institutions politiques qui organisent partout un contrôle auprès du pouvoir public, tenu dans un état permanent de suspicion. D'autres causes ont contribué aux mêmes résultats. Une longue intervention du gouvernement dans presque toutes les affaires a fait perdre aux citoyens l'habitude des efforts personnels et le sentiment de la responsabilité. On se dérobe à toute initiative individuelle. On attend d'autant plus du gouvernement qu'on est disposé à lui laisser davantage, et si l'on se plaît à le critiquer beaucoup, on cherche peu à se substituer à lui. L'état des familles et des fortunes favorise cette tendance : plus d'opulens patrimoines toujours prêts à faire à l'état une généreuse concurrence dans l'accomplissement de certains services publics; la règle des partages divise les héritages et disperse les longs produits du travail ou de l'épargne. Plus de noms illustres consacrés à des œuvres de patriotisme; un besoin d'égalité jaloux les écarte ou les inquiète. Plus d'associations religieuses avec d'immenses revenus et un vaste patronage; les lois les condamnent, les mœurs élèvent une barrière entre elles et les intérêts de ce monde. Le labeur de chacun se concentre dans le développement de son propre bien-être et la contemplation de ses intérêts domestiques. Dans ce naufrage de la grande propriété, des influences héréditaires, des vocations pieuses et du patriotisme individuel, la tâche du gouvernement s'accroît sans cesse, et avec elle le nombre et l'importance des fonctionnaires. Nos plus chers intérêts reposent entre leurs mains; leurs fautes peuvent tarir les sources de la prospérité publique, et leurs talens les vivifier.

Partout la condition des fonctionnaires préoccupe vivement les hommes d'état et les gouvernemens. Toutefois d'autres pays nous offrent peu d'exemples applicables à la nature de nos institutions et conformes au génie de la France. La démocratie des États-Unis, si défiante envers l'autorité publique, si prompte, dans sa mobilité capricieuse, à sacrifier le petit nombre des agens non électifs aux exigences des majorités, ne peut offrir des modèles compatibles avec notre système de centralisation, avec notre respect délicat des situations privées. Le régime de la Russie, où l'administration est constituée à

l'image de l'armée, où les agens civils sont assimilés aux officiers quant aux titres et aux grades, ne convient qu'à un gouvernement absolu dans lequel l'esprit militaire prédomine. En Angleterre, le défaut d'unité, la diversité des fonctions, n'ont rendu possibles que quelques règles fort rares, applicables à certains services seulement et à peine en rapport avec le nombre fort restreint des fonctionnaires des trois royaumes. Les seuls gouvernemens allemands, et en particulier la Prusse et le Wurtemberg, empressés d'opposer aux agitations de la liberté politique les bienfaits d'une administration vigilante et éclairée, ont placé les fonctionnaires publics sous un régime de garanties qui mérite d'être étudié dans toutes ses parties et imité dans plusieurs.

En France, toutes les fois que des organes des besoins publics ont pu se faire entendre, leur sollicitude s'est portée sur les fonctionnaires. Les ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois, provoquées par les plaintes des états-généraux, contiennent de nombreuses dispositions relatives aux emplois publics, et prescrivent des mesures, trop souvent éludées, contre de crians abus. L'assemblée constituante établit elle-même des règles d'ordre et de bonne administration que l'usage et les lois ont désormais consacrées; chacun des gouvernemens qui se succèdent après elle suit, à l'égard des fonctionnaires, son esprit et sa nature propres. L'empire introduit les garanties que comporte une autorité non contestée. La restauration se livre à des mesures de réaction familières aux pouvoirs inquiets et impopulaires. Le gouvernement de juillet respecte les personnes, relève les traitemens les plus faibles, organise les services. Chaque année, la chambre des députés agite des questions relatives à ce grave sujet. Elle discute le régime des pensions, étudie les rapports qui rapprochent ou séparent le serviteur de l'état et l'homme politique, et tente de régler les conditions de l'admission et de l'avancement dans les carrières publiques.

Le moment est opportun, si nous ne nous trompons, pour traiter ces questions. Les fonctionnaires ont souvent occupé le public : le théâtre les a traduits sur la scène; des écrivains ingénieux ont esquissé leurs mœurs. Nous les considérerons d'un regard plus élevé et plus sérieux. L'éloge et la censure seraient également faciles envers une classe de citoyens dont les rangs pressés offrent les caractères les plus opposés et les situations les plus disparates, où l'on trouve beaucoup de qualités, où l'on pourrait découvrir beaucoup d'imperfections; mais il ne nous convient de nous ériger ni en apologiste ni en détracteur. Nous ne voulons étudier les fonctionnaires que dans les relations établies entre l'état et eux par les lois et par les règles ad-

ministratives. Nous indiquerons en passant les exemples fournis par les législations étrangères, les lacunes à remplir, les améliorations possibles. Notre but sera atteint si cet examen peut fournir quelques notions utiles et sinon des solutions définitives, du moins des renseignemens à consulter.

I.

Avant d'exposer les systèmes, recherchons les diverses branches dont se compose la grande famille des fonctionnaires. A défaut d'une nomenclature complète dont le gouvernement lui-même possède à peine les élémens, et qui se modifierait peut-être pendant que nous la dresserions, faisons au moins le dénombrement des services publics les plus importans. Les autres s'y rattacheront en quelque sorte d'eux-mêmes et par voie d'assimilation. Après avoir passé cette espèce de revue, nous dirons les conditions générales de l'organisation du personnel public considéré dans son ensemble.

Trois branches du service de l'état se présentent les premières et appellent d'abord l'attention par la grandeur des besoins sociaux auxquels elles correspondent, par une organisation régulière et par une destination précise. Nous voulons parler du clergé, de la magistrature et de l'Université. La religion, la justice, la science, sont à la tête des intérêts moraux d'une nation, et ceux dont le devoir est d'en répandre les bienfaits exercent un ministère sacré. Le clergé compose en France un corps public, rétribué par le trésor, exerçant ses fonctions en vertu d'une délégation directe ou indirecte de l'autorité civile, lié par un serment et soumis à des devoirs qui concilient à la fois la liberté inviolable de la conscience et les droits inaliénables de l'état. La religion catholique, professée par la majorité des Français, selon les termes de la charte de 1830, compte 41,619 prêtres, dont 39,238 rétribués sur les fonds du trésor public. Ses pieux ministres sont répartis entre tous les centres de population jusqu'aux plus humbles hameaux, et chaque année le gouvernement augmente le nombre des autels à desservir. La communion protestante entend la parole de 690 pasteurs; le culte juif, salarié par l'état depuis 1830, a 111 rabbins ou ministres officians. — Notre système judiciaire, qui rapproche partout le juge du justiciable et place les garanties d'une bonne justice dans le nombre des juridictions et des membres qui y sont attachés en proportion de l'importance de chacune, donne au personnel de la magistrature un développement qu'il n'a reçu dans aucun autre pays. La cour de cas-

sation compte 56 membres, les cours royales 937, les tribunaux de première instance 2,498 titulaires et 1,178 suppléans. Les juges de paix sont au nombre de 2,847, assistés chacun de 2 suppléans. 220 tribunaux spéciaux non rétribués connaissent des affaires de commerce et renferment 1,002 juges titulaires et 660 suppléans. 4,238 greffiers et commis sont rétribués par l'état dans tous les siéges de judicature. Le nombre total des membres des cours et tribunaux est de 14,872, celui des citoyens contribuant à divers titres à l'administration de la justice de 19,110, dont 10,576 ayant part au budget. Cette nomenclature ne comprend pas encore un certain nombre de commis des greffes qui ne sont pas salariés par le trésor; elle ne comprend pas non plus les 61 conseils de prud'hommes, les juridictions administratives et les tribunaux militaires et maritimes. — L'état dispense l'instruction dans les établissemens qui lui appartiennent, et il la surveille dans les autres. L'Université, préposée à cette double fonction, se compose du personnel administratif et, à ses divers degrés, de professeurs et d'instituteurs. 156 membres du conseil royal, recteurs et inspecteurs, exercent les attributions administratives. L'instruction supérieure dans les facultés est donnée par 360 professeurs; l'instruction secondaire dans les colléges royaux occupe 1,075 proviseurs, censeurs et professeurs, et dans les colléges communaux 1,950 principaux et régens. Outre ces fonctionnaires qui appartiennent à l'Université, des établissemens scientifiques ou littéraires spéciaux, au premier rang desquels se trouvent le Collége de France et le Muséum d'histoire naturelle, emploient un personnel de 495 membres, et les facultés, académies et autres établissemens universitaires possèdent, en dehors du professorat, 857 employés ou agens. Enfin, l'instruction primaire est répandue par plus de 36,000 instituteurs communaux et surveillée par 200 inspecteurs ou sous-inspecteurs. Ainsi le personnel de l'instruction publique dépasse 40,000 fonctionnaires ou agens, non compris les écoles spéciales attachées à quelques départemens ministériels pour préparer aux services publics, et des agens d'un ordre inférieur qui échappent à toute énumération.

Avec ces auxiliaires, l'état accomplit des devoirs du premier ordre, mais sa tâche est loin d'être remplie. Il lui faut pourvoir à ses intérêts directs, entretenir au dehors des relations permanentes avec les autres nations, assurer une protection à ceux de ses enfans qui se sont éloignés du sol de la patrie, favoriser le commerce extérieur, faire respecter sur tous les points du globe le nom et les couleurs de la France, préserver le territoire de toute agression et maintenir la

paix intérieure contre les attentats des factions. Il s'appuie, pour répondre à ces nécessités, sur le corps diplomatique et consulaire, sur la flotte et sur l'armée. La France est représentée à l'étranger par 10 ambassadeurs, 21 ministres plénipotentiaires, 2 chargés d'affaires, 48 secrétaires d'ambassade et de légation, 24 consuls généraux, 86 consuls et 62 chanceliers, ensemble 253 agens. L'effectif de la flotte et de l'armée dépend chaque année de la loi de finances. D'après le budget de 1845, pour ne parler que des officiers, le cadre de la marine en comprend 1,742, celui de l'armée de terre 18,035. La flotte et les arsenaux emploient en outre 5,772 agens militaires ou civils, et les services administratifs de l'armée de terre 5,940. Total, pour les deux divisions de la force publique, 31,479.

Les autres catégories de fonctionnaires appartiennent à l'administration proprement dite, qui se partage entre quatre services principaux et distincts : 1° l'administration communale et départementale, à laquelle se rattachent naturellement la police générale du royaume, si étroitement liée au gouvernement des départemens et des communes, et la direction des télégraphes, ces courriers du pouvoir que l'électricité rendra bientôt plus rapides que la lumière; 2° la direction des intérêts de l'agriculture, des manufactures et du commerce, direction purement morale, principalement destinée à donner une impulsion scientifique ou intellectuelle, ou à répandre des encouragemens pécuniaires, et qui, s'exerçant dans une sphère où doit régner l'indépendance, ne revêt les formes de l'autorité que quand l'intérêt général le commande; 3° les travaux publics, cette gloire d'un gouvernement pacifique, ces prodiges du génie industriel au service de l'état; 4° enfin, les finances, dont la bonne administration intéresse à la fois tous les services publics et toutes les fortunes privées. — L'administration communale et départementale est entre les mains de 86 préfets, 7 secrétaires-généraux, 278 sous-préfets, 328 conseillers de préfecture, et 37,000 maires environ, lesquels sont assistés chacun d'un adjoint au moins. Des commissaires de police, dont le nombre s'élève à environ 800 et varie selon la population, sont placés sous la double autorité du maire et du préfet. Le service des télégraphes a 1,158 agens. — Les agens attachés aux établissemens agricoles ou industriels qui appartiennent à l'état sont au nombre de 672. — Les travaux publics sont exécutés ou dirigés par les corps des ponts et chaussées et des mines. Aux ponts et chaussées appartiennent 671 ingénieurs de tous grades, depuis les inspecteurs généraux jusqu'aux élèves, et 700 conducteurs embrigadés. Le corps des mines se com-

pose de 108 ingénieurs et 60 gardes-mines; 161 officiers et maîtres de port, et 17 inspecteurs de la navigation sont préposés à la surveillance des ports et des rivières : ensemble 1,717 fonctionnaires ou agens, sans compter les conducteurs non embrigadés. — Le service le plus nombreux, le plus complexe, le plus considérable, est celui des finances. Plusieurs centaines d'employés sont réunis dans les bureaux de l'administration centrale; dans chaque département, une longue série de délégués pourvoit au recouvrement du revenu de l'état. Chaque nature d'impôt est confiée à une administration spéciale. Plusieurs de ces administrations ont des milliers d'agens. Les contributions directes en occupent 1,030 pour l'assiette de l'impôt et 7,523 pour la perception, l'enregistrement et le timbre 3,608, les forêts 3,433, les douanes 2,956 pour le service administratif et 26,559 pour le service actif, les contributions indirectes 9,139, et enfin les postes 6,694. La Monnaie compte 143 employés. Si l'on ajoute 8,676 facteurs ruraux, 1,000 agens de bureaux de distribution des lettres, et 8,840 receveurs buralistes des contributions indirectes, le personnel des finances se compose de plus de 80,000 agens. Toutes les opérations financières sont réglées et apurées par la cour des comptes, composée de plus de cent membres. Ce service entier est placé sous l'autorité suprême du ministre des finances. Véritable potentat, il a son sénat dans la réunion de chefs habiles et expérimentés, sa justice dans la cour des comptes, son armée dans les douanes et dans la foule de ses employés, et dans les recettes et les dépenses qu'il dirige ou surveille, le plus riche trésor de l'Europe.

Ce vaste réseau de plus de 250,000 ecclésiastiques, magistrats, lettrés ou savans, diplomates, militaires, ingénieurs, administrateurs, employés, agens de toute nature et de tous grades, couvre le territoire du royaume, selon les besoins du public et les nécessités du service. L'ordre règne au sein de cet immense personnel. Il y est entretenu par la hiérarchie, sans laquelle la désorganisation ne tarderait pas à s'y introduire. La hiérarchie crée les rangs, classe les individus, et distribue à chacun son titre et son grade : elle est la source de la subordination et l'instrument de la discipline. Par la carrière qu'elle ouvre aux ambitions, elle offre une récompense aux bons services, un emploi utile au mérite. Le territoire du royaume lui fournit pour cadres les circonscriptions départementales et communales. Dans les services publics qui ne comportent pas cette division, des circonscriptions spéciales sont formées de la réunion de plusieurs départemens. Ainsi le royaume est partagé en diocèses pour le culte, en ressorts judiciaires pour la justice, en académies pour l'instruction

publique, en divisions militaires pour les affaires de la guerre, en inspections pour les travaux publics, en conservations pour les forêts. Les contrées étrangères où la France juge nécessaire d'entretenir des représentans sont elles-mêmes divisées en grandes régions et distribuées entre les ambassadeurs ou ministres et les consuls-généraux. A des degrés divers et successifs, l'autorité déléguée par le ministre au chef intermédiaire descend de celui-ci à ses inférieurs. Chaque case de cet échiquier, si l'on peut ainsi parler, a une organisation propre et reproduit une unité secondaire dans la grande unité politique : dans le diocèse, l'archevêque, l'évêque, le curé de canton, le desservant; dans le ressort, la cour royale, le tribunal de première instance, la justice de paix; dans l'Académie, le recteur, l'inspecteur, le proviseur ou le professeur de collége royal, le principal ou le régent de collége communal; dans la division militaire, le lieutenant-général, le maréchal-de-camp commandant la subdivision, le commandant de place; dans chaque département, le préfet, le sous-préfet, le maire, — l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, l'ingénieur ordinaire, — le receveur-général, le receveur particulier, les percepteurs, — le payeur-général, — le directeur de département, le directeur d'arrondissement dans les régies financières.

Cette savante et ingénieuse organisation reçoit l'impulsion du pouvoir central, qui en est l'ame. Le clergé seul, dans l'accomplissement de ses devoirs spirituels, ne relève que de ses propres chefs. A la tête de la magistrature, qui, sur son siége, ne peut être subordonnée à la volonté ministérielle, la cour de cassation maintient l'application uniforme des lois dans tous les tribunaux du royaume. Dans toutes les autres parties du service, le mouvement est imprimé et la conduite réglée par le pouvoir responsable. Un ordre parti du siége du gouvernement est transmis de proche en proche et pénètre en quelques jours jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume. Partout il peut compter sur une obéissance fidèle, sur une même exécution. Ainsi fonctionne le système de la centralisation, cette grande force de la France, d'autant plus nécessaire que nos institutions font une plus large part à l'intervention des citoyens, si prompte à dégénérer en opposition et en résistance. La centralisation, c'est l'ordre et l'unité, et pour ne parler que du sujet qui nous occupe, si le pouvoir central n'avait point autorité sur les fonctionnaires, le trouble et la confusion régneraient bientôt parmi eux. Tout le personnel public dépend donc plus ou moins étroitement du gouvernement. Ce pouvoir suprême se personnifie dans les ministres responsables, chargés par la constitution, et sous le contrôle des chambres,

d'assurer partout l'exécution des lois et l'accomplissement des services publics. Des auxiliaires particuliers, fonctionnaires eux-mêmes, les assistent dans l'exercice de ce pouvoir. Des conseils les éclairent, des bureaux leur tiennent la plume, des inspecteurs leur prêtent le secours d'une surveillance permanente. Les conseils, les bureaux, les inspecteurs, sont la pensée, la main et l'œil du pouvoir central. Ils complètent l'organisation générale des fonctionnaires publics, et relient tous les rameaux de l'arbre au tronc commun.

Pour l'administration générale, le gouvernement s'appuie sur le conseil d'état. Nous avons retracé ailleurs les fonctions et les attributions de ce conseil (1). Pour les administrations spéciales, et, si l'on peut ainsi dire, techniques, des conseils spéciaux sont constitués à la tête de presque tous les grands services : à l'instruction publique, le conseil royal; à la marine, le conseil d'amirauté; à la guerre, un comité pour chacune des armes, comités au-dessus desquels des hommes expérimentés demandent le rétablissement d'un conseil supérieur, déjà formé à des époques antérieures; au commerce et à l'agriculture, des conseils-généraux pour l'agriculture, pour le commerce, pour les manufactures, pour les haras, etc.; aux travaux publics, un conseil-général des ponts-et-chaussées, un conseil-général des mines; à chacune des régies financières un conseil d'administration, composé du directeur-général et d'un certain nombre d'administrateurs. Les affaires les plus importantes sont traitées dans ces conseils. Leur intervention est l'application du principe qui place partout auprès du chef unique et responsable une autorité collective et consultative.

Les bureaux sont les archives vivantes de l'administration et les dépôts de la tradition. Ils font le rapport des affaires, appliquent la décision prise par le ministre ou le chef secondaire, après l'avis du conseil compétent, et expédient la correspondance administrative, quelquefois minutieuse dans ses exigences, mais toujours, même dans ses abus, conservatrice des intérêts publics. Ils n'exercent aucun pouvoir nominal, mais le plus souvent ils doivent à leur position spéciale, à leur expérience, à leur fidélité aux règles déjà appliquées, le pouvoir réel. Les bureaux occupent un personnel très nombreux : 2,940 employés de tous rangs y sont réunis, 594 serviteurs et hommes à gages leur sont attachés. Le nombre des employés est de 100 à la justice, 57 aux cultes, 127 à l'instruction publique, 73 aux affaires étrangères, 205 à la marine, 453 à la guerre, 234 à l'intérieur, 138 au

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* des 15 octobre et 15 novembre 1841.

commerce, 143 aux travaux publics, et 1,373 aux finances. Les administrations départementales et communales, les régies financières et d'autres services ont aussi des bureaux qui exercent des fonctions analogues dans les départemens ou dans les ressorts spéciaux.

Pour éclairer les bureaux et les conseils, pour suivre l'exécution des ordres donnés, des inspections sont confiées à des fonctionnaires distincts. Ils suppléent à la correspondance toujours lente, toujours incomplète. Exclusivement commis à ce soin, ils n'ont rien à taire, et ne peuvent avoir intérêt à dissimuler des abus dont ils ne sont ni les auteurs ni les complices. Leur attention se porte sur l'ensemble et sur les détails, et la perspective de leurs investigations, toujours suspendues sur les têtes, est à elle seule un frein et un moyen de discipline. Ainsi des inspecteurs-généraux parcourent chaque année les départemens pour surveiller le personnel enseignant, les corps militaires, le régime des prisons et des établissemens de bienfaisance, les haras, les travaux des canaux, des routes, des ponts et des mines, et l'immense gestion de la fortune publique; des inspections particulières concourent au même but dans chaque ressort pour l'instruction publique, dans chaque département pour l'instruction primaire, pour l'enregistrement, les postes, etc. Il est rendu compte du résultat des visites dans des rapports circonstanciés, et ainsi le gouvernement ou les chefs intermédiaires sont toujours en état de savoir exactement si les ordres donnés ont été suivis, les règles de bonne administration observées et les besoins publics satisfaits.

Telle est l'organisation générale du personnel des serviteurs de l'état. Si leur grand nombre étonne au premier aperçu, toutefois grace à la hiérarchie, constituée sans interruption du sommet à la base, et à l'intervention des conseils, des bureaux et des inspecteurs, la subordination, l'exactitude, le respect des lois, sont maintenus en tous temps et en tous lieux, et le public peut ainsi attendre de la part des hommes consacrés à son service des travaux utiles, une coopération active et assidue, et une sage administration de ses intérêts.

Après ce coup d'œil d'ensemble, les détails que nous nous proposons de présenter, sur la condition des fonctionnaires en France, seront plus clairs et plus faciles à saisir. Nous nous attacherons à exposer suivant quelles règles les emplois publics sont conférés, exercés et retirés; quelles rémunérations sont accordées à ceux qui les occupent, quels moyens d'existence à ceux qui les quittent. En d'autres termes, nous suivrons les fonctionnaires dans toutes les phases de leur carrière. Cet exposé ne comprendra ni les magistrats municipaux,

dont les fonctions sont gratuites, semi-électives, et d'une nature toute spéciale, ni le clergé, dont la constitution est soumise à un régime exceptionnel qui sera traité à part.

II.

L'état, par la nomination d'un fonctionnaire, contracte des engagemens, délègue une portion de son pouvoir et accepte une solidarité au moins morale. Son choix doit être soumis à des conditions. Ces conditions sont diverses; elles se rapportent à l'âge, à l'état civil, au caractère moral, à la capacité. Il n'en est aucune qui concerne la naissance ou la condition sociale. La charte déclare tous les Français également admissibles aux emplois civils et militaires, et ce principe est une des conquêtes les plus précieuses de notre révolution. A part un très petit nombre de services, tels par exemple que l'inspection générale des finances, où ceux qui sollicitent leur admission doivent justifier d'un certain revenu, on n'impose plus aux candidats aucune condition de fortune personnelle; mais ce principe, comme nous le verrons à l'occasion des salaires, ne peut pas être toujours rigoureusement appliqué. — Les emplois ne sont ni héréditaires, ni transmissibles à prix d'argent. Le même principe s'y oppose péremptoirement. Cependant, par une faveur naturelle, et sans déroger aux conditions spéciales d'aptitude, les fils des fonctionnaires sont choisis de préférence dans plusieurs administrations et notamment dans le service consulaire. D'un autre côté, les greffiers des cours et tribunaux ont droit de vendre leur office, en vertu de la loi de 1816, qui les a confondus, par erreur, avec les titulaires de charges privées. A part cette exception, aucun emploi ne peut être vendu : un marché de ce genre devrait être, pour qui l'aurait conclu, un titre d'exclusion.

La condition de l'âge se modifie selon la nature des emplois. Les surnuméraires et les candidats qui aspirent aux postes inférieurs pour gravir ensuite les degrés plus élevés doivent être encore dans la période de la vie où l'instruction s'acquiert aisément, où l'esprit se façonne sans peine à une direction spéciale : ils ne sont admis en général que de dix-huit ou vingt à vingt-cinq ou trente ans. Les fonctions qui exigent la vigueur physique et qui comportent un service actif ne doivent pas être conférées à l'âge où les forces sont exposées à décliner dans un temps assez rapproché. Celles où la maturité et l'expérience sont des titres nécessaires ne s'ouvrent au contraire qu'aux

hommes dont l'esprit est déjà formé par l'exercice de la pensée, l'habitude du monde et la pratique des affaires. En général, l'état doit refuser de s'associer ceux qui ne peuvent lui promettre de longs services : autrement il est obligé de les congédier avant qu'une retraite soit acquise à leurs vieux jours ou de conserver dans les emplois des agens qui ne lui apportent plus qu'une intelligence usée et un corps débile.

Dans la plupart des fonctions, la qualité de Français est impérieusement exigée. Il est juste que les émolumens payés par l'état soient réservés à ceux qui participent à toutes les charges publiques; pour être investi de l'influence ou de l'autorité que confèrent certains emplois, il faut être uni au pays par les liens de l'origine, de l'éducation, de la famille, et exercer tous les droits du citoyen. Seulement des étrangers pourraient être admis dans quelques emplois inférieurs, exception dont on a fait profiter des proscrits que les évènemens politiques avaient chassés de leur patrie et à qui la France accordait une généreuse hospitalité. Des savans étrangers ont aussi été appelés à des emplois de l'enseignement. Jamais la science et le génie n'ont eu besoin de lettres de naturalité dans un pays qui met sa gloire à les honorer. Outre la qualité de Français, les aspirans doivent posséder la complète jouissance de leurs droits civils. Ceux qui en auraient perdu, ne fût-ce qu'une partie, par suite de jugement, ne pourraient être admis. La même exclusion devrait atteindre un failli. Même dans les plus humbles postes, l'honneur de servir l'état ne peut être conféré à qui n'a pas le droit de marcher la tête levée. Les femmes ne sont admises que dans l'administration des postes, et ne peuvent occuper que les directions dont le revenu est inférieur à 2000 francs. Il en est aussi qu'on emploie dans les bureaux du timbre et de l'Imprimerie Royale, mais à titre d'ouvrières plutôt que de fonctionnaires.

La probité, les bonnes mœurs, la droiture du caractère, sont les plus vulgaires et les plus indispensables qualités du fonctionnaire. Quiconque aspire à ce titre doit prouver qu'il en est digne. Plusieurs règlemens expriment cette obligation, tous la supposent. Quant aux preuves à produire, elles ne peuvent être définies, sauf dans quelques postes subalternes, où elles consistent en certificats, témoins souvent trompeurs. Dans toutes les administrations, ceux qui font ou préparent les nominations doivent se livrer à cet égard aux investigations les plus scrupuleuses et les plus sévères. Jusqu'à quel point les opinions des candidats doivent-elles être interrogées et prises en considération? c'est une question qui, à d'autres époques, a beaucoup agité les esprits.

Dans l'ancien régime, on recherchait le culte ou la croyance des candidats. La restauration réservait toutes ses préférences à ceux qui partageaient ses doctrines politiques ou religieuses : système imprudent, triste héritage des discordes civiles. Un gouvernement sage s'attache à étendre le cercle de ses adhérens, loin d'entretenir de jalouses inimitiés. La recherche des opinions doit être interdite dans les temps ordinaires et pour la plupart des emplois. La conscience du fonctionnaire n'est pas moins inviolable que celle du simple citoyen. Cependant il est des époques et des emplois qui ne permettent point cette indifférence absolue. Après des commotions politiques, il convient, comme le demandaient les états-généraux en 1483, de choisir des hommes « étrangers aux troubles qui ont agité l'état. » Quand le pouvoir n'est pas assis, quand les partis sont encore en armes, il serait imprudent de confier à des mains ennemies une part d'autorité. Il en est de même en tous temps de certains emplois dont le caractère est essentiellement politique et dont les titulaires doivent reproduire sans altération la pensée, les tendances et l'esprit du gouvernement.

Ces conditions générales d'âge, d'état civil, de moralité privée, ne constituent qu'une aptitude commune et ne peuvent conférer aucun titre, si elles ne trouvent un complément nécessaire dans des garanties plus spéciales et plus directes : c'est surtout à l'entrée de la carrière que ces garanties doivent se placer. Un fonctionnaire public, de quelque ordre qu'il soit, n'acquiert pas en un jour toutes les qualités requises : les plus habiles se forment de longue main, par l'étude qui donne les connaissances générales, par la pratique qui donne l'expérience relative. Au début de toutes les professions se trouve l'apprentissage, et les hommes qui se vouent au service public en sont moins dispensés que d'autres. Il est du devoir de l'état d'imposer à tous ceux qui lui proposent leur concours, l'obligation de s'y préparer de bonne heure. Il est de son intérêt de les y préparer lui-même dans certaines branches de l'administration qui exigent une capacité plus déterminée et plus définie. Les diverses mesures prises dans ce double but constituent ce qu'on peut appeler, en termes généraux, le noviciat des services publics, noviciat dont les conditions et les formes sont aussi nombreuses que variées. Dans certains services, l'état adopte dès leur première jeunesse les sujets qui se montrent dignes de sa confiance, il leur donne dans des *écoles* spéciales l'instruction nécessaire, les initie à ses principes, à ses doctrines d'administration, et se les assimile, pour ainsi dire, par une éducation prolongée. Dans d'autres, il subordonne l'admission des jeunes aspirans

soit à un *concours* ou à un *examen*, soit à la production de *diplômes* universitaires ou scientifiques, ou bien il supplée à l'instruction antérieure par un *stage*. Il en est dans lesquels le *choix* n'est assujéti à aucune règle. Quelquefois plusieurs de ces modes sont combinés ensemble. Nous les examinerons successivement.

Les *écoles* spéciales sont les plus fertiles pépinières des services publics. A la fois honorables et utiles pour l'état qui les entretient, elles sont la plus vraie application du principe de l'égale admissibilité de tous les citoyens aux emplois. Nulle institution n'est plus libérale et plus démocratique. Trois grands services se recrutent dans le sein des écoles spéciales : les armées de terre et de mer, les ponts-et-chaussées et les mines, et l'instruction publique. Au premier rang apparaît l'École Polytechnique, dont la renommée est européenne, et qui, par de savantes études, prépare des officiers pour l'artillerie, pour le génie et pour une partie de l'état-major, et des ingénieurs pour les constructions navales, les ponts-et-chaussées et les mines. Des écoles d'application destinées à compléter le service théorique et à commencer l'expérience pratique des élèves sortis de ses rangs sont ouvertes à Metz pour l'artillerie et le génie, à Lorient pour le génie maritime, à Paris pour l'état-major, pour les ponts-et-chaussées et les mines. A l'école de Saint-Cyr, exclusivement militaire, s'instruisent des officiers pour l'infanterie, la cavalerie et une partie de l'état-major. Les régimens de l'armée reçoivent à la sortie ceux qui entrent dans l'infanterie. Enfin l'école navale forme des officiers de mer : il en sort aussi de l'École Polytechnique. Des règles communes sont suivies dans toutes ces écoles : on y est admis, et l'on passe ensuite dans les emplois par la voie du concours; des examens répétés assignent à chaque élève son rang, et décident de sa carrière ultérieure. C'est la seule porte pour entrer dans ceux des emplois d'officiers que les lois sur l'avancement militaire n'ont point réservés aux sous-officiers, et dans tous les emplois des ponts-et-chaussées et des mines. La carrière s'ouvre ainsi sous la direction de maîtres éminens, sous l'impression durable d'une forte discipline, et les postes les moins élevés sont déjà le prix du travail et la récompense de longs efforts.

Les jeunes gens qui se destinent à l'art d'enseigner les lettres et les sciences sont initiés à cette noble fonction dans l'École Normale; ils y passent trois années. L'admission est aussi le résultat d'un concours; mais le conseil royal dresse préalablement, sur les notes des recteurs, la liste des candidats admis à concourir, précaution salutaire qui permet d'apprécier les qualités morales des aspirans, si nécessaires dans le sa-

cerdoce civil auquel ils consacrent leur vie. Indépendamment des examens de l'école, les élèves doivent prendre des grades universitaires pendant le cours des études. Ils sont pourvus d'une chaire à leur sortie, mais sans droit exclusif aux emplois de l'Université. Pour professer dans un collége royal, il leur faut encore obtenir au concours le titre d'agrégé, et des candidats étrangers à l'École Normale peuvent le leur disputer. C'est un point sur lequel cette école diffère des écoles militaires. L'instruction primaire a aussi ses écoles normales, placées dans les départemens, et où se forment les instituteurs communaux.

D'autres écoles correspondent à des services d'une moindre importance. 1° L'École Forestière de Nancy est ouverte aux jeunes gens qui veulent entrer dans le service des forêts. Les examens d'admission se font dans la même forme que ceux de l'École Polytechnique; mais les jeunes gens ne sont admis à concourir que sur une lettre du directeur général. 2° Une école spéciale a été fondée au Pin, en 1840, pour le service des haras. Les élèves en sont nommés au concours après que le ministre les a autorisés à se présenter. 3° L'École des Chartes délivre des brevets d'archiviste paléographe à ceux de ses élèves admis au concours qui, après deux années d'études, ont répondu aux examens d'une manière satisfaisante. 4° L'*école des jeunes de langue*, qui reçoit des élèves de huit à douze ans, c'est-à-dire à l'âge où l'étude des langues et des idiômes étrangers est rapide et facile, prépare des interprètes et des drogmans pour les échelles du Levant. 5° Enfin l'école vétérinaire d'Alfort prépare aux emplois de vétérinaires de l'armée un certain nombre d'élèves militaires, à la nomination du ministre de la guerre, sans concours.

Dans les écoles spéciales, le concours se combine ordinairement avec l'instruction qui s'y acquiert. Les plus sûres garanties de la capacité sont ainsi réunies. Le concours a pour objet de désigner le plus capable; l'*examen* tend seulement à constater une capacité absolue d'un degré suffisant : il tend à devenir la condition générale de l'admission aux emplois. La nouvelle loi sur le conseil d'état l'impose aux auditeurs; les élèves consuls y sont soumis depuis 1833; toutes les administrations centrales, dans les règlemens qui viennent de les organiser, l'ont admis, à l'exception seulement des affaires étrangères et de l'instruction publique (1). Dans les départemens de la guerre et du

(1) En Angleterre, les conditions d'admission dans les services financiers sont déterminées par des ordres des conseils supérieurs de chaque administration. L'obligation de subir un examen est commune à tous les candidats. La chambre des communes a ordonné en 1843 l'impression de toutes les décisions prises à ce sujet.

commerce, après l'examen, des listes sont dressées par ordre de mérite, mesure très analogue au concours. Ce n'est qu'après des examens, quelquefois renouvelés à plusieurs reprises, qu'on est admis dans les services des douanes, de l'enregistrement, des contributions directes ou indirectes et des tabacs, et qu'on peut être nommé élève inspecteur des télégraphes (1) ou conducteur auxiliaire des ponts-et-chaussées.

Un examen a toujours précédé la délivrance des *diplômes* littéraires ou scientifiques, et par conséquent ils attestent aussi une certaine capacité. Dans quelques cas, ces diplômes sont la condition de l'admission au concours ou à l'examen; dans d'autres, ils constituent seulement un titre de préférence; souvent ils suppléent à toute autre constatation. Le diplôme de licencié en droit est exigé pour l'admission dans la magistrature; il est demandé aux auditeurs au conseil d'état, aux chefs de bureaux, sous-chefs et rédacteurs de la justice et des cultes, aux surnuméraires des affaires étrangères, aux adjoints à l'inspection générale des finances, aux professeurs des langues orientales vivantes; celui de bachelier ès-lettres aux expéditionnaires de la direction des cultes, aux employés des bureaux de l'instruction publique et de la marine, aux surnuméraires de l'enregistrement, aux élèves de l'École Forestière et de l'École des Chartes, et aux élèves chirurgiens militaires. Il faut justifier du diplôme de vétérinaire en titre ou de certificats équivalens pour les emplois d'instruction à l'école d'Alfort, du diplôme d'aptitude de l'école des haras pour devenir officier des haras. Les prix remportés dans les écoles de droit donnent le premier rang pour obtenir le brevet de surnuméraire de l'enregistrement.

Dans la plupart des services, l'administration admet les candidats à faire leur apprentissage sous ses yeux et sous sa direction. Ce *stage* s'accomplit sous des dénominations diverses. Les jeunes gens destinés à obtenir des emplois reçoivent le titre d'élèves, d'auditeurs, de surnuméraires, d'attachés, d'aspirans ou d'auxiliaires. Des noms différens désignent souvent une même situation, sans que rien explique la variété de ces qualifications. Le service des consulats, celui des télégraphes, celui des chirurgiens militaires, ont des élèves sans avoir d'écoles spéciales; le conseil d'état a des auditeurs; les administrations centrales et les régies financières ont des surnuméraires. Le département des finances y a ajouté, par une superfétation assez singulière,

(1) Les élèves de l'École Polytechnique déclarés admissibles dans les services publics sont dispensés de l'examen.

des aspirans au surnumérariat. Des attachés ont été créés au ministère de l'intérieur pour les emplois du service extérieur, et au ministère des affaires étrangères pour les bureaux et les ambassades. Le titre d'auxiliaire a été adopté dans le personnel des conducteurs des ponts-et-chaussées, dans le service de santé militaire, dans l'intendance militaire et au dépôt de la guerre; il désigne aussi, dans quelques administrations, des employés accidentels, créés pour des besoins extraordinaires. Tantôt, et par exemple dans les régies financières, le surnumérariat est un préalable nécessaire à l'obtention des emplois, et sauf le cas de renvoi pour défaut de zèle ou de capacité, il ouvre des droits certains; tantôt il n'est ni une condition, ni un titre. Dans l'administration des postes, aucun employé n'est admis qu'après un essai de trois mois. La durée du stage, sous quelque dénomination qu'il s'accomplisse, est subordonnée au mérite des candidats et au nombre des vacances. Les auditeurs au conseil d'état sont rayés au bout de six ans, s'ils n'ont pas été appelés à un emploi en titre. Les surnuméraires ne peuvent être placés qu'après six mois d'exercice dans les bureaux des travaux publics, qu'après deux ans au ministère de l'intérieur et dans le service de perception des contributions directes. Le stage des magistrats des cours et tribunaux consiste seulement dans l'exercice nominal ou réel de la profession d'avocat pendant deux ans; pour d'autres fonctionnaires, il résulte de services déjà rendus à un titre différent. Les bureaux de la marine sont ouverts à ceux qui ont servi trois ans dans une autre branche de ce département, ceux des travaux publics aux ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, aux conducteurs, garde-mines et inspecteurs de la navigation, ceux de l'intérieur à tous les fonctionnaires du même département, ceux enfin de l'instruction publique à tous les membres de l'Université. Les personnes qui ont servi sept ans dans l'administration, ou dont l'emploi a été supprimé, peuvent être appelées aux places de percepteurs, sans surnumérariat.

Parmi tous les moyens d'admission, le concours offre les garanties les plus réelles. Quand il se joint à des études dans une école spéciale, il ne laisse rien à désirer; mais tous les services ne comportent pas la création d'une école. L'examen n'est pas toujours sérieux : l'administration se réserve le droit de désigner les juges, les questions et les candidats; c'est trop d'arbitraire à la fois. La faveur et le népotisme peuvent se glisser dans les nominations à l'aide de l'examen, loin qu'il les exclue. Les diplômes s'obtiennent souvent avec une grande facilité, et l'on a pu remarquer que parfois ils ne se rapportent que fort indi-

rectement à l'objet des fonctions pour lesquelles ils sont exigés. Enfin, le stage favorise une double équivoque, si l'on peut ainsi s'exprimer. On y admet aisément et sans preuve, parce qu'il n'est qu'un essai, et l'on nomme ensuite aux emplois ceux qui l'ont accompli, parce qu'ils y ont consacré déjà un temps plus ou moins long et des travaux plus ou moins suivis, dont on s'empresse de leur tenir compte. Nous convenons pourtant que le concours a l'inconvénient de constater exclusivement la capacité scientifique et de laisser de côté les raisons morales d'aptitude. Nous souhaiterions qu'il ne fût adopté qu'avec le droit conféré à l'administration, comme elle l'exerce déjà pour l'École Normale et l'École Forestière, de dresser préalablement la liste de ceux qui y seraient admis, ou bien que, si le système des examens prévalait, des dispositions formelles en déterminassent impérativement les formes et les conditions, de manière à les rendre sérieux et décisifs.

Au total, la carrière des armes, celles des ponts-et-chaussées, des mines et de l'enseignement sont les seules dans lesquelles un noviciat complet ait été organisé par la loi. Dans les administrations financières, les jeunes candidats sont choisis avec soin et soumis à des épreuves, mais aucune disposition légale n'a assuré de la fixité aux règles établies. Par la loi de finances de 1844, la chambre des députés avait exigé une organisation nouvelle des administrations centrales, mais aucun effort sincère n'a été fait pour en préparer le recrutement. Dans le chaos des règlemens arrêtés par chaque ministre, dans ceux que chaque régie des finances a composés d'après les données successives de l'expérience, on ne trouve ni unité, ni ensemble. On s'aperçoit aisément qu'aucune pensée directrice n'a présidé à ces mesures. Il est urgent que cette confusion disparaisse. Elle nuit au service et blesse nos habitudes de régularité et de simplicité. Enfin, la diplomatie et l'administration proprement dite sont restées en dehors de toutes les règles établies dans les autres services; l'entrée de la magistrature elle-même n'est garantie par aucune précaution suffisante. Disons quelques mots sur ces lacunes.

La vénalité des offices de judicature, si pernicieuse à beaucoup d'égards, avait au moins le mérite de constituer des familles de magistrats en qui se perpétuaient avec la toge les plus saintes traditions de science, de sagesse et d'amour de la justice. La révolution de 1789 supprima la vénalité, institua le régime électif, et brisa ainsi toute carrière dans cet ordre de fonctions. Après avoir ressaisi le droit de pourvoir à tous les emplois de magistrature, l'empereur considéra la création d'un noviciat comme le couronnement du nouvel établissement judiciaire.

En 1808, il institua des juges auditeurs auprès des cours, et voulut qu'ils fussent nommés sur des listes de candidats présentées par ces cours elles-mêmes, et composées d'avocats attachés au barreau depuis deux ans au moins. Ce souvenir des antiques prérogatives des parlemens, chargés jadis de faire des présentations analogues, aurait dû plaire à un gouvernement qui affectait toutes les formes de l'ancien régime; cependant la restauration s'en écarta complètement, lorsqu'elle étendit l'institution des juges auditeurs aux tribunaux de première instance. Aucune condition ne fut attachée aux nominations, et les choix ne tardèrent point à prouver qu'un esprit exclusif et partial présidait à la composition des corps judiciaires. L'opinion s'en était émue, et quand éclata la révolution de juillet, l'institution même des juges auditeurs fut emportée. En ce moment, il n'existe aucun séminaire pour les augustes et sévères devoirs de la magistrature; on a cherché à combler cette lacune en conférant aux jeunes aspirans, à titre de début, l'emploi de juge suppléant, créé dans d'autres vues et pour d'autres besoins, et constitué dans des conditions incompatibles avec cette destination d'emprunt. Les juges suppléans jouissent de l'inamovibilité qui ne doit point appartenir à une position d'épreuve. Ils ne peuvent être nommés qu'à vingt-cinq ans, tandis que l'emploi de substitut, réservé à leur avancement, peut être obtenu à vingt-un ans. La nomination des juges suppléans n'est d'ailleurs soumise à aucune autre condition que le diplôme de licencié en droit et deux années de barreau, plus souvent oisives que laborieuses. Dans ces derniers temps, un autre noviciat paraît avoir été établi; nous voulons parler des avocats attachés à certains parquets et désignés ainsi dans quelques actes de nomination royale. Nous ne pouvons discuter un titre qui n'est reconnu par aucune décision de l'autorité publique, qui n'existe pas légalement et qui n'est même pas admis dans tous les parquets. Dans cet état de confusion, nous n'hésitons pas à dire que l'avenir de la magistrature est compromis, et que si elle maintient intacte sa vieille réputation de droiture et d'impartialité, rien ne se fait pour que les lumières y restent toujours à l'unisson des mœurs. Il est urgent d'y pourvoir, en constituant un noviciat judiciaire. Que les jeunes gens destinés à la magistrature reprennent le titre d'auditeurs, nous n'y faisons aucune objection, mais il ne faut pas que leur nomination soit livrée à la volonté discrétionnaire du gouvernement. Là est la condition virtuelle du rétablissement de l'institution. On a dit que les auditeurs de la restauration avaient péri dans le mouvement de 1830, parce qu'ils étaient inamovibles, et qu'ils pouvaient néanmoins, par le

caprice d'un ministre, être transférés d'un siége à un autre. C'est une erreur; ces inconvéniens étaient graves, mais secondaires. Les auditeurs ont succombé sous le principe d'égalité et de libre concurrence qu'inaugurait le triomphe définitif de la révolution de 1789. Ils étaient des privilégiés; à la faveur d'un titre modeste, certaines familles avaient envahi les siéges de la magistrature, et trop souvent l'indépendance de la fortune et l'honnêteté des mœurs, seules conditions dont on se préoccupât, étaient les compagnes d'un esprit médiocre et imbu de préjugés. A Dieu ne plaise que nous frappions d'un ostracisme aussi absurde qu'injuste aucune classe de citoyens. Toutes doivent être admises au partage des emplois, et toutes y ont les mêmes droits. Si pourtant il fallait choisir entre la capacité et la naissance, nous avouons que la capacité aurait nos préférences; mais cette alternative n'existe point. Ceux qu'on veut favoriser, en supprimant toute garantie, se présenteront souvent dans la lice avec des armes mieux trempées que celles de leurs rivaux. La fortune et la naissance ont des avantages naturels et inévitables; la fortune donne le loisir, la liberté d'esprit, et procure ordinairement les bienfaits d'une instruction supérieure. Un nom honoré, même dans l'enceinte limitée d'une province ou d'une ville, est entouré d'un prestige dont la démocratie elle-même ne se défend point; des règles d'admission même sévères n'entraîneront donc aucune exclusion regrettable; mais elles ne permettront pas à des influences de famille ou d'argent de s'exercer au profit de la médiocrité paresseuse ou de l'ignorance insolente. Que la capacité soit donc le premier titre à l'admission, si elle ne peut pas être le seul. Faisons concourir ensemble les garanties morales et les garanties intellectuelles. Ne sacrifions pas plus la science aux mœurs que les mœurs à la science, et que nul ne soit admis au redoutable emploi de rendre la justice, s'il n'a fait ses preuves, non par la production d'un vain diplôme, mais en personne, non par un interrogatoire fugitif, mais par des travaux répétés. Nous ne pouvons pas emprunter des exemples à l'Angleterre, où le petit nombre des juges et l'énormité des salaires permettent au gouvernement d'arracher au barreau ses plus illustres membres, mais l'Allemagne a depuis long-temps tracé la route; les aspirans à la carrière de la magistrature y subissent successivement des examens théoriques, un stage et des épreuves pratiques (1). Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des détails d'exécution;

(1) Voir un article très intéressant sur l'enseignement et le noviciat aux fonctions publiques en Allemagne, publié par M. Éd. Laboulaye dans le tome XVIII de la *Revue de Législation et de Jurisprudence.*

le jour où les ministres renonceront à des prétentions d'omnipotence que rien ne justifie, il sera facile d'organiser le noviciat judiciaire sur des bases qui satisfassent à la fois au vœu de l'opinion et aux intérêts sacrés de la justice.

Si ces intérêts tiennent le premier rang, ceux qui sont confiés au dehors aux agens diplomatiques et consulaires ne méritent pas moins, quoique dans une sphère différente, d'être remis à des mains dignes et habiles. Nos affaires extérieures sont confiées à deux ordres d'agens, entre lesquels les règlemens et les usages ont établi une séparation presque absolue. Le corps diplomatique et le corps consulaire, organisés parallèlement, sont entièrement distincts. A notre avis, ce divorce doit cesser. Plus les nations se rapprochent par des alliances commerciales et industrielles, plus la politique se lie étroitement au commerce, et plus le commerce à son tour, dans ses accidens si variés, a des rapports intimes avec la politique. Dans ce développement des relations internationales, il n'est pas plus permis à un agent consulaire d'ignorer l'histoire des traités qu'à un ministre politique d'être étranger aux questions de douanes et de tarifs. Certains préjugés de corps repoussent cette assimilation, mais elle est juste et nécessaire : elle simplifierait, si elle était admise, beaucoup de difficultés, et permettrait d'asseoir cette branche du service public sur des bases plus larges. Quant à présent, des dispositions toutes différentes règlent l'admission dans l'une et l'autre carrière. Celle des consulats est organisée très régulièrement. Des élèves consuls en occupent le seuil, et leur existence, qui remonte à Louis XIV, est consacrée par le règlement du 3 mars 1781. Placés auprès des consuls, ils vivent avec eux, assistent à leurs actes, s'initient à toutes les connaissances relatives à l'administration des consulats, étudient les langues étrangères, font des extraits de toutes les affaires contentieuses soumises aux consuls, ainsi que des jugemens rendus, et chaque année sont tenus de subir un examen et de rédiger un mémoire sur un sujet désigné par le ministre, auquel ce travail est ensuite adressé.

Ce système offre des garanties réelles. Il est vrai que la sévérité des examens n'est point assurée par la publicité, que les candidats sont exclusivement au choix du ministre, et qu'aucun concours n'est ouvert; mais l'exécution franche des règlemens satisferait aux nécessités les plus impérieuses, et la capacité des agens sortis du corps des vice-consuls a jusqu'ici répondu au but de l'institution. On aurait d'ailleurs mauvaise grace à déclarer insuffisant le noviciat établi dans le corps consulaire, si l'on songe que la carrière diplomatique, qui s'en

rapproche par une si étroite analogie, ne possède aucune institution de ce genre. Le recrutement y est préparé par l'adjonction d'un certain nombre d'attachés aux bureaux du ministère ou aux ambassades; malheureusement leur nomination est toute discrétionnaire. Point d'examen, point d'études obligées, point d'avenir assuré. L'enseignement nécessaire à ces futurs diplomates n'est donné dans aucune école. Sous l'empire, Napoléon avait chargé M. le comte d'Hauterive de lui proposer les mesures nécessaires pour combler cette lacune; les évènemens politiques ne permirent point à cette pensée de se réaliser. En 1830, M. de Polignac, dans des vues de politique plus peut-être que d'utilité publique, avait fondé aux affaires étrangères un cours de droit public et un cours d'instruction diplomatique, destinés à vingt-quatre élèves, parmi lesquels, selon leur capacité et leur zèle, devaient être pris des secrétaires surnuméraires, pépinière officielle du personnel des ambassades et des légations. La révolution de juillet a renversé cet établissement naissant. Depuis, aucune disposition n'a été faite pour former ni pour instruire des sujets capables de suivre avec succès une carrière qui exige des qualités et des connaissances si spéciales et si nombreuses (1).

Nos dernières critiques s'adressent à l'administration départementale. L'accès n'en est point défendu contre les surprises de l'ignorance et de la médiocrité, et tous les postes en sont accessibles à toutes les ambitions. On y débute par le titre d'auditeur au conseil d'état ou d'attaché au ministère de l'intérieur, et par les fonctions de conseiller de préfecture, qui depuis quelques années ont été conférées à titre de noviciat; mais, par des raisons de plusieurs natures, ces diverses initiations n'atteignent point le but. Les auditeurs au conseil d'état, qui devraient être destinés surtout aux emplois de sous-préfets, pour être promus ensuite aux préfectures, sont rarement appelés à ces emplois. Nommés qu'ils sont sur la proposition du garde-des-sceaux, dont ils dépendent, le ministre de l'intérieur les connaît peu, s'y intéresse encore moins, et ne se tient pas pour obligé de leur faire une car-

(1) En Belgique, les jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique sont obligés de subir un examen. Nous en avons le programme sous les yeux, et nous ne savons pas si beaucoup de nos jeunes diplomates seraient en état d'y satisfaire. On exige plus encore en Prusse. Un premier examen, cinq années d'études, des attestations de l'expérience acquise, enfin un dernier examen oral et par écrit sur l'administration intérieure, sur l'état agricole et commercial, et sur les intérêts les plus essentiels au commerce de la Prusse : tels sont les préliminaires obligés de l'admission dans la carrière.

rière. Plusieurs, attachés à Paris par le vœu et l'intérêt d'une famille puissante, peu séduits par les honneurs du pouvoir dans quelque résidence obscure et éloignée, ont refusé des places offertes à leur ambition plus exigeante; ces refus, dont on ne devait point tenir compte, ont fait accuser le corps entier d'élever trop haut ses prétentions, et les auditeurs n'ont aucun avenir assuré. Cette institution, que l'empereur avait fondée et d'où sont sortis tant d'hommes distingués, n'est plus qu'une impasse qui ne conduit à rien. On lui a créé d'ailleurs la plus maladroite des concurrences par l'établissement bâtard des attachés au ministère de l'intérieur, auditeurs au petit pied, qu'on nous passe le mot, superfétation parasite, à laquelle le ministre président du conseil d'état n'aurait pas dû consentir. Les attachés ont de moins que les auditeurs la faculté d'assister aux discussions si attachantes et si instructives du conseil d'état. Ils ont de plus la participation au travail des bureaux; mais la plupart s'y montrent rarement, et les chefs de service se prêtent de mauvaise grace à faire l'éducation de jeunes gens qui doivent les quitter précisément à l'heure où ils deviendraient utiles. Trop souvent enfin le titre d'attaché n'est qu'une faveur nominale destinée à en préparer de moins vaines, sans les justifier. Pour compléter des études préparatoires, ou nulles ou insuffisantes, on introduit les plus heureux dans les conseils de préfecture, avec les fonctions de secrétaire-général, dans les chefs-lieux où ces fonctions ne forment point un emploi distinct. Nous n'approuvons pas ces nominations. Les conseils de préfecture sont des tribunaux administratifs, appelés souvent à prononcer sur les plus graves questions : il y faut de l'expérience, de la maturité, une pratique déjà longue. Ce n'est pas là que doit se faire l'apprentissage administratif. Nous en dirons autant des fonctions de secrétaire-général, qui consistent surtout dans la connaissance exacte des traditions administratives et locales, l'habitude de l'ordre, le respect inflexible de la règle, qualités essentielles qui ne sont point l'attribut ordinaire de la jeunesse.

A tous les détails dans lesquels nous sommes entré se rattache une observation générale, qui servira de conclusion à ce que nous avons dit sur le noviciat dans les services publics. Nous avons vu l'état ouvrir des écoles savantes pour préparer les hommes qui doivent entrer dans l'armée, dans les ponts-et-chaussées, dans les mines, dans l'instruction publique. Les facultés de droit, sauf les épreuves ultérieures dont nous avons signalé le besoin, instruisent les aspirans aux emplois de la magistrature, mais ceux qui prétendent à l'honneur de

représenter le pays à l'étranger ou de l'administrer à l'intérieur, où peuvent-ils acquérir les connaissances nécessaires? Nous avons loué les efforts des administrations financières pour former des sujets capables; mais où s'enseigne la théorie des fonctions qu'ils pourront exercer un jour, où recueilleront-ils, indépendamment des exercices pratiques auxquels on les soumet, les idées générales, les notions d'ensemble, les connaissances scientifiques qui les guideraient dans toute leur carrière et leur permettraient d'échapper au joug pesant de la routine? Nous cherchons en vain les sources auxquelles ils pourraient puiser.

La France a toujours occupé le premier rang dans le monde par sa supériorité dans les lettres et dans les sciences. Nos vieilles universités ont conquis une gloire dont le souvenir est encore vivant, et leur digne héritière, reconstituée par le génie de l'empereur, n'a pas été inférieure à ses devancières. L'enseignement public est établi partout sur des bases larges et fécondes; cependant, tandis que l'état entretient et propage toutes les connaissances qui ont pour objet le bien-être individuel ou les droits privés des citoyens, il a toujours laissé dans l'oubli et négligé celles qui embrassent les intérêts généraux de la société. Il prépare et fait des avocats et des médecins, il ne s'occupe point de créer des hommes publics, des administrateurs, des diplomates, des financiers. A part quelques chaires de droit administratif, créées dans ces derniers temps, et qui, bien qu'enfermées dans un cercle étroit, ont déjà rendu de grands services, les sciences politiques et sociales ne sont point enseignées en France. Nous avons été devancés par l'Allemagne, où plusieurs états rivalisent de zèle pour répandre ces sciences. Par une étrange contradiction, c'est sous des gouvernemens absolus que s'ouvrent des chaires qui conviennent surtout à un peuple libre; il est temps que l'enseignement soit mis en harmonie avec les institutions. Plus les citoyens sont appelés à prendre part aux affaires publiques, non-seulement dans les emplois de l'état, mais dans les conseils électifs, dans la commune, dans le département, dans les assemblées politiques, plus il est nécessaire de leur donner la science qui permet d'accomplir dignement ces devoirs nouveaux. Il ne suffirait point d'augmenter le nombre des chaires de nos facultés. Ce n'est pas un simple développement de l'enseignement actuel qu'il s'agit de constituer, mais un enseignement spécial avec son esprit propre et son caractère particulier (1). De nouveaux pro-

(1) Il n'entre pas dans notre plan de discuter le mode d'organisation de ces fa-

fesseurs attachés aux facultés de droit ne tarderaient point à en adopter l'esprit trop juridique. A des hommes qui consacrent leur vie au service public, il faut inspirer un sentiment plus énergique des droits de la société, moins de passion pour l'individu, plus de souci des intérêts de l'état. A Dieu ne plaise que nous condamnions l'étude du droit civil. Nous aimons et nous respectons dans le magistrat et dans le jurisconsulte ce généreux dévouement qui se porte toujours au secours du plus faible, et mesure la protection au pouvoir de l'oppresseur; mais nous ne voulons pas soumettre à la même influence des études qui tendent vers un but entièrement distinct. Notre révolution a proclamé le principe de la séparation des pouvoirs : elle a défendu que l'administration et la justice fussent confondues dans les mêmes mains, et les a séparées d'une manière absolue. Ce principe ne sera définitivement consacré que quand un enseignement spécial prendra au début et conduira vers leurs destinations respectives ceux qui doivent parcourir l'une ou l'autre carrière.

Un enseignement complet de toutes les sciences qui se rapportent aux affaires publiques est donc le point de départ d'une bonne organisation du personnel des fonctionnaires. Tant qu'il ne sera pas constitué, toutes les mesures prises pour consacrer les droits du talent et pour procurer à l'état des serviteurs intelligens et capables seront vaines et sans effet. L'année dernière, d'honorables députés ont proposé de déterminer les règles de l'admission dans les fonctions publiques. Une pensée louable avait inspiré ce projet. S'il a échoué, c'est surtout parce qu'il était dépourvu de base, faute d'une école publique où pussent s'acquérir les connaissances exigées des candidats aux emplois. Nous faisons des vœux pour que cette lacune soit comblée. Puisse bientôt l'état, en présence d'une jeunesse active, laborieuse, pleine d'une généreuse émulation, se créer le moyen d'en choisir l'élite pour l'appliquer au service public et étendre ainsi, par des dispositions successives, à la diplomatie, à l'administration, aux régies financières, avec les tempéramens propres à chacun de ces services, le régime de garanties qui garde déjà le seuil des autres carrières!

cultés nouvelles et les chaires qui devraient y être ouvertes. Cette question a été traitée, avec tous les développemens qu'elle comporte, dans le travail remarquable de M. Laboulaye, que nous avons cité plus haut.

III.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupé que des emplois les moins élevés, sorte d'épreuve et d'initiation plus spécialement destinée aux hommes jeunes, nouveaux, et chez qui le zèle et la vivacité de l'esprit suppléent à l'expérience. Au-dessus de ces emplois s'ouvre la liste de tous ceux dont se compose l'ensemble du service public et qui réclament d'autres qualités, la maturité avec la vigueur, et des connaissances qui, pour quelques-uns du moins, supposent une intelligence distinguée. Recherchons quels principes en règlent la distribution.

C'est aux fonctionnaires d'un ordre moins élevé dans le même service que sont donnés la plupart des emplois, soit en vertu de dispositions formelles, soit par la libre volonté des chefs, soit enfin par l'influence qu'exercent naturellement les efforts déployés et l'aptitude constatée dans les postes inférieurs. L'avancement est le droit commun : c'est une règle aussi salutaire qu'équitable. Elle donne à l'état des serviteurs expérimentés, elle excite le zèle et entretient l'émulation; par l'avenir qu'elle offre aux fonctionnaires, elle compense en partie la médiocrité des rémunérations accordées par l'état. L'avancement s'obtient de deux manières, soit par l'ancienneté, loi fatale qui confère un droit en vertu de la seule date de l'entrée en fonctions, soit au choix, combinaison heureuse qui concilie les droits des fonctionnaires avec les besoins de l'état, et ne considère la durée des services que quand elle s'unit au mérite.

Dans l'armée de terre et dans les corps de troupes de la marine, des emplois nombreux sont donnés à l'ancienneté. Ce privilége était dû à une carrière où l'on n'entre pas librement, et dont il était juste que les devoirs rigoureux fussent rendus moins pesans par la perspective d'un avenir assuré. Des limites ont été posées pour que jamais la chose publique ne soit compromise par ce mode aveugle de promotion. Les sous-officiers ne sont pas les produits de l'ancienneté. L'ancienneté ne confère pas non plus le grade de sous-lieutenant : elle ne fait que des lieutenans, des capitaines et des chefs de bataillon ou d'escadron. Ainsi elle ne commence qu'aux hommes dont l'aptitude est déjà constatée par un choix discrétionnaire antérieur, et elle s'arrête aux emplois qui entraînent une trop grande responsabilité pour ne réclamer que de l'expérience et de la pratique. Il est aussi certains services dans lesquels l'ancienneté attribue seule le rang ou la classe, c'est-à-dire

un avantage qui augmente seulement l'honneur ou le salaire de la fonction, déjà donnée au choix. C'est ainsi qu'à la cour des comptes la moitié des emplois de référendaires de première classe est attribuée aux plus anciens titulaires de la seconde classe. Enfin, dans quelques administrations où des fonds disponibles sont répartis entre les employés inférieurs que l'insuffisance des crédits privait du traitement légalement assigné à leur titre, les allocations nouvelles appartiennent aussi de droit aux plus anciens, parce qu'il paraît juste de commencer par ceux qui ont le plus long-temps attendu. A part ces priviléges conférés à l'ancienneté, l'avancement est accordé au choix. C'est la règle de l'armée elle-même pour tout ce qui ne revient pas à l'ancienneté, et de tous les autres services publics. Le choix s'exerce dans les cadres de la hiérarchie et se dirige d'après les lumières que lui fournissent des garanties diverses destinées à l'éclairer.

Nous avons déjà parlé de la hiérarchie dans son organisation générale et dans ses rapports avec la constitution des services publics. Relativement à l'avancement, la hiérarchie se compose des grades et des classes, expressions diverses pour indiquer les degrés successifs de l'échelle. Le grade désigne plus spécialement un titre ou une fonction spéciale, la classe un rang parmi ceux qui occupent cette fonction. Ces divisions, quelquefois multipliées à l'excès, fournissent le moyen d'accorder plus fréquemment des récompenses, et de tenir ainsi le zèle plus constamment éveillé. A très peu d'exceptions près, l'armée ne connaît que les grades. Dans les emplois des administrations centrales, les commis, les sous-chefs, les chefs de bureaux, sont divisés en classes nombreuses. Il en est de même dans les services financiers; on y trouve des emplois qui ont jusqu'à huit classes. La classe est quelquefois attachée à l'agent, presque toujours à la résidence. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées, les conservateurs des forêts, d'autres fonctionnaires des finances, peuvent avancer de classe sans quitter leur poste. Les préfets, les sous-préfets, les directeurs des régies financières, n'obtiennent cet avancement qu'en changeant de résidence, obligation parfois onéreuse et qui a empêché des hommes très méritans d'accepter un avancement dû à leurs longs services, obligation toujours regrettable, en ce qu'elle établit une mobilité fâcheuse et prive souvent un arrondissement, un département d'un agent populaire et estimé qui ne tiendrait point à s'en éloigner, et ne peut pourtant obtenir qu'à ce prix la récompense de ses travaux. La plupart des services comportent des fonctions de nature diverse et qui suivent une hiérarchie parallèle; dans la magistrature, le parquet

et le siége; dans l'Université, le professorat et l'administration; dans les finances, la partie active et la partie sédentaire; presque partout, les bureaux de l'administration centrale et les emplois extérieurs. Les besoins du service et les convenances personnelles peuvent réclamer le passage d'une branche à l'autre. Il y est pourvu à l'aide des assimilations de grades établies par des dispositions expresses ou par l'usage. Ces assimilations n'existent point d'un département ministériel à l'autre. En général chaque administration est jalouse des positions qu'elle possède, mais la latitude laissée au choix permet, dans les services qui le comportent, de faire au dehors les emprunts commandés par l'intérêt public.

Dans les parties de l'administration qui sont bien constituées, la règle de l'avancement est qu'aucune nomination ne peut se faire que parmi les titulaires du grade ou de la classe immédiatement inférieure à l'emploi vacant. Les lois ou les règlemens le prescrivent ainsi dans l'armée, dans les ponts-et-chaussées et les mines, dans les consulats, dans l'Université, dans les administrations financières. Cette règle est appliquée à l'administration centrale de la guerre; elle a été écartée dans les autres ministères. Aux affaires étrangères, à la justice, aux cultes, à la marine, une portion seulement des emplois intermédiaires de rédacteurs, de commis principaux, de sous-chefs, est réservée à l'avancement. On n'a posé aucune règle pour les emplois supérieurs. A la guerre, le mode d'avancement est réglé jusqu'à l'emploi de chef de bureau. Dans les départemens de l'intérieur, du commerce, de l'instruction publique, les emplois sont accessibles à tous les fonctionnaires du département, sans distinction. Les autres ministères se sont donné une liberté illimitée. On s'est seulement attaché, dans presque toutes les administrations centrales, à prendre des mesures contre un avancement trop rapide. Il y faut avoir passé un temps déterminé dans un grade ou dans une classe pour pouvoir monter dans le grade ou la classe supérieure. Le temps est fixé à deux ans dans tous les ministères, excepté ceux de l'intérieur et de l'instruction publique, où l'on n'exige qu'une année.

Ces règles, même les plus sévères, laissent toutes une part à l'appréciation du pouvoir qui doit nommer. Pour le guider dans cette tâche délicate, plusieurs espèces de procédés sont établis. Dans quelques services, la capacité des employés est mise à des épreuves déterminées. Les inspecteurs-généraux-adjoints des finances doivent avoir fait deux tournées d'inspection. Les employés des contributions directes sont obligés d'exécuter certains travaux qui sont transmis à

l'administration centrale. C'est la seule obligation qui ait le caractère d'un examen. L'examen n'est une condition de l'avancement que pour quelques emplois les moins élevés, et dont les titulaires sont encore dans une sorte de position d'essai, par exemple dans quelques administrations financières et dans les bureaux de la guerre. Il y est suppléé par les comptes-rendus périodiques qui sont demandés aux chefs intermédiaires. Ces comptes-rendus doivent être fournis, à des époques fixes, par les présidens des comités du conseil d'état pour les auditeurs placés sous leurs ordres, par les directeurs pour les administrations financières, par le secrétaire-général du ministère pour les bureaux de la justice, par le directeur des cultes pour les bureaux de sa direction, par les chefs respectifs pour les bureaux de l'intérieur. Dans les bureaux de la guerre, les sous-chefs, commis principaux, rédacteurs et vérificateurs, tiennent un carnet sur lequel ils inscrivent chaque jour l'analyse succincte des affaires qu'ils ont traitées; ces carnets visés par le chef du bureau, renouvelés tous les ans et classés comme archives, servent de base aux propositions d'avancement. Dans l'armée, les nominations au choix sont préparées par les tableaux d'avancement. Chaque année, des inspecteurs-généraux parcourent toute la France, visitent les établissemens et les corps militaires, se tiennent au courant de l'état du service, de la conduite de tous les officiers, et dressent les tableaux sur lesquels se font les promotions; nul ne peut obtenir de l'avancement s'il n'y est inscrit. Les choix sont ainsi circonscrits dans le cercle des hommes qui ont été à l'avance déclarés dignes. Des tableaux semblables sont dressés dans le service actif des douanes, qui est organisé à l'instar de l'armée. Le ministre actuel de l'instruction publique a annoncé l'intention d'introduire aussi dans son département les tableaux d'avancement. Il est procédé autrement encore dans la magistrature. Les nominations sont précédées des présentations des chefs des cours royales. Toutes les fois qu'un emploi est vacant, le premier président et le procureur-général doivent adresser au garde-des-sceaux une liste triple de candidats. Le ministre propose au roi celui des candidats qui lui paraît devoir être préféré, mais il n'est pas tenu de se renfermer dans la liste des candidats. Les présentations des chefs intermédiaires sont le mode le plus habituellement suivi dans les diverses administrations. Il est naturel que ceux qui suivent l'employé dans ses actes journaliers témoignent de son aptitude et de ses droits à une récompense. Il est bon que la responsabilité de chacun soit ainsi engagée, et plus s'étend le nombre de ceux

qui concourent à préparer les nominations, plus sont respectés les droits légitimes et repoussées les obsessions de l'intrigue.

Tels sont les moyens variés par lesquels s'éclairent les choix qui confèrent l'avancement; mais l'avancement n'est pas le seul chemin qui conduise aux emplois. Dans l'armée, dans les ponts-et-chaussées, les mines, l'Université et les régies financières, les divers postes sont exclusivement affectés aux fonctionnaires qui ont commencé par les degrés les moins élevés; dans les autres services, ils peuvent être conférés à quiconque satisfait à des conditions générales qui n'impliquent ni les services rendus ni l'aptitude nécessaire.

En dehors des administrations qui se composent d'un grand nombre d'employés, dans lesquelles a pu se constituer une hiérarchie, où chaque position est un pas vers celle qui la précède, il est des services spéciaux qui n'offrent ni classes ni degrés à ceux qui leur appartiennent. On ne peut donc les recruter à l'aide du noviciat ni de l'avancement. Il y est suppléé par des formalités spéciales. A cette catégorie appartiennent particulièrement les services suivans, que nous mentionnons entre autres en raison du grand nombre de ceux qui en dépendent : 1° les juges de paix, magistrature spéciale, distincte des tribunaux de première instance et des cours royales, et qui ne pourrait être considérée, ainsi qu'on l'a quelquefois proposé, comme le début de la carrière judiciaire, sans perdre son caractère propre, sans être livrée à une instabilité, à des pensées d'ambition qui la discréditeraient : il est pourvu aux emplois de juges de paix sur la présentation des chefs de la cour et du tribunal, présentation dans laquelle le choix n'est pas tenu de se renfermer; — 2° les vérificateurs des poids et mesures, fonction toute particulière, à laquelle aucune autre ne conduit, et qui ne conduit à aucune autre : les nominations doivent être précédées d'un examen auquel il est procédé publiquement toutes les fois qu'il faut pourvoir à une vacance, cependant les vérificateurs nommés peuvent changer de résidence et obtenir ainsi une sorte d'avancement; — 3° les conservateurs des bibliothèques publiques : la carrière des lettres est la préparation la plus convenable à ces emplois, il n'est mis aux nominations d'autre condition que de porter sur des membres de l'Université, des littérateurs et savans connus par leurs travaux ou des élèves de l'École des Chartes; — 4° enfin les professeurs soit dans les facultés de l'Université, soit dans d'autres établissemens publics. Les chaires des facultés des lettres et des sciences pourraient être données à l'avancement. Un grand nombre de professeurs

des colléges royaux, déjà éprouvés par les concours d'agrégation et par un enseignement souvent éclatant, y seraient très justement appelés; mais le mode de nomination, sans les exclure, ne leur donne aucune préférence. Le choix se fait entre quatre candidats, dont deux sont présentés par la faculté et deux par le conseil académique. Les chaires de droit et de médecine sont données au concours; celles des facultés de théologie sont remplies sur la présentation des évêques et des facultés et consistoires, selon le culte. Quant aux emplois de l'enseignement dans les établissemens publics étrangers à l'Université, c'est aussi sur des présentations que se font les nominations. Ces présentations sont généralement confiées aux conseils supérieurs de ces établissemens : pour le Collége de France, elles émanent des professeurs mêmes et de l'Institut. Ce dernier corps intervenait aussi précédemment dans les présentations destinées à pourvoir aux chaires de l'École Polytechnique; il a été dépouillé de cette attribution par M. le maréchal Soult, dont le nom restera attaché à cette attaque dirigée contre le premier corps savant et littéraire de l'Europe. Nous ne parlons pas d'une foule d'emplois placés hors de toute catégorie, et qui dépendent des divers ministères, tels que ceux de médecin, d'architecte, d'économe ou de conservateur du mobilier dans une administration, d'essayeur de la garantie à la Monnaie, de directeur de certains établissemens agricoles ou charitables, etc.; nous ne pourrions retracer les dispositions qui les concernent sans étendre démesurément une nomenclature déjà trop longue, et ces postes exceptionnels ne peuvent être soumis à une règle commune.

Mais en dehors du système général, on a laissé des fonctions nombreuses et importantes qui souffrent de cette situation; nous voulons parler des employés des préfectures et des sous-préfectures et de quelques directions financières dans les départemens. Ces employés sont considérés comme attachés exclusivement au département où ils sont placés : on a voulu les laisser ainsi dans une dépendance plus directe du chef auquel ils obéissent, et l'on a cru trouver en même temps dans cette combinaison un moyen d'économie. Ces avantages sont contestables, et les inconvéniens ne le sont point. Dans une administration bien réglée, un chef de service exerce toujours une autorité suffisante sur ses inférieurs, même quand il ne les nomme point. Ses plaintes sont écoutées et son droit de censure admis. Entre lui et ceux qui sont placés sous ses ordres, le ministre hésite rarement; il sent trop les nécessités du service et l'intérêt de la subordination. On peut en trouver la preuve dans les administrations où la

hiérarchie embrasse tous les degrés, et rattache tous les agens au chef suprême. Quant aux raisons d'économie, elles ne peuvent exister qu'autant que les employés dont nous nous occupons seraient en réalité moins payés que s'ils l'étaient directement par l'état. Or, d'où que leur vienne le salaire, il doit être suffisant et proportionné à leurs travaux et à leur talent. La mesure en est la même, que le ministre ou le préfet en règle le taux. L'état ne doit pas leur accorder une récompense supérieure à leur mérite, ce serait dilapidation; le département ne doit pas non plus la leur accorder inférieure, ce serait injustice, dureté et mauvais calcul administratif. Ainsi, les raisons de hiérarchie et d'économie ne sont pas admissibles; pourtant ce sont celles qui ont fait établir un régime par lequel une foule d'employés laborieux, capables, expérimentés, sont privés de tout avenir, condamnés à languir toute leur vie dans une position obscure et ingrate, et placés, à l'égard de tous les autres serviteurs de l'état, dans une condition humiliante d'infériorité. Ce malaise réagit sur les affaires publiques. Les hommes qui se sentent forts s'éloignent d'un service si mal récompensé; ceux qui y entrent n'y apportent que le découragement et la misère. Le chef du service, préfet ou directeur, ne sait le plus souvent comment combler les vides, et l'on en a vu qui, hors d'état de remplacer un employé de qui dépendait tout le travail, se trouvaient obligés de subir ses exigences, loin de jouir d'une autorité plus certaine. Nous appelons sur cette partie de l'administration l'attention de tous ceux qui veulent à tous les degrés que les services soient récompensés et la condition des fonctionnaires garantie.

En résumé, pour en revenir aux services généraux, c'est surtout l'avancement qui règle la promotion aux emplois. Son domaine se compose de toutes les fonctions qui lui sont légalement et exclusivement dévolues, et de celles où il est consacré par la pratique et par des raisons de justice et d'utilité publique. Cependant, là même où il s'exerce, les règles établies ne sont pas toujours les meilleures, et il y pourrait occuper une plus grande place. D'un autre côté, il devrait régir des services d'où on l'a exclu. C'est ce que nous allons essayer de faire voir.

La règle qui doit présider à la distribution des emplois a été proclamée de toute ancienneté. Les états-généraux disaient jadis : « Il faut pourvoir aux emplois et non aux personnes. » La même pensée était exprimée par l'empereur, qui répétait souvent : « Il faut choisir l'homme qui convient à la place, et non la place qui convient à l'homme.» Les fonctionnaires à tous les degrés sont les serviteurs de l'état; l'in-

térêt du service public est la considération dominante et exclusive. Choisir le plus capable, c'est-à-dire le plus savant, si la science est requise; le plus ferme, si l'énergie du caractère est nécessaire; le plus vigoureux, s'il s'agit de fatigues à supporter; le plus discret, si l'imprudence doit être un danger; donner à chaque poste l'homme qui lui convient le mieux, approprier l'âge, le caractère, les mœurs, l'esprit de chacun aux nécessités de l'emploi, voilà le devoir de celui qui nomme, devoir complexe, délicat, à l'accomplissement duquel on ne peut apporter trop d'attention pour éviter les surprises, trop de volonté pour déjouer les intrigues, trop de désintéressement pour résister aux obsessions de la parenté et de la camaraderie. A quels principes sera soumis l'exercice de ce pouvoir? quelle part sera faite à la règle, quelle part au pouvoir discrétionnaire? Ces questions ne peuvent guère être résolues en termes absolus, et les solutions les plus contraires ont été proposées. Les uns soutiennent que le droit de nomination aux emplois doit être entièrement abandonné à la responsabilité ministérielle, ils l'érigent en attribut nécessaire de la couronne, ils le proclament comme une de ses principales prérogatives. Les autres, au contraire, veulent exclure tout arbitraire, soumettre tous les choix à des dispositions de rigueur, et créer au profit des fonctionnaires un droit absolu. Ces théories opposées nous paraissent également excessives et inapplicables.

Prétendre que le droit de nommer aux emplois publics a été attribué à la couronne pour étendre son patronage, pour agrandir son influence et son autorité, c'est contredire l'esprit de notre révolution, qui repousse les priviléges, exclut la faveur et consacre les droits du talent et de la capacité. Cette opinion prévaut, on ne le sait que trop, dans les plus hautes régions du pouvoir : elle se laisse voir chaque jour dans ses conséquences les plus regrettables, elle contribue à accroître démesurément le nombre des emplois, au grand détriment du service et des fonctionnaires eux-mêmes; mais de tels abus, loin de la justifier, en sont la plus formelle condamnation, et toutes les lois, tous les actes de la puissance publique qui ont restreint ce droit dans les divers services que nous avons désignés, prouvent suffisamment qu'il peut être limité sans violer la constitution. Il n'est pas plus vrai que le principe de la responsabilité des ministres implique la faculté de disposer en toute liberté des emplois publics. Combien n'abuse-t-on pas du principe de la responsabilité des ministres! Si l'on acceptait certaines théories, aucun régime ne serait plus despotique que notre régime de liberté. On dit que toute règle est étroite,

aveugle, fatale, et que l'intérêt public n'a pas de juge plus compétent, d'appréciateur plus éclairé, qu'un ministre qui peut faire la part des nécessités de toute sorte selon les temps et les lieux, mesurer le mérite, peser les circonstances et tenir une balance impartiale entre des prétentions sans nombre. Nous n'avons besoin de contester ni le caractère ni le talent des ministres et de leurs délégués; nous les tenons tous, si l'on veut, pour sages et éclairés, mais nous voudrions, avant de leur remettre l'arbitraire, être assurés qu'ils auront toujours le loisir d'en user avec discernement, le courage de résister aux influences illégitimes qui les assiégent, et qu'ils ne seront jamais ni hommes de partis, ni parens aveugles, ni amis complaisans. Qu'on nous donne cette assurance, et nous tenons l'arbitraire ministériel pour le plus heureux des régimes. En vain prétend-on que la responsabilité est une garantie suffisante : descend-elle jamais à ces obscurs détails! et combien de fautes lui échappent, s'il en est qu'elle empêche! Voyez les faits; observez dans sa marche le gouvernement constitutionnel. Supposez un ministère en possession d'une majorité, non pas faible, disputée, composée à grands efforts d'ambitions séduites ou de cœurs défaillans, mais convaincue, décidée, sympathique, comme le comporte le gouvernement parlementaire dans son état normal, et voyez à quoi se réduit la garantie de la responsabilité ministérielle, appliquée aux intérêts secondaires. Une pensée politique dominante absorbe toutes les autres questions et ne laisse plus de place à aucune contradiction de détail. Imaginez, pour ne pas sortir de notre sujet, un débat s'engageant sur une nomination qui sera condamnée par l'opposition. La majorité dédaigne cette mesquine attaque, défend de prononcer des noms propres et n'a pour s'éclairer que la parole amie d'un ministre qu'elle soutient. Admettons pourtant que, dans une circonstance spéciale, le scandale ait été assez grand pour déconcerter le parti du gouvernement, pour braver les scrupules de la tribune, pour exclure toute dénégation, ne demeurera-t-il pas encore impuni? et combien d'autres échapperont à tout contrôle et, pour avoir moins irrité l'opinion, auront été également dommageables au service public!

Ce n'est donc ni au nom de la prérogative royale ni au nom de la responsabilité ministérielle que l'on peut condamner les règles destinées à présider à la distribution des emplois, mais ce n'est pas non plus au nom du droit des fonctionnaires qu'elles peuvent être défendues. Les fonctionnaires n'ont aucun droit fondé sur leur intérêt privé, s'il ne se lie étroitement à l'intérêt public. L'état leur doit sa

protection, sa sollicitude, mais il est tenu en premier ordre de veiller au service public dont ils ne sont que les instrumens.

Le problème consiste à concilier dans une juste mesure la règle et l'arbitraire, de manière que, loin de se détruire, ils se prêtent un mutuel secours, que la règle corrige l'arbitraire et l'arbitraire la règle. Or, les termes de la question se modifient selon l'importance des emplois et la nature des services. Essayons d'indiquer les principes les plus généraux de cette grave matière.

Certaines fonctions résistent par leur nature à toutes conditions explicites d'aptitude, et l'accès en doit être entièrement libre. Ce sont les fonctions politiques, celles qui se lient à la marche même du gouvernement, à ses rapports avec les pouvoirs parlementaires. Il est nécessaire que les ministres soient entourés d'hommes qui s'unissent intimement à eux, qui partagent leurs idées et leur fortune, et qui, élevés au pouvoir par le même succès, doivent en descendre par une chute commune. C'est un secours et une force pour un cabinet, et l'intérêt qu'ont les ministres à ne point se donner des auxiliaires qui seraient dépourvus de talent ou privés d'influence ne permet pas de craindre que les postes ainsi donnés ne tombent dans des mains incapables. Il faut seulement éviter de placer dans cette catégorie des emplois qui exigeraient des connaissances techniques et une expérience pratique dont manqueraient les élus de la politique.

La règle n'est jamais qu'une garantie contre l'abus, et elle est toujours une entrave; elle ne doit donc pas exercer son empire dans les cas où l'abus est peu probable et où le pouvoir a besoin d'une grande latitude. Cette réflexion s'applique aux situations les plus élevées de l'administration. Les conditions d'aptitude y doivent être ou nulles ou établies en termes très généraux. Il y a deux raisons pour qu'il en soit ainsi. D'abord l'importance du titre est en elle-même un obstacle à des promotions qui ne reposeraient que sur la faveur : de telles promotions sont publiques; elles excitent vivement l'attention, elles touchent toutes les ambitions rivales, souvent aussi jalouses que puissantes, et l'opinion publique s'en préoccupe avec ardeur. En second lieu, il faut dans les premiers rangs du service public des qualités que ne donnent point la routine et la simple pratique des affaires, l'étendue de l'esprit, la justesse du coup d'œil, des connaissances générales et approfondies, le talent de conduire les hommes. On ne trouverait pas toujours à satisfaire à ces conditions par des choix hiérarchiques. Les fonctions supérieures sont celles qui exigent le moins de science pratique. Il est de l'intérêt de l'état que les hommes

éminens révélés par de grands travaux, par les discussions des chambres, par les succès de l'intelligence, puissent toujours être appelés à diriger les affaires publiques. Quelquefois on a essayé de suppléer à la hiérarchie par des catégories de fonctions ou de situations dans lesquelles les nominations devraient se renfermer. Cet expédient a plus d'inconvéniens que d'avantages : les catégories autorisent plus souvent les mauvais choix qu'elles ne préparent les bons, et quand il s'agit de fonctions placées, par leur importance, sous la seule garantie de la responsabilité des ministres, il ne faut point la soulager par des entraves secondaires.

Après avoir ainsi fait la part des besoins de la politique et des nécessités propres aux premiers emplois, on peut plus aisément proclamer la règle dans les fonctions inférieures. En général, plus on descend l'échelle des emplois, plus il est facile et juste de consacrer des droits et de circonscrire le territoire laissé à l'arbitraire : en effet, le nombre des candidats admissibles est en raison inverse de l'importance des fonctions. Dans les emplois intermédiaires, une aptitude spéciale est nécessaire, car il y faut agir plus que diriger, et exécuter plus que prescrire. L'abus pourrait d'ailleurs s'y introduire plus aisément à la faveur du nombre des emplois à distribuer et du peu de publicité des nominations. La constitution de l'armée nous fournit sur ce point des données précieuses. Cependant nous n'entendons point étendre à d'autres services les droits qu'elle accorde à l'ancienneté; il faut que les nominations soient toujours le résultat d'une appréciation intelligente et éclairée. La règle doit consister en même temps dans la possession de titres ou de grades antérieurs qui établissent une présomption d'aptitude, et dans l'obligation de vérifier l'aptitude réelle par des moyens déterminés, les plus propres à la constater d'une manière exacte. A part de rares exceptions, toute nomination doit être faite dans la classe ou le grade immédiatement inférieur : cet encouragement est dû aux fonctionnaires qui ont déjà su se faire une place dans la hiérarchie, et les candidats les plus aptes se trouvent presque toujours dans leurs rangs. Toute infraction à cette règle est une exception qui a besoin d'être motivée. Enfin, parmi les titulaires du même degré, l'ancienneté doit prévaloir à mérite égal. Mais comment sera constaté le mérite? C'est la question la plus essentielle, celle d'où dépend la bonne composition du personnel public. Cette constatation doit se faire avec soin, résulter de preuves réitérées, et pouvoir être elle-même contrôlée et vérifiée; arrière ces jugemens qui se glissent à l'oreille, que la jalousie envenime, que la

faveur adoucit, et qui ne sont pas assez sincères pour oser s'avouer. Il est vrai que nous vivons dans un temps d'indiscrétion où nul ne peut compter sur le secret, même dans les choses qui le veulent impérieusement, dans un temps de ménagemens et de compromis où l'on craint de se faire des ennemis; mais ces mœurs complaisantes et lâches ne doivent pas être encouragées : il faut habituer les dépositaires de l'autorité à en supporter le poids comme ils en recueillent les profits. Quand un ministre est appelé à faire une nomination qui attachera à l'état un serviteur nouveau et exclura peut-être vingt concurrens dont l'aptitude est certaine, aucun renseignement n'est superflu, aucune vérification n'est trop minutieuse. Point d'examens; toutes les fonctions n'en comportent pas, tous les candidats ne sont pas disposés à cette épreuve réservée aux débutans. Celui qui exerce déjà une fonction subit un examen permanent; il suffit de tenir une note exacte de ses travaux, d'en conserver la trace, d'en indiquer avec précision le nombre et la valeur : c'est à la fois un sujet perpétuel d'émulation dans l'œuvre de chaque jour et un moyen certain d'appréciation quand vient le jour d'une promotion. Cette promotion sera elle-même précédée d'une présentation du chef intermédiaire appuyée sur des faits précis et circonstanciés, et la nomination, après de telles précautions, pourra difficilement méconnaître les droits de la capacité et des services déjà rendus. Voilà les règles que nous réclamons, et nous ne croyons point qu'elles contrarient aucun intérêt légitime de l'administration. Peut-être écarteront-elles la sottise en crédit et l'intrigue remuante; mais qui stipule au nom de la sottise et de l'intrigue? Dans les emplois qui n'appartiennent point à la hiérarchie d'un service organisé, d'autres dispositions doivent être adoptées. Les présentations des conseils des établissemens, celles de l'Institut dans les fonctions où il est en état d'apprécier les candidats, offrent des garanties satisfaisantes. Nous les préférons notamment aux concours, bons pour les jeunes aspirans à l'entrée de la carrière, imparfaits et trompeurs dans les emplois qui conviennent à des hommes plus âgés, à des hommes quelquefois déjà célèbres, et peu disposés à jouer leur réputation dans les hasards de ces luttes épineuses, et à s'exposer à perdre en quelques heures le fruit des travaux de toute une vie.

Telle est, à notre avis, la conduite générale que l'administration doit s'imposer dans les nominations aux emplois intermédiaires : elle diffère peu des procédés actuellement suivis dans plusieurs services publics; mais il en est où l'on repousse toute gêne, où l'on prétend que l'arbitraire doit être entier. On place dans ce régime exceptionnel la diplomatie,

l'ordre judiciaire et l'administration départementale. Cette prétention est-elle fondée? C'est ce que nous allons examiner. Nous parlerons en même temps d'un corps spécial de magistrature à l'occasion duquel s'élèvent des questions analogues.

Il n'est pas de carrière qui exige plus d'expérience, de connaissances générales et d'habitudes pratiques que la diplomatie, mais il n'en est pas non plus où les conditions d'aptitude soient plus relatives, qui engage de plus près les premiers intérêts de l'état et la responsabilité des ministres, qui réclame enfin plus de confiance réciproque, de communauté d'idées entre le chef et l'agent, et de sympathie dans l'obéissance et dans le commandement : on ne peut donc la soumettre à des règles étroites. L'ancienneté peut n'être d'aucune considération, et le talent même ne point suffire à telle nécessité accidentelle. Ajoutons qu'un personnel très limité ne laisserait pas toujours une suffisante latitude à des choix concentrés dans ses rangs, et que le recrutement du corps n'est point entouré, quant à présent du moins, des précautions propres à en exclure l'incapacité. On y accorde trop au nom, à la richesse, à la situation sociale, trop peu au mérite et à l'intelligence. Il faut donc qu'en dehors des cadres puissent se faire toutes les nominations commandées par l'intérêt du service. Nous n'ignorons point les abus qui ont excité de justes plaintes, les sacrifices faits à une politique corruptrice, le découragement jeté dans les rangs inférieurs; nous condamnons des écarts déplorables, mais quel esprit sage proposerait de dépouiller l'état de ses prérogatives nécessaires, parce qu'elles ont été temporairement détournées de leur but légitime?

Aucune de ces considérations ne s'applique aux nominations judiciaires. Les choix peuvent s'exercer dans un cercle étendu, les candidats capables sont nombreux, les fonctions à conférer exigent avant tout le caractère et l'indépendance et non la souplesse et la dextérité. Or, quel intérêt plus élevé que celui de la bonne composition de la magistrature? De tout temps il a excité la sollicitude des organes de la nation et commandé des dispositions protectrices. On peut dire de la règle, en beaucoup de choses de gouvernement, ce que Mme de Staël disait de la liberté, que c'est elle qui est ancienne et l'arbitraire qui est nouveau. En 1356, les états-généraux, assemblés pendant la captivité du roi Jean, demandaient que les offices de justice ne fussent donnés que « par bonne et mûre délibération, en pourvoyant aux offices et non aux personnes. » L'ordonnance du 14 mai 1358 consacre ce vœu. En 1408, les offices de président et autres gens du parle-

ment sont remis à l'élection du parlement lui-même. Plus tard, l'élection directe est supprimée et remplacée par une liste de présentation dressée au scrutin. Enfin, après le rétablissement de la vénalité des charges, des ordonnances veulent qu'avant la réception de ceux qui en auront été pourvus, il soit « informé de leurs vie, mœurs et conversation » et procédé à un examen « tant sur la loi que sur la pratique et en la fortuite ouverture de chacun livre qui se fera en trois endroits pour le moins. » Si l'information et l'examen ne sont pas suffisans, l'admission est refusée. Telles sont les précautions prises sous un régime absolu; elles étaient plus sérieuses que celles dont on use aujourd'hui. La loi, en effet, pour tous les emplois judiciaires, n'exige, comme nous l'avons déjà dit, qu'un diplôme de licencié et deux années de stage au barreau. Cependant les nominations ont ordinairement lieu sur une présentation des chefs des cours royales; mais cette présentation, seul moyen d'information du pouvoir qui nomme, n'est pas toujours suivie. Les principaux inconvéniens des formes actuelles tiennent à l'absence de noviciat judiciaire; si cette préparation aux fonctions de la magistrature était constituée sur des bases solides, elle lèverait les principales difficultés. On peut remarquer, en effet, que partout où le noviciat est constitué, les règles hiérarchiques s'observent. Il conviendrait en outre de créer des moyens plus nombreux de constater le mérite et les services des magistrats de l'ordre le moins élevé. Ils dépendent trop des impressions favorables ou contraires de leurs supérieurs; quiconque a eu le malheur de déplaire se voit fermer toute chance d'avancement. La politique, qui devrait au moins respecter le temple de la justice, est trop souvent admise à contrôler les choix ou à les dicter. Au reste, la multiplicité des emplois, les inconvéniens attachés à une trop grande mobilité, ne permettent point de constituer une hiérarchie régulière et de créer des grades et des classes par lesquels les aspirans aux emplois supérieurs soient tenus de passer successivement. Enfin, la convenance et la nécessité d'appeler les membres du barreau dans la magistrature à laquelle ils ont de tout temps rendu de grands services s'opposent à ce que les nominations soient exclusivement attribuées à l'avancement. Il faut donc laisser une grande part d'autorité au pouvoir qui fait les nominations. Puisse-t-il ne consulter jamais que les besoins du service et le mérite des candidats!

Des ministres, pour s'affranchir de toute règle, ont prétendu qu'il était nécessaire de réserver au gouvernement le droit de nommer qui bon lui semble aux emplois de sous-préfet et de préfet, de chef de

bureau, de chef de division et de directeur dans les administrations centrales, d'inspecteur-général dans les services du ministère de l'intérieur. Ces emplois, il est vrai, sont d'une espèce particulière, et ne peuvent être soumis à des règles aussi étroites que ceux des finances ou des ponts-et-chaussées; ils ne sont point purement techniques, et plusieurs touchent à la politique. Cependant, nous ne trouvons aucun motif plausible pour ne pas circonscrire le choix dans le cercle des fonctionnaires déjà éprouvés et instruits dans des postes moins élevés. A quelles catégories seraient empruntées les promotions faites hors de ce cercle? On a vu, à d'autres époques, dans les momens de crise, où les choix hiérarchiques cédaient le pas aux nécessités politiques, ce que l'administration en pouvait attendre. Un sous-préfet, un préfet, un chef du service central, un inspecteur-général, ne s'improvisent point. Combien d'intérêts confiés à leur zèle! quelle somme de connaissances indispensables : l'économie politique et sociale, la statistique, le droit public et administratif, les traditions consacrées par l'usage! Les meilleurs choix ont été faits dans la hiérarchie, et si, parmi ceux qui lui étaient étrangers, plusieurs n'ont pas compromis le service public, aucun n'a toutefois fait briller des qualités qu'on n'eût pas rencontrées au moins au même degré dans les catégories fournies par les cadres administratifs. Ces catégories sont nombreuses, elles renferment des esprits et des capacités de tout genre; on ne risquerait jamais, en s'y renfermant, de ne point pouvoir donner à chaque emploi un agent capable et à chaque nécessité publique une satisfaction complète.

En dehors de ces services généraux, le mode de recrutement et d'avancement intérieur de la cour des comptes réclame une attention spéciale. Sa constitution primitive portait l'empreinte des principes d'ordre et de régularité qui régnaient sous l'empire. En cas de vacance d'une place de conseiller maître, il devait être fait une liste de six référendaires distingués par leur talent et leur zèle; la nomination ne devait donc pas être entièrement arbitraire. Les référendaires étant divisés en deux classes, l'ancienneté déterminait pour moitié le passage de la seconde à la première: cette dernière règle était absolue, et il a fallu la respecter; mais pour la nomination des référendaires et des conseillers maîtres, aucune condition n'est exigée, et les choix ont plus d'une fois donné lieu aux plaintes les plus vives. Rien ne serait pourtant plus facile que de régler ces nominations de manière à donner tout à la fois à la cour des comptes des magistrats très habiles et très recommandables, et aux divers services financiers, par l'espoir

d'y voir entrer leurs membres, un juste sujet d'émulation. Ce grand corps a reçu, dans ces derniers temps surtout, des attributions très élevées qui lui donnent une part réelle dans le gouvernement, et qui ne permettent pas plus de le composer de simples comptables, habiles seulement à vérifier des chiffres, que de personnages politiques étrangers aux questions de comptabilité. A toutes les époques, le rôle de la cour des comptes a été considérable, et l'on a compris la nécessité d'y encourager, par l'espoir de l'avancement, le zèle des rangs inférieurs. Nous en trouvons la preuve dans des lettres-patentes du 18 août 1406, qui ont pour objet de décider que des clercs de la chambre des comptes seront appelés à remplir les charges de conseillers maîtres; elles s'appuient sur l'ancien usage suivant lequel, en cas de vacances, les places de maîtres des comptes étaient données, sur la présentation de la chambre, à ceux « qui longuement avoient servy et qui savoient et cognoissoient les besoignes, et par ainsi les autres clercs de moyen aâge, considérans lesdittes rémunéracions, estoient plus encouragez de travailler et pener diligemment ondit fait, pour parvenir et avoir ce degré ouquel aucun ne peut gueres estre expert se il n'a longuement exercé le fait, et par ce en estoient les besoignes et affaires mieulz soutenuez et serchéez. »

Telles sont les règles générales qui régissent ou qui, selon nous, devraient régir la composition du personnel des services publics. Si nous considérons les faits, il faut reconnaître que la plupart de ces services sont soumis à des dispositions sages et tutélaires. Quand on étudie de bonne foi et sans esprit de parti l'administration française dans ses innombrables détails, on y aperçoit, malgré des abus toujours trop nombreux, mais inévitables, un esprit d'ordre incontestable et un système de garanties qui oppose de solides obstacles aux excès de l'arbitraire. De mauvais choix ont introduit dans les fonctions publiques des hommes qui ne méritaient point ou qui méritaient peu d'y entrer; mais ces erreurs regrettables ont été plus éclatantes que nombreuses. Ce n'est pas une raison pour en permettre le retour : c'en est une pour ne pas condamner trop sévèrement un régime qui a plus arrêté que permis de tels écarts. Nous avons indiqué les moyens propres à le compléter; ils se réduisent à un certain nombre de dispositions simples, dont l'application n'est pas aussi difficile qu'on le suppose. Ces dispositions ne nous paraissent point de nature à être formulées en loi, comme l'avaient demandé les auteurs de la proposition dont nous avons déjà parlé. Une telle loi devrait embrasser trop de situations différentes : si elle voulait être rigoureuse pour prévenir

tout abus, elle gênerait d'une manière fâcheuse certaines parties du service public; si elle admettait des exceptions pour faire la part de toutes les nécessités, elle ouvrirait la porte aux abus même contre lesquels elle serait dirigée. Des ordonnances délibérées par le conseil d'état peuvent seules régler cette matière, sauf l'intervention de la loi pour quelques mesures qui ne pourraient être prises sans y recourir. Nous croyons avoir suffisamment indiqué le but général que devrait se proposer le gouvernement : à l'entrée des carrières, créer des garanties applicables à tous les services, et dont le modèle se trouve déjà dans plusieurs, donner la sanction de règlemens obligatoires aux mesures adoptées dans les administrations financières, les coordonner, les rendre uniformes, subordonner partout l'admission à une aptitude constatée par un examen, y joindre la garantie d'un stage, constituer un noviciat judiciaire; préparer des hommes aux délicates fonctions de la diplomatie, aux devoirs austères de l'administration; organiser, comme point de départ, un enseignement sérieux et approfondi des sciences politiques, administratives et financières;—pour le partage des autres emplois, accorder à l'avancement tous les priviléges compatibles avec l'intérêt public, réserver à la politique les positions qui lui sont nécessaires, aux talens supérieurs les emplois assez élevés pour que l'intrigue n'y puisse atteindre, combiner dans une proportion convenable les droits de l'ancienneté et ceux du talent, ne laisser à l'arbitraire, dans la diplomatie, dans la magistrature, dans l'administration, que la part rigoureusement nécessaire; en un mot, consacrer partout les priviléges de la capacité, cette loi d'un pays qui a détruit l'hérédité des charges et la vénalité des emplois, et ne laisser jamais sans récompenses les services rendus, premier titre à l'estime publique et à la confiance de l'état, titre sacré que les premiers des citoyens, ceux même que leur naissance a placés sur les marches du trône, ne laissent échapper aucune occasion d'acquérir : telles sont, selon nous, les données générales du problème.

Nous avons dit comment s'acquièrent les fonctions publiques; il nous reste à retracer les droits et les devoirs de ceux qui les occupent.

VIVIEN.

MME DU CHATELET.

LETTRES INÉDITES

Au maréchal de Richelieu et à Saint-Lambert.

On s'est beaucoup occupé de Voltaire dans ces derniers temps, et après tant d'attaques violentes et de jugemens passionnés, c'était justice de revenir à ce grand homme avec impartialité ou plutôt avec reconnaissance. Voltaire a été le hardi fondateur de cet esprit de tolérance politique et religieuse que, malgré quelques essais infructueux en sens contraire, la génération actuelle tient à honneur de maintenir. Voltaire fut le représentant de tout un siècle. M. de Châteaubriand l'a dit : « Voltaire est à lui seul toute l'histoire de France de son temps. » Nous n'avons point à rappeler ici ce qu'a fait pour la France et pour le monde ce bienfaisant génie à qui Paris doit encore une statue auprès de celle de Molière. Nous entreprenons une tâche plus humble. Il y a presque toujours dans la vie des grands hommes une attrayante figure de femme dont les biographes attachés à la principale figure dédaignent de s'occuper, ou qu'ils ne nous rendent qu'imparfaitement. N'est-ce pas aux femmes qui tiennent une plume de revendiquer ces touchantes et nobles mémoires trop souvent méconnues par la postérité? Les femmes sont un peu traitées par les historiens et par les moralistes comme on traite les nations vaincues,

c'est-à-dire que leur personnalité s'efface, disparaît, ou tout au moins se confond dans celle de l'homme qui les a dominées. Ce qu'elles eurent d'originalité, de grandeur, et quelquefois de génie, ne leur est reconnu que comme un reflet de l'esprit de l'homme célèbre qu'elles ont aimé.

C'eût été pourtant, même sans le prestige de la renommée de Voltaire, une femme vraiment supérieure par le cœur et par l'esprit, qu'Émilie-Gabrielle, marquise du Châtelet. Née à Paris, en 1706, elle était fille du baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. Douée d'une vive intelligence, elle apprit dès son enfance, et comme en se jouant, l'italien et le latin. Elle avait commencé à quinze ans une traduction de Virgile, et les fragmens qui restent de cette étude prouvent combien elle avait dès-lors le sentiment des beautés de l'original. Ce jeune esprit s'exerçait aussi à faire des observations grammaticales et littéraires sur les grands écrivains du règne de Louis XIV, et c'est ainsi que se forma ce goût d'une exquise délicatesse, qui fut plus tard si salutaire au génie de Voltaire. A ces fortes études, l'éducation du temps, comme celle de nos jours, en joignait de moins sévères. La jeune Émilie avait une voix charmante; elle apprit la musique, la déclamation, la danse, l'équitation, elle apprit même le jeu, car c'était alors un des plus vifs amusemens du monde, et les jeunes femmes se le permettaient aussitôt après leur mariage. Voltaire aperçut quelquefois l'aimable et studieuse enfant chez son père, puis il la perdit de vue, et ne la retrouva qu'en 1733. Elle fut mariée à dix-neuf ans au marquis du Châtelet-Lomont, lieutenant-général des armées du roi, et d'une des plus anciennes maisons de Lorraine; le contrat fut passé à Versailles, le 4 juin 1725, devant Louis XV et la famille royale.

La jeune femme fit son entrée dans le monde à une époque où débordait la licence, et, sans s'abandonner au torrent comme tant d'autres, elle ne sut pas s'y dérober entièrement. Ce fut dans ces années d'entraînement et d'inexpérience qu'elle rencontra ce brillant maréchal de Richelieu, « cet homme extraordinaire qui, à vingt ans, avait été deux fois à la Bastille pour la témérité de ses galanteries, qui, par l'éclat et le nombre de ses aventures, avait fait naître parmi les femmes une espèce de mode et presque regarder comme un honneur d'être déshonorées par lui (1). » Mme du Châtelet eut la faiblesse d'ai-

(1) Condorcet, *Vie de Voltaire*. — Pour comprendre la dissolution des mœurs de la noblesse à cette époque, il faut avoir parcouru les lettres adressées au maré-

mer le maréchal de Richelieu, alors jeune, charmant, dans la fleur de la galanterie; elle mit tout son cœur dans cette liaison passagère, comme elle le mettait dans chaque sentiment qu'elle éprouvait; elle souffrit beaucoup de la légèreté du brillant séducteur, et lui retira dignement son amour en le forçant à garder pour elle une amitié et une estime qu'il accordait rarement aux femmes dont il avait été aimé. Elle continua d'entretenir avec le maréchal un commerce de lettres dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. Il est curieux d'y voir la transformation d'une tendresse orageuse en une sereine amitié. Quand le duc de Richelieu se maria à la princesse de Guise, Mme du Châtelet devint l'amie de sa jeune femme; elle lui inspira le goût des sciences. Souvent, durant ses voyages à Paris, elle logeait à l'hôtel de Richelieu; Voltaire était lié avec le maréchal, il avait même contribué à son mariage, et, grace à un philosophique oubli du passé, il se forma entre ces quatre personnes une amitié sincère et pleine d'agrémens.

« Qui l'aurait jamais cru, écrivait (1) Mme du Châtelet au maréchal après une maladie, qu'entre Mme de Richelieu, Voltaire et vous, l'amitié eût pu me faire regretter? A peine l'espérais-je de l'amour. On n'est heureux que par ces deux sentimens. J'avoue qu'ils font le bonheur de ma vie et que je ne demanderais aux dieux (s'il y en a) que de passer ma vie dans cette partie carrée, où il serait également doux d'être le tiers et le quart..... Je crois que je vaux réellement quelque chose depuis que je commence à croire que vous avez pour moi une amitié solide...... Vous connaissez mon cœur, et vous savez combien il est vraiment occupé (de Voltaire); je m'applaudis d'aimer en vous l'ami de mon amant.

« Ce sentiment ajouterait encore à la douceur que je trouve dans votre amitié, si je ne l'avais pas empoisonné; je ne me pardonne point d'avoir eu pour vous des sentimens passagers, quelque légers qu'ils aient été; assurément le caractère de mon amitié doit réparer cette faute, et si c'est à elle que je dois la vôtre, je dirai, malgré tous mes remords, *ô felix culpa!* »

chal de Richelieu par les femmes de la cour et les princesses du sang, qui, selon l'expression malheureusement si juste de Condorcet, *tenaient à honneur d'être déshonorées par lui*. Jamais la licence du langage n'a été poussée plus loin. Dans la langue comme dans les mœurs, la corruption est venue des hautes classes. Parmi ces lettres écrites à Richelieu par les femmes qui l'ont aimé, celles de Mme du Châtelet (et celles aussi de Mme de La Popelinière) expriment seules une émotion vraie et des sentimens délicats dans un langage décent. Cette *correspondance générale* d'amour, conservée avec soin par la vanité du don Juan de l'époque, fait aujourd'hui partie de la précieuse collection d'autographes de M. Feuillet de Conches.

(1) Fragmens d'une lettre inédite de Mme du Châtelet au maréchal de Richelieu, faisant partie de la collection de M. Feuillet de Conches.

On le voit, dans cette lettre, une singulière légèreté de ton, inspirée sans doute par le souvenir de l'homme, se mêle à des réflexions sérieuses. Une autre fois, elle lui écrivait d'un accent plus ému (1) :

« Je n'aurais jamais dû vous dire ce que je vous ai avoué; mais je n'ai pu me refuser la douceur de vous faire voir que je vous ai toujours rendu justice, et que j'ai toujours senti tout ce que vous valez. L'amitié d'un cœur comme le vôtre me paraît le plus beau présent du ciel, et je ne me consolerais jamais si je n'étais sûre que vous ne pouvez, malgré toutes vos résolutions, vous empêcher d'en avoir pour moi. Au milieu du sentiment vif qui emporte mon ame et qui fait disparaître le reste à mes yeux, je sens que vous êtes une exception à cet abandonnement de moi-même et de tout autre attachement. J'ai tout quitté pour vivre avec la seule personne qui ait jamais pu remplir mon cœur et mon esprit; mais je quitterais tout dans l'univers, *hors elle*, pour jouir avec vous des douceurs de l'amitié. Ces deux sentimens ne sont point incompatibles, puisque mon cœur les rassemble sans avoir de reproches à se faire. Je n'ai jamais eu de véritable passion que pour ce qui fait à présent le charme et le tourment de ma vie, mon bien et mon mal; mais je n'ai jamais eu de véritable amitié que pour Mme de Richelieu et pour vous. J'ai conservé ce sentiment si cher à mon cœur au milieu de la plus grande ivresse, et je le conserverai toute ma vie. »

Puis, dans un moment où Voltaire est poursuivi, elle écrit au maréchal :

« On passe sa vie avec des vipères envieuses; c'est bien la peine de vivre et d'être jeune. Je voudrais avoir cinquante ans et être dans une campagne avec mon malheureux ami, Mme de Richelieu et vous. Hélas! on passe sa vie à faire le projet d'être heureux, et on ne l'exécute jamais.

Mme du Châtelet était grande, svelte et brune. Nous avons vu un fort beau pastel qui la représentait à vingt ans, dans ce moment de première jeunesse dissipée. Le jour où l'artiste a tracé pour la postérité cette vivante image, la marquise portait une agaçante robe bleue pomponnée de blanc; ses cheveux légèrement poudrés faisaient paraître plus éclatant encore son grand œil noir, qui rayonnait sous un épais sourcil. Sa bouche expressive souriait; sa taille souple et fine s'épanouissait dans un corsage de soie. Telle elle était alors, telle elle fut jusqu'à la fin de sa vie si courte, car sa beauté consistait surtout dans une vive physionomie, mélange de force et de grace, qui, à quarante ans comme à vingt, était encore jeune et séduisante.

(1) Ce fragment et les suivans sont extraits d'une brochure extrêmement rare, imprimée à Genève en 1786, ayant pour titre : *Lettres de Voltaire et de sa célèbre amie.*

Les fêtes de la cour, où sa naissance l'appelait et où elle brillait par la distinction de son esprit, les plaisirs variés de cette brillante société du XVIIIe siècle, ne suffisaient pas cependant à remplir la vie de la jeune femme; quelquefois elle se dérobait au monde pour revenir à l'étude. Elle avait eu trois enfans dans les premières années de son mariage : une fille (1) et deux fils; elle eut le malheur de perdre un de ses fils, et dans son affliction elle songea à former l'intelligence de celui qui lui restait au contact de la sienne (2). Nous la verrons plus tard adresser à ce fils un livre composé durant des veilles laborieuses qui formaient un piquant contraste avec d'autres veilles consacrées au plaisir. Du reste, tous les êtres d'élite de cette époque furent ainsi; ils recherchèrent ardemment le plaisir, mais, le plaisir ne les satisfaisant pas, ils se rejetaient sur les sciences : ils étaient avides de tout ce que peut connaître et sentir l'ame humaine, et se purifiaient pour ainsi dire en éclairant leur raison.

C'est au moment de ce retour à des goûts sérieux que Voltaire retrouva Mme du Châtelet; ils devaient être naturellement charmés l'un par l'autre. Tous deux réunissaient dans un mélange parfait le frivole et le sérieux, l'esprit et la raison de leur siècle, et par exception le sentiment. Par les graces et la souplesse de son esprit, Voltaire était du monde de la marquise, et, par l'étendue de son génie, il répondait aux instincts jusqu'alors comprimés de cette vive intelligence. Il parvint facilement à se faire aimer, et durant quatorze ans il fut tout pour Mme du Châtelet. Les premières traces de leurs relations naissantes se trouvent dans la correspondance de Voltaire à la date du 3 juin 1733; Mme du Châtelet avait alors vingt-sept ans. Voltaire écrit de Paris à son ami de Cideville : « Hier, étant à la campagne, n'ayant ni tragédie, ni opéra dans la tête, pendant que la bonne compagnie jouait aux cartes, je commençai une épître en vers dédiée à une femme très aimable et très calomniée. » L'épître sur *la Calomnie*, dont il est ici question, fut adressée à Mme du Châtelet avant le départ de Voltaire pour Londres. Ce n'est qu'après ce voyage qu'ils se lièrent intimement. A son retour, Voltaire esquisse encore à M. de Cideville quelques traits de l'image aimée :

(1) Héloïse du Châtelet, mariée, en 1743, au duc de Montenero. « Ce Napolitain au grand nez, au visage maigre, à la poitrine enfoncée, dit Voltaire, il va nous enlever une Française aux joues rebondies. »

(2) Ce fils, créé duc du Châtelet, fut ambassadeur d'Angleterre et colonel du *régiment du roi*. Pendant la révolution, il s'empoisonna en prison pour échapper aux massacres de septembre.

Elle a l'imagination
Toujours vive et toujours fleurie;
Elle a, je vous jure, un génie
Digne d'Horace et de Newton,
Et n'en passe pas moins sa vie
Avec le monde qui l'ennuie
Et des banquiers de pharaon.

Dans l'*épître à Uranie,* la muse de Voltaire rencontre quelques accens de véritable passion :

Je vous adore, ô ma chère Uranie!
Pourquoi si tard m'avez-vous enflammé?
Qu'ai-je donc fait des beaux jours de ma vie?
Ils sont perdus : je n'avais point aimé.
J'avais cherché dans l'erreur du bel âge
Ce dieu d'amour, ce dieu de mes désirs;
Je n'en trouvai qu'une trompeuse image,
Je n'embrassai que l'ombre des plaisirs.

Mme du Châtelet avait pour amie la duchesse de Saint-Pierre, et parfois elles allaient ensemble surprendre le poète dans le modeste appartement qu'il occupait alors vis-à-vis de Saint-Gervais. Le duc de Forcalquier, amant de la duchesse de Saint-Pierre, accompagnait les deux jeunes femmes. On enlevait Voltaire à son travail, et on lui demandait à souper.

C'était l'amour du temps, intrigue à demi cachée, galanterie frivole mêlée de petits vers et de bonne chère; mais dans Mme du Châtelet et dans Voltaire, l'amour devait avoir un côté plus sérieux : le goût réciproque de l'étude fortifiait en eux le sentiment. La vie de Paris les fatigua bientôt; dès le commencement de 1734, ils se retirèrent ensemble à Monjeu, près d'Autun; c'est là que Mme du Châtelet commence à lire Locke et à traduire Newton. Elle prend des leçons de Maupertuis, à qui elle écrit (1) : « Ce n'est pas pour moi que je veux devenir géomètre, c'est par amour-propre pour vous. Je sens qu'il n'est pas permis à quelqu'un qui vous a pour maître de faire des progrès si médiocres, et je ne puis vous dire à quel point j'en suis honteuse. » Plus loin, « je sens, dit-elle, combien je perdrais si je ne

(1) Les originaux des lettres de Mme du Châtelet à Maupertuis sont au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque du roi. Une édition de ces lettres avait été faite; mais elle est devenue si rare, que nous n'avons pu en découvrir qu'un seul exemplaire : il appartient à M. Beuchot, qui a bien voulu nous le communiquer.

profitais pas de la bonté que vous avez de vouloir bien condescendre à ma faiblesse et m'apprendre des vérités si sublimes presque en badinant. J'aurai toujours par-dessus vous l'avantage d'avoir étudié avec le plus profond et en même temps le plus aimable mathématicien du monde. »

Ainsi elle mêlait l'étude au sentiment et au plaisir, et Voltaire, sous le charme de l'amour qu'elle lui inspirait, lui adressait alors ces vers :

CONTRE LES PHILOSOPHES SUR LE SOUVERAIN BIEN.

L'esprit sublime et la délicatesse,
L'oubli charmant de sa propre beauté,
L'amitié tendre et l'amour emporté,
Sont les attraits de ma belle maîtresse.
— Vieux rêvasseurs, vous qui ne sentez rien,
Vous qui cherchez dans la philosophie
L'Être suprême et le souverain bien,
Ne cherchez plus, ils sont dans Uranie!

C'est au milieu de ces enchantemens de l'amour que la publication des *Lettres philosophiques* obligea Voltaire de s'éloigner de Paris pour échapper à la persécution. Il partit pour la Champagne et se retira au château de Cirey, propriété du marquis du Châtelet depuis longtemps inhabitée. Durant cette première et courte séparation, la correspondance des deux amans fut fort active (1). Après quelques arrangemens d'affaires de famille et de société, Mme du Châtelet alla rejoindre Voltaire à Cirey.

Entre deux coteaux, dans le département de la Haute-Marne, se cache le riant village de Cirey, bâti sur la lisière d'un bois; la Blaise, petite rivière, l'arrose en courant et baigne de nombreuses prairies. Les templiers possédaient à Cirey une commanderie dont il reste encore quelques vestiges. Après la condamnation des templiers par Philippe-le-Bel, le duc de Lorraine, pour obéir au pape, leur enleva leurs biens de Cirey, qu'il réunit au domaine de Ferry-d'Enfer ou du Diable, son frère et son vassal, et laissa seulement ceux qu'il avait dépossédés

(1) Rien n'est resté de ces lettres intimes. « Mme du Châtelet, dit l'abbé de Voisenon dans ses *Anecdotes littéraires*, avait huit volumes in-4° et bien reliés des lettres que Voltaire lui avait écrites. On ne s'imaginerait pas que dans des lettres d'amour on s'occupât d'une autre divinité que celle dont on a le cœur plein, et qu'on fît plus d'épigrammes contre la religion que de madrigaux pour sa maîtresse. Voilà pourtant ce qui arrivait à Voltaire. »

vivre et mourir sur leurs anciennes terres. Pour protéger son domaine ainsi augmenté, Ferry fit construire en 1220 à Cirey même un petit château-fort ou *chastelet* parfaitement gardé et armé, puis il ajouta à ses autres titres celui de seigneur du Chastelet. Telle est l'origine de la famille du Châtelet. Depuis ce moment, elle ne cessa de s'allier aux premières maisons de l'Europe.

Les bâtimens du château de Cirey sont gracieusement groupés sur le penchant d'une des collines boisées au pied desquelles serpente la jolie rivière, où se baignaient de beaux cygnes. Ces bâtimens se divisent en deux parties, les constructions féodales et gothiques désignées sous le nom de vieux château et servant de communs, et le château neuf élevé sous la régence, vaste et simple maison à l'anglaise, meublée et embellie avec amour par Voltaire et Mme du Châtelet. Le site de Cirey est ravissant; au-dessus du château, de grands arbres s'échelonnent jusqu'au sommet le plus élevé de la colline, couronnée par une chapelle qui sort d'un bouquet de pins. C'est là que Voltaire allait parfois à la messe, pratiquant à l'avance ce que Béranger a dit plus tard :

On peut aller même à la messe.

La vallée de Cirey est une des plus pittoresques et des plus riches de la Champagne; la Blaise y arrose dans son cours des vergers, de grands prés, de nombreuses fabriques; puis, à l'horizon qui borne la vallée, d'autres villages se groupent sur les coteaux, et de grands bois projettent leur sombre verdure sur le fond du ciel. C'est dans ces bois qu'on courait les chevreuils que Mme du Châtelet envoyait aux *deux anges* (1); c'est dans ces bois que Voltaire chassait. « J'ai besoin de faire de grands exercices, écrivait-il à l'abbé Moussinot; je vous prie de me faire acheter un bon fusil, une jolie gibecière avec appartenances, marteaux d'armes, tire-bourre, etc. » Et tandis qu'il passait à travers les forêts dans cet équipement, Mme du Châtelet le suivait svelte et gracieuse, montée sur sa jument l'*Hirondelle*.

L'intérieur du château de Cirey était d'une grande magnificence; c'était ce luxe intelligent et exquis que les artistes et les poètes seuls savent se donner quand ils ont pour eux la fortune. Le président Hénault s'arrête un jour à Cirey en allant à Plombières, et il écrit au comte d'Argenson : « J'ai passé par Cirey; c'est une chose rare. Ils sont là tous deux seuls, comblés de plaisirs; l'un fait des vers de son

(1) C'est ainsi que Voltaire et Mme du Châtelet appellent toujours dans leurs lettres le comte et la comtesse d'Argental, leurs confidens et leurs amis.

côté, et l'autre des triangles. La maison est d'une architecture romanesque et d'une magnificence qui surprend. Voltaire a un appartement terminé par une galerie qui ressemble à ce tableau que vous avez vu de l'école d'Athènes, où sont rassemblés des instrumens de tous les genres, mathématiques, chimiques, physiques, astronomiques, etc., et tout cela est accompagné d'ancien laque, de tableaux, de porcelaines de Saxe, etc.; enfin, je vous dis que l'on croit rêver. »

Voltaire avait fait graver au-dessus de la porte de la galerie dont parle le président :

Asile des beaux arts, solitude où mon cœur
Est toujours occupé dans une paix profonde,
C'est vous qui donnez le bonheur
Que promettait en vain le monde.

Et sur la porte du belvédère où travaillait Mme du Châtelet, on lisait :

Du repos, une douce étude,
Peu de livres, point d'ennuyeux,
Un ami dans la solitude,
Voilà mon sort, il est heureux.

L'Amour avait sa statue dans cette riante demeure, et c'est aux pieds de cette statue qu'étaient gravés ces deux vers célèbres :

Qui que tu sois, voici ton maître,
Il l'est, le fut, ou le doit être.

On le voit, rien ne manquait au bonheur des deux amans. Le cadre était digne de l'intéressant tableau qu'offrait l'intimité de ces deux natures d'élite.

Mme du Châtelet était venue rejoindre Voltaire à Cirey; son mari s'était prêté à cet arrangement, et avait même présidé à l'installation du poète. C'était dans le goût du temps; chaque grand seigneur patronait un homme de lettres. Avoir chez soi le premier d'entre tous fut une satisfaction de maître de maison à laquelle la vanité du marquis du Châtelet ne résista pas. Tantôt à la cour, tantôt à son régiment, rarement chez lui, c'était là un seigneur et maître peu gênant, et pour lequel on avait d'ailleurs de grands égards. Le plus parfait décorum présidait à cette liaison de Voltaire avec la marquise. Dans le monde, Émilie n'était pour le poète que la *divine Émilie*, une muse, une déesse, un prodige de savoir et d'esprit; on substituait l'admiration à l'amour, on désavouait en public les vers à Uranie un

peu trop tendres et significatifs. Les d'Argental seuls étaient dans la confidence.

Mais tandis que ce beau château abritait cette double vie studieuse et tendre, Voltaire, menacé d'être arrêté par suite de la publication de ses *Lettres philosophiques*, fut obligé de quitter tout à coup Cirey. Il s'enfuit en Hollande au milieu de l'hiver. Écoutons Mme du Châtelet confier sa douleur et son inquiétude à son ami le comte d'Argental; ici l'amour se montrera tel qu'il est d'ordinaire dans le cœur de la femme, sans autre préoccupation que celle de l'objet aimé. Dans cette correspondance, qui se continue jusqu'en 1748, et que nous prendrons souvent plaisir à citer, l'ame de Mme du Châtelet se fait voir tout entière, ardente, dévouée, délicate, s'oubliant elle-même pour s'occuper constamment de Voltaire, de sa gloire, de ses intérêts, lui sacrifiant avec joie son temps, son esprit et sa fortune, jusqu'à ce que, le cœur froissé par ce brillant égoïsme, elle essaie de retrouver l'amour, qu'il ne peut plus lui inspirer, dans un autre cœur plus jeune, tentative orageuse et vaine dont elle mourut.

Mme du Châtelet, inconsolable du départ de Voltaire, qu'elle aime alors avec toute la vivacité des premiers temps de l'amour, écrit au comte d'Argental, en décembre 1734 :

« Ange tutélaire de deux malheureux, j'ai enfin reçu de la frontière des nouvelles de votre ami; il y est arrivé sans accident et en bonne santé. Sa malheureuse santé soutient toujours mieux les voyages qu'on n'oserait l'espérer, parce qu'en voyage il travaille moins. Cependant, quand je regarde la terre couverte de neige, ce temps sombre et épais, quand je songe dans quel climat il va et l'excessive délicatesse dont il est sur le froid, je suis prête à mourir de douleur. Je supporterais son absence, si je pouvais me rassurer sur sa santé.....

« Je ne veux point absolument qu'il aille en Prusse, et je vous le demande à genoux; il serait perdu dans ce pays-là. Il se passerait des mois entiers avant que je pusse avoir de ses nouvelles; je serais morte d'inquiétude avant qu'il revînt : le climat est horriblement froid..... Le prince royal n'est pas roi : quand il le sera, nous irons le voir tous deux; mais, jusqu'à ce qu'il le soit, il n'y a nulle sûreté : son père ne connaît d'autre mérite que d'avoir six pieds de haut. Il est soupçonneux et cruel, il persécute son fils, il le tient sous un joug de fer; il croirait que M. de Voltaire lui donnerait des conseils dangereux; il est capable de le faire arrêter dans sa cour ou de le livrer au garde des sceaux. En un mot, point de Prusse; je vous en supplie, ne lui en parlez plus. »

Le 30 décembre de la même année, elle exprime au comte d'Argental de nouvelles et plus vives inquiétudes, elle craint qu'on ne la

sépare à jamais de Voltaire. Un de ses parens, qui lui est hostile, menace d'écrire une lettre au marquis du Châtelet pour lui dessiller les yeux; après avoir parlé de cette crainte :

« Je désire, dit-elle, de me tromper, mais si je ne me trompe pas, comme je le crains, il est de la dernière importance que je le sache. Cela changerait toute ma vie; il faudrait abandonner Cirey, du moins pour un temps, et venir demeurer à Paris. Là on n'aura point de prétexte de prier M. du Châtelet de ne lui point donner asile, et nous pourrons du moins nous voir. Il faudrait que j'eusse le temps de prévenir M. du Châtelet de loin, car nos affaires sont arrangées pour demeurer ici au moins encore deux ans. Nous y avons fait bien de la dépense, mais cela ne fait rien, j'en viendrai à bout, pourvu que je le sache. Il est bien affreux de quitter Cirey, mais tout vaut mieux que la lettre à M. du Châtelet..... Je vous demande donc d'éclaircir ce mystère d'iniquité.... Ma vie, mon état, ma réputation, mon bonheur, tout est entre vos mains. »

Et le 31 décembre :

« La tête me tourne d'inquiétude et de douleur, vous vous en apercevez bien à mes lettres. Je n'ai pas eu de nouvelles de votre ami depuis le 20; cependant je suis bien sûre qu'il m'a écrit. Il peut arriver tant d'accidens en chemin, sa santé est si mauvaise, que les choses les plus sinistres me passent par la tête et que je suis prête à céder à mon désespoir. Il se peut encore qu'on ait reconnu son écriture et qu'on ait arrêté ses lettres....

« Il y a quinze jours que je ne passais point sans peine deux heures loin de lui. Je lui écrivais alors de ma chambre à la sienne, et il y a quinze jours que j'ignore où il est et ce qu'il fait; je ne puis même pas jouir de la triste consolation de partager ses malheurs. Pardonnez-moi de vous étourdir de mes plaintes, mais je suis trop malheureuse. »

Janvier 1735.

« Je vous ai mandé mes raisons aussi bien que mes instances pour qu'il fût d'une sagesse extrême dans cette nouvelle édition de ses œuvres..... Il faut à tout moment le sauver de lui-même, et j'emploie plus de politique pour le conduire que tout le Vatican n'en emploie pour retenir la chrétienté dans ses fers...

« On (Voltaire) m'envoie la copie d'une lettre au prince royal (de Prusse)... Voici ce que j'y trouve : *J'aurai la hardiesse d'envoyer à votre altesse royale un manuscrit que je n'oserais jamais montrer qu'à un esprit aussi dégagé de préjugés que le vôtre, et à un prince qui, parmi tant d'hommages, mérite celui d'une confiance sans bornes.* Je connais ce manuscrit; c'est une métaphysique d'autant plus raisonnable qu'elle ferait brûler son homme .... Jugez si j'ai frémi; je n'en suis pas encore revenue d'étonnement, et, je vous avoue aussi, de colère. J'ai écrit une lettre fulminante; mais elle

sera si long-temps en route que le manuscrit pourra bien être parti avant qu'elle arrive, ou du moins on me le fera croire, car nous sommes quelquefois entêtés, et ce démon d'une réputation (que je trouve malentendue) ne nous quitte point. Je vous avoue que je n'ai pu m'empêcher de gémir sur mon sort, quand j'ai vu combien il fallait peu compter sur la tranquillité de ma vie; je la passerai à combattre contre lui pour lui-même sans le sauver, à trembler pour lui, à gémir de ses fautes ou de son absence. Mais enfin telle est ma destinée, et elle m'est encore plus chère que les plus heureuses...... Confier à un prince de vingt-quatre ans dont le cœur ni l'esprit ne sont encore formés, qu'une maladie peut rendre dévot, qu'il ne connaît point, le secret de sa vie, sa tranquillité et celle des gens qui ont attaché leur vie à la sienne, en vérité, il devait ne le point faire! Si un ami de vingt ans lui demandait ce manuscrit, il devrait le lui refuser, et il l'envoie à un inconnu et *prince!* »

Et plus loin :

« Ce serait bien ici le temps de faire imprimer cette dissertation sur les trois épîtres; cela lui ferait plus de plaisir que cela ne vaut. Il faut lui pardonner ses faiblesses. »

En février de la même année elle écrit encore :

« Je l'aime mieux libre et heureux en Hollande que menant pour moi la vie d'un criminel dans son pays; j'aime mieux mourir de douleur que de lui coûter une fausse démarche....

« On jouait *Alzire* à Bruxelles, à Anvers, et dans toutes les villes où il a passé. Quels chaos de gloire, d'ignominie, de bonheur, de malheur! heureuse! heureuse l'obscurité!....

« Vous penserez que je deviens folle; on le serait à moins. Je suis un avare à qui on a arraché tout son bien et qui craint à tout moment qu'on ne le jette dans la mer.

« ..... Plus de cour de Lorraine; si je puis revoir votre ami, je ne veux jamais sortir de Cirey. J'en reçois dans cette minute une lettre qui me fait bien craindre qu'il ne revienne point; je suis très mécontente de lui; il faut enfin que je vous l'avoue, et je crains fort qu'il ne soit bien plus coupable envers moi qu'envers le ministère. Enfin nous verrons s'il reviendra; mais, je vous le répète, je n'en crois rien, et je vous jure bien que je ne me sens pas la force de résister au chagrin que j'en ressentirais : nous le perdons sans retour, n'en doutez point; mais qui pourrait le conserver malgré lui-même? Je n'ai rien à me reprocher, c'est une triste consolation : je ne suis pas née pour être heureuse. Je n'ose plus rien exiger de vous; mais, si je l'osais, je vous prierais de faire encore un dernier effort sur son cœur. Mandez-lui que je suis bien malade, car je le lui mande, et qu'il me doit au moins de venir m'empêcher de mourir; je vous assure que je ne mens pas

trop, car j'ai la fièvre depuis deux jours; la violence de mon imagination est capable de me faire mourir en quatre jours.

« Je suis bien plus à plaindre que je ne l'ai jamais été. Il est affreux d'avoir à me plaindre de lui; c'est un supplice que j'ignorais. S'il vous reste encore quelque pitié pour moi, écrivez-lui; il ne voudra point rougir à vos yeux; je vous le demande à genoux.

« ..... Si vous aviez vu sa dernière lettre! elle est signée et il m'appelle *madame!* C'est une disparate si singulière, que la tête m'en a tourné de douleur.

« M. du Châtelet me persécute pour aller en Lorraine au mariage de M[me] la princesse, mais je n'en veux rien faire : une noce et une cour me désoleraient. L'endroit où j'ai vu votre ami est le seul que je puisse habiter... »

Et en finissant :

« Ses lauriers le suivent partout, mais à quoi lui sert tant de gloire? un bonheur obscur vaudrait bien mieux. *O vanas hominum mentes! ô pectora cœca! Vale, et me ama et ignosce.* »

Ici s'interrompt cette correspondance avec M. d'Argental; nous la retrouverons trois ans plus tard. Ces fragmens ont suffi pour initier le lecteur à ce qu'était l'amour de M[me] du Châtelet pour Voltaire; quel dévouement! quel oubli d'elle-même! quelle préoccupation incessante de l'être aimé! Elle tremble pour sa santé, pour son repos, pour sa réputation; elle songe même à satisfaire ses faiblesses littéraires; c'est bien là un cœur de femme, c'est un de ces cœurs que l'égoïsme de M[me] du Deffant était incapable de comprendre (1). Les fragmens de ces lettres font revivre M[me] du Châtelet telle qu'elle fut. Dans une correspondance intime, on se découvre bien mieux que dans des mémoires où l'on pose presque toujours pour la postérité.

Après quelques mois de séjour en Hollande, Voltaire revient à Cirey, et tous les tourmens de M[me] du Châtelet font place au bonheur. Les trois plus belles années de cette liaison, qui dura près de quinze ans, s'écoulèrent de 1735 à 1738. Durant ces trois ans, leur amour fut sincère et parfait; non-seulement les vers plus émus de Voltaire en font foi, mais, dans sa correspondance à la date de ces années,

(1) « Émilie, dit M[me] du Deffant dans un portrait satirique qu'elle a tracé de M[me] du Châtelet, travaille avec tant de soins à paraître ce qu'elle n'est pas, qu'on ne sait plus ce qu'elle est en effet. Elle est née avec assez d'esprit; le désir de paraître en avoir davantage lui a fait préférer l'étude des sciences abstraites aux connaissances agréables. Elle croit, par cette singularité, parvenir à une plus grande réputation et à une supériorité décidée sur toutes les femmes, etc. »

on découvre à chaque instant la vérité et la force du sentiment qu'il éprouvait pour elle. C'est de ce temps que sont ces vers :

Tout est égal, et la nature sage
Veut au niveau ranger tous les humains.
Esprit, raison, beaux yeux, charmant visage,
Fleur de santé, doux loisirs, jours sereins,
Vous avez tout, c'est là votre partage;
Moi je parais un être infortuné,
De la nature enfant abandonné,
Et n'avoir rien semble mon apanage :
Mais vous m'aimez, les dieux m'ont tout donné!

Mme du Châtelet ne faisait pas de vers; elle en fit un seul pour Voltaire, et c'est un vers latin :

Post genitis hic carus erit, nunc carus amicis (1).

Ce vers, qui fut gravé au bas du portrait de Voltaire, devait l'être plus tard sur son tombeau (2). Mais ces jeux d'esprit de leur tendresse n'étaient qu'un délassement pour ces deux grandes intelligences; des études plus sérieuses les captivaient. Voltaire composait à Cirey ses plus belles tragédies et ébauchait son *Siècle de Louis XIV*. Mme du Châtelet, éprise de la philosophie de Leibnitz, la défendait contre Voltaire et Maupertuis, et écrivait pour son fils les *Institutions de Physique*. Les spirituelles railleries de l'auteur de *Candide* ne pouvaient la détacher de sa tendance à l'optimisme où se révélait son amour des grandes conceptions. Nous citerons ce passage remarquable de la dédicace à son fils :

« Jusqu'au dernier siècle, les sciences ont été un secret impénétrable, auquel les prétendus savans étaient seuls initiés; c'était une espèce de cabale dont le chiffre consistait en des mots barbares qui semblaient inventés pour obscurcir l'esprit et pour le rebuter.

« Descartes parut dans cette nuit profonde comme un astre qui venait éclairer l'univers; la révolution que ce grand homme a causée dans les sciences est sûrement plus utile et peut-être même plus mémorable que celle des plus grands empires, et l'on peut dire que c'est à Descartes que la raison humaine doit le plus; car il est bien plus aisé de trouver la vérité quand on est une fois sur ses traces que de quitter celles de l'erreur. La Géométrie de ce grand homme, sa Dioptrique, sa Méthode, sont des chefs-d'œuvre de saga-

(1) « Un jour, il sera cher à tous les hommes autant qu'il l'est aujourd'hui à ses amis. »

(2) Dans le cloître de l'abbaye de Scellières, où Voltaire fut d'abord inhumé.

cité qui rendront son nom immortel, et s'il s'est trompé sur quelques points de physique, c'est qu'il était homme, et qu'il n'est pas donné à un seul homme ni à un seul siècle de tout connaître.

« Nous nous élevons à la connaissance de la vérité, comme ces géans qui escaladaient les cieux en montant sur les épaules les uns des autres. Ce sont Descartes et Galilée qui ont formé les Huyghens et les Leibnitz, ces grands hommes dont vous ne connaissez encore que les noms, et dont j'espère vous faire connaître bientôt les ouvrages, et c'est en profitant des travaux de Kepler et en faisant usage des théorêmes d'Huyghens, que M. Newton a découvert cette force universelle répandue dans toute la nature qui fait circuler les planètes autour du soleil et qui opère la pesanteur sur la terre.

Dans une lettre à Maupertuis, Mme du Châtelet nous fait connaître elle-même sa passion pour la science.

« La vie est si courte, lui écrit-elle, si remplie de devoirs et de détails inutiles, qu'ayant une famille et une maison, je ne sors guère de mon petit plan d'étude pour lire les livres nouveaux. Je suis au désespoir de mon ignorance; si j'étais homme, je serais au mont Valérien avec vous (1), et je planterais là toutes les inutilités de la vie; j'aime l'étude avec plus de fureur que je n'ai aimé le monde; mais je m'en suis avisée trop tard. Conservez-moi votre amitié, elle console mon amour-propre. »

C'est sans doute aussi durant ces studieuses années de retraite passées à Cirey que Mme du Châtelet composa un petit traité qui ne fut publié qu'après sa mort, ayant pour titre *Doutes sur la religion révélée* (2). Ici, avec ce même style ferme et lucide qui, dans les *Institutions de Physique*, lui sert à démontrer l'existence de Dieu, elle exprime ses doutes sur *la révélation, les miracles, l'Écriture sainte.* Dans ce rare et curieux écrit, cette intelligence sérieuse et hardie veut soumettre à la raison toutes les propositions de la foi, et souvent elle appelle à son aide l'esprit et la raillerie de Voltaire.

(1) Maupertuis et Clairault avaient une retraite scientifique au Mont-Valérien.

(2) En 1767, on publia, sans nom d'auteur, les *Doutes sur la Religion;* cet ouvrage avait été imprimé à Genève, sous la rubrique de Londres. On l'attribua d'abord à Guyot de Pival, bibliothécaire de Rouen et précepteur du chevalier de Belle-Isle et du comte de Gisors. A la suite de ce traité se trouvait une analyse de Spinosa par le comte Henri de Boulainvilliers, célèbre par ses systèmes historiques. Ce même traité (*Doutes sur la Religion*) reparut en 1792 comme inédit et avec quelques changemens, sous ce titre : *Doutes sur la Religion révélée, adressés à Voltaire, ouvrage posthume par madame la marquise du Châtelet*, in-8°. Cette brochure se trouvait dans le recueil des pièces de la Bibliothèque du roi, mais il nous a été impossible de la découvrir ailleurs que dans les catalogues. Nous n'avons retrouvé qu'un seul exemplaire de l'édition première, au Louvre, dans la bibliothèque particulière du roi.

C'est encore à Cirey, dans ces beaux jours d'intimité, qu'elle commence à traduire le livre des *Principes* de Newton. Tous les esprits étaient émus de cette magnifique découverte, qui avait opéré une si profonde révolution dans la science. Une femme jeune et belle se prend de passion pour cette grande étude, et la première elle fait connaître à la France et rend accessible au vulgaire l'immortel ouvrage du philosophe anglais.

« Mme du Châtelet a rendu un double service à la postérité, dit Voltaire, en traduisant le livre des *Principes* et en l'enrichissant d'un commentaire. Il est vrai que la langue latine dans laquelle il est écrit est entendue de tous les savans; mais il en coûte toujours quelque fatigue à lire des choses abstraites dans une langue étrangère. D'ailleurs le latin n'a pas de termes pour exprimer les vérités mathématiques et physiques qui manquaient aux anciens. »

Voltaire écrivait encore à son ami Thiriot :

« Nous étudions le divin Newton à force. Vous autres serviteurs des plaisirs, vous n'aimez que les opéras. Eh ! pour Dieu, mon cher petit Mersenne (1), aimez les opéras et Newton, c'est ainsi qu'en use Émilie :

Que ces objets sont beaux ! que notre ame épurée
Vole à ces vérités dont elle est éclairée!
Oui, dans le sein de Dieu, loin de ce corps mortel,
L'esprit semble écouter la voix de l'Éternel.
Vous à qui cette voix se fait si bien entendre,
Comment avez-vous pu dans un âge encor tendre,
Malgré les vains plaisirs, cet écueil des beaux jours,
Prendre un vol si hardi, suivre un si vaste cours,
Marcher avec Newton dans cette route obscure
Du labyrinthe immense où se perd la nature?

Voilà ce que je dis à Émilie dans des entresols vernis, dorés, tapissés de porcelaines, où il est bien doux de philosopher. Voilà de quoi on devrait être envieux plutôt que de *la Henriade*. Mais on ne fera tort ni à *la Henriade* ni à ma félicité. »

C'était durant la nuit, de minuit à cinq heures du matin, que Mme du Châtelet travaillait. Trois heures de sommeil lui suffisaient. A son lever, elle faisait souvent, dans la belle saison, une promenade à cheval. Sa toilette de campagne était fort simple; elle portait une robe d'indienne, un tablier de taffetas noir; ses beaux cheveux bruns, très longs et sans

(1) Allusion au père Mersenne, ami et correspondant de Descartes.

poudre, étaient relevés sur le sommet de la tête, et retombaient en boucles par derrière comme ceux des enfans. A onze heures, on prenait le café dans l'appartement de Voltaire, après quoi l'on se remettait au travail, ou bien on répétait quelque ouvrage dramatique de Voltaire, tragédie, comédie ou opéra, que l'on représentait le soir sur le petit théâtre du château. Mme du Châtelet y jouait toujours le premier rôle. Les autres étaient remplis par les visiteurs qui se succédaient à Cirey. On soupait à neuf heures dans la galerie de Voltaire qui, poudré, parfumé, en veste brodée d'or, en habit à la française (1), recevait la châtelaine bien-aimée, entouré d'un nombreux domestique. On faisait grande chère, on buvait du vin de Champagne du crû, du vin d'Alicante donné par Maupertuis et du vin de Hongrie envoyé par le prince royal de Prusse.

Lorsqu'il était à Cirey, le marquis du Châtelet assistait au souper; mais, au dessert, le sommeil le gagnait, et il se retirait. C'est alors que Voltaire lisait à Émilie et à ses hôtes le travail de sa journée, tantôt un acte de tragédie, tantôt une épître, une réponse à un pamphlet ou un fragment de son histoire de Louis XIV. Les conseils littéraires que lui donnait son amie étaient excellens; au risque de blesser sa susceptibilité de poète, toujours en éveil, elle engageait Voltaire à faire moins de vers et à les châtier davantage. Elle modérait les emportemens de son amour-propre irrité, et s'efforçait d'arrêter sa plume quand il voulait se venger des injures de ses ennemis en les injuriant à son tour; ferme et digne, elle faisait des observations avec franchise et vivacité, et ne cédait point aux colères qu'elle suscitait parfois. De là des querelles fréquentes, mais soudain apaisées, que le public appelait de graves dissentimens. Mme du Châtelet manquait peut-être de douceur, mais elle avait la bonté, la droiture et le dévouement.

Quand Voltaire était malade, Mme du Châtelet, assise à son chevet, lui lisait les épîtres de Cicéron, Virgile et Ovide en latin, Newton et Pope en anglais, ou bien elle lui servait de secrétaire. Ce temps de bonheur, car c'était du bonheur, malgré quelques nuages bien vite dissipés par l'amour, fut troublé à la fin de 1736. Voltaire, menacé de nouveau après la publication du *Mondain*, est forcé de quitter

(1) Voltaire était d'une extrême recherche dans sa toilette; il écrivait de Cirey à l'abbé Moussinot : « Envoyez-moi des boucles en diamans pour souliers et pour jarretières; vingt livres de poudre à poudrer, vingt livres de poudre de senteur, une bouteille d'essence de jasmin, deux énormes pots de pommade à la fleur d'orange, deux houppes à poudrer, deux pinces de toilette, trois paires de pantoufles bien fourrées, deux vestes brodées, etc., etc. »

Cirey. M[me] du Châtelet l'accompagne jusqu'à Vassy, petite ville sur la route de Bruxelles; c'est de là qu'il écrit au comte d'Argental : « Votre amie est devant moi qui fond en larmes; mon cœur est percé. Faudra-t-il la laisser retourner seule dans ce château qu'elle n'a bâti que pour moi, et me priver de ce qui est la consolation de ma vie, parce que j'ai des ennemis à Paris? Je suspens dans mon désespoir mes résolutions; j'attendrai encore que vous m'ayez instruit de l'excès de fureur où l'on peut se porter contre moi. » Il continue son voyage, et recommande tendrement M[me] du Châtelet à M[me] de Champbonin (1) par ce billet qu'il écrit en route :

De Givet, décembre 1736.

« M. de Champbonin, madame, a un cœur fait comme le vôtre; il vient de m'en donner une preuve bien sensible. Je me flatte que vous rendrez encore un plus grand service à la plus adorable personne du monde; vous la consolerez, vous resterez auprès d'elle autant que vous le pourrez. J'ai plus besoin encore de consolations; j'ai perdu mille fois davantage, vous le savez; vous êtes témoin de tout ce que son cœur et son esprit valent; c'est la plus belle ame qui soit jamais sortie des mains de la nature. Voilà ce que je suis forcé de quitter. Parlez-lui de moi, je n'ai pas besoin de vous en conjurer. Vous auriez été le lien de nos cœurs, s'ils avaient pu ne se pas unir d'eux-mêmes. Hélas! vous partagez nos douleurs! Non, ne les partagez pas, vous seriez trop à plaindre. Les larmes coulent de mes yeux en vous écrivant. Comptez sur moi comme sur vous-même. »

On le voit, ils étaient encore alors dans toute la ferveur du sentiment. Après un court séjour en Hollande, Voltaire revint à Cirey. C'est durant une de ces rares séparations forcées que M[me] du Châtelet, étant à Paris, allait presque chaque jour au Mont-Valérien pour y prendre des leçons de Maupertuis; mais ni la passion de la science, ni les plaisirs de la cour ne pouvaient lui faire oublier Cirey. Elle retourna bien vite auprès de Voltaire; du reste, un écho du monde parisien les suivait toujours dans leur solitude. Tous les livres nouveaux, tous les journaux d'alors, leur étaient envoyés; ils recevaient même les satires, les pamphlets dirigés contre Voltaire. Tantôt c'étaient les injures grossières de l'abbé Desfontaines et de Jean-Baptiste Rousseau, tantôt des épigrammes à coups d'épingle, comme celles de Riccoboni, qui chansonnait Voltaire et la marquise. Heureusement ces attaques de la médiocrité envieuse, qui consacre pour ainsi dire les renommées éclatantes, avaient de douces et glorieuses compensations; de toutes

(1) Parente de Voltaire, dont le château était voisin de Cirey.

parts arrivaient à Cirey les témoignages de l'admiration de la France et de l'Europe. Peu soucieuse pour elle-même de l'éclat de la gloire, Mme du Châtelet, cette muse discrète et fière de la science, reportait à son ami ces hommages du monde, sans lesquels elle sentait bien qu'il aurait eu la faiblesse de se trouver malheureux.

Le grand Frédéric, alors prince royal, était un des correspondans les plus assidus de Voltaire, et toutes ses lettres renfermaient de gracieuses paroles pour Mme du Châtelet : « Si j'approchais de la divine Émilie, écrivait-il un jour, je lui dirais comme l'ange de l'Annonciation : Vous êtes la bénie entre toutes les femmes, car vous possédez un des plus grands hommes du monde. Et j'oserais encore lui dire : *Marie* a choisi le bon parti, elle a embrassé la philosophie. » Dans la vivacité de son enthousiasme pour Voltaire et pour son amie, enthousiasme que nous verrons bientôt s'affaiblir, Frédéric envoyait son portrait à Mme du Châtelet, des plumes et des écritoires d'ambre, petits souvenirs accompagnés de devises galantes faites par le prince-poète. En 1737, un ambassadeur vint de sa part à Cirey; c'était le comte de Kaiserling, surnommé *Césarion* par Frédéric. Le château fut en fête durant huit jours; on joua plusieurs pièces de Voltaire; on fit une belle illumination dont les lumières dessinaient le chiffre et le nom du prince de Prusse, avec cette devise : *l'espérance du genre humain*. L'ambassadeur de Frédéric, qui arrivait du fond de la Poméranie, était surpris et charmé de ce luxe élégant, dont la cour de Berlin ne lui avait pas donné l'idée. Quand il partit de Cirey, Mme du Châtelet lui offrit des présens beaucoup plus royaux que ceux qu'il avait apportés de la part de son maître. Cirey traitait de puissance à puissance avec Potsdam.

Des amitiés tout aussi empressées, plus tendres et moins passagères que celle de Frédéric, les cherchaient encore dans leur solitude. Leurs *deux anges*, M. et Mme d'Argental, leur écrivaient presque tous les jours des nouvelles de Paris; Helvétius communiquait ses premiers essais à Voltaire, et s'enquérait du jugement de Mme du Châtelet. Le marquis d'Argens, l'aimable épicurien provençal, dont Voltaire devait retrouver plus tard l'amitié à Berlin, leur adressait ses *Lettres juives*; d'autres se rendaient en pélerinage à Cirey. En 1738, Mme Denis, nièce de Voltaire, vint y passer quelques jours. Mme du Châtelet et Mme Denis! le rapprochement de ces deux noms rappelle naturellement ce que furent ces deux femmes dans la vie de Voltaire. L'une avait été l'amie noble, tendre, dévouée, inspiratrice des grands travaux du poète, et lui avait offert la solitude de Cirey pour s'y recueillir;

l'autre fut la ménagère tracassière, intéressée, mondaine, remplissant de bruit la maison de son oncle, et le forçant à venir mourir à Paris, où elle désirait vivre. Une autre femme, l'auteur des *Lettres d'une Péruvienne*, Mme de Graffigny, vint, en cette même année 1738, chercher dans sa détresse un asile à Cirey; elle y passa plusieurs mois, et nous a laissé bien des commérages sur les deux amis. Maupertuis et Clairault, Jean Bernouilli, Koenig, Algarotti, habitèrent aussi ce beau lieu.

Malgré les distractions du dehors, Mme du Châtelet continuait ses travaux scientifiques. Elle concourut pour un prix à l'Académie des sciences; le sujet était : *Dissertation sur la nature et la propagation du feu*. Voltaire composa un mémoire pour le même concours; ils avaient travaillé à l'insu l'un de l'autre, et ils ne s'avouèrent qu'ils avaient concouru qu'après le jugement de l'Académie, qui distingua ces deux mémoires, mais ne les couronna point. « Mme du Châtelet aurait eu le prix à l'Académie, dit Voltaire, si l'absurde et ridicule système des tourbillons n'était pas encore dans toutes les têtes. » Maupertuis confirmait ce jugement de Voltaire.

Plus occupée de la gloire de celui qu'elle aimait que de sa propre gloire, Mme du Châtelet interrompit ses travaux pour écrire une défense de Voltaire, et le venger d'un infame libelle que l'abbé Desfontaines venait de publier contre lui. Il faut voir dans sa correspondance avec M. d'Argental, qui recommence à cette époque (1738), avec quelle chaleur elle prend la défense de son ami, et comme elle s'irrite de la tiédeur de Thiriot qui semble trahir ses intérêts :

« Je viens de voir cet affreux libelle, écrit-elle le 6 décembre. Je suis au désespoir; je crains plus la sensibilité de votre ami que le public, car je suis persuadée que les cris de ce chien enragé ne peuvent nuire. J'ai empêché qu'il ne le vît. La fièvre ne l'a pas quitté aujourd'hui; il s'évanouit hier deux fois. Il est dans un grand affaiblissement, et je craindrais infiniment si, dans l'état où il se trouve, son ame éprouvait quelque secousse violente; il est sur cela d'une sensibilité extrême... Voilà de quoi le faire mourir. Il n'y a point de fraudes que je n'invente pour lui adoucir des nouvelles si affligeantes, et je n'ose me flatter d'y réussir toujours. Vous, mon cher ami, qui connaissez l'extrême sensibilité de mon cœur, vous devez concevoir tout ce que je souffre, et l'état violent où je suis... Je ressens vivement ses injures et sa douleur. Si Thiriot n'est pas le plus malhonnête homme et le plus ingrat, il doit être outré de la façon dont on y parle de son amitié pour M. de Voltaire... »

Malgré les précautions ingénieuses de Mme du Châtelet, Voltaire eut connaissance du libelle de l'abbé Desfontaines, et y répondit lui-même

par un mémoire. Cette dispute préoccupa le public et tourmenta Mme du Châtelet pendant plus d'une année. En mai 1739, Mme du Châtelet écrivait encore à M. d'Argental : « Je vous envoie un billet de 300 livres sur mon notaire, à vue; je vous prie de l'employer à retirer tout ce qui concerne cette malheureuse affaire... Votre ami n'en sait rien, et je ne le lui dirai point; vous en sentez la nécessité. » On le voit, toujours le même dévouement, actif, caché, délicat.

L'année 1738 semble clore ces belles années d'amour, de travail et de solitude que Mme du Châtelet et Voltaire passèrent à Cirey. A l'affaire du libelle vinrent se joindre d'autres affaires qui les forcèrent à s'éloigner de leur retraite. Mme du Châtelet venait d'acheter à Paris l'hôtel Lambert (1), dans l'île Saint-Louis : « Un hôtel, écrivait Voltaire au prince royal de Prusse, bâti par un des plus grands architectes de France, et peint par Lebrun et Lesueur. C'est une maison faite pour un souverain qui serait philosophe (2). » Voltaire et Mme du Châtelet devaient habiter cette royale demeure tous les hivers; mais un procès les obligea à séjourner plusieurs années en Hollande. Mme du Châtelet avait à liquider tous les biens de sa maison, qui étaient engagés; elle dut poursuivre elle-même cette grande affaire, pour laquelle elle rédigea des mémoires avec la même netteté et la même force qu'elle mettait dans ses ouvrages de géométrie. Se trouvant en Hollande (1739), Mme du Châtelet alla visiter avec Voltaire une petite principauté qui s'appelait Beringhen, près de Liége, et qui venait de lui être laissée en héritage par un de ses oncles. C'est en arrivant dans ce domaine féodal que Voltaire écrivait à Mme de Champbonin :

« Mon aimable *gros chat*, j'ai reçu votre lettre à Bruxelles. Nous voici au fin fond de la barbarie, dans l'empire de son altesse monseigneur le marquis de Trichâteau (3), qui, je vous jure, est un assez vilain empire. Si Mme du Châtelet demeure long-temps dans ce pays-ci, elle pourra s'appeler la reine des sauvages. Nous sommes dans l'auguste ville de Beringhen, et demain nous allons au superbe château de Ham, où il n'est pas sûr qu'on trouve des lits, ni des fenêtres, ni des portes. On dit cependant qu'il y a ici une troupe de voleurs; en ce cas, ce sont des voleurs qui font pénitence : je ne connais que nous de gens volables. Le plénipotentiaire Montors avait assuré M. du

(1) Cet hôtel, aujourd'hui restauré, appartient à un noble exilé polonais, le prince Czartoryski.

(2) Voltaire avait envoyé de Flandre de très beaux tableaux pour orner l'hôtel Lambert. Ces tableaux font aujourd'hui partie de la galerie du Louvre.

(3) Marc-Antoine du Châtelet, marquis de Trichâteau, seigneur de Ham et de Beringhen, cousin germain de Florent-Claude du Châtelet, mort à Cirey.

Châtelet que les citoyens de son auguste ville lui prêteraient beaucoup d'argent; mais je doute qu'ils pussent prêter de quoi envoyer au marché. Cependant Émilie fait de l'algèbre, ce qui lui sera d'un grand secours dans le cours de sa vie, et d'un grand agrément dans la société. Moi, chétif, je ne sais encore rien, sinon que je n'ai ni principauté ni procès, et que je suis un serviteur fort utile. »

Une pointe de raillerie commence à percer dans ce billet; on y devine une sorte de lassitude de suivre en tous lieux la *divine* Émilie On resta peu de jours dans ce vieux château démantelé. Le procès de Mme du Châtelet l'obligea de retourner à Bruxelles; mais, là comme partout, les plaisirs venaient la distraire du travail et des affaires. Voltaire lui donna une fête brillante à laquelle assistèrent la princesse de Chimay et le duc d'Aremberg, qui reçurent tour à tour dans leurs châteaux Mme du Châtelet et son ami. Ce procès, qui fut une grande affaire dans la vie de la marquise, dura près de cinq ans, et la détermina à se fixer à Bruxelles. Elle ne venait plus que rarement à Cirey ou à Paris, et pour y passer très peu de temps. C'est à Bruxelles qu'en 1740 Frédéric, devenu roi de Prusse, envoya M. de Camas en ambassade à Voltaire, qui lui écrivit à ce sujet :

« Je volai hier chez cet estimable M. de Camas, envoyé chanté par son roi, et dans le peu qu'il m'en dit, j'appris que votre majesté, que j'appellerai toujours votre *humanité*, vit en roi plus que jamais, et qu'après avoir fait sa charge de roi sans relâche les trois quarts de la journée, elle jouit le soir des douceurs de l'amitié qui sont si au-dessus de celles de la royauté. Nous allons dîner dans une demi-heure tous ensemble chez la marquise du Châtelet. Jugez, sire, quelle sera sa joie et la mienne! Depuis l'apparition de M. de Kaiserling, nous n'avons pas eu un si beau jour. »

Comme contraste, on peut lire le récit très plaisant que fait Voltaire dans ses mémoires de cette ambassade de M. de Camas.

Voltaire et le roi de Prusse, qui jusqu'à l'année 1740 ne s'étaient connus que par correspondance, se virent pour la première fois au commencement de cette année. Mme du Châtelet aurait désiré assister à cette entrevue, qui eut lieu dans le duché de Clèves; mais le roi de Prusse, en qui déjà le soldat effaçait le philosophe et le poète, oubliant son ancienne galanterie pour la marquise, écrivit à ce sujet à Voltaire : « A vous parler franchement, touchant le voyage de Mme du Châtelet, c'est Voltaire, c'est vous, c'est mon ami, que je désire voir, et la divine Émilie, avec toute sa divinité, n'est que l'accessoire d'Apollon newtonianisé. » Puis, dans une autre lettre légèrement ironique :

« S'il faut absolument qu'Émilie accompagne Apollon, j'y consens; mais si je puis vous voir seul, je préférerai le dernier. Je serais trop ébloui, je ne pourrais supporter tant d'éclat à la fois. Il me faudrait le voile de Moïse pour tempérer les rayons mêlés de vos deux divinités. » Voltaire partit seul, et après avoir passé quelques jours auprès du roi de Prusse, il vint rejoindre Mme du Châtelet à Bruxelles; mais bientôt Frédéric attira de nouveau Voltaire, qui alla le voir à Berlin. Quelques passages de sa correspondance à cette époque semblent indiquer que son affection pour Mme du Châtelet commençait à décroître. Il écrit à Mme de Champbonin d'un ton railleur : « Elle est plus savante que jamais, et si sa supériorité lui permet encore de baisser les yeux sur moi, ce sera une belle action à elle, car elle est bien haute; il faut qu'elle cligne les yeux en regardant en bas pour me voir. » Et au roi de Prusse : « Je veux partir, Mme du Châtelet ne pourra m'en empêcher, je quitterai Minerve pour Apollon. » Mme du Châtelet rend ainsi compte de ce voyage à son ami M. d'Argental :

« Je vous assure, mon cher ami, que, depuis que je vous ai quitté, j'ai été bien à plaindre, car j'ai joint au chagrin de l'absence une inquiétude affreuse sur les suites et les risques d'un voyage toujours très fatigant, mais que les débordemens et la saison avaient rendu très périlleux. Il a été douze jours sur l'eau, pris dans les glaces, de La Haye ici. Je n'ai pu avoir pendant ce temps-là de ses nouvelles, et la tête a failli m'en tourner. Enfin il est arrivé se portant assez bien, à une fluxion sur les yeux près. Tous mes maux sont finis, et il me jure bien qu'ils sont finis pour toujours. Le roi de Prusse est bien étonné qu'on le quitte pour aller à Bruxelles; le roi ne conçoit pas de certains attachemens, il faut croire qu'il en aimera mieux ses amis. Il n'y a rien qu'il n'ait fait pour retenir l'autre, et je le crois outré contre moi; mais je le défie de me haïr plus que je ne l'ai haï depuis deux mois. Voilà, vous l'avouerez, une plaisante rivalité..... Je ne crois pas qu'il y ait une plus grande contradiction que l'invasion de la Silésie et *l'Anti-Machiavel* (1); mais il peut prendre toutes les provinces qu'il voudra, pourvu qu'il ne prenne plus ce qui fait le charme de ma vie. »

Voltaire, chargé d'une négociation auprès du roi de Prusse, s'éloigna de nouveau de Mme du Châtelet pour aller rejoindre ce prince en Franconie. Durant cette absence, il écrivit plus rarement encore que pendant la précédente. Mme du Châtelet comprit que les sentimens de son ami n'étaient plus les mêmes.

« Je viens enfin de recevoir une lettre, écrit-elle (le 10 octobre 1743) à

(1) Ouvrage écrit par Frédéric lorsqu'il n'était encore que prince royal.

M. d'Argental, elle a quatre lignes ! Il est clair par cette lettre qu'il a été quinze jours sans m'écrire; il ne me parle point de son retour. Que de choses à lui reprocher! et que son cœur est loin du mien! Mais puisqu'il se porte bien, je n'ai plus de reproches à lui faire, et je suis trop heureuse. »

Et quelques jours après elle écrit de Bruxelles :

« Je fais des réflexions bien cruelles : je crois qu'il est impossible d'aimer plus tendrement et d'être plus malheureuse. Imaginez-vous que, pendant que M. de Voltaire pouvait et devait partir pour revenir ici, après m'avoir juré mille fois dans ses lettres qu'il ne serait pas à Berlin plus long-temps qu'en 1740 (et il y fut dix jours), dans ce temps-là il va à Bareith, où assurément il n'avait que faire; il y passe quinze jours sans le roi de Prusse et sans m'écrire une seule ligne; il s'en retourne à Berlin, et y passe encore quinze jours, et que sais-je? Peut-être y passera-t-il toute sa vie, et, en vérité, je le croirais, si je ne savais pas qu'il a des affaires qui le rappellent indispensablement à Paris. Il m'écrit donc quatre lignes en passant, dans un cabaret, sans m'expliquer les raisons de son séjour à Bareith, ni celles de son silence, sans me parler de son retour, ni de son nouveau séjour à Berlin. Enfin, il m'écrit un billet tel qu'il m'en écrivait un de sa chambre à la mienne, et voilà la seule chose que j'aie reçue de lui depuis le 14 septembre, c'est-à-dire depuis plus d'un mois!

« Concevez-vous que quelqu'un qui me connaît m'expose à cette douleur, et à toutes les imprudences dont il sait bien que je suis capable quand je suis inquiète de lui? Vous savez ce qu'il m'en a coûté, j'ai pensé réellement en mourir, et j'en ai encore une petite fièvre lente qui se marque en double tierce, et qui me prépare un bien triste hiver. C'est un miracle que je n'aie pas passé Lille : dans l'excès de mon inquiétude et de ma douleur, je ne sais où j'aurais pu aller, la fièvre m'en a préservée; mais je ne vous cache point que mon cœur est ulcéré, et que je suis pénétrée de la plus vive douleur. Avoir à me plaindre de lui est une sorte de supplice que je ne connaissais pas. J'ai éprouvé à la vérité une situation plus cruelle, celle de trembler pour sa vie; mais je pouvais espérer que mes craintes étaient chimériques, et il n'y a point de ressources à ses procédés pour moi. Je sais par une lettre du 4 octobre que M. de Podevils a reçue de lui, et qu'il m'a envoyée de La Haye, qu'il comptait partir de Berlin le 11 ou le 12; mais ce n'était pas un projet arrêté, et quelque opéra ou quelque comédie pourra bien le déranger. Il est singulier que je reçoive de ses nouvelles par les ministres étrangers et par les gazettes. Cependant je suis ici, où je fais semblant d'avoir affaire, mais mon esprit n'en est pas capable; heureusement qu'il n'a pas de quoi s'exercer.

« Je l'attendrai s'il revient ce mois-ci, mais, si son retour se retardait, comme rien n'est plus possible, je retournerai chercher auprès de vous une consolation dont je suis bien incapable, et je compte aller ensevelir cet hiver mes chagrins à Cirey..... Ne montrez cette lettre à personne; je sens une

triste consolation à vous ouvrir mon cœur; le temps ni les torts ne font rien sur moi, et je vois bien, par ce que j'éprouve, que la source de mes chagrins est intarissable. »

Le 22 octobre 1743, elle écrit encore de Bruxelles :

« ..... Je ne reconnais plus celui d'où dépend et mon mal et mon bien, ni dans ses lettres ni dans ses démarches; il est ivre absolument. Je sais enfin, par l'envoyé de Prusse à La Haye, qu'il est parti de Berlin le 12; il doit passer par Brunswick, car il est fou des cours d'Allemagne. Enfin, il met douze jours pour revenir de Berlin à La Haye, et il n'en a mis que neuf à y aller. Je sens bien que trois jours, dans une autre situation, ne devraient pas être reprochés; mais quand vous songerez qu'il a fait durer cinq mois une absence qui devait être au plus de six semaines, qu'il est resté quinze jours à Bareith sans le roi de Prusse, qu'il a passé, à son retour, quinze jours de plus à Berlin, qu'il a été trois semaines entières sans m'écrire, et que, depuis deux mois, j'apprends ses desseins et ses démarches par les ambassadeurs et par les gazettes, vous sentirez aisément combien je suis à plaindre. Tout ce que j'ai éprouvé depuis un mois détacherait peut-être toute autre que moi, mais s'il peut me rendre malheureuse, il ne peut diminuer ma sensibilité. Je sens que je ne serai jamais raisonnable; je ne le voudrais pas même, quand il ne tiendrait qu'à moi, et, malgré tout ce que je souffre, je suis bien persuadée que celui qui aime le mieux est encore le plus heureux...

« Je ne vous dirai point que ma santé ne soit fort délabrée : je tousse continuellement, j'ai un mal affreux entre les deux épaules, et j'ai de plus une douleur fixe au côté droit, je crois au foie, et qui ne me quitte point. Je ne suis pas à présent assez heureuse pour être fort affectée de mon état, cependant je vous avoue que je voudrais être à Paris. Ma fièvre est pourtant diminuée, et ce n'est presque plus rien; une autre que moi en serait morte, et peut-être serait-ce encore le meilleur!

Ce dernier cri du cœur ne semble-t-il pas un pressentiment de ce qui l'attendait? Oui, c'eût été le meilleur de mourir alors, de ne pas essayer de recommencer sa vie et de rouvrir son ame aux passions.

Par ces lettres écrites dans tout l'abandon du sentiment, on voit qu'après dix ans de durée l'amour de Mme du Châtelet pour Voltaire était resté aussi tendre, aussi profond qu'aux premiers jours; mais lui n'était plus qu'un ami tiède, ne pouvant plus donner et ne désirant plus inspirer que de l'amitié. En vain, à son retour, écrivait-il à Mme de Champbonin : « Mon corps a voyagé, mon cœur est toujours resté auprès de Mme du Châtelet; » il ne put faire rentrer la confiance dans cette ame blessée. Plus galant que tendre, il s'efforçait désormais de cacher sous des paroles courtoises l'absence de l'amour. Le mal était fait; ils restèrent amis, mais le charme des années précédentes avait

disparu. Mme du Châtelet nous raconte elle-même, dans un petit écrit ayant pour titre *Réflexions sur le Bonheur*, la transformation de ses sentimens.

« ..... La passion, dit-elle, qui peut nous donner les plus grands plaisirs et nous rendre le plus heureux met entièrement notre bonheur dans la dépendance des autres : on voit que je veux parler de l'amour. Cette passion est peut-être la seule qui puisse nous faire désirer de vivre et nous engager à remercier l'auteur de la nature, quel qu'il soit, de nous avoir donné l'existence. Milord Rochester a bien raison de dire que les dieux ont mis cette goutte céleste dans le calice de la vie pour nous donner le courage de la supporter.

« Si ce goût naturel, qui est un sixième sens, le plus fin, le plus délicat, le plus précieux de tous, se trouve rassemblé dans deux ames également sensibles, également immuables, également susceptibles de bonheur et de plaisir, tout est dit, on n'a plus rien à faire pour être heureux, tout le reste est indifférent..., il faut employer toutes les facultés de son ame à jouir de ce bonheur... Je ne sais cependant si l'amour a jamais rassemblé deux personnes faites à tel point l'une pour l'autre, qu'elles ne connussent jamais la satiété de la jouissance, ni le refroidissement qu'entraîne la sécurité, ni l'indolence et la tiédeur qui naissent de la facilité et de la continuité d'un commerce dont l'illusion ne se détruit jamais (car où en entre-t-il plus que dans l'amour?), et dont l'ardeur enfin fût égale dans la jouissance et dans la privation, et pût supporter également les malheurs et les plaisirs.

« Un cœur capable d'un tel amour, une ame si tendre et si ferme, semble avoir épuisé le pouvoir de la Divinité. Il en naît une en un siècle, il semble qu'en produire deux soit au-dessus de ses forces, ou que, si elle les avait produites, elle serait jalouse de leurs plaisirs si elles se rencontraient. Mais l'amour peut nous rendre heureux à moins de frais : une ame tendre et sensible est heureuse par le seul plaisir qu'elle trouve à aimer. Je ne veux pas dire par là qu'on puisse être parfaitement heureux en aimant quoiqu'on ne soit pas aimé, mais je dis que, quoique nos idées de bonheur ne soient pas également remplies par l'amour de l'objet que nous aimons, le plaisir que nous sentons à nous livrer à toute notre tendresse peut suffire pour nous rendre fort heureux; et si cette ame a encore le bonheur d'être susceptible d'illusions, il est impossible qu'elle ne se croie pas plus aimée qu'elle ne l'est peut-être en effet; elle doit tant aimer qu'elle aime pour deux, et que la chaleur de son sentiment supplée à ce qui manque réellement à son bonheur. Il faut sans doute qu'un caractère sensible, vif et emporté, paie le tribut des inconvéniens attachés à ces qualités, je ne sais si je dois dire bonnes ou mauvaises; mais je crois que quiconque composerait son individu les y ferait entrer. Une première passion emporte tellement hors de soi une ame de cette trempe, qu'elle est inaccessible à toute réflexion et à toute idée modérée; elle peut sans doute se préparer de grands chagrins, mais le plus grand inconvé-

nient attaché à cette sensibilité emportée, c'est qu'il est impossible que quelqu'un qui aime à cet excès soit aimé, et qu'il n'y a presque point d'hommes dont le goût ne diminue par la connaissance d'une telle passion. Cela doit sans doute paraître bien étrange à qui ne connaît pas encore assez le cœur humain; mais, pour peu qu'on ait réfléchi sur ce que nous offre l'expérience, on sentira que, pour conserver long-temps le cœur de son amant, il faut toujours que l'espérance ou la crainte agisse en lui. Or, une passion telle que je viens de la dépeindre produit un abandonnement de soi-même qui rend incapable de tout art. L'amour perce de tout côté; on commence par vous adorer, cela est impossible autrement, mais bientôt la certitude d'être aimé, l'ennui d'être toujours prévenu, le malheur de n'avoir rien à craindre, émoussent ses goûts. Voilà comme est fait le cœur humain, et qu'on ne croie pas que j'en parle par rancune. J'ai reçu de Dieu, il est vrai, une de ces ames tendres et immuables qui ne savent ni déguiser ni modérer leurs passions, qui ne connaissent ni l'affaiblissement ni le dégoût, et dont la ténacité sait résister à tout, même à la certitude de n'être plus aimé; mais j'ai été heureuse pendant dix ans par l'amour de celui qui avait subjugué mon ame, et ces dix ans, je les ai passés tête-à-tête avec lui sans aucun moment de dégoût et de langueur. Quand l'âge, les maladies, peut-être aussi la satiété de la jouissance, ont diminué son goût, j'ai été long-temps sans m'en apercevoir. J'aimais pour deux, je passais ma vie entière avec lui, et mon cœur, exempt de soupçons, jouissait du plaisir d'aimer et de l'illusion de se croire aimé. Il est vrai que j'ai perdu cet état si heureux, et que ce n'a pas été sans qu'il m'en ait coûté bien des larmes.

« Il faut de terribles secousses pour briser de telles chaînes; la plaie de mon cœur a saigné long-temps. J'ai eu lieu de me plaindre, et j'ai tout pardonné; j'ai été assez juste pour sentir qu'il n'y avait peut-être au monde que mon cœur qui eût cette immutabilité qui anéantit le pouvoir des temps, que si l'âge et ses maladies n'avaient pas entièrement éteint ses désirs, ils auraient peut-être encore été pour moi, et que l'amour me l'aurait ramené; enfin que son cœur, incapable d'amour, m'aimait de l'amitié la plus tendre et m'aurait consacré sa vie. La certitude de l'impossibilité du retour de son goût et de sa passion, que je sais bien qui n'est pas dans la nature, a amené insensiblement mon cœur au sentiment paisible de l'amitié, et ce sentiment, joint à la passion de l'étude, me rendait assez heureuse. »

Voltaire, affaibli par les infirmités, vieillard avant l'âge, semble avoir répondu à ces pages d'un cœur toujours jeune et passionné par ces vers bien connus adressés à Mme du Châtelet :

Si vous voulez que j'aime encore,
Rendez-moi l'âge des amours, etc.

Les séjours à Cirey devenaient de plus en plus rares. Les fêtes du mariage du dauphin attirèrent Voltaire et Mme du Châtelet à Fontai-

nebleau, où l'on représenta devant la cour *la Princesse de Navarre*. Un jour, Mme du Châtelet faillit être étouffée au milieu de la foule qui se pressait aux réjouissances publiques par lesquelles Paris célébrait ce mariage.

« Savez-vous bien, très adorable président, écrit à ce sujet Voltaire au président Hénault, que vous avez tiré Mme du Châtelet du plus grand embarras du monde, car cet embarras commençait à la Croix-des-Petits-Champs et finissait à l'hôtel de Charost? C'étaient des reculades de deux mille carrosses en trois files, des cris de deux ou trois cent mille hommes semés auprès des carrosses, des ivrognes, des combats à coups de poing, des fontaines de vin et de suif qui coulaient sur le monde, le guet à cheval qui augmentait l'imbroglio, et, pour comble d'agrément, son altesse royale (1) revenant paisiblement au Palais-Royal, ses gardes, ses pages, et tout cela ne pouvant ni reculer ni avancer jusqu'à trois heures du matin. J'étais avec Mme du Châtelet; un cocher qui n'était jamais venu à Paris l'allait faire rouer intrépidement. Elle était couverte de diamans; elle met pied à terre criant à l'aide, traverse la foule sans être ni volée ni bourrée, entre chez vous, envoie chercher la poularde chez le rôtisseur du coin, et nous buvons à votre santé tout doucement dans cette maison (2) où tout le monde voudrait vous voir. »

Quoiqu'elle eût alors près de quarante ans, Mme du Châtelet aimait encore, comme dans sa première jeunesse, les fêtes, les spectacles, le jeu. Une partie de ses nuits et presque chaque matinée étaient données à l'étude des sciences, et pour reposer sa tête après ces heures d'un travail assidu, le mouvement du monde lui était nécessaire. Vive, enjouée, passionnée, même pour des distractions, elle réunissait souvent ses amies, la duchesse de Boufflers, les marquises de Mailly, de Gouvernet, du Deffant, et Mme de La Popelinière; parfois ces dames se donnaient des soupers dont les hommes étaient exclus. Un jour d'été, Mme du Châtelet les conduisit à Chaillot, dans un cabaret nommé *la Maison rouge*. Les six amies s'assirent autour d'une table couverte de fleurs, de vins exquis, et des mets les plus recherchés. Un seul laquais faisait le service; au dessert, il fut éloigné. Ces dames restèrent réunies jusqu'à cinq heures du matin, riant, chantant, et devisant sur toutes choses. Que d'esprit il dut se dépenser là! Que de mordant chez Mme du Deffant, que de sensibilité chez Mme de La Popelinière, que de grace chez la marquise de Boufflers! Quant à Mme du Châtelet, son cœur et son esprit pouvaient prendre tous les tons.

(1) Le duc de Chartres, aïeul du roi Louis-Philippe.
(2) Rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Jacobins.

Nous avons dit que Mme du Châtelet aimait le jeu; Voltaire écrivait au marquis d'Argenson : « Est-il possible que ce soit Mme de Pompadour qui, à vingt-deux ans, déteste la cavagnole, et que ce soit *madame du Châtelet-Newton* qui l'aime! » Une nuit à cette époque (1740), Mme du Châtelet était à Fontainebleau au jeu de la reine, elle perdit 800 louis; c'était tout ce qu'elle et Voltaire avaient apporté d'argent. Elle s'obstine à jouer sur parole, espérant changer la fortune, et elle perdit encore 84,000 francs avec un intrépide sang-froid. Voltaire, qui était auprès d'elle, lui dit en anglais que sa passion pour le jeu l'aveuglait et l'empêchait de s'apercevoir qu'elle avait affaire à des fripons. Ces paroles, quoique prononcées à voix basse, furent entendues de quelques personnes; des suites fâcheuses pouvaient en résulter; la reine en avertit Voltaire, qui se retira. Il partit la nuit même de Fontainebleau avec Mme du Châtelet. Ils se cachèrent quelque temps à la petite cour de Sceaux, chez la duchesse du Maine, cette princesse dont Fontenelle disait « qu'elle voulait dans les divertissemens de sa cour que la gaieté eût de l'esprit. » Voici comment Mme de Staal, dame d'honneur de la duchesse, raconte leur arrivée, dans une lettre adressée à Mme du Deffant :

« Mme du Châtelet et Voltaire, qui s'étaient annoncés pour aujourd'hui et qu'on avait perdus de vue, parurent hier sur le minuit comme deux spectres, avec une odeur de corps embaumés qu'ils semblaient avoir apportée de leur tombeau. On sortait de table; c'étaient pourtant des spectres affamés : il leur fallut un souper, et qui plus est des lits, qui n'étaient pas préparés. Le concierge, déjà couché, se leva en grande hâte..... »

Et deux jours après Mme de Staal écrit encore d'un ton railleur à sa railleuse amie :

« Nos revenans ne se montrent point de jour; ils apparurent hier à dix heures du soir : je ne pense pas qu'on les voie guère plus tôt aujourd'hui. L'un est à écrire de hauts faits, l'autre à commenter Newton; ils ne veulent ni jouer ni se promener; ce sont bien des non-valeurs dans une société où leurs doctes écrits ne sont d'aucun rapport. »

Bientôt cependant des fêtes s'organisèrent à la petite cour de Sceaux, sous la direction de Voltaire et de Mme du Châtelet; la comédie, l'opéra, les bals, les concerts se succédaient; on représenta des comédies de Voltaire et des opéras de Rameau, dans lesquels Mme du Châtelet jouait et chantait les principaux rôles. Elle fut charmante dans la pastorale d'*Issé* de Houdard de Lamotte, et Voltaire lui adressa à cette occasion ces vers qui tournent au madrigal :

Charmante Issé, vous nous faites entendre,
Dans ces beaux lieux, les sons les plus flatteurs;
Ils vont droit à nos cœurs.
Leibnitz n'a point de monade plus tendre,
Newton n'a point d'xx plus enchanteurs!

Après avoir passé quelques semaines chez la duchesse du Maine, Voltaire et Mme du Châtelet retournèrent à Paris; mais, lassés bientôt de cette vie oisive et dissipée, l'amour de l'étude, à défaut d'un sentiment plus tendre, les attira de nouveau dans leur chère retraite de Cirey. Ils partirent au mois de janvier; la terre était couverte de neige, le froid était des plus vifs; Mme du Châtelet aimait à voyager la nuit. Arrivée près de Nangis, sa voiture se brisa, et comme on était éloigné de toute habitation, nos deux voyageurs furent obligés d'attendre long-temps sur la grande route.

« M. de Voltaire et Mme du Châtelet, dit Lonchamps dans ses mémoires, s'étaient assis à côté l'un de l'autre sur les coussins du carrosse qu'on avait retirés et portés sur le chemin couvert de neige. Là, presque transis de froid malgré leurs fourrures, ils admiraient la beauté du ciel; il est vrai qu'il était parfaitement serein : les étoiles brillaient du plus vif éclat, l'horizon était à découvert; aucune maison, aucun arbre n'en dérobait la moindre partie à leurs yeux. On sait que l'astronomie a toujours été une des études favorites de nos deux philosophes. Ravis du magnifique spectacle déployé au-dessus et autour d'eux, ils dissertaient en grelottant sur la nature et le cours des astres, sur la destination de tant de globes immenses répandus dans l'espace; il ne leur manquait que des télescopes pour être parfaitement heureux. Leur esprit égaré dans la profondeur des cieux, ils ne s'apercevaient plus de leur triste position sur la terre, ou plutôt sur la neige et au milieu des glaçons. »

On aime à revoir dans ce tableau Mme du Châtelet étudiant le cours des astres comme la muse antique, véritable *Uranie*, ainsi que Voltaire se plaît à la nommer quelquefois. Combien elle nous paraît plus noble et plus intelligente en contemplant dans cette solitude les splendeurs du ciel, que lorsque dans les boudoirs ambrés de Cirey elle condescendait à entendre des chants de ce poème de Voltaire qu'on ose à peine indiquer!

On le voit, si le monde attirait Mme du Châtelet, il ne pouvait la fixer; le goût de l'étude l'emportait en elle sur le goût des plaisirs. Chose remarquable, malgré les charmes de sa personne et de son esprit, malgré la célébrité qu'elle s'était acquise dans les sciences, elle ne pensa jamais à avoir un salon littéraire, un centre de beaux esprits, et ne partagea point à cet égard la passion de Mme du Deffant, de

Mme Geoffrin et de quelques autres femmes de ce temps. Elle aimait l'étude pour elle-même, dans la retraite, sans se préoccuper des suffrages du monde. « Jamais femme, dit Voltaire, ne fut si savante qu'elle, et jamais personne ne mérita moins qu'on dît d'elle : C'est une femme savante. Elle ne parlait jamais de science qu'à ceux avec qui elle croyait pouvoir s'instruire, et jamais n'en parla pour se faire remarquer. On ne la vit point rassembler de ces cercles où il se fait une guerre d'esprit, où l'on établit une espèce de tribunal, où l'on juge son siècle, par lequel, en récompense, on est jugé très sévèrement. Elle a vécu long-temps dans des sociétés où l'on ignorait ce qu'elle était, et elle ne prenait pas garde à cette ignorance. »

Après un nouvel hiver passé à Cirey dans le travail et les distractions habituelles, spectacles, concerts donnés aux visiteurs et aux voisins de campagne, Voltaire et Mme du Châtelet partirent pour Lunéville. Stanislas, roi de Pologne et père de Marie Leczinska, femme de Louis XV, les appelait à sa petite cour. Comme chacun le sait, ce prince, élu deux fois roi de Pologne, n'en avait possédé que le titre, et, chassé de ses états, avait obtenu en dédommagement de la perte d'une couronne l'usufruit de la Lorraine, qu'il gouvernait temporairement, cette province appartenant de fait à la France par suite des traités de Vienne de 1735. M. du Châtelet était un des premiers gentilshommes de Lorraine, où il commandait un régiment. La marquise de Boufflers, amie de Mme du Châtelet, faisait les honneurs de la maison du roi de Pologne à Lunéville. On le voit, toutes les convenances se réunissaient pour y attirer Voltaire et Mme du Châtelet. De plus, un jésuite, confesseur de Stanislas, avait des vues secrètes sur Mme du Châtelet. Voltaire raconte plaisamment ce projet d'intrigue digne d'un révérend père de la compagnie de Jésus.

« Le roi Stanislas tenait alors sa petite et agréable cour à Lunéville. Tout vieux et tout dévot qu'il était, il avait une maîtresse. C'était Mme la marquise de Boufflers. Il partageait son ame entre elle et un jésuite nommé Menou, le plus intrigant et le plus hardi prêtre que j'aie jamais connu. Cet homme avait attrapé au roi Stanislas, par les importunités de sa femme qu'il avait gouvernée, environ un million, dont partie fut employée à bâtir une magnifique maison pour lui et pour quelques jésuites, dans la ville de Nancy. Cette maison était dotée de vingt-quatre mille livres de rente, dont douze pour la table de Menou et douze pour donner à qui il voudrait.

« La maîtresse n'était pas, à beaucoup près, si bien traitée. Elle tirait à peine alors du roi de Pologne de quoi avoir des jupes, et cependant le jésuite enviait sa portion et était furieusement jaloux de la marquise. Ils étaient ou-

vertement brouillés. Le pauvre roi avait tous les jours bien de la peine, au sortir de la messe, à rapatrier sa maîtresse et son confesseur.

« Enfin notre jésuite, ayant entendu parler de Mme du Châtelet, qui était très bien faite et encore assez belle, imagina de la substituer à Mme de Boufflers. Stanislas se mêlait quelquefois de faire d'assez mauvais petits ouvrages; Menou crut qu'une femme auteur réussirait mieux qu'une autre auprès de lui, et le voilà qui vient à Cirey pour ourdir cette belle trame. Il cajole Mme du Châtelet, et nous dit que le roi Stanislas sera enchanté de nous voir. Il retourne dire au roi que nous brûlons d'envie de venir lui faire notre cour. Stanislas recommande à Mme de Boufflers de nous amener.

« Et en effet, nous allâmes à Lunéville. Il arriva tout le contraire de ce que voulait le révérend père. Nous nous attachâmes à Mme de Boufflers, et le jésuite eut deux femmes à combattre. »

C'est à Lunéville que Mme du Châtelet vit pour la première fois Saint-Lambert, beau, froid, ayant de grandes manières et l'esprit du monde. Écrivain correct et poète médiocre, Saint-Lambert ne doit de nos jours un reste de célébrité qu'à l'amour de deux femmes (1) qui ont pu le préférer aux deux plus grandes renommées du XVIIIe siècle, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. A l'époque où Mme du Châtelet arriva à Lunéville, Saint-Lambert avait trente-trois ans, huit ans de moins que la marquise, et vingt ans de moins que Voltaire. Il était alors capitaine au régiment des gardes lorraines, et attaché à la cour du roi Stanislas. Il s'était d'abord occupé de la marquise de Boufflers, dont le roi était fort jaloux; mais la contrainte excessive qu'il devait s'imposer pour se rendre auprès d'elle le disposa à tenter auprès de Mme du Châtelet une séduction qui pour lui ne fut qu'un plaisir calculé. Pour elle, ce sentiment devint une passion sérieuse, la dernière, la plus ardente de sa vie. Mme du Châtelet était belle encore, mais touchait à cet âge où l'amour semble nous échapper et où quelques femmes s'y rattachent avec délire. C'est une étude curieuse et triste que cette lutte d'un cœur qui veut ressaisir les passions de la jeunesse et qui y parvient un instant à force de dévouement, d'exaltation, de sensibilité vraie, de douloureuse tendresse. La femme ramasse alors pour ainsi dire tous ses trésors de sentiment et les prodigue à l'homme qu'elle aime, et pour qui tant d'amour ne compose souvent qu'une distraction passagère.

Depuis long-temps Mme du Châtelet n'avait plus d'amour pour Voltaire. Nous avons vu après quelles altérations successives ce sentiment s'était détruit, ou plutôt transformé en amitié. Le vide s'était fait

(1) Mme du Châtelet et Mme d'Houdetot.

lentement dans son cœur; quand Saint-Lambert se montra, la place était libre. L'amour-propre de Voltaire fut blessé à la découverte de cette passion nouvelle, mais son cœur ne fut pas atteint. Il resta stoïquement l'ami de Mme du Châtelet et de Saint-Lambert. Celui-ci mettait un soin extrême à flatter le grand homme; il lui prodiguait cet encens banal par lequel Voltaire se laissait trop facilement enivrer. C'était là le petit côté de ce grand esprit. Saint-Lambert divinisait le poète et lui enlevait Émilie. La satisfaction de la vanité était un baume pour la blessure du cœur, si tant est que le cœur saignât. Les vers suivans, adressés à cette époque par Voltaire à Saint-Lambert, annoncent une résignation exempte de douleur :

Tandis qu'au-dessus de la terre,
Des aquilons et du tonnerre,
La belle amante de Newton
Dans les routes de la lumière
Conduit le char de Phaéton,
Sans verser dans cette carrière;
Nous attendons paisiblement,
Près de l'onde castalienne,
Que notre héroïne revienne
De son voyage au firmament.
Et nous assemblons pour lui plaire,
Dans ces vallons et dans ces bois,
Les fleurs dont Horace autrefois
Faisait des bouquets pour Glycère.
Saint-Lambert, ce n'est que pour toi
Que ces belles fleurs sont écloses;
C'est ta main qui cueille les roses,
Et les épines sont pour moi.

Seule, Mme du Châtelet prenait au sérieux cet amour, seule elle en était véritablement émue; elle aimait avec l'ardeur désespérée d'une dernière passion. Pour comprendre la puissance du sentiment qu'elle éprouvait, il faut avoir lu ses lettres à Saint-Lambert (1), lettres encore toutes parfumées d'ambre et écrites sur les papiers élégans de l'époque, entourés de petits filets verts ou roses. Tantôt c'est un court billet ne renfermant que ces mots : « Venez, je vous adore, je vous attends! » Tantôt ce sont de longues pages où sa passion éperdue cherche en vain à enflammer un cœur presque indifférent. Un jour, tremblant

(1) Ces lettres font partie de la collection de M. Feuillet de Conches.

que Saint-Lambert ne la quitte pour aller à la guerre, elle fait des vœux ardens pour la paix, et lorsque la paix est conclue, elle lui écrit : « Les harengères ont coutume de dire pour s'injurier entre elles : *Tu es bête comme la paix*. Eh bien! moi, j'adore la paix, puisqu'elle vous conserve à moi. » A ces lettres si tendres, Saint-Lambert répondait par des lettres galantes sans chaleur, sans élan. C'est du cœur que déborde le sentiment d'Émilie, celui de Saint-Lambert vient d'ailleurs; il nomme Mme du Châtelet *son cher amour, sa chère maîtresse, son cher cœur;* il emploie toujours le tutoiement, il fait des digressions sur le plaisir, il parle de la nature comme le chantre des *Saisons* pouvait en parler; il rappelle le charme qu'on trouve dans l'accord des sentimens en présence d'un beau paysage, la volupté du chant du rossignol qu'ils ont entendu ensemble, et à ce sujet il dit que Stanislas vieillissant prétendait que les rossignols de Pologne avaient la voix plus forte que ceux de France. Éternelle faiblesse des vieillards, qui attribuent leur propre déclin à tout ce qui les entoure; le maréchal de Richelieu, dans ses dernières années, disait aussi : *Il n'y a plus de femmes!*

Au début de cette passion, Mme du Châtelet, forcée de s'éloigner pour quelque temps de la cour de Lorraine, écrivait à Saint-Lambert cette tendre et charmante lettre (1) :

« Toutes mes défiances de votre caractère, toutes mes résolutions contre l'amour n'ont pu me garantir de celui que vous m'avez inspiré. Je ne cherche plus à le combattre, j'en sens l'inutilité : le temps que j'ai passé avec vous à Nancy l'a augmenté à un point dont je suis étonnée moi-même; mais, loin de me le reprocher, je sens un plaisir extrême à vous aimer, et c'est le seul qui puisse adoucir votre absence. Je suis bien contente de vous quand nous sommes tête à tête; mais je ne le suis point de l'effet que vous a fait mon départ. Vous connaissez les goûts vifs, mais vous ne connaissez point encore l'amour. Je suis sûre que vous serez aujourd'hui plus gai et plus spirituel que jamais à Lunéville, et cette idée m'afflige indépendamment de toute inquiétude. Si vous ne devez m'aimer que faiblement, si votre cœur n'est pas capable de se donner sans réserve, de s'occuper de moi uniquement, de m'aimer enfin sans bornes et sans mesure, que ferez-vous donc du mien? Toutes ces réflexions me tourmentent, mais elles m'occupent sans cesse, et je ne pense qu'à vous en ne voulant m'occuper que des raisons qui doivent m'empêcher d'y penser. Vous m'écrirez sans doute; mais vous prendrez sur vous pour m'écrire. Vous voudriez que j'exigeasse moins; je recevrai quatre lignes de vous, et ces quatre lignes vous auront coûté. J'ai bien peur que votre

(1) Cette lettre inédite est de la fin de 1748.

esprit ne fasse bien plus de cas d'une plaisanterie fine que votre cœur d'un sentiment tendre; enfin, j'ai bien peur d'avoir tort de vous trop aimer. Je sens bien que je me contredis, et que c'est là me reprocher mon goût pour vous; mais mes réflexions, mes combats, tout ce que je sens, tout ce que je pense me prouve que je vous aime plus que je ne dois. Venez à Cirey me prouver que j'ai tort; je sens que vous ne le pouvez avoir que quand je ne vous vois pas. Cette lettre est pleine d'inconséquences; elle ne se ressent que trop du trouble que vous avez mis dans mon ame; il n'est plus temps de le calmer. J'attends votre première lettre avec une impatience qu'elle ne remplira peut-être point; j'ai bien peur de l'attendre encore après l'avoir reçue. Mandez-moi surtout comment vous vous portez. Je me reproche cette nuit que vous avez passée sans vous coucher. Si vous en êtes malade, vous ne me le manderez point. Je voudrais savoir si vous avez essuyé bien des plaisanteries, et cependant je voudrais que vous ne me parlassiez que de vous; mais surtout parlez-moi de vos arrangemens. Je vous attendrai à Cirey, n'en doutez pas. Si vous le voulez *bien fort*, croyez que je n'aurai qu'une affaire, mais vous ne voulez rien bien fortement. Sans cette preuve d'amour que vous m'avez tant reproché d'exiger (1), je ne croirais pas que vous m'aimez, j'attache à ce mot bien d'autres idées que vous; j'ai bien peur qu'en disant les mêmes choses, nous ne nous entendions pas. Cependant, quand je pense à la conduite que vous avez eue avec moi à Nancy, à tout ce que vous m'avez sacrifié, à tout l'amour que vous m'avez marqué, je me trouve injuste de vous dire autre chose sinon que je vous aime; ce sentiment efface tous les autres. Croyez que si vous ne venez pas à Cirey, vous aurez bien tort. Je suis inconsolable quand je pense que si j'avais pensé à ce saint Stanislas (2), je serais encore à Lunéville; mais il me semble que vous ne m'y avez jamais tant aimée qu'à Nancy. Je ne puis me repentir de rien, puisque vous m'aimez. C'est à moi que je le dois; si je ne vous avais pas parlé chez M. de la Galaisière, vous ne m'aimeriez point. Je ne sais si je dois m'applaudir d'un amour qui tenait à si peu de chose; je ne sais si je n'eusse pas bien fait de laisser à votre amour-propre le plaisir qu'il trouvait à ne plus aimer. C'est à vous à décider toutes ces questions; je ne sais si votre cœur en est digne. Je sais que cette lettre est trop longue, je devrais la jeter au feu; je vous en laisse le soin, mais prendrez-vous celui de me rassurer? »

Mme du Châtelet revient à Lunéville et se livre à tout l'entraînement de cet amour; elle en est heureuse et riante, les plaisirs du monde l'enivrent de nouveau. Elle veut briller aux yeux de Saint-Lambert, et se montrer à lui dans tous ses agrémens; elle joue la comédie et chante l'opéra à la petite cour du roi de Pologne; elle rajeunit, et Voltaire écrit au comte d'Argental :

(1) Le sacrifice d'un voyage en Italie que Saint-Lambert devait faire.

(2) La fête du roi de Pologne, qui se célébrait à la petite cour de Lunéville.

« Mme du Châtelet se porte merveilleusement bien.... Je ne sais si elle ne restera pas ici tout le mois de février. Pour moi, qui ne suis qu'une petite planète de son tourbillon, je la suis dans son orbite, cahin-caha.... En vérité, ce séjour-ci est délicieux, c'est un château enchanté dont le maître fait les honneurs. Mme du Châtelet a trouvé le secret d'y jouer *Issé* trois fois sur un très beau théâtre, et *Issé* a fort réussi.... On va tous les jours dans un kiosque, ou d'un palais dans une cabane, et partout des fêtes et de la liberté. Je crois que Mme du Châtelet passerait ici sa vie. »

Cependant son amitié pour Voltaire la décide à quitter encore une fois Lunéville, elle le suit à Paris, où l'appelaient les représentations de *Sémiramis*, elle sacrifie à son vieil ami le bonheur que l'amour lui donne. La vanité de Saint-Lambert plus que sa tendresse souffrit et s'irrita de ce départ; quelques orages s'ensuivirent. Mme du Châtelet y fait allusion lorsque, écrivant à Saint-Lambert, elle se reproche si tendrement ce qu'elle appelle *ses torts*. Ce fut après cette seconde séparation qu'elle s'aperçut que, par suite de l'entraînement de son amour, elle serait bientôt mère; depuis vingt ans, elle n'avait pas eu d'enfant, et elle vivait depuis long-temps séparée de son mari. Elle portait un grand nom, elle paraissait chaque année à la cour de Versailles; sa vie était une de celles qui ne peuvent se cacher; son rang, son esprit, sa liaison avec Voltaire, l'avaient mise en évidence. Comment dérober à tout le monde un évènement qui à son âge surtout la déshonorait? C'était, il est vrai, l'époque des maris trompés ou complaisans, des galanteries ouvertement tolérées; mais encore fallait-il dans certaines circonstances que l'honneur d'une grande maison fût en apparence respecté. L'orgueil du nom était le dernier orgueil de cette aristocratie déchue. On ne procédait pas alors en amour par fuite et par enlèvement, comme de nos jours, ce qui donne, il faut en convenir, une sorte de satisfaction superbe à la passion; on ne disait pas bravement à son mari, à la face de tous : Je ne vous aime pas et je vous quitte. On se contentait de le mystifier.

Pour jouer un pareil rôle, il fallut à Mme du Châtelet un grand courage. Certaine scène humiliante et burlesque, digne de la plume de Boccace, et que nous ne saurions rapporter ici, dut singulièrement coûter à cet esprit fier, à ce cœur sincère. Voltaire nous apparaît tout entier dans cette étrange comédie. Sa conduite fut certainement celle d'un ami loyal et généreux; mais aussi, il faut le dire, son esprit léger et moqueur prit un malin plaisir à conduire cette mystification : c'était un *conte* à mettre en action, il y employa toute sa verve. Il manda d'abord Saint-Lambert à Cirey pour se concerter avec lui, puis

le mari fut appelé; on convoqua, pour fêter son arrivée, tous les voisins de campagne; il y eut des divertissemens au château; on y fit grande chère, on remaria les deux époux, et M. du Châtelet accepta la grossesse de sa femme; Voltaire finit par rire de l'aventure comme il riait de tout.

C'est après ce voyage à Cirey que Saint-Lambert, de retour à Lunéville, écrivait à Mme du Châtelet (1) :

« Je ne suis parti de Nancy qu'après la poste, parce que j'avais écrit au facteur de m'y renvoyer tes lettres. J'attendais donc ce matin les trésors que je devais recevoir mercredi; je les ai reçus, j'en ai joui pendant ma route. Hélas! ils ne m'ont pas empêché de sentir que je mettais cinq lieues de plus entre nous. Me voilà donc, mon cher amour, dans un lieu où j'ai bien moins de cette précieuse liberté qui de jour en jour me devient plus précieuse......

« Le roi m'a reçu avec sa bonté ordinaire; il est bien assurément de toute sa cour ce que j'aime le mieux. Je suis bien plus déterminé que jamais à ne donner mon temps qu'à lui et à ne prendre absolument de tout mon voyage aucune distraction que celle que ma santé exige. Je reviens à ta lettre : il fallait que je fusse bien abattu pour ne t'écrire que quatre mots le jour que je t'ai quittée. J'avais à te dire tout ce que je te dis ordinairement, tout ce que je te fais entendre, et puis tous mes regrets. Sois-en bien sûre, mon cher amour, ils n'ont jamais été aussi vifs, aussi vrais et moins susceptibles d'être affaiblis par la dissipation. La route m'accablait sans me distraire de toi, et toutes les dissipations qu'on pourrait m'offrir seraient repoussées par mes regrets et par cette mélancolie qui ne m'est que trop naturelle, et qui augmente si fort par ton absence. Je sens mon existence d'une manière pénible, et je me suis cher pourtant dès que je me souviens que tu m'aimes, et que je me dis que tu es avec moi. Mon cher cœur, fais-moi bien des détails sur la conduite de ton mari, sur tes amusemens, sur tout. Je n'ai jamais pris un intérêt plus passionné, plus tendre, à tout ce que tu es, à tout ce que tu sens, tout ce que tu fais, tout ce que tu peux être et devenir. Ménage bien ta santé, rafraîchis-toi souvent; souviens-toi du grand principe de Mme ...: tout ce qui échauffe vieillit, tout ce qui rafraîchit rajeunit.... Oh! si tu savais quel trésor je possède en toi, tu te ménagerais bien. Sois sûre que toutes les impressions vives et délicieuses que j'ai reçues de toi se sont conservées dans mon cœur, s'y sont même augmentées, s'y conservent toujours. Il est bien impossible que rien fasse mon bonheur que toi; je serai toujours également rempli de ma tendresse et content de la sentir. »

On voit dans cette lettre que Saint-Lambert s'efforce de paraître tendre, sensible, mélancolique; mais où est le naturel?

Mme du Châtelet, Voltaire et le marquis du Châtelet ne tardèrent pas

(1) Lettre inédite faisant partie de la collection de M. Aimé Martin.

à revenir à Lunéville. La petite cour de Stanislas s'anima de nouveau à leur arrivée. Mme du Châtelet, malgré son état de souffrance, y joua *Nanine*. Elle avait retrouvé Saint-Lambert; le lien secret qui l'unissait à lui augmentait encore sa passion, et, tour à tour heureuse et affligée de cet amour, elle s'abandonnait aux plaisirs, aux larmes, à la réflexion, au travail. Elle avait quarante-trois ans; à cet âge, l'idée de devenir mère l'alarmait. Poursuivie par le triste pressentiment de sa fin prochaine, elle passait les nuits pour terminer ses commentaires de Newton. Elle disait à Saint-Lambert : « Il n'y avait aucune nécessité à ce que j'entreprisse cet ouvrage, mais puisque je l'ai commencé, il faut que je l'achève. » Un soir, presque au terme de sa grossesse, elle lui écrivait :

« Mon Dieu, que tout ce qui était chez moi quand vous êtes parti m'impatientait! que mon cœur avait de choses à vous dire! Vous m'avez traitée bien cruellement, vous ne m'avez pas regardée une seule fois; je sais bien que je dois encore vous en remercier, que c'est décence, discrétion, mais je n'en ai pas moins senti la privation; je suis accoutumée à lire à tous les instans de ma vie dans vos yeux charmans que vous êtes occupé de moi, que vous m'aimez; je les cherche partout, et assurément je ne trouve rien qui leur ressemble; les miens n'ont plus rien à regarder. Je suis d'une impatience extrême de savoir si vous monterez la garde demain?.... Songez que si vous montez la garde demain, je puis vous revoir lundi, songez qu'un jour est tout pour moi, et je n'ai pas besoin, pour le sentir, de mes craintes ridicules, car je les condamne, mais un jour passé avec vous vaut mieux qu'une éternité sans vous. Je ferai mon possible pour n'avoir pas d'humeur ce soir; mais comment ferais-je pour qu'on ne s'aperçoive pas de l'inquiétude et du malaise de mon ame, car c'est le mot qui peut rendre mon état. Ne jugez point de moi par ce que j'ai été, je ne voulais pas vous aimer à cet excès, mais à présent que je vous connais davantage, je sens que je ne puis jamais vous aimer assez. Si vous ne m'aimez pas moins, si mes torts n'ont pas affaibli cet amour charmant sans lequel je ne pourrais vivre, je suis bien sûre qu'il n'existe personne d'aussi heureuse que moi, mais je vous avoue que je le crains. Rassurez-moi, mon cœur en a besoin; la moindre diminution dans vos sentimens me déchirerait de remords, je croirais toujours que ç'a été ma faute, que sans Paris vous auriez toujours été le même. Songez que mon amour, que les chagrins que vous m'avez faits en voulant me quitter, et que la crainte de ces grenadiers (1), m'ont assez punie; je vous aime avec une ardeur bien faite pour vous rendre heureux si vous pouvez m'aimer encore comme vous m'avez aimée. Je n'ai rien trouvé de mieux à vous envoyer que

(1) Saint-Lambert avait songé à entrer dans le service actif en achetant un régiment de grenadiers.

la cassette où vous renfermerez mes lettres. Rapportez-les, je vous le demande à genoux, bonheur de ma vie. »

Quelques jours après, elle adressait à Saint-Lambert cette tendre et douloureuse page :

Samedi soir.

« Vous me connaissez bien peu, vous rendez bien peu de justice aux empressemens de mon cœur, si vous croyez que je puisse être deux jours sans avoir de vos lettres, lorsqu'il m'est possible de faire autrement. Vous êtes d'une confiance sur la possibilité de monter vos gardes en arrivant, qui ne s'accorde guère avec l'impatience avec laquelle je supporte votre absence. Quand je suis avec vous, je supporte mon état avec patience, je ne m'en aperçois souvent pas; mais quand je vous ai perdu, je ne vois plus rien qu'en noir. J'ai encore été aujourd'hui à ma petite maison, à pied, et mon ventre est si terriblement tombé, que je ne serais point étonnée d'accoucher cette nuit; mais j'en serais bien désolée, quoique je sache que cela vous ferait plaisir. Je vous ai écrit hier huit pages; vous ne les recevrez que lundi. Vous n'articulez point si vous reviendrez mardi, et si vous pourrez éviter d'aller à Nancy au mois de septembre. Ne me laissez pas d'incertitude, je suis d'une affliction et d'un découragement qui m'effraieraient si je croyais aux pressentimens. Le prince va être bien heureux de vous posséder; il n'en connaîtra pas le prix si bien que moi. Dites bien au prince que vous n'irez plus à Aroué (1) avant mes couches, je ne le souffrirai pas. J'ai un mal de reins insupportable et un découragement dans l'esprit et dans toute ma personne dont mon cœur seul est préservé. Ma lettre qui est à Nancy vous plaira plus que celle-ci; je ne vous aimais pas mieux, mais j'avais plus de force pour vous le dire, il y avait moins de temps que je vous avais quitté! Je finis parce que je ne puis plus écrire. »

Pour se raffermir contre ses funestes pressentimens, Mme du Châtelet avait appelé auprès d'elle une demoiselle de compagnie qui lui avait été autrefois fort attachée. Elle se nommait Mlle Duthil. Mme du Châtelet la revit avec plaisir, mais n'en conserva pas moins de vives alarmes. La crise douloureuse arriva : huit jours après le billet à Saint-Lambert que nous venons de citer, Mme du Châtelet accoucha d'une fille (2), le 4 septembre, dans le palais même du roi Stanislas. Ne prévoyant pas la douloureuse issue de cet évènement, Voltaire l'annonce fort gaiement au comte d'Argental : « Mme du Châtelet, dit-il, cette nuit, en griffonnant son *Newton*, s'est sentie un petit besoin. Elle a appelé une femme de chambre qui n'a eu que le temps de

(1) Maison de plaisance du roi de Pologne.

(2) Cette fille ne survécut que peu de jours à sa mère.

tendre son tablier et de recevoir une petite fille qu'on a portée dans son berceau. La mère a arrangé ses papiers, s'est remise au lit, et tout cela dort comme un liron à l'heure que je vous parle. » Voltaire annonçait la même nouvelle à peu près dans les mêmes termes à l'abbé de Voisenon : « Mme du Châtelet, étant cette nuit à son secrétaire, selon sa louable coutume, a dit : *Mais je sens quelque chose!* Ce quelque chose était une petite fille qui est venue au monde sur-le-champ. On l'a mise sur un livre de géométrie qui s'est trouvé là, et la mère est allée se coucher. »

Quatre jours après sa délivrance, Mme du Châtelet n'éprouvait qu'une extrême faiblesse, mais pas de souffrance. La chaleur était très forte et l'incommodait; la fièvre de lait qui survint augmenta ce malaise; elle demanda à boire de l'orgeat à la glace : sa garde-malade s'y opposa; elle insista et voulut être obéie, mais à peine en eut-elle bu un grand verre que sa tête devint brûlante et que tous ses membres furent engourdis. Le médecin du roi de Pologne accourut, il jugea le cas très grave et demanda à s'adjoindre les meilleurs médecins de Nancy. Après deux jours d'étouffemens et de suffocations, on parvint à rappeler à la vie Mme du Châtelet. Elle paraissait hors de danger et reposait doucement. C'était le 10 septembre. Voltaire et le marquis du Châtelet quittèrent quelques instans la malade pour aller souper chez la marquise de Boufflers. Saint-Lambert et Mlle Duthil restèrent auprès d'elle; Saint-Lambert s'était approché de son lit, et ils avaient échangé de tendres paroles; puis, craignant de la fatiguer et s'apercevant que le sommeil la gagnait, Saint-Lambert alla s'asseoir à quelque distance. Dix minutes après, une sorte de râle s'échappa de la bouche de la malade; Mlle Duthil et Saint-Lambert accoururent, ils la soulevèrent sur son séant, lui firent respirer des sels; ils croyaient qu'elle n'était qu'évanouie : tous les secours furent impuissans, elle était morte.

Les derniers mots qu'elle avait prononcés avaient été des paroles d'amour à celui qu'elle avait tant aimé. Voltaire et M. du Châtelet, qu'on se hâta de prévenir, se précipitèrent dans la chambre suivis de tous les convives consternés. Voltaire et Saint-Lambert passèrent une partie de la nuit auprès de ce corps inanimé; on ne pouvait les arracher à ce funèbre spectacle. Voltaire surtout était profondément ému; quand il sortit de cette chambre, égaré, hors de lui, il gagna la porte du château et alla se heurter contre l'escalier extérieur. Sa tête frappa sur le pavé. Un domestique et Saint-Lambert vinrent à lui; en reconnaissant ce dernier, il lui dit en sanglotant : *Ah! c'est vous qui me l'avez tuée!*

Mme du Châtelet fut inhumée dans la chapelle du palais du roi Stanislas; on lui fit de magnifiques funérailles. La cour, le monde des sciences et des lettres, s'émurent de la fin prématurée de cette femme de génie. Clairault, son ami et son maître, la pleura long-temps, et porta son deuil. Quelques jours après cette mort funeste, Voltaire, ramené à Cirey, écrivait à M. d'Argental de ces lieux qu'elle avait embellis pour lui, et dont désormais elle était pour toujours absente :

« Je ne sais, mon adorable ami, combien de jours nous resterons encore dans cette maison que l'amitié avait embellie, et qui est devenue pour moi un objet d'horreur. Je remplis un devoir bien triste, et j'ai vu des choses bien funestes..... Je meurs dans ce château..... j'y remplis mon devoir avec le mari et avec le fils. Il n'y a rien de si douloureux que ce que j'ai vu depuis trois mois, et qui s'est terminé par la mort..... Je ne crains pas mon affliction; je ne fuis point ce qui me parle d'elle. J'aime Cirey : je ne pourrais pas supporter Lunéville, où je l'ai perdue d'une manière plus funeste que vous ne pensez; mais les lieux qu'elle embellissait me sont chers. Je n'ai point perdu une maîtresse, j'ai perdu la moitié de moi-même, une ame pour qui la mienne était faite, un ami de vingt ans que j'avais vu naître. Le père le plus tendre n'aime pas autrement sa fille unique. J'aime à en retrouver partout l'idée; j'aime à en parler à son mari, à son fils; enfin les douleurs ne se ressemblent point, et voilà comme la mienne est faite. Comptez que mon état est bien étrange..... Je viens de lire des matériaux immenses de Mme du Châtelet qui m'effraient. Comment pouvait-elle pleurer, avec cela, à nos tragédies? C'était le génie de Leibnitz avec de la sensibilité. Ah! mon cher ami, on ne sait pas quelle perte on a faite! »

L'appartement que Voltaire occupait à Cirey fut démeublé; il ne resta plus que les murs de cette galerie et de ce cabinet de travail où chaque jour elle s'asseyait auprès de lui, inspirant ses ouvrages et lui donnant des conseils. La douleur de Voltaire fut très vive pendant plusieurs mois; sa santé, déjà si faible, s'en ressentit; mais le temps, les distractions de Paris, l'amour du travail et de la gloire, adoucirent ses regrets. Il conserva toujours pour elle un profond sentiment de reconnaissance et d'affection, et chaque fois qu'il en parla dans ses écrits, ce fut avec respect et enthousiasme.

On vient de lire la vie de Mme du Châtelet, racontée pour ainsi dire par elle-même, par Voltaire et leurs contemporains. Il nous a semblé que ces nombreux fragmens de correspondance faisaient revivre, bien mieux que nous n'aurions pu le faire nous-même dans un récit apprêté, cette aimable et sérieuse figure. Nous avons été très sobre de jugemens sur Mme du Châtelet; nous avons voulu la faire connaître

plutôt que la juger. C'est là, nous le croyons, le premier devoir du biographe. Pourtant, nous nous permettrons en finissant quelques réflexions sur son talent et sur son caractère. Dans les lettres, sa renommée, liée à celle de Voltaire, a été naturellement éclipsée par l'éclat de cette grande mémoire. Les ouvrages qu'elle a laissés ne peuvent d'ailleurs être goûtés et compris que d'un petit nombre de lecteurs; puis la science a marché, et toutes les connaissances de ce rare esprit ont été dépassées. Cependant on ne saurait nier que Mme du Châtelet n'ait eu sa part glorieuse dans l'influence que les sciences exercèrent en France au XVIIIe siècle. Sa haute position et sa liaison avec Voltaire servirent à propager le goût de la philosophie. Par sa traduction du livre des *Élémens*, elle popularisa le système de Newton; par ses *Institutions de Physique*, elle initia la France à la philosophie de Leibnitz. Enfin, dans une science sur laquelle il nous serait impossible d'émettre un jugement même superficiel, elle a mérité ce bel éloge d'un savant contemporain (1) : « Mme du Châtelet est un génie en géométrie. »

Quant à ce que fut sa vie, il faut, pour être équitable envers Mme du Châtelet, ne point la séparer de son temps; pour comprendre ses faiblesses, pour les excuser même, il est nécessaire de les comparer aux intrigues audacieuses, aux galanteries sans amour des femmes d'alors : bien peu furent égarées par le cœur. Dans Mme du Châtelet, nous l'avons vu, c'est toujours le sentiment qui domine, et dans la peinture de ce sentiment son style reste constamment chaste. Une sensibilité délicate l'entraîne et la contient à la fois. La femme supérieure maîtrise en elle la femme du XVIIIe siècle. Son caractère et ses goûts étaient pourtant, il faut l'avouer, une des expressions les plus caractéristiques de cette époque, à la fois si frivole et si tourmentée, se raillant de tout et voulant tout connaître, se débattant au milieu des ruines et ne pressentant pas l'ordre meilleur qui allait en sortir. La vieille foi étai morte, le respect pour la royauté avait disparu, et rien ne remplaçait encore ces symboles détruits; les devoirs politiques, les sympathies et les croyances nouvelles étaient à peine en germe dans les cœurs. Voltaire avait le sentiment profond de la justice; mais avait-il bien celui du droit de l'homme et de la liberté? Non : ce ne fut qu'à la fin de son siècle que ces idées généreuses et fécondes se formulèrent et pénétrèrent successivement dans toutes les intelligences. Rousseau, qui sut comprendre bien mieux que Voltaire les tendances et les be-

(1) M. Ampère, père du savant et spirituel collaborateur de cette *Revue*.

soins des sociétés modernes et proclamer le droit commun, Rousseau, qui peignait l'amour comme Mme du Châtelet l'avait ressenti, était encore obscur quand elle mourut. Caché dans Paris, triste et rêveur, il méditait sur les passions et les problèmes sociaux. L'audacieux tribun par qui devait triompher à jamais cette éclatante réforme dont se préoccupaient vaguement tous les esprits d'élite, Mirabeau, venait à peine de naître (1). Les sciences avaient à compléter le rôle qu'elles jouaient en Europe depuis deux cents ans, rôle d'opposition éclairée contre l'autorité aveugle de la routine. Lavoisier, Laplace, Monge, Lagrange, allaient paraître : philosophes, orateurs, savans, tous se montrèrent à l'heure voulue, et concoururent à cette grande révolution d'où est sortie la France nouvelle; mais, au temps de Mme du Châtelet, les ames ardentes et privilégiées cherchaient, encore incertaines, leur voie naturelle, allant de la science au plaisir et se lassant tour à tour de l'une et de l'autre, puis y revenant, curieuses toujours, jamais satisfaites. On marchait alors, on n'arrivait pas. Cette agitation générale de l'époque explique Mme du Châtelet; nous l'avons vue demandant des émotions à l'amour, aux distractions frivoles, au jeu, à la métaphysique, s'abaissant à prêter l'oreille à la lecture d'un poème obscène, et écrivant de nobles pages sur l'existence de Dieu, poursuivant le bonheur et l'idéal dans les passions et dans l'étude de la vérité et sentant toujours la satisfaction du cœur et de l'esprit lui échapper. Cette inquiétude des intelligences élevées est moindre de nos jours, pourtant beaucoup de nobles esprits souffrent encore. Le merveilleux, l'inconnu, qui, dans l'antiquité, répondait à cette notion de l'idéal que l'homme porte en lui, n'existe plus pour nous. La terre est maintenant une étroite sphère parcourue en tous sens. Le globe entier est exploré; plus de pays lointain et ignoré où le surnaturel puisse se réfugier. L'ame humaine, à la gêne sur la terre, frappe incessamment aux portes du ciel, et parfois elle croit entendre une voix d'en haut qui lui répond; mais pour beaucoup la voix reste muette, et à ceux-là il faut les passions de ce monde, l'amour, la gloire, la richesse, l'exercice du pouvoir, les recherches audacieuses de l'esprit; jouissances bien vite épuisées par l'être insatiable aspirant à des destinées immortelles, et qui, dans le doute de ces destinées, répète avec angoisse les sombres paroles de Pascal : *Le silence éternel des espaces infinis m'effraie.*

Mme L. Colet.

(1) Mirabeau avait six mois au moment de la mort de Mme du Châtelet.

POÈTES

MODERNES

DE L'ITALIE.

IV.

NICCOLINI.

Au commencement de ce siècle, l'Italie entrait déjà dans la révolution littéraire, qui est désormais un fait consommé pour l'Europe moderne; elle offrait tous les signes d'un rajeunissement intellectuel. C'est un spectacle instructif et plein d'attrait à considérer que celui de la pensée d'un peuple dans ses mouvemens divers, dans ses déviations, dans ses retours et dans ses accroissemens successifs. Sans remonter jusqu'aux *seicentisti*, jusqu'à cette époque relâchée de futiles paroles, de fausse harmonie, où un seul cri énergique a peine à se faire entendre : « *Italia! Italia!* etc.... Italie, Italie, ô toi à qui la fortune a fait don de la beauté! etc.... » quel est encore, en 1750, le plus grand poète au-delà des Alpes? Métastase est le dominateur efféminé de ce temps; le pâle et inoffensif courtisan de Schœnbrunn

suffit aux imaginations affaiblies, et les nourrit de son élégante fadeur, de sa délicate et prétentieuse mollesse, de sa poésie de *lait et de miel*, comme on l'a justement dit. La *Clemenza di Tito*, *Issipile*, *l'Olimpiade*, sont les chefs-d'œuvre de cet art doucereux et corrompu. Cependant bientôt tout change d'aspect; le XVIII[e] siècle s'avance et finit au milieu des agitations; Alfieri a succédé à Métastase. Une légion nouvelle de poètes se lève : c'est le sage et profond Parini qui frappe d'une vive et honnête satire les vices de la société milanaise, et aiguillonne la paresse des sardanapales de la Lombardie. C'est le doux et rêveur Pindemonte qui devine d'instinct l'aimable génie d'André Chénier. Le brillant Monti, qui avait, par malheur, autant de ressources dans la conscience que dans le talent, semble un instant avoir retrouvé la verve héroïque de Dante, et écrit la *Bassvilliana*. Cesarotti initie l'esprit italien aux vaporeuses beautés de la poésie du Nord en traduisant Ossian. Foscolo laisse échapper de son cœur troublé les accens les plus pathétiques, — *Jacob Ortis* et *les Tombeaux*. Faut-il attribuer ce réveil à une de ces contradictions telles qu'en a cru remarquer Sismondi? « On a vu souvent quelques hommes, dit-il, parvenir au plus haut terme de la gloire littéraire, à l'époque même où la décadence de toutes les institutions politiques semble devoir dégoûter de la gloire et donner de l'aversion pour tout développement de l'esprit. » Nous ne savons où l'auteur de l'*Histoire des Littératures méridionales* a pu distinguer ce phénomène d'une poésie grande et vraie venant dans une époque de complète décrépitude; mais si un pays murmure déjà de sa décadence, s'il la connaît et veut rompre avec elle, si ses efforts tendent invinciblement à une transformation, si enfin l'espérance a de nouveau pénétré dans les cœurs, alors l'inspiration poétique peut renaître. Tel était l'état de l'Italie après Filangieri, Beccaria et le grand Vico.

Cette impulsion vigoureuse, quoique incertaine encore et timide en plus d'un point, se fait sentir particulièrement dans les œuvres dramatiques; c'est le moment où la péninsule a un théâtre. Certes, l'Italie autrefois fut richement douée; les couronnes de la poésie n'ont pas manqué à son front. Une seule gloire, toutefois, lui a fait défaut, la gloire dramatique, la *Sofonisbe* du Trissin, l'*Oreste* et la *Rosmonda* de Ruccellaï n'égalent pas même les compositions secondaires d'un autre genre. Le vrai drame italien dans ces temps si pleins de mouvement et de brusques péripéties, c'est *l'Enfer*. Les essais de comédie de Machiavel, qui ne sont pas sans mérite, si l'on veut, et qui se font trop remarquer par une licencieuse bouffonnerie, pâlissent bien au-

près du *Prince* ou du *Discours* sur la première décade de Tite-Live. Nulle part on ne voit, comme en Angleterre, comme en Espagne, ce penchant décidé de quelques grands esprits pour l'art scénique, cet ensemble d'ouvrages qui constituent un théâtre ayant son caractère propre, son originalité, et retraçant avec puissance les glorieux épisodes de la vie nationale. — La tragédie, il est vrai, telle que la conçut, telle que la créa Alfieri, ressemble à la tragédie française du XVII[e] siècle; Corneille et Racine en ont été les inspirateurs; c'est la même correction savante, la même unité, la même obéissance aux règles. Dans les œuvres du hautain Piémontais cependant, — dans *les Pazzi*, dans *Philippe II*, — il y a une mâle austérité, une franchise entière d'inspiration dont l'auteur n'a trouvé la source qu'en lui. Les plus belles pages sont encore celles où il s'abandonne au charme fortifiant des souvenirs nationaux. Il y a parfois aussi une visible tendance à se rapprocher de la vérité historique, de la réalité humaine, et plusieurs des qualités du drame moderne s'y trouvent en germe. Les mêmes traits caractérisent les essais dramatiques de Jean Pindemonte, *Ginevra di Scozia*, *Adelina e Roberto*, ce sombre tableau des Pays-Bas sous le gouvernement du duc d'Albe, la *Rotrude* de Pepoli, l'*Arminius* d'Ippolito Pindemonte, l'*Aristodeme*, le *Caïus Gracchus*, le *Galeotto Manfredi* de Monti. Qu'ils s'exercent d'ailleurs au théâtre ou dans la poésie lyrique, une pensée surtout semble dominer les plus marquans de ces écrivains : ils s'efforcent de faire revivre la vieille langue italienne. Semblables au paysan d'Athènes qui regardait vers le couchant pour voir plus tôt blanchir au sommet d'une tour voisine les premières lueurs de l'aube, ils tournent, eux aussi, leurs yeux vers le passé pour y lire le présage du prochain avenir littéraire de l'Italie; pensée en partie juste et grande, en partie stérile et erronée, nous le verrons, par la portée extrême qu'on lui voulut donner, et qui excita plus tard de vives et remarquables luttes.

Aucun écrivain de notre temps ne se rattache plus directement que Niccolini à cette école dont les vues étaient déjà tournées vers l'avenir; aucun poète n'a parcouru avec plus de persévérance, avec une fermeté plus égale, grandissant à chaque pas, accroissant ses forces, acceptant les hardiesses légitimes, et résistant aux caprices passagers du faux goût, ce grand espace, — *ævi spatium*, — qui nous sépare des premiers jours du siècle. Son existence littéraire embrasse quarante années; elle a commencé par *Polixene*, elle continue aujourd'hui par *Arnaldo da Brescia;* l'un de ces ouvrages marque le point de départ du poète, l'autre est la preuve énergique de la marche constamment

progressive qu'a suivie cet heureux talent. Si le théâtre moderne de l'Italie se pouvait résumer en un seul homme, ce serait en Niccolini. Manzoni, en effet, s'est borné à deux drames, *Carmagnola* et *Adelghis*, qui n'ont point été joués, et qui restent comme des indications éclatantes, comme deux jalons lumineux, et on ne saurait dire quel effet la pratique de la scène eût produit sur le grand auteur milanais. Silvio Pellico a bien moins le nerf tragique, ainsi qu'on le peut voir dans *Francescada Rimini*, *Eufemio di Messina*, *Esther d'Engaddi*, *Thomas Morus*. Ce que conçoit cette muse pieuse, ce n'est pas le violent combat des passions; si elle ressent parfois quelques frémissemens patriotiques, bientôt elle revient à ses inspirations familières, à la résignation, au pardon évangélique, à une foi sans limites; sa tragédie, c'est le simple récit des *Prisons!* Niccolini, avec des facultés naturelles, n'a cessé de rechercher par l'étude les vraies conditions de l'art dramatique; par ses tentatives multipliées aussi, il n'a cessé de s'éclairer de ces lumières qui jaillissent, pour l'écrivain, d'un contact assidu avec le public. Ses œuvres sont populaires en Italie; quelques-unes de ses tragédies ont été jouées sur tous les théâtres, et s'y sont longtemps maintenues. Ce n'est pas seulement un poète dramatique éminent, c'est en même temps un philologue habile, un critique tour à tour éloquent et délié, un penseur droit et sévère comme le démontrent ses ouvrages en prose, l'*Éloge d'Alberti*, les discours sur *la formation de la langue*, sur *le sublime et Michel-Ange*, — pures qualités de l'esprit rehaussées encore par le plus noble caractère. Ainsi il est arrivé, par degrés, à cette haute renommée dont il jouit aujourd'hui. Quel nom autre que le sien pourrait-on mettre auprès de celui de Manzoni, glorieux à tant de titres?

Giovani Batista Niccolini est né dans l'autre siècle, peu avant 1789. Vrai Toscan, pur Florentin, il est aisé de voir quel immuable attachement lui a inspiré l'Athènes nouvelle de cette autre Grèce. Comme tous les hommes du même temps, il a ouvert les yeux pour assister, jeune encore, au spectacle de toutes les extrémités humaines qui s'est déroulé pendant vingt ans. Il s'y est peu mêlé activement toutefois; sa vie est la vie d'un savant, d'un sage, —la vie d'un poète : peut-être n'est-ce pas toujours la même chose. Le seul emploi qu'il ait occupé, je pense, est l'emploi de professeur d'histoire. Dans son entraînement naissant, il n'a pas, à l'exemple de Monti, salué tous les pouvoirs. Ses relations marquent mieux ses premières pensées : Foscolo était-il forcé de quitter Milan en fugitif, il l'accueillait à Florence et se liait avec le fougueux auteur d'*Ortis* d'une chaude amitié. Ce

n'est pas que dans cette position désintéressée, pour ainsi dire, et en dehors de la lutte publique, les évènemens n'aient eu en lui aucun retentissement : ils ont puissamment agi sur sa jeune ame; ils lui ont montré son pays morcelé, déchiré, livré à toutes les ambitions, passant d'une servitude à l'autre et possédant malgré tout d'indestructibles élémens de vie, et ainsi, par cette éducation lente, silencieuse d'abord, qui fait la virilité de l'esprit en le provoquant à la méditation, ils accoutumaient cette pensée toute préoccupée d'art à rattacher les choses littéraires au développement de la société, ils faisaient naître dans son cœur un amour élevé pour l'indépendance italienne, un sentiment de patriotisme généreux et ferme qui depuis est devenu en quelque sorte le fondement de ses croyances littéraires. C'est en considérant ce premier germe qu'on peut mieux juger comment, par une loi logique, l'auteur a pu écrire plus tard *Jean de Procida* et *Arnaldo da Brescia*, après les compositions de ses jeunes années où ne se révèle aucun autre soin que celui de la forme et de la perfection poétique.

Le premier essai de Niccolini date de 1804 : c'est le poème de *la Pitié*, écrit en tercets comme *la divine Comédie*, ou plutôt en vue d'un modèle plus rapproché, de la *Bassvilliana*. Écoutant *la pitié qui enseigne la plainte aux mortels*, le poète a réuni deux fléaux qui désolèrent alors Livourne, une fièvre contagieuse et une inondation, et, par une heureuse fiction, c'est la tempête qui absorbe les miasmes corrupteurs de la fièvre. Au milieu des hésitations de la jeunesse et de quelques beautés de convention, il y a déjà dans ces vers une pure élévation, et les sombres ravages des deux fléaux y sont peints en traits vigoureux. Mais c'est en 1810 seulement que *Polixene* fit voir en Niccolini un poète dramatique qui, du premier coup, atteignait aux plus sérieuses qualités de pensée et de style. L'auteur avait choisi la douce héroïne d'Euripide, la fille de Priam et d'Hécube, immolée, après la ruine de Troie, sur le tombeau d'Achille. Ici cependant la vérité des faits est modifiée : de même que parmi les captives troyennes Cassandre est échue à Agamemnon, Polyxène est tombée en partage à Pyrrhus, au fils d'Achille, qui est touché de sa grace et de sa douleur et qui l'aime. Elle-même n'est point éloignée de l'aimer à son tour; mais cet amour est retenu par un cruel remords, tempéré par le respect du devoir, et ce n'est pas seulement de la froide dignité tragique : cette prisonnière, en effet, que Pyrrhus supplie, cette victime qu'il dispute à la mort, n'a-t-elle pas été promise à l'ombre paternelle? D'un autre côté, cet homme pour qui Polyxène sent son

cœur s'amollir n'est-il pas un des auteurs des calamités de sa patrie et de sa famille? Noble lutte de généreuses passions! Dans le drame apparaissent encore *le roi des rois*, Agamemnon, qui voudrait aussi sauver Cassandre et sur qui pèse le souvenir de sa fille sacrifiée; Calchas, parlant au nom des dieux et attachant le salut des Grecs à un nouveau sacrifice; l'artificieux Ulysse, qui diffère trop peut-être du sage héros d'Homère. Rien n'est grand comme la douleur maternelle d'Hécube : « Le Destin nous réserve de nouvelles épreuves, dit-elle, et bientôt Ilion détruit sera pour nous une ancienne douleur.

« POLYXÈNE.— Que peux-tu craindre?... Quel autre souhait pourraient faire les Grecs? Les dieux n'ont-ils pas épuisé leurs colères?

HÉCUBE. — Hécube a encore des enfans!... Ah! tu ne sais pas que le vainqueur redoute toujours le vaincu... Une mère n'est point trompée par les prévisions de son cœur affligé... Hélas! je ne suis pas encore arrivée à cette sécurité terrible qu'on rencontre au bout des infortunes humaines!... »

En effet, les larmes d'Hécube couleront encore, l'ombre d'Achille aura sa victime; Polyxène n'est pas vainement réclamée par les dieux; du moins elle mourra de la main de Pyrrhus, et elle se jette au-devant de son glaive, au moment où, irrité, il veut frapper Calchas en face des Grecs assemblés pour le sacrifice.

Polixene fut, avec justice, couronnée en 1810 par l'académie de la Crusca. C'est une belle étude sur ces temps consacrés par la poésie, un vrai bas-relief antique. Niccolini était remonté droit à la source de l'inspiration grecque, à Homère, à Eschyle, à Euripide, et on sent combien, dans son jeune enthousiasme, il s'était laissé séduire par cette mâle vigueur de pensée et cette divine harmonie de forme. Il n'y aurait pas beaucoup de traits à retrancher pour que *Polixene* eût pu figurer devant le public d'Athènes; y a-t-il donc une si grande différence entre la patrie d'Euripide et la patrie de son lointain disciple?

Il y a en effet une chose à observer, bien propre à éclairer l'histoire littéraire : c'est cette mystérieuse parenté qui rapproche les peuples à travers les siècles et fait comme une famille unique d'une race antique et des races nouvelles qui en dérivent. Par-là s'expliquent nos goûts, nos préférences, nos instincts intellectuels; de là naît aussi cette aptitude particulière de chaque nation à reproduire des types divers. Faire revivre la Grèce, n'est-ce pas, pour l'Italie, retracer en beaucoup de points sa propre image? En s'en allant vers cet antique pays, elle aperçoit encore le même ciel, elle vit sous le même climat; elle sent en elle le même amour de la forme, de la beauté, de tout ce qui est grand et harmonieux. Si l'on tient compte

des modifications introduites par la civilisation chrétienne, le génie méridional se retrouve encore, pour ainsi dire, en face de lui-même. En serait-il ainsi d'un génie bien différent, du génie du Nord placé en présence de ces merveilleux souvenirs de l'antiquité? C'est une erreur de croire que le sentiment critique, si fort développé dans notre temps, nous rend propres à renouveler même les beautés qui nous sont le plus étrangères; nous pouvons les juger, les apprécier plus sainement en critiques; difficilement un poète parviendrait à saisir assez bien leur essence pour qu'on ne pût voir dans son travail la trace d'une inspiration factice, laborieuse et souvent mélangée d'élémens contraires. Goethe l'a tenté dans *Iphigénie;* mais l'auteur d'*Hermann et Dorothée* et de *Faust*, qui était le poète le mieux doué pour une telle œuvre, a-t-il pleinement réussi? Est-il vrai que la jeune fille grecque, même dans son exil de la Tauride, ait dû nourrir son ame de ces *songes stériles* dont parle Goethe, et les pût savamment décrire comme ferait quelque fils rêveur de la Germanie? La vierge antique se serait-elle écriée : « Ah! l'état des femmes est bien digne de pitié! dans l'intérieur, à la guerre, l'homme commande...; c'est lui qui a le plaisir de la possession; c'est lui que couronne la Victoire; c'est à lui qu'une mort pleine d'honneur est réservée? Que le bonheur de la femme est peu de chose! obéir à un époux farouche est pour elle un devoir... » — Et ailleurs : « L'homme a-t-il donc le privilége des actions extraordinaires? a-t-il seul un cœur héroïque et sublime qui embrasse l'impossible? Ne nous reste-t-il rien à nous? » Iphigénie est bien autre dans Euripide; ses rêves n'ont pas cette indomptable ambition; elle n'embrasse pas l'impossible; le sort de la femme ne lui apparaît pas sous le même aspect. « Habitante de ces rivages barbares, dit-elle, je suis dans un séjour odieux, sans hymen, sans enfans, sans patrie, sans amis. Mon occupation n'est plus de chanter Junon déesse d'Argos, ni de retracer sur les riches tapis, avec l'art de Minerve, les titans qu'elle dompte... » Ainsi l'*Iphigénie* de Goethe diffère de celle d'Euripide. C'est encore, si l'on veut, un admirable effort de ce puissant esprit; c'est une belle statue antique, mais transportée en quelque sorte sous les brumes du Nord qui enveloppent et glacent sa pure nudité, atténuent le relief de ses formes et effacent peu à peu sa beauté native. — Dans *Polixene,* Niccolini a ressaisi sans peine les traits du génie grec. Ses vers ont la même grace décente et parfois aussi la même forte simplicité. A quoi faut-il attribuer en partie ce résultat, si ce n'est à cette intime parenté dont nous parlions, qui unit l'Italie à la Grèce?

Cette œuvre de pure et calme poésie apparaît singulièrement au milieu de ce monde où vivait l'auteur. Niccolini s'était fait le contemporain d'Homère, tandis qu'autour de lui l'histoire vivante offrait le plus dramatique intérêt, tandis que l'Europe était tout entière en armes, frémissante sous l'empire d'un seul homme, tandis que l'Italie, subissant le contre-coup de toutes ces révolutions grandioses, changeait à chaque instant de maîtres, se voyait le hochet des fantaisies impériales, et déguisait mal ses inquiétudes. A peine, par un indirect pressentiment, parle-t-il de ces expéditions lointaines où les époux vont mourir, « ne trouvant que des mains étrangères pour fermer leurs yeux, et ne devant plus retrouver les embrassemens des épouses. »

Les ouvrages qui suivent *Polixene*, *Ino e Temisto*, *Edipo*, *i Sette a Tebe*, ont une moindre valeur. Par *Nabucco*, Niccolini entra un peu dans cette guerre d'allusions dont l'*Ajax* de Foscolo avait donné l'exemple éclatant. Nabucco n'est autre que Napoléon; Marie-Louise revit sous la figure d'Amiti, « dont le mariage fit espérer la paix du monde. » Vasti, la mère de Nabucco, ne peint-elle pas le héros moderne en disant : « Que la fortune lui sourie, son orgueil est de nouveau poussé à de téméraires entreprises, et de ses triomphes même naît la guerre. Que les rois ennemis l'emportent, et je les vois fouler aux pieds Nabucco et se hausser sur ses ruines !..... » Nabucco, déjà près d'être vaincu, appelle Amiti : « Si je t'entraîne dans mon malheur, lui dit-il, mon nom te reste, et la gloire que tu en recevras sera plus grande que celle du trône et de tes aïeux.... Va vers notre fils, embrasse-le pour moi !... » Illustre héritage qui a été répudié comme un legs vulgaire ! Faut-il être surpris qu'un poète bien inspiré se reportât vers d'autres temps pour y trouver un idéal de dignité qu'il n'avait pas sous les yeux ?

Cependant, au moment même où Niccolini écrivait ces ouvrages empreints de la couleur antique, sans relation avec les questions actuelles, avec cet ensemble de pensées nouvelles qui tendaient à pénétrer dans la littérature, il se faisait en lui un travail secret qui préparait son esprit aux tentatives modernes, qui le conduisait à approfondir les lois de l'art, à leur donner une interprétation plus large et plus vivante. L'instinct de rénovation perce déjà dans ses premiers fragmens de critique. Dans le discours sur *la Ressemblance de la poésie et de la peinture* (*della Somiglianza fra la pittura e la poesia*), Niccolini indique comme le but le plus constant de l'une et de l'autre la fidélité à la nature. Le morceau *de l'Influence des arts sur la vie civile* est plein d'une sérieuse fierté. Les arts ne sont plus considérés comme

un objet de frivole amusement, comme un passe-temps aimable; l'auteur ne les sépare pas de la vie sociale, il veut qu'ils soient l'expression de nos sentimens, de nos pensées, et qu'ils travaillent aussi à élever nos ames, à nous encourager dans les luttes publiques, et pour cela il faut que les arts aient le premier bien qui les peut faire vivre, la liberté. C'est là le résumé du *discours*, qui finit par un chaleureux appel au souvenir de Rienzi. Que ces idées, entrevues par Niccolini, soient développées, n'arrivera-t-on pas à la ruine de toutes les fictions académiques, et aux principes littéraires que l'école moderne a cherché à faire prévaloir? C'est de ces préoccupations, sans aucun doute, qu'est né le premier essai dramatique du poète florentin sur un sujet moderne. *Matilde* date d'une année plus féconde en catastrophes qu'en productions littéraires, — de 1815! C'est une œuvre médiocre, où luttent des tendances opposées, où se fait sentir un pénible effort. L'auteur voit bien que le passé littéraire ne peut plus être refait; il sent que les classiques héros de la tragédie ont perdu leur prestige, qu'une révolution s'est accomplie dans les esprits; mais l'avenir? il ne peut le distinguer clairement encore. Quels accens, quelles formes faut-il invoquer pour donner une poésie digne d'elle à cette époque si profondément remuée, éblouie par tant de gloire, attristée par tant de malheurs? C'était un moment grave pour la littérature. Dès-lors Niccolini semble rentrer en lui-même; il se renferme dans l'étude, seul asile qui convienne à son indépendance; il laisse passer les réactions bruyantes au sein desquelles les lettres n'ont point de rôle. Il attend le résultat de ces luttes tragiques, et demande à la méditation silencieuse la maturité qui manque à ses idées. Son intelligence observe soigneusement tous les indices, et s'élargit par la connaissance des littératures étrangères. Un élégant *Discours sur Andrea Orgagna* est le seul fruit de ces années. Entre ces dernières œuvres et celles qui ont vu le jour depuis, il y a un intervalle marqué, — plus grand encore si on le juge au point de vue moral qu'au point de vue du temps écoulé.

L'empire, dans sa chute, avait entraîné toutes ces fragiles puissances, ces proconsulats auxquels Napoléon avait soumis l'Italie. La face de l'Europe était changée; rien ne restait plus de cet assemblage de royaumes feudataires que l'empereur avait cru durables dans l'illusion de sa gloire; les frontières nouvelles que sa main hardie avait tracées, la rancune victorieuse avait eu hâte de les faire disparaître, et, en effaçant tout vestige de cette domination gigantesque, fille d'une révolution, il semblait aussi qu'on eût le dessein de ne laisser

subsister aucune des conquêtes morales, aucun des progrès qui en étaient résultés. L'Autriche avait ressaisi le sceptre de la péninsule, qui se trouvait ainsi ramenée à l'immobilité, livrée de nouveau à un esprit de gouvernement sans grandeur, réduite à vivre sans bruit, doucement, vulgairement, dans une passive obéissance, propre encore à augmenter ses divisions. Si vive que fût en quelques cœurs italiens l'animosité contre l'empereur pour les déceptions qu'il leur avait causées, il y avait encore en eux cependant une intime espérance. Un poète l'a dit, — par les armes qui étaient mises dans ses mains, l'Italie pouvait regagner son indépendance; ce mélange de peuples divers sous les drapeaux pouvait servir à atténuer d'antiques rivalités, à réaliser en partie l'union du pays. Voilà ce qui ne paraissait plus possible avec les nouveaux gouvernemens italiens, influencés par l'Autriche. Quels sentimens, quelles pensées furent éveillés dans l'ame de Niccolini par ces évènemens mémorables? Peut-être est-il aisé de l'entrevoir dans l'*Éloge d'Alberti*, prononcé à l'académie des beaux-arts de Florence en 1819, et où il apprécie avec une singulière virilité les conditions de l'art en face du pouvoir : c'est la forte impartialité d'un esprit éclairé et affermi par les révolutions, qui a vu souvent l'égoïsme et l'ambition pris pour mobiles, et ne croit plus qu'à la vertu, à l'indépendance, seuls objets dignes qu'on se dévoue à leur culte. Il aime à s'arrêter là où ces qualités se retrouvent. « Alberti n'était pas tel, dit-il, qu'en face des puissans la peur lui conseillât un lâche silence ou l'adulation de viles paroles. » Et, en peignant la calme solitude du sage, qui semble être pour lui un idéal, il ajoute : « .... Mais pour que cette vie solitaire te plaise, il faut que tu saches supporter joyeusement la pauvreté, que ta conscience soit assez pure pour ne te rien reprocher, ton ame assez forte pour se suffire à elle-même; afin d'arriver à ce but, rappelle-toi les doctrines de cette mâle philosophie qui éleva l'ame de Caton et de Brutus, et qui, dans les temps de la plus abjecte servitude, préserve la dignité du genre humain et inspire une vertu sans terreur. » N'y a-t-il pas en même temps un sentiment de plus en plus assuré de la vérité littéraire dans les observations de Niccolini sur cette époque des Médicis, « où l'auguste éloquence des libres génies fait place à la présomptueuse loquacité des rhéteurs, et où l'érudition impose silence aux muses toscanes. »

La rénovation littéraire se dessinait dès-lors avec puissance et avec un remarquable ensemble en Italie. Au milieu des effets désastreux qu'eut la catastrophe de 1815, il en est un cependant qui mérite d'être

autrement jugé. En mettant fin à la vie militaire où l'Europe se trouvait engagée, à ces vastes prises d'armes pour lesquelles il n'y avait plus de bras, ce grand changement détermina le retour des esprits vers les studieuses recherches, vers les discussions intellectuelles. De là naquit le mouvement philosophique et littéraire de la restauration en France, qui alla hardiment, à travers l'empire, renouer la tradition de la révolution ancienne, pour aboutir à une révolution nouvelle. L'Italie entrait aussi dans la même voie; mais la sphère littéraire lui était seule ouverte. Quelques années s'étaient à peine écoulées, et déjà d'énergiques poètes se produisaient avec éclat, — Manzoni, Berchet, Silvio Pellico, Grossi. Ils levaient le drapeau de la révolte en face des doctrines anciennes : Manzoni tentait la réforme du drame, Berchet donnait de beaux exemples de poésie lyrique, Grossi travaillait à créer le poème historique par *les Lombards à la première croisade;* leurs brillans essais suscitèrent des polémiques semblables à celles qu'on a pu voir en France, polémiques pleines de passion et d'acrimonie, et qui n'ont pas empêché la poésie moderne, dans tous les pays, d'arriver à ses hautes fins, parce que le but des novateurs était de lui rendre la vérité, de peindre avec plus d'exactitude et plus d'élévation en même temps les faits de l'histoire qui peuvent revêtir la forme tragique, d'exprimer plus fidèlement ces inquiétudes, ces angoisses, ces libres élans, ces joies sereines de l'amour, ces mortelles tristesses du désespoir, qui se modifient sans cesse et font de la vie du cœur un poème si vieux et si nouveau, si simple et si étrange, si douloureux et si consolant. Et puis ils avaient pour eux la jeunesse, l'inspiration, l'enthousiasme, qui se reflétaient dans leurs ouvrages; ils marchaient en avant, ils produisaient, tandis que leurs adversaires se bornaient à la critique, à la raillerie, à un blâme stérile, au nom de théories surannées.

Rien ne donne mieux une idée d'un tel mouvement littéraire que les publications périodiques. Il n'est pas besoin de rappeler celles qui se signalèrent en France et donnèrent une si vive, une si haute impulsion aux esprits. L'Italie eut divers journaux qui servaient d'organes aux deux partis. Champions des anciennes doctrines, la *Bibliothèque de Milan*, *l'Arcadico* de Rome, servaient moins encore la cause littéraire que les desseins des gouvernemens blessés de l'audace des idées nouvelles. *Le Conciliateur* avait réuni à Milan les plus jeunes, les plus fiers novateurs; c'était comme l'avant-garde de la révolution poétique. L'histoire en a été déjà retracée; le *Journal Bleu*, comme on le nommait, fut bientôt frappé; au moment où les insurrections

de Turin et de Naples retentissaient dans la Lombardie, ses rédacteurs furent dispersés dans l'exil et dans les prisons. Le Spielberg recueillit celui qui en avait conçu l'idée, Silvio Pellico, et le jeune auteur de *Francesca da Rimini* alla expier dans un silence de dix ans ses nobles désirs et ses espérances. L'*Anthologie* de Florence a été sans aucun doute un des plus sérieux essais de littérature périodique de ce temps, et par une fortune singulière, due à un gouvernement plus doux, elle a vécu douze années environ, de 1819 à 1832, jusqu'à l'heure où l'Italie s'agita de nouveau, et où chaque parole pouvait devenir une étincelle propre à enflammer les cœurs. Un homme bien intentionné, M. Vieusseux, avait réuni autour de lui, à Florence, quelques écrivains éminens, qui formaient comme une libre famille de penseurs. MM. Zannoni, secrétaire de l'académie de la Crusca, Giordani, Sestini, Niccolini, Tommaseo, prirent part à l'*Anthologie;* M. Libri fut appelé à lui prêter son concours. Sans avoir la fougue du *Conciliateur,* l'*Anthologie* était ouverte à toutes les tentatives généreuses, à toutes les vues élevées et hardies, et prenait chaque jour une importance plus grande, après les hésitations du début. Il y a de remarquables pages de Romagnosi; les questions de droit naturel, de philosophie, d'instruction publique, donnaient lieu à des études où apparaît un légitime désir de perfectionnement. La France surtout, dans l'*Anthologie*, était l'objet d'une préoccupation constante; les cours de MM. Guizot, Cousin, Villemain, y étaient suivis et attentivement analysés. Les idées de Herder y trouvaient aussi de l'écho, et venaient naturellement rejoindre les théories historiques de l'auteur de *la Science nouvelle*. Dans les discussions littéraires, qui occupaient une large place, l'*Anthologie* appuyait le principe d'une rénovation dans les arts, dans la poésie, dans le drame, dans le roman, mais avec la prudence d'un goût sévère qui répugne également aux audaces emportées jusqu'au-delà du but et aux stériles prescriptions de règles étroites. Tel est le sens général de cette œuvre collective, et, il faut l'ajouter aussi, tel est le caractère de l'auteur de *Polixene*.

Niccolini a été l'un des collaborateurs de l'*Anthologie*. Son nom se lie au mouvement littéraire italien; mais il diffère des autres poètes qui ont assuré par leurs efforts et par leurs ouvrages le triomphe des théories modernes. Il se rattache à la rénovation par le développement invincible de sa pensée, qui tend toujours à s'agrandir, sympathise avec toutes les conquêtes de la raison humaine, et éprouve sans cesse le besoin du vrai; il s'en éloigne par une réserve qui ne l'abandonne jamais dans ses hardiesses, par un goût qui s'effraie aisément de la

licence littéraire, par ses visibles affinités avec le XVIIIe siècle, par son amour presque exclusif des gloires nationales, qu'il craint de voir désertées pour des modèles étrangers, pour Goethe, pour Schiller.

La première question où le novateur se révèle en Niccolini, c'est la question de *la langue*, toujours agitée avec tant de chaleur, avec une si vive passion, et qui ne serait qu'un puéril débat de vanités rivales, qu'une pédantesque dispute de grammairiens, si on ne découvrait ce qu'il y a au fond d'essentiel et de vital. M. Sainte-Beuve, dans sa belle *étude* sur Fauriel (1), a montré à quel point l'obstacle qu'oppose au progrès littéraire de l'Italie la différence de ses dialectes avait occupé Manzoni : il se présente en effet invinciblement à l'esprit de tout écrivain, au moment où il prend la plume, et lui rappelle les divisions du pays. Ainsi cette question philologique naît d'une pensée plus profonde déposée au cœur de l'Italie moderne; ce travail pour créer une langue commune sur les ruines des dialectes qui se combattent répond à d'autres vœux plus intimes, aux tendances irrésistibles vers l'unité. Au commencement du siècle, disions-nous, quelques poètes, sentant cette difficulté, voyant d'ailleurs la langue énervée, pervertie par l'imitation, avaient voulu la retremper à ses sources, et, se retirant dans le passé, ils avaient pris exclusivement pour modèles les antiques écrivains. Là du moins était la certitude, là se retrouvait la pureté primitive, là l'expression n'était sujette à aucune variation; mais n'était-ce point constituer une sorte d'aristocratie de langue écrite à côté de la langue parlée, diverse et mobile? Toute tradition morale n'était-elle pas rompue? En immobilisant le langage, ne violaient-ils pas toutes les lois du progrès intellectuel? De telle façon que leurs efforts, généreux en principe, aboutissaient à des conséquences étroites et infailliblement mortelles, à une littérature toute de fiction et d'imitation. Niccolini envisage ce problème à un point de vue plus élevé, à un point de vue vraiment philosophique, dans son *Discours sur la formation de la langue*, écrit en 1818. Il ne sépare pas le développement de la langue de la vie même de la nation; il recherche les élémens de l'expression dans nos facultés, dans notre entendement, dans nos sentimens et nos pensées les plus intimes; il efface ces distinctions d'un langage écrit, fixe et invariable, qui serait un langage mort, et d'un langage parlé, abandonné à tous les caprices, à toutes les divisions, rebelle à toute règle, et impropre aux œuvres littéraires; il n'en existe qu'un seul, et c'est dans le peuple autant que dans les livres

(1) Voyez les livraisons de la *Revue* du 15 mai et du 1er juin 1845.

qu'il le faut aller chercher; c'est l'usage qui le modifie et le transforme, qui fait vivre les mots ou les frappe de mort. En prenant cette parole dans sa plus haute signification, on peut dire que la langue est *démocratique* par essence. Cette liberté de principes dénotait certainement un esprit large, vigoureux, et dévoué à la révolution littéraire plus qu'il ne le pensait lui-même; mais en même temps, ébloui par ses souvenirs, aveuglé par cette gloire traditionnelle d'écrivains qui ont illustré Florence plus que toute autre ville, ne se montrait-il pas trop porté, en concluant, à s'enfermer dans sa patrie particulière au sein de la grande patrie? N'y avait-il point une inconséquence trop claire à vouloir imposer la langue toscane à l'Italie pour arriver à l'unité désirable? Malgré tout, cependant, le *Discours sur la formation de la langue*, où quelques faiblesses se mêlent à tant de vues supérieures, est une des pièces solennelles de ce débat, depuis bien long-temps posé, qui a inquiété beaucoup d'esprits, qui a été l'occasion de luttes amères, et n'est point arrivé encore à sa solution.

Ceci est le côté élevé et fécond de ces polémiques soulevées par la rénovation littéraire italienne. Cependant il faudrait aussi faire la part de l'envie, de la jalousie, des basses passions mises en jeu, qui faisaient saigner la nature généreuse et impressionable de Foscolo à Londres; il y a encore cette plaie honteuse de la vénalité, qui inspirait à Niccolini ces hautes et fermes paroles : « Vous accusez les libraires... je ne veux pas me faire leur apologiste; mais l'un d'eux ne pourrait-il pas vous répondre : — La soif de l'or nous est commune; nous gagnons, il est vrai, sur la fatigue de votre esprit, mais vous, vous vendez aux puissans votre génie et votre conscience? Par les dates de vos livres, on connait vos opinions, et l'Égypte n'eut jamais de divinité si ridicule qui n'eût eu votre encens. Fauteurs de la licence ou de la tyrannie, pour que l'une ou l'autre vous paie, vous rendez odieux le vrai en l'exagérant, ou vous vous appliquez à ne laisser briller que cette faible et malfaisante lumière qui, si elle est mortelle à la pensée, n'en est que plus chère au nombre infini de ceux que le soleil blesse, et plus utile à ceux qui aiment à ne point être vus. Par vous sont mises en honneur ces misérables études qu'on permet à ceux qu'on veut retenir dans une perpétuelle faiblesse, comme on laisse un jouet entre les mains d'un enfant. L'infortune, qui désarme les hommes généreux, vous rend cruels; vous aimez à planter votre bannière sur les ruines d'autrui. Vous flairez la force triomphante comme l'hyène suit le lion pour dévorer ses restes, et vous ne craignez pas de jeter la pierre de la malédiction à la tête des malheureux qui sont tombés! »

L'ame fière et libre du poète respire dans ces lignes tombées en passant de sa plume dédaigneuse.

Le discours sur *le sublime et Michel-Ange* témoignait de nouveau, en 1825, des progrès de l'esprit de Niccolini. Le grand auteur du *Penseroso* a inspiré peu de pages aussi éloquentes. Ici on voit combien la pensée du poète s'est agrandie par degrés et s'est affranchie du joug des règles. Pour lui, ni le *beau* ni le *sublime* n'ont un caractère unique et immuable, dont il appartienne aux rhéteurs de marquer les traits; les voies qui y conduisent sont variées et nombreuses. « Si le style, dit-il, est comme la manière d'être dans un ouvrage, ceux qui pensent qu'il n'en peut exister qu'un seul circonscrivent la nature dans un cercle semblable à celui où l'ambassadeur romain enferma le roi de Syrie. Et ces Popilius de l'art se plaignent ensuite qu'il ne produise plus rien, lorsque la rigueur de leurs préceptes le retient dans l'impuissance, enchaîné au point où ils se sont arrêtés. » Il y a un autre mérite dans ce *discours*, c'est la liberté des jugemens sur le temps et sur les hommes. Niccolini ne néglige aucune occasion de mettre en lumière tout ce qui peut rehausser l'ame, de frapper d'une parole ardente l'âge de corruption où disparaît l'indépendance italienne. « Alexandre de Médicis, écrivait-il, voulait que Michel-Ange choisît un lieu opportun pour élever une forteresse qui pût être le soutien de la nouvelle puissance et la terreur des citoyens; ce grand homme refusa. Les sages des époques corrompues diront que cette audace qui créait pour lui un péril ne procura pas aux autres la liberté; mais je prie que la postérité n'ait pas assez peu de mémoire, que les lettres ne soient pas assez ingrates pour laisser dans l'oubli ce magnanime refus! » Puis, arrivant au bout de la longue vie de Buonarotti, il ajoute avec une grave tristesse : « ..... Je le plains d'avoir vécu si long-temps, en songeant à ce que la vieillesse devait lui permettre de voir. Les Italiens, courbés sous le poids de l'autorité espagnole, oublièrent les coutumes de leurs aïeux, et, acceptant tout de leurs nouveaux dominateurs, ne gardèrent d'eux-mêmes que leurs vices. Les douceurs domestiques disparurent au milieu des pompes d'un faste sans richesse, des vanités d'un abaissement caché sous des noms magnifiques;..... l'Italie eut l'inertie sans le repos, des aventures sans gloire, des crimes atroces, de lâches vertus, et, en résumé, toutes les honteuses douleurs de la servitude. Alors aussi on tenta d'étouffer le génie, de faire périr la véritable éloquence à l'ombre des écoles, de tromper la conscience du genre humain, et d'empêcher ces destinées qui sont le fruit du temps et des idées. Et la pensée se fit si bien à cette domesticité,

qu'à cette époque, qui enfanta des travers nouveaux, on ne trouve pas un écrivain italien qui ait laissé éclater un peu de cette généreuse colère par laquelle, comme on le voit dans Tacite et dans Juvénal, les lettres peuvent vivre encore dans les siècles corrompus. Dans les arts eux-mêmes il n'y eut plus de goût; Michel-Ange resta sans ennemis, mais sans juges, roi encore, il est vrai, mais d'un peuple d'esclaves!... »

Ce serait une étude curieuse à faire que de rechercher à quel point le poète et le critique coexistent dans Niccolini, et se prêtent une aide mutuelle; la grave émotion d'une raison élevée se mêle, en lui, à l'élan naturel de l'inspiration. Du poète, il a l'instinct divinateur, l'activité féconde, le mouvement, l'éclat, la sympathie pour tout ce qui est beau. Du critique, il a la fermeté de vues, la sagacité, la logique, et ces facultés diverses sont dominées par un mobile supérieur, par un invincible amour de la patrie. C'est cet amour qui éclaire l'esprit de l'auteur de *Polixene*, et détermine sa foi aux idées progressives, parce que sans elles l'Italie resterait en arrière des peuples. Niccolini n'est point, il est vrai, un de ces audacieux novateurs qui ouvrent des routes inconnues jusqu'à eux, et s'y précipitent avec une ardeur spontanée et irréfléchie; mais chaque pas qu'il fait est assuré : son génie peu hasardeux, grave, méditatif, le rend d'autant plus propre à féconder des principes qu'il n'a admis qu'avec maturité. Les germes déposés dans son esprit fructifient peu à peu. En vain les excès de l'école moderne le pourront effrayer par momens, et lui feront regretter les réserves de sa jeunesse, si fort éprise de l'antiquité; en vain des tendances op posées se disputent son intelligence; son talent se développe néanmoins dans le sens nouveau; il va d'*Antonio Foscarini* à *Jean de Procida*, de *Procida* à *Arnaldo da Brescia*. Ce sont les trois œuvres glorieuses de sa vie littéraire.

Foscarini marque la rentrée de Niccolini au théâtre, en 1827, après dix années de silence. L'issue de la lutte littéraire n'était plus douteuse déjà : *Carmagnola* et *Adelghis* avaient montré ce que peut un génie éminent dégagé des liens d'une discipline trop sévère; mais il restait à tenter quelques-unes de ces réformes sur la scène même, il restait à concilier la liberté, la vérité désormais exigées dans une action tragique avec les pratiques théâtrales. Niccolini a-t-il rempli ces conditions? Il a du moins essayé d'y parvenir, et ses efforts ne sont pas sans éclat. *Foscarini* n'est point certes un drame conçu sur le modèle de *Cromwell*. Il offre cependant des beautés vraiment neuves. La couleur moderne y est bien plus prononcée que dans les tragédies d'Alfieri. La régularité qu'on y remarque naît plus encore de

la simplicité de l'action elle-même que du respect outré de l'auteur pour des préceptes abrogés. C'est un grave et sombre tableau de cette politique occulte et étouffante de Venise qui dit par la bouche de Lorédan : « Qu'arrive-t-il si tout est livré à un téméraire examen? D'abord on pense, puis on hait, puis on conspire! » Et encore : « L'homme qu'on redoute est toujours coupable, et, fût-il innocent, il faut le punir si on l'a offensé, car il deviendra coupable par vengeance! » Antonio Foscarini, bien qu'il descende d'aïeux illustres, bien qu'il soit le fils du doge, est la victime choisie par ce haineux pouvoir, toujours mis au service des colères personnelles. Revenant de la Suisse, où il a été envoyé, Foscarini, la poitrine pleine encore de cet air salubre qu'il a respiré dans les libres montagnes helvétiques, revoit sa patrie contristée par la tyrannie des *dix;* il retrouve aussi une jeune fille, qu'il aime et dont il est aimé, devenue l'épouse de Contarini, l'un des trois inquisiteurs d'état et son plus cruel ennemi. Ainsi l'homme et le citoyen tout ensemble sont profondément blessés. Foscarini cependant veut revoir encore Teresa, et il va répéter près de sa maison le chant plaintif de leurs jeunes amours. La jeune femme, qui n'a cédé qu'à la force et au malheur en épousant l'inquisiteur d'état, s'attendrit. Au moment où Antonio et Teresa sont réunis mêlant leurs douleurs irréparables, les souvenirs de leur affection sans espérance, ils sont surpris tout à coup par Contarini, et Foscarini, pour sauver la renommée de son innocente complice, n'a d'autre moyen que de se réfugier aussitôt dans le palais de l'ambassadeur espagnol. Or, depuis la conjuration de Bedmar, la loi punit de mort, comme conspirateur, tout sujet vénitien qui met le pied dans le palais d'un ambassadeur étranger. Foscarini est donc traité comme un criminel d'état; il va être jugé par Contarini, qui a découvert la vérité. Ce qui répand un noble intérêt sur le jeune patricien, c'est la fierté qu'il met à avouer tout haut des pensées de liberté qui sont un crime aux yeux du tribunal secret, tout en niant qu'il ait eu le dessein de conspirer contre Venise; c'est son généreux empressement à cacher le motif réel pour lequel il a été trouvé en rébellion contre la loi, préférant ainsi la mort au déshonneur de Teresa. Contarini se venge en inquisiteur et en époux irrité en le condamnant. Son père lui-même, le doge Alvise Foscarini, devant son silence, est forcé de le condamner. Vainement le peuple commence à gronder au dehors; quelques sbires suffisent à le disperser et à étouffer sa voix, qui n'est plus menaçante; vainement Teresa, devinant le danger de son amant, accourt pour s'avouer aussi coupable et éclairer ce sombre mystère; par les soins de Contarini,

Antonio Foscarini est déjà mort. — Ce drame, dans sa simplicité, est d'un puissant effet. Joué sur tous les théâtres, il a été vivement attaqué et chaleureusement défendu. Un critique de l'*Anthologie* en donnait une définition vivante qu'on peut bien rapporter. Un jour, il avait vu une jeune Française, renommée pour sa beauté autant que pour son talent poétique, descendant les degrés du palais Michelozzi; sa figure fière et charmante, ornée d'une belle chevelure blonde, se détachait, par un merveilleux relief, sur la structure monumentale qui semblait lui servir de cadre. Voilà la tragédie de Niccolini! s'écria-t-il. Telle est, en effet, la douce et pâle image de Teresa se dessinant sur le fond austère de la Venise du XVIIe siècle. Il y a une différence cependant; déjà la douleur a laissé sa trace sur le front de la jeune Vénitienne, et ses cheveux qui tombent ont été dénoués dans l'affliction.

Jean de Procida date de 1830. Qui ne connaît le terrible et sanglant épisode des vêpres siciliennes? Un essai érudit et ingénieux de M. Amari a, il est vrai, présenté ce grand fait sous un jour nouveau et en a notablement changé le caractère; il a effacé cette couleur dramatique que l'histoire semblait avoir empruntée à l'imagination populaire. Il a réduit à des termes moins héroïques ce soulèvement proverbial. Cependant cette victoire de l'érudition ne saurait, à notre avis, modifier profondément le point de vue sous lequel la poésie l'a pu envisager. La vérité poétique, en effet, diffère de la vérité historique en plus d'un point. Certes l'historien qui décrit une époque ne peut en négliger le côté moral; mais son premier devoir, c'est une entière exactitude, c'est une parfaite reproduction de la réalité des faits. Le poète, au contraire, échappe à cette loi rigoureuse et peut créer lui-même une action, pourvu qu'il reste fidèle à la vérité des mœurs, des idées, des sentimens, à la vérité humaine. Que lui importent les détails d'une conspiration, le lieu où elle a pris naissance, le nom de ceux qui ont poussé le premier cri de révolte? S'il voit dans un pays deux races qui se combattent, des vainqueurs et des vaincus, certainement il ne fausse pas la vérité en montrant ceux-ci prêts à tout tenter pour leur délivrance et en personnifiant la lutte en quelques hommes dont il agrandit à dessein la figure. C'est en quoi, il nous semble, la tragédie de Niccolini peut être vraie encore, malgré les démentis que lui pourraient donner les faits après les découvertes érudites de M. Amari. *Jean de Procida* est le résumé vivant de toutes les antipathies patriotiques contre la domination étrangère; il a parcouru toute l'Europe pour fomenter des inimitiés contre Charles

d'Anjou; âpre et redoutable proscrit, il remet le pied en Sicile; son pays gémit sous le joug, son fils est mort, sa fille Imelda est la femme d'un des dominateurs, de Tancredi, fils d'Éribert. « Je n'ai plus d'enfans, s'écrie-t-il, je n'ai que ma patrie! » Et il prépare l'effrayant dénouement auquel les coopérateurs ne manqueront pas dès le premier appel. « Un peuple ne conjure pas, dit Procida; mais tout le monde s'entend sans qu'il y ait un accord visible. » Le drame entier est écrit avec une chaleureuse énergie et abonde en traits d'une poésie inspirée. Tout s'y agite, tout prend une voix, — le peuple, qui remue sourdement, gronde, puis éclate, — les poètes, qui se demandent en chœur si la sueur des esclaves doit toujours féconder la terre, si le divin sourire du ciel est fait pour éclairer tant de douleurs, — et les jeunes filles siciliennes, qui pleurent la perte de leur beauté réservée au vainqueur. C'est la poésie de la plainte, de l'amertume, de la vengeance. Dans cette atmosphère de haine, cependant, il circule un souffle plus doux par momens; il y a une pensée de concorde où se peut reposer le cœur. L'auteur a fait la part de l'humanité généreuse, aspirant à la paix, à l'union fraternelle, et c'est l'amour de Tancredi et d'Imelda qui semble être l'expression de ces nobles souhaits. Imelda dit au fils d'Éribert :

« Ah! puissé-je te suivre et oublier que je suis née sur cette terre où la haine des Francs est arrivée à son comble!

TANCREDI. — Que me parles-tu d'Italie et de France? Ah! tu ne sais pas qu'il n'y a qu'une patrie pour les ames!... Devant Dieu, il n'y a ni Italien ni Franc; il n'y a que l'homme, et je sens toute la douceur de cette loi qui nous veut frères. Reviens vers notre enfant, tu verras comme il dort et comme il sourit. Peut-être est-ce à nous qu'il pense dans son rêve; s'il se trouble, donne-lui un baiser; soulève ses mains innocentes vers le ciel, et que sa prière entendue du Seigneur te rende la paix!... »

Tancredi, n'est-ce pas un autre marquis de Posa pour Niccolini, c'est-à-dire l'homme qui devance son temps, le héros idéal que, par un anachronisme pardonnable, le poète aime à opposer à la réalité digne de pitié ou de mépris?

Jean de Procida rappelle une autre œuvre d'un écrivain respecté, de Casimir Delavigne. Niccolini, Delavigne! ce n'est point un rapprochement factice créé par notre imagination. En négligeant les différences radicales, soit dans l'idée, soit dans l'exécution, qu'il y a entre *Procida* et *les Vêpres siciliennes*, et en remontant des œuvres aux hommes, combien de traits semblables dans le caractère égale-

ment digne et pur des deux poètes, dans leur talent sérieux et élevé! L'un en Italie, l'autre en France, ils représentent ces pensées de transaction auxquelles en appellent toujours les esprits ennemis des excès, dans les réformes littéraires comme dans les révolutions politiques. Nés presque dans les mêmes circonstances, leur vie, en avançant, semble suivre la même loi. Une conviction morale pareille les anime. L'amour du pays domine leurs inspirations et laisserait le même reflet dans leurs ouvrages, si cet éclair joyeux que le triomphe fait briller parfois au front de Delavigne n'était remplacé chez Niccolini par une constante tristesse. Les doutes, les craintes, que l'un a ressentis en présence des hardiesses littéraires excessives, l'autre les a connus. Leur existence s'est passée à rechercher le vrai point où le sentiment d'une règle supérieure se pourrait concilier avec les libertés de l'art moderne, et il ne faut pas croire que ce soit l'imitation qui ait produit ce phénomène de deux hommes semblables sous tant de rapports : il n'en est rien; mais les mêmes questions littéraires s'agitant autour d'eux, c'est par une simultanéité naturelle que leur génie fraternel est arrivé à la même gloire par le même chemin.

Niccolini n'est point un poète lyrique dans le sens réel du mot. Ses élans passionnés, ses cris vengeurs, c'est dans ses drames qu'il les faut chercher. Rarement il s'est servi de cette forme abondante et glorieuse de l'hymne ou de l'ode si propre aux directes émanations de l'ame, au développement des pensées les plus intimes, des sentimens les plus secrets et les plus vivans du cœur qui s'abandonne à lui-même, sans s'arrêter aux limites qu'impose la peinture d'une action définie. Il n'a pas fixé en strophes harmonieuses et alternées ses impressions personnelles, ses émotions viriles, ses souvenirs et ses douleurs mystérieuses, et sa vague rêverie. Tel n'est pas le penchant décidé de son talent poétique. Pourtant, dans ses œuvres, il y a souvent la marque d'une inspiration qui pourrait se suffire à elle-même; plus d'un passage révèle ce qu'il aurait pu en ce genre. Les *chœurs* de *Procida* l'indiquent; ceux d'*Arnaldo da Brescia* le disent mieux encore. Parfois aussi, de même que Corneille peignait en passant

Cette pâle clarté qui tombe des étoiles,

il jette un regard détourné vers la nature, et laisse tomber quelques vers sur « la nuit profonde qui agrandit l'ame et attriste le cœur; » ou bien il décrit « ce lointain et vaste horizon où le ciel et la mer se

confondent en se touchant. » C'est ainsi que se décèle accidentellement, pour ainsi dire, le talent lyrique de Niccolini, bien mieux que dans ses *Poésies diverses*. Parmi celles-ci, deux morceaux seulement, une courte élégie sur *la Vieillesse* et une touchante *Plainte*, portent un vrai caractère lyrique. Une grave tristesse est empreinte dans cette ode de *la Plainte*, adressée à une femme, et lui donne une valeur particulière.

« Vous pleurez!... Vainement vous cherchez à retenir et à cacher vos larmes. Quel fantôme est passé devant votre ame? Est-ce un souvenir ou une crainte?

« Hélas! comme s'il ne souffrait pas assez du malheur actuel, l'homme, emporté dans l'immensité du temps, — regarde toujours, plein de terreur ou de regret, en avant ou en arrière du point indivisible qui partage l'infini!.....

« Était-ce en voyant s'enfuir les jours rapides de la jeunesse et les plus douces illusions du songe de la vie?...

« ..... Vous étiez-vous fiée, dans votre crédulité, aux promesses d'un long amour? Si vous avez cueilli cette fleur, elle naît, puis bientôt languit, et meurt.

« Pleurez, et que celui qui vous a trompée soit vaincu par l'enchantement de votre regard!... — Mais il n'est pas donné aux gémissemens d'avoir une fin dans cet exil, ni aux larmes de tarir dans notre paupière.

« Maintenant que, mère vigilante, vous veillez auprès de votre enfant, qu'il apprenne de vous la première langue de l'homme, — la plainte!...

« ..... Il se plaint, celui qui regrette, celui qui souffre; il se plaint, celui qui sert comme celui qui commande. Nous sommes tous condamnés : les larmes sont la meilleure prière.

« Vous savez les douces et tendres paroles qu'enseigne l'amour; mais l'homme seul se laisse aller aux chants de la douleur.

« Moi aussi, j'ai voulu exprimer ces tristes accens; j'essayai, nouveau Pygmalion, d'animer ma statue; — je l'étreins encore, et je tremble..... elle ne sent rien, et le marbre cruel retombe sur moi froid comme la pierre de la tombe.

« ..... Un souci grave et assidu poursuit mes jours, et le malheur m'assiége de toutes parts.

« Déjà, comme une image rapide qui se reflète sur le mur, je disparais de la mobile scène de l'univers.

« Je rêvai de la gloire, je me crus de la race de l'aigle, et me voilà gisant près du rocher d'où j'essayai de prendre mon vol.

« Mais avant que la mort étende son voile éternel sur mes yeux, qu'ils brillent encore de ces larmes à qui le ciel fut promis!... »

Peut-être est-il permis de regretter que cette sévère et profonde mélancolie ne se soit pas épanchée plus souvent, et que l'auteur n'ait pas ajouté d'autres chants à ce poème intime du cœur, qu'on eût pu mettre à côté des hautes inspirations lyriques de Berchet et des hymnes douloureux de Leopardi.

Tandis que dans ces écrits divers, tragédies ou essais de critique, on voit le poète florentin s'accroître ainsi, et par un effort mesuré et persévérant, par une sorte de combat où se plaît son esprit, qui développe ses forces, chercher à s'approprier ce qu'il y a de bon, d'excellent, de fécond dans les doctrines modernes, sans renier les pensées de sa jeunesse et les souvenirs de l'austère tradition, — la littérature contemporaine, au contraire, affaiblie dans son triomphe, s'aventurait et se relâchait de plus en plus; la recherche, l'affectation, dont on avait cru se délivrer, reparaissaient sous d'autres formes; l'incertitude produisait un désordre maladif et stérile, une réelle anarchie d'idées et de langage. Le caprice restait seul souverain; il était adopté comme l'unique règle dans la poésie. Or, à quelque point de vue qu'on se place en abordant sérieusement les questions littéraires, qu'on veuille suivre les traces de Shakspeare ou de Racine, de Virgile ou de Dante, de Boileau ou de l'Arioste, qu'on s'inspire de l'antiquité, du moyen-âge ou du temps présent, est-il possible d'imaginer un art qui ne soit que l'expression de la fantaisie de chaque écrivain, auquel on ne puisse demander compte des œuvres qu'il produit, en vertu de certaines notions générales, de certaines lois fixes, de certaines conditions immuables qui forment comme un point commun où se peuvent retrouver, pour se comprendre, le poète, le critique et le public? La poésie serait vraiment alors rejetée parmi ces brillantes futilités qui amusent sans instruire, sans laisser dans le cœur cette durable émotion qu'excite l'expression de toute vérité humaine largement et fidèlement reproduite. Là où nous cherchions les mouvemens de notre propre nature, nous trouverions le caprice et les bizarreries de l'écrivain. La critique ne serait pas seulement inutile, elle serait impossible, car elle ne pourrait être que le sentiment particulier d'un homme variable, suivant son humeur, et ne se rattacherait à aucun principe permanent. Ainsi, ce qu'il y a de vraiment grand dans la littérature considérée comme l'image de la société qui s'agite et qui marche disparaîtrait aussitôt! Cela est vrai en Italie comme en France.

Quelle influence pouvait avoir un tel état de choses sur l'auteur de *Procida?* L'hésitation devait regagner son intelligence et glacer ses

premières ardeurs. Son cœur reste animé des espérances et des vœux de ce siècle, et son esprit, effrayé des excès littéraires, se réfugie parfois encore vers le passé; il doute, il recherche un terrain solide qui lui échappe sans cesse. C'est ainsi qu'il va d'une tentative à l'autre, qu'il fait *Lodovico Sforza* et *Rosmonda*. Dans *Lodovico Sforza*, dans ce tableau sévère de l'usurpation de Louis le More sur son neveu Galeas, duc de Milan, la fibre patriotique frémit, il est vrai, et donne une apparence de vie à l'action. L'un des personnages, Belgiojoso, s'écrie : « Je hais la servitude et l'étranger. Ne sais-tu pas que dans ma patrie il est encore des hommes qui ont vu la république? Ignores-tu que, le dernier des Visconti descendu au tombeau, Milan osa briser ses chaînes, et que des lèvres fermées par la peur il sortait un nom qu'on peut invoquer après celui de Dieu, la liberté!.... » Mais c'est une tragédie régulière et froide à laquelle quelques touchans passages ne peuvent donner un intérêt suffisant. *Rosmonda*, au contraire, est un essai plus libre; l'histoire de la maîtresse de Henri II d'Angleterre, de la rivale d'Éléonore de Guyenne, y est retracée avec plus de mouvement et d'ampleur. La même contradiction se reproduit dans d'autres œuvres : tantôt Niccolini, suivant Shelley au milieu des vices monstrueux de l'Italie corrompue, fait revivre la sinistre famille des *Cenci* dans un drame plein de toutes les hardiesses nouvelles, et tantôt, comme pour purifier son esprit, il revient avec joie vers la source antique, en publiant une œuvre de sa jeunesse, *Agamennone*, et, selon les paroles de sa dédicace au professeur Centofanti, cette simple et harmonieuse beauté fait naître en lui un triste regret semblable à celui qu'inspire le souvenir d'un premier amour. Telles sont les incertitudes de Niccolini; de là naissent ces vœux de conciliation prédominans en lui, et résultant naturellement de sa position intermédiaire. *Beatrice Cenci* et *Agamennone* lui ont fourni l'occasion de résumer ses vues dans un *Discours sur la tragédie grecque et sur le drame moderne*. C'est une étude d'une savante érudition et d'une vive logique, où il analyse avec soin le théâtre grec, les œuvres d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, pour montrer leur incomparable grandeur, et où il lance de solides attaques contre ce goût de l'exception qui a envahi le drame moderne, contre ces personnages qui semblent faire sur eux-mêmes une perpétuelle expérience en disséquant leurs passions, leurs pensées, par une subtile analyse, « qui s'aiment, se haïssent, se redoutent, sont heureux ou malheureux seulement par pure curiosité scientifique, de même qu'Eusebio Valli s'inoculait la

peste, afin de la mieux étudier. » Oui, cela est vrai, la tragédie grecque a des beautés toujours enviables, oui, encore, ceux qui ont tenté de nos jours de créer un théâtre ont semé de graves et de nombreuses erreurs : c'est là ce qui est toujours le plus facile à démontrer; mais, arrivé à ce point, l'auteur s'arrête. La conclusion du *discours* est donc moins satisfaisante que quelques parties pleines d'observations larges et vraies sur Eschyle, sur Shakspeare, et sur la noble fraternité de ces génies immortels.

C'est par une œuvre récente, par *Arnaldo da Brescia*, que Niccolini a semblé triompher de ses hésitations, et s'est pleinement jeté dans la voie nouvelle; il a fait taire les scrupules d'un goût trop prompt à s'alarmer, et ici comme en toutes ses tentatives les plus marquantes, on pourrait le dire, c'est le sentiment patriotique qui a servi de lumière à son intelligence. Son regard s'est étendu vers un horizon plus vaste; son inspiration embrasse tout un âge historique, toute une période de formidables combats où l'Italie aime encore à se contempler telle qu'elle fut, pleine de vie et d'ardeur. Le sens politique d'*Arnaldo da Brescia* a été indiqué ici même (1) : c'est une puissante invective contre l'adultère de l'empire et de l'église au moyen-âge, adultère consommé dans un but d'oppression. C'est une vigoureuse satire, quoique indirecte, des nouveaux guelfes et des nouveaux gibelins qui prétendraient ressusciter ces anciennes doctrines et se fieraient encore soit au pouvoir temporel de Rome, soit à l'influence de cette ombre d'empire qui plane encore sur la péninsule et l'enveloppe. Vue dans le vague lointain du XIIe siècle, la figure d'Arnaldo n'est pas sans grandeur; c'est un digne sujet pour la poésie. Arnaldo n'est-il pas le type de ces réformateurs extrêmes et prématurés qui se sont succédé d'âge en âge au-delà des Alpes, de ces conspirateurs remplis des souvenirs de la vieille Rome, animés d'instincts généreux, mais imparfaits, citoyens d'une république chrétienne idéale, qui voulaient remettre un peu du sang de Caton et de Brutus dans les veines de l'Italie, déjà atteinte par la corruption, et s'en allaient un jour s'éveiller de leur songe au pied d'un gibet ou dans les flammes d'un bûcher? Vainement les cendres d'Arnaldo furent jetées dans le Tibre, comme pour purger l'Italie de son passage; cela n'a pas empêché que, trois siècles après, Savonarola ne fût tourmenté des mêmes rêves et ne renouvelât

(1) Voyez l'article sur *la Révolution en Italie*, par M. Ferrari. — *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1845.

la même tragédie sanglante. — Niccolini a rassemblé dans son drame, — dont la scène est placée dans tous les lieux illustres de Rome, au Vatican, en face du Capitole, sur la place publique, dans les solitudes peuplées d'ombres antiques, — les personnages caractéristiques du temps, le pape Adrien IV, Frédéric Barberousse, des cardinaux et des sénateurs, des nobles et le peuple, les féroces soldats de l'empereur et les Suisses, que, selon Jean de Müller, Arnaldo avait emmenés avec lui à Rome en rentrant de son exil. Puis de toutes parts éclatent les lamentations des villes détruites par le fer et par le feu, de Tortona, d'Asti, de Chieri, de Trecate, à travers lesquelles Frédéric s'est frayé un chemin jusqu'à la cité éternelle. Dès-lors, on conçoit l'animation de cette grande tragédie, qui finit par la défaite de Rome révoltée contre le pape, par le martyre d'Arnaldo de Brescia livré aux flammes, et par la rentrée triomphale d'Adrien et de Frédéric faisant alliance pour mieux assurer leur empire et donner au pouvoir « cette unité qui le fait ressembler à Dieu. » Il est rare de voir mieux exprimés les mouvemens d'une multitude changeante sous la pression de quelque puissant agitateur. C'est ici le grand art de Shakspeare dans *Jules-César* ou dans *Coriolan*. Arnaldo s'empare, par sa parole enflammée, de ce peuple assemblé en face du Capitole; il le passionne en prêchant « Dieu et la liberté! » Lui rappelle-t-il les vieux souvenirs romains, le peuple veut le faire tribun ou consul; s'il lui fait sentir le poids de son esclavage, s'il retourne, pour ainsi dire, le fer dans la plaie, en répétant ces mots de saint Bernard : « Les Romains sont rebelles ou vils... pourquoi les craindre? montre à l'Europe qu'ils ont la parole superbe et le pied rapide! » le peuple crie, frémit, s'agite, étouffe la voix d'Arnaldo et le menace de mort; et s'il réveille ses espérances au contraire, s'il lui présage la victoire et offre son sang en holocauste, alors de toutes les poitrines s'échappe un même cri : « Vive Arnaldo! vive le saint!.... C'est notre père!.... » — Les chœurs sont aussi une des beautés d'*Arnaldo da Brescia*. Les Suisses et les Romains unissent leurs chants; les premiers invoquent la liberté de leurs montagnes :

LES SUISSES. — Soyons frères; notre fer dira aux barbares que nous sommes citoyens de Rome....

ARNALDO. — Soleil qui brilles sur notre hémisphère et qui renouvelles tout parmi nous, que la lumière de la vérité ait des rayons encore plus ardens que les tiens! Que la flamme de l'esprit nouveau brûle toujours dans le cœur du guerrier! Embrassez-vous; ils sont plus que frères, ceux qu'unit une même pensée.

UN SUISSE A UN ROMAIN. — Sauras-tu soutenir le choc des armes?

LE ROMAIN. — Immobile et fier, tu me verras sur le champ de bataille, et la seule pensée de la fuite ne pénétrera pas dans mon cœur.

UN SUISSE. — Et si le peuple cède aux chances du combat?

LE ROMAIN. — Le Tibre est là près de nous; nous mourrons tous, et celui qui succombera sera frappé au front; il aura la poitrine percée par la lance ou par le glaive, en mourant pour la liberté.

ARNALDO. — Ah! si une valeur égale ne répond pas à ces paroles altières, les étrangers pourront dire : Brutus est pour toujours endormi!

Arnaldo da Brescia est le dernier fruit de la maturité prolongée et virile de l'auteur; ses sentimens politiques comme ses instincts littéraires viennent s'y résumer avec puissance, et sous une forme hardie qui est un vrai signe de force. Dans son ame, on le voit, il est resté une foi entière à un idéal supérieur; son esprit a gardé une fleur de pureté ineffaçable, et qui lui vient de sa première familiarité avec le génie antique. Nul ne vérifie plus complètement que l'auteur d'*Arnaldo* ce mot trop oublié : « Qui se contient s'accroît. » Et peut-être est-ce un exemple salutaire à opposer à cette diffusion étourdie, à ce relâchement effréné qui conduisent à une stérilité précoce, à cette ivresse factice qui flétrit et tue les meilleures natures avant qu'elles aient tenu toutes leurs promesses.

Ainsi apparaît Niccolini; telles sont les œuvres de ce poète sérieux et fier. Sans doute on peut concevoir une interprétation plus large et plus profonde du cœur humain, une vigueur de création plus spontanée et plus libre, des habitudes de style moins souvent déparées par l'enflure; sans doute Niccolini n'a point fondé d'école et ne pouvait en fonder : la mesure même de son génie efface en lui ces traits saillans par lesquels éclatent les grandes originalités poétiques. Cependant il occupe encore un illustre rang, et c'est avec justice qu'un poète *anonyme*, répondant à ceux qui voient l'Italie déjà passée dans la région des ombres, invoquait récemment son nom comme une preuve que les sources de la vie et du patriotisme ne sont point taries au-delà des monts. Certes, ce n'est point un esprit médiocre, celui qui, cédant aux suggestions généreuses de l'amour national, a pu s'élever de *Polixene* à *Arnaldo*.

Ce qu'il faut louer, ce qu'il faut aimer en Niccolini, c'est cette constance qui ne se dément pas, cette sérénité, pour ainsi dire, qu'il montre dans la colère, cet ensemble de qualités qui ont survécu à des déceptions nombreuses, et, en un mot, le rajeunissement progressif

de son talent. Poète éprouvé des premiers jours de la révolution littéraire italienne, où on le voit jouer un rôle particulier et indépendant, de ces jours où Manzoni, Silvio Pellico, cherchent hardiment des routes nouvelles, il n'a pas déserté le combat, et il se retrouve encore aujourd'hui au milieu d'une génération plus jeune qui leur a succédé et qui s'efforce de continuer leurs tentatives. — Si on jette, en effet, un coup d'œil général sur l'art dramatique en Italie depuis que l'auteur de *Carmagnola* est rentré dans le silence, le théâtre, on le verra, ne se résume pas tout entier dans cette naturalisation vulgaire du vaudeville et du mélodrame français habilement essayée par Romani et Bon, ou dans quelques languissantes et fades imitations de Nota et de Goldoni, ou bien dans la populaire bouffonnerie des grotesques héros de tréteaux. Il y a encore de jeunes poètes, tels que Battaglia, Revere, Turotti; il y a des œuvres, telles que *Luisa Strozzi* ou *le comte d'Anguissola*, qui sont empreintes d'une vigueur peu commune et dénotent une réelle aptitude. Mais quelle conclusion en pourrait-on tirer? Ces œuvres ne sont-elles pas de persistans indices bien plutôt que la réalisation de l'avenir dramatique qui semblait promis à l'Italie? Et, à vrai dire, un temps de transition est-il propre au développement de la poésie dramatique? Combien de causes se réunissent au contraire pour arrêter son essor!

Ce qui manque aux meilleurs de ces drames, c'est la vérité humaine, sans laquelle une œuvre tragique ne peut vivre; ce qui manque aux auteurs, c'est la certitude, c'est une claire notion de ce qu'ils peuvent et doivent peindre. Au sein d'une semblable époque agitée par de sourds et irrésistibles ébranlemens, on peut imaginer une grande poésie lyrique se faisant l'écho des tristesses de l'ame, des regrets, des espérances, jetant un mélancolique adieu aux ruines qui tombent, ou chantant l'hymne de la réédification triomphante; le douteux aspect de toute chose est lui-même une source nouvelle d'inspiration. Il n'en est pas ainsi de la poésie dramatique qui a un but plus certain, qui, en animant des personnages, doit reproduire leur caractère, leurs passions, leurs sentimens, dans leur rigoureuse logique, avec précision et vérité. Or, cette vérité, qui la pourra enseigner au poète? Qu'il regarde autour de lui, et il verra de tous côtés l'effort, l'inquiétude, l'attente, le renouvellement partout commencé et à chaque pas suspendu; ce monde lui apparaîtra comme un tableau dont l'inconstante mobilité lasse le regard, et alors, voyant que tout déjoue son observation, que pourra-t-il faire si ce n'est créer une nature hu-

maine fille de sa fantaisie et de ses rêves, et souvent aussi de son inexpérience? Aux obstacles qui naissent de ces circonstances morales, joignez encore les difficultés matérielles; la censure, en repoussant les écrivains de la scène, ne leur ôte-t-elle pas le seul moyen qui les pourrait ramener à un sentiment plus exact de la réalité? Privés de cette active communication avec le public si féconde en enseignemens, de ce commerce vivant et animé avec la foule lettrée ou vulgaire qui modifie sensiblement les conditions de l'art dramatique et fait sa puissance, ils créent cette distinction illusoire et funeste du drame écrit et du drame représenté; leurs compositions ne sont pas des ouvrages scéniques : ce sont des poèmes libres, vagues, flottans, où toute perspective est troublée, où l'action s'encombre d'inutiles détails, où la pensée principale disparaît dans les divagations d'un esprit non retenu. De là vient que les œuvres aujourd'hui remarquables en Italie ne constituent pas, à proprement parler, un théâtre. Ce n'est pas la décadence de la poésie dramatique, mais ce n'est point le progrès véritable. C'est une suite d'efforts généreux, mais isolés et sans portée générale. C'est comme une aurore qui se prolonge depuis Manzoni et tarde à s'épanouir. Il est aisé de voir combien il y aurait d'autres questions à résoudre pour rendre moins problématique l'avenir dramatique de l'Italie. — Si ce jour désirable où s'aplanira cet avenir était proche, à côté des poètes nouveaux qui naîtraient, les hommes comme Niccolini, qui ont gardé une ame inaccessible aux défaillances et un génie pur des déréglemens et des excès, ne trouveraient-ils pas comme une seconde jeunesse féconde encore en projets et en œuvres et éclairée par quelques-uns de ces bienfaisans rayons qu'ils virent briller dans leurs premiers songes de poésie?

CH. DE MAZADE.

LES

VICTIMES DE BOKHARA.

THE VICTIMS OF BOKHARA, BY CAPTAIN GROVER.
LONDON, 1845.

Ce qui me toucherait le plus, si je mettais le pied dans ces grands pays du Gange, de l'Indus et de l'Oxus, ce ne seraient pas les mœurs curieuses des vieilles monarchies asiatiques, ni le combat qu'elles soutiennent contre l'envahissement occidental, mais une douzaine de tombes européennes éparses sur ces domaines; il y a là le Français Victor Jacquemont, le bon évêque Héber, le voyageur Moorcroft, son compagnon Trebeck, le lieutenant Vyburg, et vingt autres qui dorment sous les dattiers et les cyprès, derrière quelque pagode en ruines, méprisés des habitans et oubliés des voyageurs qui passent. De temps en temps, on rencontre sur les steppes et dans le creux des vallées un pauvre cippe funéraire ou une élévation de terrain qui annoncent la présence d'un cadavre; quelque voyageur anglais, français ou russe, Moorcroft, Burnes, Stoddart, sont enterrés là, pionniers de la civilisation, et qui lui ont frayé la route dans ces contrées. Ces hommes courageux ont préparé, leurs successeurs

préparent encore la grande solidarité qui ne manquera pas de lier un jour tous les habitans du globe.

Il faut voir chez Jacquemont, Elphinstone ou Alexandre Burnes, quel pressentiment amer, quelle terreur sourde avertissent ces races placées entre l'influence moscovite et la puissance anglaise, barbares Sicks, Afghans, Thibétains et Bokhares, que le moment fatal va venir, et que bientôt s'éteindra l'indépendance de leurs coutumes antiques. Toutes le savent; les plus timides courbent la tête, accablées par cette destinée qui absorbe les races inférieures au profit des races supérieures et des hautes civilisations; les plus barbares et les plus lointaines se soustraient de leur mieux aux regards des observateurs européens, et les tuent quand elles peuvent.

Il n'y a pas, en ce genre, de victimes plus intéressantes et plus volontaires que deux officiers anglais, Stoddart et Conolly, sur lesquels un homme de beaucoup de cœur, d'obstination et de hardiesse, mais d'infiniment trop de violence, à ce qu'il nous semble, le capitaine Grover, a récemment attiré l'attention de l'Europe. Avant d'esquisser rapidement leur histoire, nous entrerons dans quelques détails nécessaires; nous dirons ensuite pourquoi le capitaine Grover les signale comme sacrifiés par les autorités anglaises avec une lâche et indigne cruauté. La polémique soulevée à ce sujet ne nous arrêtera point; régler les intérêts de la grande politique moderne n'est pas une de nos prétentions, assez d'autres se chargent de ce soin. Encore moins nous immiscerons-nous dans les affaires intérieures de la grande et petite Bokharie; défendre lord Aberdeen, incriminer lord Palmerston, appartient à d'autres: nous n'en savons pas assez pour cela; mais la marche de la civilisation nous intéresse; nous chercherons donc à expliquer, à éclaircir, à rectifier, d'après les documens nombreux qui ont été publiés, un récit obscur et curieux, triste et romanesque, qui surtout importe à l'histoire moderne.

En 1838, sir John Mac-Neil était ambassadeur de sa majesté britannique auprès du schah de Perse. On sait dans quelle situation politique cette partie du monde se trouvait, quelles intrigues s'y nouaient, avec quelle peine l'Angleterre essayait de se défendre, sans y parvenir, contre l'influence de la Russie. Ces menées, sourdes la plupart du temps, s'étendaient de Saint-Pétersbourg jusqu'au Thibet et à la Chine, de Calcutta jusqu'à l'Hindou-Coutch et la mer Caspienne. Elles avaient pour but l'affaiblissement ou le maintien de la puissance anglaise dans ces contrées, pour principal théâtre ce plateau de l'Asie centrale où vivent depuis des siècles, sans communication avec nous,

des populations intelligentes et rapaces, qui, parmi les vices des barbares, ont surtout adopté le manque de foi. C'étaient elles que travaillaient obstinément les Russes d'une part, les Anglais de l'autre; nous ne reviendrons pas sur cette situation souvent décrite. Les rapports amicaux des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres n'en étaient point troublés; avec une politesse infinie, on suscitait des ennemis à l'adversaire, on lui enlevait ses alliés, on déconcertait ses projets. On se tuait par envoyés et l'on s'embrassait par protocoles.

A cette partie d'échecs il fallait des instrumens secondaires, des pions, si l'on nous passe le terme. Exposés aux chances des avant-postes, ils s'en allaient en sentinelles perdues accomplir les desseins des deux cabinets, et tenter la fortune. Les agens russes se cachaient mieux, se glissaient avec plus d'adresse, et ne montraient pas moins de dévouement que les agens anglais. Chez les autres, plus d'orgueil, de persévérante énergie, et de savantes ressources embarrassaient des trames qui demandent moins d'audace et de savoir que de ruse et de patience. Les rangs de l'armée indo-britannique offrent une pépinière presque intarissable de ces capacités dévouées; on les recrute encore parmi les missionnaires protestans, les employés de la compagnie des Indes, les juges, les *civilians*, les marchands, et même les hommes de science.

Auprès de sir John Mac-Neil, ambassadeur à la cour de Perse, se trouvait un officier, déjà employé dans quelques affaires diplomatiques. Il se nommait le colonel Charles Stoddart. Chargé d'accompagner le schah de Perse à ce siége de Hérat qui contrariait si fort les Anglais, et menaçait d'implanter la puissance persane-moscovite dans cette partie de l'Asie, il s'était conduit avec fermeté et loyauté; chargé ensuite de réclamer impérativement la levée du siége, il l'obtint, et fut désigné à son gouvernement comme digne d'éloge et de récompenses. Les qualités dont il avait fait preuve, zèle, vigueur, intrépidité, se mêlaient à d'autres nuances de caractère, qui le rendaient assez peu propre à réussir dans une mission plus délicate, que sir John Mac-Neil lui confia en juin 1838.

Entre l'Afghanistan et la Russie, à l'est de la mer Caspienne, se trouvent de petits empires rivaux, souvent en guerre, où règne un mahométisme fanatique, et dont les habitans enlèvent partout des esclaves pour en trafiquer. Ces états, Ouzbecks ou Usbecks, de Khiva, du Kokan et de Bokhara (1), long-temps inconnus de l'Eu-

(1) Al. Burnes, *Travels to Bokhara.*

rope, nous ont été révélés par le spirituel et hardi voyageur Alexandre Burnes, mort en 1841 sous les balles des Afghans. Burnes s'était tiré des mains de ces peuplades à force d'adresse. On sait que le brigandage est en honneur chez les Ouzbecks, et que plusieurs tribus regardent comme honteux de mourir dans son lit, au lieu de périr dans un *tchapao* ou « expédition de pillage. » Les vices des régions voisines, la finesse outrée des Persans, le vol organisé des Chinois, la perfidie des Thibétains, la cruauté des Tatars, paraissent s'être donné rendez-vous sur cette terre mitoyenne, d'ailleurs livrée à une éducation théologique tout en pratiques, en arguties et en formules religieuses. Le centre de cette civilisation singulière se trouve à Bokhara, ville sacrée dont les deux principaux caractères semblent être le commerce et le fanatisme. Placée, comme Genève, entre des populations de croyances différentes, elle est puritaine jusqu'à la dernière rigidité et fait un assez grand négoce. On comprend que ces empires fussent pour la compagnie des Indes un sujet perpétuel d'inquiétude; leurs incursions et leurs pillages, qui approvisionnaient d'esclaves leurs marchés, les constituant en hostilité permanente avec les royaumes limitrophes, présentaient à la Russie ou à la Perse un motif légitime de conquête.

Le gouvernement anglais envoya donc le capitaine Conolly auprès du khan ou roi de Kokan, le capitaine Abbott et sir Richmond Shakspeare auprès du khan de Khiva, le colonel Stoddart auprès du khan de Bokhara, non-seulement pour réclamer la suppression du commerce des esclaves, mais pour observer les ressources et les intentions de ces chefs et de ces peuplades, les préparer à l'alliance anglaise et contrebalancer l'influence russe. Houzourout, khan de Khiva, reçut favorablement les envoyés, leur promit ce qu'ils voulurent, et se débarrassa le plus tôt possible de leur présence, qui le gênait. Le khan ou roi de Kokan fit de même. L'un et l'autre s'engagèrent à cesser leurs déprédations, si le khan de Bokhara, plus puissant qu'eux, se prêtait aux intentions des Anglais. C'était consentir à tout et ne rien terminer; les diplomates européens ne paraissent pas s'en être aperçus.

Le roi ou émir de Bokhara, Nassr-Oullah-Bahadour Khan-Melik-el-Moumenin, un des hommes les plus barbares de ces contrées, est parvenu au trône par une série de crimes atroces même pour un souverain oriental. Le voisinage et la présence des Européens, Russes ou Anglais, l'épouvantait, non sans raison. C'est un monstre, mais sa terreur jalouse était fondée. Averti qu'un envoyé anglais allait pénétrer jusqu'à lui, il résolut de le frapper de stupeur, et de lui donner la

plus terrible idée de sa puissance. Il espérait détruire ainsi chez les Anglais toute envie de se mêler de ses affaires à l'avenir, et comptait bien garder cet envoyé comme prisonnier, pour en user comme d'un otage si jamais on le contrariait en rien. Ce n'était pas mal raisonné pour un barbare, et ce qui le prouve, c'est qu'il a réussi.

Le respect pour les mœurs mahométanes, une extrême réserve, beaucoup de modestie et de simplicité, auraient pu le calmer ou l'apprivoiser; le colonel Stoddart ne fit qu'effaroucher davantage cette bête fauve. Après avoir réussi, par la persistance et la raideur, auprès des Persans, race civilisée et affaiblie, après avoir fait lever le siége de Hérat et imposé la loi britannique au roi de Perse, Stoddart espéra sans doute obtenir, chez les Ouzbecks de Bokharie, le même succès par les mêmes moyens. Homme sévère, loyal et fier, très attaché aux coutumes et à la religion de son enfance et de son pays, ne se pliant que sous la discipline militaire, il allait se trouver en contact avec des gens de proie, dénués de pitié comme de bonne foi, naïvement perfides, se croyant tout permis quand ils ont dit leur chapelet, renfermés dans la minutie des pratiques, et pillant, trompant, tuant, en sûreté de conscience. Stoddart s'était déjà fait des ennemis; Yar-Méhémet, visir de Hérat, était en très mauvais termes avec le colonel, dont l'humeur altière l'avait blessé. Ce visir adressa une lettre secrète à Nassr-Oullah, et chargea l'un des hommes de la suite du colonel de la remettre au roi. Stoddart y était représenté comme un espion fort dangereux, plein d'orgueil, de ruse, d'obstination, et qu'il fallait réduire ou exterminer.

Stoddart, qui ne se doutait ni de la belle lettre de recommandation dont un de ses suivans était porteur, ni des mœurs auxquelles il allait se mêler, traversa la première ville sans encombre et entra dans la capitale de Nassr-Oullah-Bahadour, deux jours avant la fête du ramazan. Il était attendu; une escorte nombreuse de cavalerie, précédée par un *mehmandahr*, l'accueillit et l'accompagna jusqu'à la résidence qu'on lui avait assignée près de la maison du visir, nommé Mahzoum-Berde-Reiss. Le visir affecta beaucoup de colère de ce que les lettres de créance de Stoddart eussent été adressées à son prédécesseur et non à lui-même : c'était un prétexte ridicule d'irritation, puisque l'on ignorait en Perse, au moment du départ du colonel, la nomination du visir nouveau; mais le système d'intimidation commençait. La lettre du visir de Hérat était déjà parvenue au maître de Bokhara, et ce dernier cherchait les moyens efficaces d'humilier l'étranger qui venait se jouer à lui. Stoddart accueillit ces injures avec

fierté. Le ministre ne lui rendit pas sa visite, mais lui fit dire de venir; l'agent anglais refusa d'obéir. Ces insultes concertées entre le visir et son maître furent au comble lorsque Mahzoum-Berde-Reiss, accourant chez le colonel, l'interpella par cette véhémente apostrophe : « Savez-vous bien que j'ai écrasé tous les ennemis de l'émir! — Je suis charmé d'apprendre, répondit Stoddart avec une ironie assez déplacée, que l'émir n'a plus d'ennemis. »

Après avoir ainsi débuté, on poursuivit de même des deux côtés. Le premier jour du ramazan, le colonel reçut l'injonction de se rendre à pied au Registan, grande place de Bokhara, où l'émir, qui voulait lui parler, devait l'envoyer prendre. Stoddart s'y refusa encore, répondit qu'il irait à cheval, que la force seule pourrait l'en faire descendre, et qu'il se conduirait à Bokhara exactement comme à Londres. Cette résolution parut exorbitante à Nassr-Oullah, déjà si mal disposé; un chrétien ou un juif ne peuvent se montrer à cheval dans Bokhara, ni un autre que le roi lui-même dans la place du Registan. On envoya cependant dire à l'Anglais qu'il pouvait agir à son gré, et cet officier européen, en grand uniforme, caracola dans le Registan, au grand scandale de la population ébahie. Ce fut pis lorsque, le bruit des trompettes et le piaffement des chevaux ayant annoncé le cortége de Nassr-Oullah, l'officier anglais, au lieu de mettre pied à terre, s'affermit sur sa selle, et se contenta d'exécuter le salut militaire, en portant la main à son chapeau d'ordonnance. L'émir, se voyant bravé publiquement, arrêta sur le colonel un fixe et long regard, ne prononça pas un mot et passa. Quelques minutes après, un *maharam* ou chambellan vint de la part de Nassr-Oullah lui demander « pourquoi il n'avait pas mis pied à terre devant le roi. — Ce n'est pas la coutume de mon pays. — Mais c'est la nôtre. — Je ne puis agir autrement. — C'est bien; l'émir est satisfait, et vous invite à vous rendre immédiatement à son palais. »

Ce n'était pas ainsi que le spirituel Alexandre Burnes avait préparé son entrée chez le roi de Bokhara; il s'était fait précéder par une lettre orientale, qui demandait pour le voyageur protection et asile à ce magnifique roi, « citadelle des croyans, tour de l'islam, perle de la foi, étoile de la religion, dispensateur de l'équité, colonne des fidèles. » Comment Alexandre Burnes, sans caractère officiel, avait-il réussi à Bokhara, s'y était-il fait des amis, avait-il échappé à tous les dangers? En respectant la bigoterie du pays, en se conformant à ce puritanisme sans égal, à cet amour chinois des formules, à cette sévérité extérieure et hypocrite. Tous les obstacles s'étaient aplanis devant lui. Il

paraît que le colonel, au contraire, avait mis dans sa tête de fouler aux pieds l'étiquette des Ouzbecks, et de faire prévaloir à la cour de Bohkara cette raideur si chère aux voyageurs anglais, et dont l'Europe s'est souvent offensée. On le plaça dans un corridor qui conduit à l'Avezahna, espèce de cour où le roi donne ses audiences et reçoit les pétitions; un maharam, s'approchant de lui, le prévint qu'il allait demander de sa part à l'émir la permission d'être introduit, et lui présenter son *arzie bendaghanie*, « la prière de son esclave. » Stoddart s'en offensa; autant vaudrait s'offenser des mots *votre majesté*, qui n'appartiennent guère qu'à Dieu, ou de la formule *votre très humble serviteur*, qui ne signifie rien. L'esprit court et rigide du colonel jugea cette formule inconvenante; il répondit avec véhémence : « Je n'adresse de prières qu'à Dieu, je ne suis l'esclave de personne; dites-le bien à votre maître. Je lui communiquerai ce que j'ai à lui dire lorsqu'il m'aura reçu, mais non auparavant. » La même inflexibilité se manifesta par plusieurs autres traits de même nature. La présence d'un souverain dans ces pays est présumée devoir attérer de son éclat l'étranger qui se hasarde à en soutenir les rayons; en conséquence, on le prend par-dessous les aisselles, et on le soutient dans sa faiblesse lorsqu'il entre dans la salle où le roi se trouve. Stoddart, soumis à la même cérémonie, secoua violemment ses deux acolytes et s'en débarrassa; selon le capitaine Grover, lorsque le maître des cérémonies vint tâter ses vêtemens pour s'assurer qu'il n'avait pas d'armes cachées, il le renversa d'un grand coup de poing et l'étendit à demi mort; cette circonstance, qui a été révoquée en doute, s'accorde d'ailleurs généralement avec la conduite du colonel. A la porte de la salle est placé un huissier, qui, au moment où un étranger est admis, prononce les mots : « Priez tous pour le roi; » comme si, dans ces mœurs féroces, la mort et le danger étaient sans cesse présens. Stoddart, qui ne s'était informé d'aucun de ces détails, au lieu d'une prière mentale, se mit à réciter à haute voix une prière à Dieu en persan. Nassr-Oullah, assis sous le dais royal, caressait sa barbe, plein de haine pour cet étranger, de dégoût pour sa grossièreté et fatigué de ses airs dominateurs. Il prononça l'*Allahoû Akbar* ordinaire, reçut la lettre dont Stoddart était porteur, et le renvoya.

Ce début ne promettait pas d'heureux succès. Stoddart, qui n'avait rien fait pour se concilier l'estime et la confiance du maître, arrivait à Bokhara sans présens, sans escorte, armé de sa seule intrépidité. Il se présentait en conquérant plutôt qu'en allié ou en ami; son caractère politique était équivoque; il ne représentait ni l'Angleterre ni

la compagnie des Indes; le khan et son visir profitèrent de ces circonstances, et, deux jours après, le colonel reçut l'intimation d'aller à l'instant même chez le visir. Il se hâta d'obéir, par une complaisance assez peu explicable, car l'heure était indue, et il avait refusé précédemment de se rendre à une injonction pareille.

C'était le soir. Le colonel, en entrant chez Mazhoum, vit douze hommes armés qui stationnaient dans l'antichambre du reiss : ils se jetèrent tous à la fois sur lui, le renversèrent et le garrottèrent avec des cordes. Comme il était ainsi par terre, pieds et poings liés, le visir parut, un yataghan nu à la main, et s'élança vers le colonel : « Que Dieu vous pardonne vos péchés! » s'écria l'Anglais, qui pensait que son dernier moment était venu. Alors Mazhoum Berde, le regard étincelant et la bouche écumante, dirigeant vers la poitrine de Stoddart la pointe de sa lame, se mit à l'accabler d'invectives : « Misérable espion! écume de la terre! tu viens donc ici de la part de tes maîtres anglais pour acheter Bokhara comme ils ont acheté Kaboul! Tu n'y réussiras pas; je te tuerai! » Et il appuyait le yataghan sur le sein de Stoddart, dont l'œil immobile restait fixé sur l'œil furieux du visir. Cette scène dura quelques minutes, et soit que l'impassible contenance de la victime arrêtât le bras du bourreau, soit, ce qui est plus probable, que cet appareil fût concerté entre Mazhoum et le roi, le visir tout à coup dit à ses serviteurs : « Qu'on l'emporte! » La pluie tombait à torrens; ces hommes, armés de torches et gardant un profond silence, l'emportèrent comme un cadavre, à travers les rues désertes, tantôt le laissant tomber sur les pierres, tantôt secouant rudement ses membres brisés. Quelquefois ils s'arrêtaient, et ces visages farouches le contemplaient en riant. « Achevez-moi tout de suite! leur criait-il; par pitié, achevez-moi! Ne prolongez pas mes tortures. » L'un d'eux, l'éclairant de plus près de sa torche, se baissa vers lui comme il était étendu par terre et immobile : « Certes, tu es un démon ou un sorcier, lui dit-il; tu sais d'avance qu'on ne te fera pas mourir. Si tu n'étais qu'un homme, tu aurais eu peur. » On le traîna encore pendant quelque temps à travers la ville; enfin on le jeta dans une chambre obscure, tout garrotté comme il était, et l'on ferma la porte avec des verroux. Il avait passé deux heures dans ce cachot, seul, étendu sur un plancher humide, quand la porte s'ouvrit; des lumières parurent, quelques serviteurs entrèrent, précédant un homme enveloppé des pieds à la tête de draperies de laine, qui ne laissaient apercevoir que ses yeux. Ce personnage voilé s'accroupit sur un divan placé à l'extrémité de la salle, et les lumières

furent posées devant lui. Le patient suivait du regard tous les mouvemens du nouveau venu auquel on témoignait beaucoup de respect, et qui lui semblait devoir être l'émir lui-même; se soulevant de son mieux sur le parquet et reprenant un peu de forces : « Je prie le Tout-Puissant, lui dit-il d'une voix ferme, qu'il vous pardonne. Vous avez mal fait de jeter dans cette prison un homme innocent, chargé d'une mission de son gouvernement auprès de votre roi. Si vous n'étiez pas disposés à me recevoir, vous ne deviez pas me laisser entrer dans votre ville; c'était au visir de me signifier les volontés de son maître. Si vous voulez que je parte, je suis prêt à faire ce que vous désirez. » Après avoir écouté cela fort attentivement, l'homme voilé se leva et dit : « Je communiquerai ces choses à l'émir. »

Ce personnage était le chef de la police de Bokhara, nommé Mirie-Schaab. Il sortit pour exécuter les volontés de son maître, saisit tous les papiers du colonel, les brûla, mit ses effets et ses équipages à l'encan, et le fit transférer dans un cachot plus horrible que le précédent; descendu au moyen d'une corde à une profondeur de vingt-un pieds, Stoddart se trouva dans un puits avec trois malheureux, dont deux voleurs et un assassin. Ce dernier y avait passé plusieurs années, et Stoddart y passa deux mois. Les insectes et les reptiles que l'humidité entretient dans ce trou infect livraient une guerre incessante aux prisonniers; la corde qui les avait descendus leur apportait quelques alimens, et tout le temps était employé à fumer ensemble.

Lorsque le caprice farouche de Nassr-Oullah fut assouvi, lorsqu'il crut avoir dompté l'orgueil de l'Anglais et lui avoir imprimé la terreur de sa puissance, il donna ordre au ministre de la police de tirer le colonel du puits où il croupissait depuis deux mois et de le garder chez lui. Deux jours après, le bourreau vint, chargé d'annoncer la mort à Stoddart, avec la seule alternative de se faire mahométan. Stoddart, vaincu par la souffrance et l'épuisement, répéta la confession de foi de l'islam. Sa piété vive et austère ne se pardonna jamais cette faiblesse, qui remplit le reste de sa vie d'un repentir amer. Cependant le bruit des cruautés exercées sur la personne de Stoddart s'était répandu, et le général russe Perowsky, gouverneur d'Orembourg, fit demander à Nassr-Oullah que le captif fût remis aux mains des Russes. On conduisit ce dernier chez l'émir. « Les Russes vous réclament, lui dit le roi; que veulent-ils faire de vous? Vous traiteront-ils bien, et vous remettrai-je entre leurs mains? — Je suis sûr, répliqua le colonel, d'être bien traité par les Russes; mais si mon gouvernement vous demande ce que votre altesse a fait de moi, que répondrez-vous? » Telles

furent les paroles de cet homme héroïque, épuisé par son séjour dans un cachot malsain, et qui voyait la mort de si près. Le khan détacha de ses propres épaules la pelisse de fourrures noires qui le couvrait, en revêtit le colonel Stoddart, et, ordonnant qu'on le plaçât sur un cheval, lui fit traverser en triomphe les rues de sa capitale. Revenu à la santé, le premier acte public de Stoddart fut de se proclamer hautement chrétien et de protester contre une abjuration que la violence seule lui avait arrachée. L'imprudence de cette conduite avait quelque chose de si grand, cette énergique opiniâtreté témoignait d'une force d'ame si peu commune, que Nassr-Oullah, Mazhoum, Mirîe-Schaab et la population elle-même furent comme vaincus; on le traita honorablement, on lui dit qu'on l'avait pris pour un espion et traité comme tel; il fut admis à faire sa cour à l'émir, et reçut de ce barbare des marques de bienveillance.

Il y avait à ce singulier changement divers motifs : d'abord les succès des armes anglaises dans le Kaboul et l'Afghanistan devenaient menaçans pour l'émir; puis ce dernier voulait faire sentir sa munificence après avoir fait peser sa tyrannie; enfin il avait conçu l'espoir de s'attacher, comme l'avait fait Rundjet-Singh, un de ces Européens, « Frandgis ou Feringhis, » si puissans dans les arts et la diplomatie, si habiles à organiser une armée, et qui semblent amener partout le succès avec eux. Caressé et fêté à Bokhara, bien que son retour au christianisme l'exposât quelquefois aux avanies de la populace, le colonel, logé dans le palais, captif dans les murs de la ville, fut soumis tour à tour à la surveillance d'un noble ou naïb avide d'argent nommé Abd-Oul-Samet-Khan, et du maître-d'hôtel de la maison royale, qui s'appelait Abdoul-Halyk. Stoddart tomba malade d'une fièvre typhoïde; le khan lui envoya son propre médecin, qui lui sauva la vie. Sur le point de faire partir une ambassade qui se rendait près du tsar, Nassr-Oullah offrit au colonel d'accompagner cette ambassade jusqu'à Saint-Pétersbourg, et de se charger d'une mission particulière. Une fois à Orembourg, et parvenu à la frontière de Russie, il dépendait du colonel de se mettre sous la protection des Russes et d'échapper pour toujours à Nassr-Oullah. Stoddart refusa; « son gouvernement, disait-il, ne lui avait pas encore intimé l'ordre de quitter Bokhara. » Jamais le sentiment du devoir militaire ne fut poussé jusqu'à un scrupule plus étonnant. Stoddart devait penser que les distances, la guerre flagrante, l'état politique de l'Asie centrale, rendaient les communications presque impossibles; la dépêche attendue

pouvait ne jamais venir, et cette obstination renouvelait les soupçons conçus contre son espionnage. En effet, les colères du barbare se réveillèrent après le refus de Stoddart; à deux reprises, on le conduisit dans une prison, moins dure que la première, et d'où on le tira bientôt. Il ne se laissa pas épouvanter. C'était un soldat qui restait à son poste sous les balles; la sentinelle, n'étant pas relevée, ne bougeait pas.

Lorsque reparaissaient les ombrages de Nassr-Oullah, le naïb qui surveillait Stoddart recevait l'ordre de l'empoisonner; l'Anglais marchandait sa vie, et ne réussissait à la conserver qu'en flattant la cupidité du naïb et lui faisant espérer une grosse rançon. D'autres fois, l'émir, revenant à des sentimens meilleurs, lui faisait porter du tabac et des pelisses, essayait de le capter, et le priait de réparer le tain de ses glaces, de lui fabriquer un thermomètre et « des chandelles brûlant sans fumée. » Stoddart aurait pu tirer grand parti de ces dispositions s'il avait eu autant d'adresse que de hardiesse et de piété.

Cependant les évènemens extérieurs, s'avançant vers le dénouement de 1841, qui couvrit de cadavres anglais les défilés de l'Afghanistan, rendaient la situation de l'agent britannique de plus en plus inquiétante. A l'instigation des Anglais, on le croyait du moins, la guerre avait éclaté entre Nassr-Oullah et l'un des petits rois ses voisins Mohammed-Ali. Le sultan de Constantinople, reconnu pour chef spirituel de tout l'islam, écrivait au khan de Bokhara qu'il eût à relâcher son captif; les Russes eux-mêmes, dont une ambassade allait arriver de Saint-Pétersbourg, demandaient, selon les us et coutumes chevaleresques de cette lutte entre diplomates, la mise en liberté de Stoddart, et le khan de Khiva, pressé par le colonel Abbott, la réclamait de son côté. Harcelé par ces influences, preuve de la puissance anglaise, et ne sachant comment y échapper, le despote devint furieux. Il répondit au sultan qu'il obéirait, pourvu que la reine d'Angleterre restât son amie et ne lui en voulût pas; — au cabinet de Saint-Pétersbourg, que le prisonnier n'était qu'un voyageur sans caractère officiel, — et à son confrère de Khiva par ces paroles bizarres : « Vous avez un Anglais, et moi j'en ai un. Pourquoi voulez-vous me prendre le mien? » Puis il partit pour guerroyer contre les Kokaniens.

La mission russe à Bokhara rencontra dans cette ville l'agent anglais, et s'empressa de lui donner protection. Plusieurs lettres qu'il avait écrites à ses amis, portées les unes par des Kourdes qui les cousaient dans un pan de leur robe, les autres par des juifs ou des Persans que gagnait l'appât de l'argent, étaient parvenues à leur des-

tination; dans cette correspondance, en partie imprimée, on est surpris de reconnaître le style puritain des contemporains de Cromwell; au-dessus des intérêts diplomatiques ou guerriers, l'intérêt religieux domine l'esprit et la destinée de Stoddart, à qui ces sentimens élevés prêtent une grandeur réelle. Le capitaine Conolly, chargé auprès du roi du Kokan d'une mission analogue à celle de Stoddart, en recevant une de ces lettres, résolut d'aller trouver son frère d'armes, et de partager ses dangers. La tentative était hasardeuse, car Nassr-Oullah regardait Conolly comme le mobile des embarras qui lui étaient suscités et de la guerre qu'il avait à soutenir contre ses voisins. Mohammed-Ali, roi du Kokan, lui permit de se rendre à Bokhara sous condition de le renseigner exactement sur la route que son ennemi devait prendre pour arriver jusqu'à lui. Quant à Nassr-Oullah, ce nouvel Anglais qui venait s'engager dans ses filets le charma; il se hâta de donner son consentement, et promit la liberté à un esclave qui se chargea de porter à Conolly la dépêche royale et de traverser un pays couvert de troupes et plein de périls. Conolly, reçu d'abord dans le camp royal, interrogé avec hauteur, accueilli froidement et dirigé sur Bokhara sous escorte, fut logé chez le naïb Abd-Oul-Samet. Stoddart habitait la maison de l'ambassade russe, où il trouvait sécurité. On eut peur qu'il ne voulût y rester, et que ses amis russes ne le défendissent. Pour l'engager à rentrer chez Abd-Oul-Samet, on empêcha Conolly de le voir; les deux amis, ainsi séparés, ne tendirent plus qu'à se réunir, et Stoddart, entraîné par un désir aussi facile à comprendre que fatal, quitta l'ambassade russe pour aller vivre avec son ami chez Abd-Oul-Samet. On était au 11 novembre 1840.

Nassr-Oullah se trouvait seul maître des deux Anglais, et c'était ce qu'il voulait. La guerre du Kaboul continuait, et les populations de l'Asie centrale s'animaient d'une fureur profonde contre le pouvoir qui les pressait et les enveloppait. La conduite de Nassr-Oullah envers Conolly était toujours hautaine et menaçante; Abd-Oul-Samet craignit ou feignit de craindre qu'une partie de la colère du monarque ne tombât sur lui-même, et une maison particulière fut assignée aux Anglais, avec un revenu de 3 *tillahs* ou 30 shellings par jour. Pendant un mois, Conolly demanda et ne put obtenir une audience particulière. Le 2 décembre seulement, on conduisit les deux prisonniers chez Nassr-Oullah. « Où sont vos lettres? demanda-t-il à Conolly. Vous êtes un espion; mais souvenez-vous que Bokhara n'est pas aussi facile à conquérir que l'Afghanistan. Je vais vous envoyer en prison,

et vos Anglais viendront avec une armée, s'ils veulent, pour vous tirer de mes mains. » Conolly répondit avec autant de fermeté, mais plus de prudence que Stoddart, et l'un et l'autre furent congédiés. On les enferma dans une chambre du palais, où ils passèrent une nuit de terreur et de souffrance; le lendemain, on les conduisit en prison.

Plusieurs de ces faits, avancés par le capitaine Grover, ont été controversés ou niés quant à l'exactitude des détails; les variantes que l'on y oppose ne changent pas matériellement la situation que nous avons décrite. Les vacillations du roi de Bokhara dans sa conduite envers Conolly peuvent avoir été plus ou moins marquées, il a pu montrer d'abord quelques égards pour ce dernier, ce qui importe peu. Les évènemens suivaient leur cours, l'insurrection du Kaboul se propageait. Le messager juif chargé d'apporter à Nassr-Oullah une lettre de lord Palmerston réclamant la liberté des captifs fut, suivant le capitaine Grover, décapité d'un coup de cimeterre dans le corridor du palais, selon d'autres, jeté dans le puits noir et exécuté. L'Angleterre, sans pouvoir dans le pays, n'avait plus de mission à Hérat, à Khiva, ni dans le Kokan; l'Afghanistan était en armes, et toutes les communications interrompues; ces sentinelles perdues de la puissance britannique dans l'Inde semblaient vouées à la mort.

Cependant ils avaient des amis qui ne les oubliaient pas. M. de Boutenieff, l'ambassadeur du tsar, que la fureur croissante du khan força de quitter Bokhara, ne cessait pas de réclamer. Alors le fils d'un juge ou *kazie* de Hérat, Akounzadeh-Saleh-Mahomed, dont la famille devait la vie à un Anglais, au major Todd, et qui semblait faire du dévouement aux compatriotes de son libérateur le but unique de ses actions, voulut tout braver pour aller retrouver à Bokhara, malgré le péril, le capitaine Conolly, au service particulier duquel il se trouvait attaché depuis long-temps. La générosité de cet Asiatique, aussi active que sa reconnaissance était ardente, mérite de nous arrêter quelques instans.

Six mois auparavant, un ami du major Todd, le capitaine Abbott, cet envoyé à Khiva dont nous avons déjà parlé, avait quitté le roi de ce pays pour se rendre en Russie; une bande de Kozacks le surprit en route, tua ses gens, le dépouilla et le retint captif. Comme il était par terre dans une tente, où on le gardait à vue et où il attendait la mort, un Kozack entra et lui dit : « On vient vous délivrer. » Puis un jeune homme en costume afghan souleva le cuir de la tente, s'élança vers lui, se jeta à son cou en versant des larmes. « Gloire

à Dieu! s'écria-t-il en persan, je vous trouve enfin! Relevez la tête, seigneur, vos malheurs sont finis. » C'était Akounzadeh, que le major Todd avait chargé d'aller à la recherche d'Abbott, avec une somme d'argent considérable, et de sauver sa vie. Traversant les steppes, allant d'une tente à l'autre sans savoir le langage des Kozacks, égaré par leurs faux renseignemens, forcé de lutter contre la mauvaise volonté de sa propre escorte, il avait battu le désert dans toutes les directions pour accomplir les volontés de Todd, son bienfaiteur; et, sans se décourager, parvenu aux bords de la mer Caspienne, où il « ne voyait plus, dit-il dans sa narration (1), ni une voile sur la mer, ni un abri sur les steppes, » il rencontra enfin le malheureux capitaine, qu'il conduisit sain et sauf à la première forteresse russe. On ne sait pas trop pourquoi le capitaine Grover appelle « coquin de premier ordre (*a regular scoundrel*) » un homme si fidèle et si dévoué, qui pendant vingt-deux jours de marche à travers le désert garda 980 ducats roulés dans sa ceinture, et les apporta intégralement au capitaine Abbott. Le même Akounzadeh, six mois après, ne trouvant plus à Khiva Conolly, son ami et son maître, se dirigea résolument vers Bokhara, pour lui porter des nouvelles et de l'argent. « Vous vous exposez, lui dit le khan Houzourout en le voyant partir; Conolly a fait une grande faute de se livrer lui même au khan de Bokhara; il sera traité comme le colonel Stoddart. » Akounzadeh faillit y perdre la vie, comme on va le voir. Arrêté à la frontière, puis conduit devant l'émir, qui le regarda sans dire un mot, il fut jeté en prison avec ses domestiques. Il trouva cependant moyen de communiquer avec Conolly, et c'est une chose touchante de voir ces deux hommes, prisonniers l'un et l'autre, l'un Asiatique, né à Hérat, l'autre Européen, né à Londres, ne jamais se perdre de vue du fond de leurs cachots et se rendre jusqu'à la mort des services mutuels.

L'histoire des deux officiers anglais avait pénétré en Perse, dans l'Hindoustan, en Europe; partout un intérêt très vif s'attachait à eux. Ni l'Angleterre ni même la Russie ne les avaient délaissés. Depuis le mois de février 1839, le lieutenant Pottinger, agent politique à Hérat, sir John Keane, commandant l'armée du Kaboul, l'envoyé, sir William Macnaghten, avaient assiégé Nassr-Oullah de leurs remontrances; le chef des moullahs ou prêtres de Hérat, Khan-Moullah-Khan, était venu, de la part du major Todd, demander la liberté du

(1) Récit du voyage de Saleh-Mahommed de Hérat, dit Akounzadeh. *Victims of Bokhara*, appendix, p. 215.

captif : « Vous! mahométan, vous venez parler pour cet infidèle, lui dit Nassr-Oullah en le renvoyant. » Tout étant inutile, on essaya de faire agir de concert les khans de Hérat et de Khiva, le sultan de Kaboul et les envoyés de Saint-Pétersbourg. Cet accord, cette persistance, persuadaient à Nassr-Oullah que l'on attachait un haut prix à la vie de Stoddart, et qu'il obtiendrait une rançon considérable; il espérait même exploiter la circonstance pour agrandir son royaume. Profitant des ouvertures qui lui étaient faites, il demanda à la reine d'Angleterre l'adjonction à ses domaines de certaines régions limitrophes et ne reçut qu'une réponse dilatoire. Nassr-Oullah spéculait sur ses captifs.

Quant à Stoddart, avec cette confiance héroïque et aveugle que nous connaissons, il rendait sa libération presque impossible. En vain lui écrivait-on qu'il était libre de partir, en vain les autorités de Calcutta lui conseillaient-elles de saisir la première occasion qui pouvait se présenter et de fuir; retenu par un sentiment du devoir presque fanatique, il prolongeait, malgré ses chefs eux-mêmes, cette situation dangereuse. Il atteignit ainsi l'époque où le pouvoir anglais ébranlé dans l'Afghanistan et le massacre du Kaboul encouragèrent le roi à en finir avec deux prisonniers qui ne lui rapportaient rien de ce qu'il avait espéré et qui l'embarrassaient.

Deux circonstances précipitèrent le dénouement. Les moullahs ou prêtres du Kaboul, après le massacre des défilés, écrivirent au khan de Bokhara que les étrangers étaient exterminés, et que s'il n'avait pas encore osé tuer ses deux captifs, il pouvait maintenant ou s'en défaire ou les leur livrer; « cette lettre, dit Akounzadeh dans son récit, fit sur l'émir une impression profonde. » Il transféra les deux Anglais dans un cachot plus rigoureux et les fit dépouiller de leurs habits. On trouva dans une doublure des vêtemens du colonel un crayon et des papiers qui furent remis à Nassr-Oullah; rien n'est plus suspect à ces hommes que les écritures et les dessins tracés par des Européens. On voulut savoir qui avait apporté ces papiers et ce qu'ils signifiaient, et l'on battit cruellement pendant deux ou trois jours successifs Stoddart, qui se refusa obstinément à toute révélation. Enfin le 17 juin 1841, le khan ordonna l'exécution de Stoddart en présence de Conolly, et fit offrir la vie à ce dernier, s'il voulait abjurer et devenir mahométan. Les mains liées et croisées sur la poitrine, ils furent conduits à travers une foule nombreuse dans une petite place carrée, où le bourreau abattit la tête de Stoddart. — Se tournant alors du côté de Conolly, le bourreau lui dit : « Voulez-vous être mahométan? l'émir vous donne la vie. — Vous ne

l'avez laissée ni à Youssouf (un des serviteurs de Stoddart) qui était de votre foi, ni à Stoddart qui embrassa le mahométisme quelque temps. Je ne serai pas renégat; tuez-moi! » Il tendit le cou, sa tête tomba; on plaça ces deux hommes courageux dans des fosses que l'on venait de creuser sous leurs yeux. Akounzadeh, dépouillé de tout ce qu'il avait apporté, recueilli par un bon négociant bokhare qui le prit dans sa maison, se hâta de quitter la ville sans bruit et à pied, s'égara dans les steppes, et revint à Hérat exténué.

Cependant les Anglais, dont les communications avec Bokhara étaient coupées, ne savaient rien de tout cela; ils se préparaient à tirer une vengeance éclatante de leurs désastres chez les Afghans, et la préoccupation du cabinet britannique comme des autorités de l'Inde anglaise se concentrait sur ce point redoutable. La destinée des deux malheureux voyageurs était inconnue, et lorsque le gouverneur-général, en annonçant ses triomphes et la punition des Afghans, réclama les agens de l'Angleterre, Bokhara n'avait plus que leurs cadavres.

Il y a dans cette triste affaire autant de malheurs que de fautes. Il ne paraît pas que le choix de ce soldat honnête et puritain, le colonel Stoddart, fût approprié à une mission qui demandait le tact le plus délié et l'observation exacte des coutumes adoptées par un peuple qui les prend pour la seule vertu. Après la mauvaise réception de Stoddart, son rappel immédiat et impératif devenait nécessaire. Le voyage du généreux Conolly, qui vint se jeter hardiment dans la gueule du même tigre, ne témoigne pas plus de prudence. C'est sous ce rapport et surtout dans les premières phases de ce triste et curieux drame que l'humanité et la politique peuvent accuser les autorités anglaises d'avoir trop peu ménagé la vie et la sûreté de leurs agens. Ces prémisses posées, le reste des faits s'enchaînait par une suite de conséquences inévitables, et, contre l'opinion du capitaine Grover, les plus pressantes réclamations et les menaces les plus vives n'auraient fait que convaincre de l'importance de sa capture ce barbare acculé au bout du monde et sûr de sa position.

Quand le meurtre des deux officiers fut connu, le gouvernement anglais se trouva fort embarrassé, et l'est encore. Pour attaquer avec quelque chance de succès et punir Nassr-Oullah, une armée considérable devait marcher; elle laissait derrière elle les Sicks, les Afghans, et tous les bandits de la rive gauche de l'Indus; elle trouvait en face, une fois parvenue à Bokhara, les avant-postes de la Russie, les Kozacks des steppes, le Thibet, la Perse, Khiva et le Kokan, forcés de faire cause commune avec le roi des Bokhares; une contrée aussi

grande que l'Europe, avec ses montagnards nomades, qui ne font que la guerre, se soulevait comme un seul homme. Certes, il y avait là de quoi réfléchir; mais la presse et l'opposition anglaise ne s'endormirent pas. Ce qui s'est passé depuis 1841, à cet égard, est un symptôme curieux de l'universalité d'intérêts et de relations qui s'établit dans le monde, et de la puissance énorme de la publicité moderne.

A propos de ces deux Anglais sacrifiés par le chef d'un royaume barbare, Saint-Pétersbourg, Téhéran et Calcutta s'agitent. Une assemblée spéciale est instituée à Londres pour le seul objet de sauver les prisonniers ou de les venger. Un homme se trouve, d'un cœur chaud et d'un esprit belligérant, le capitaine Grover, qui assiége Downing-Street, harcèle les ministres, remplit les journaux de ses plaintes, invoque le secours de l'Europe entière contre un monarque voisin de la Chine et contre le cabinet britannique, accusé par lui d'abandonner ses agens. Il se rend à Saint-Pétersbourg pour obtenir du tsar ce que les autorités anglaises lui refusent; il récuse jusqu'au dernier moment les témoignages nombreux, et selon nous incontestables, qui racontent la mort ou plutôt l'assassinat des deux captifs; il éveille si bien la pitié publique, qu'un autre homme se présente, missionnaire protestant, qui, habitué aux courses les plus périlleuses à travers le globe, offre à son tour de partir pour l'Asie centrale et de ramener ses compatriotes. Il s'embarque « fort tranquillement, dit le capitaine Grover, après avoir embrassé sur le rivage sa femme et sa fille, la Bible à la main, et tout aussi paisible que s'il fût parti pour un voyage de quelques jours. » Cet homme est le docteur Wolff, et, dans cette triste aventure, c'est le quatrième personnage qui expose résolument sa vie pour sauver celle d'autrui.

Le docteur, après avoir couru de grands dangers, protégé par le seul titre de moullah ou prêtre dont il était investi, est revenu persuadé pour son compte que toute recherche sera désormais stérile, que le récit d'Akounzadeh est la vérité même, et que les deux officiers anglais ont péri. C'est ce que le capitaine Grover ne veut pas croire; on peut les retrouver, dit-il, dans quelque forteresse ignorée, du côté d'Orembourg et de la mer Caspienne. Aussi son livre, dont la seconde édition vient d'être publiée, est-il une malédiction continuelle, mêlée de satire et d'invectives, contre les autorités anglaises, lord Aberdeen, lord Palmerston, sir Robert Peel et tous ceux qui n'ont pas secondé les vues du capitaine, qui ne les secondent pas aujourd'hui. Nous avons dit pourquoi cette violente réclamation ne nous semble pas complètement justifiée par les faits. La forme d'ailleurs, celle

du pamphlet et du journal, manque de la gravité convenable et de la dignité nécessaire. Un critique anglais se plaignait récemment du style décousu et emphatique qui envahit l'Europe entière : « Diction vague et flottante, dit-il fort bien, tantôt rampante, tantôt dans les nues, toujours facile et redondante, et qui, des vastes pages du journal quotidien, s'est répandue, comme les flots du déluge, sur le roman, le poème, la dissertation, le voyage et le pamphlet. » Il y a plus de dix ans que nous avions prédit, dans ce recueil même, cette destruction de l'originalité et de la concentration du style, résultat inévitable des nouvelles mœurs. Le livre du capitaine Grover est malheureusement écrit selon cette recette que nous appellerions volontiers le *style-moniteur*, style qu'il faut repousser des domaines plus sévères, et qui n'a pu que nuire à la gravité de ses réclamations.

Pour nous, sans prendre parti pour ou contre les ministres anglais, nous n'avons voulu qu'exposer simplement cette lointaine et récente histoire, qui a donné lieu à quelques beaux développemens du caractère humain. Les Russes MM. de Boutenieff et Perowsky, l'Asiatique Akounzadeh, le missionnaire Wolff, le capitaine Grover, jouent dans ce drame d'honorables rôles, souvent à leur propre péril. On aurait tort de juger Conolly et Stoddart comme des agens vulgaires; ils ont agrandi, dans ces régions inconnues, que l'Europe finira par couvrir du flot de ses idées et de ses mœurs, la trouée nécessaire à la civilisation de l'avenir. Quant au mouvement suscité par le capitaine Grover en faveur des pauvres officiers tués à Bokhara, il soulève une question importante; ces réclamations, même exagérées dans leur violence, ont cet avantage, d'apprendre à ceux qui commandent qu'il faut ménager la vie des hommes et protéger ceux qu'ils emploient. C'est un utile obstacle opposé à cette politique qui sacrifie sans pitié l'humanité à ses desseins. Ni les gouvernemens, ni les hommes n'ont le droit d'abuser de l'héroïsme; quiconque veut trouver toujours des agens dévoués doit se dévouer à eux.

PHILARÈTE CHASLES.

POÈTES FRANÇAIS.

GRESSET.

Essai Biographique sur sa Vie et ses Ouvrages,

PAR M. DE CAYROL.[1]

Alexandre ne voyageait jamais sans emporter avec lui les poëmes d'Homère, et la cassette dans laquelle il les enfermait est restée célèbre. Silius Italicus, dans sa retraite de Naples, avait coutume de fêter le jour de naissance de Virgile plus solennellement que le sien propre, et il n'approchait du tombeau du grand poëte que comme d'un temple. Lors de la renaissance des lettres, ce culte pour les prédécesseurs s'est renouvelé sous plus d'une forme, parfois singulière, et il suffit de rappeler ce noble vénitien Naugerius qui, dans son adoration pour Catulle, brûlait chaque année quelques exemplaires de Martial en son honneur. Enfin, sans tant multiplier les exemples, il est bien constant qu'il y a telle chose que la religion et même que la dévotion littéraire : là aussi, on n'adore pas seulement les grands dieux, on se prend aux moindres saints. Saint Paulin, retiré près de Nole, s'était choisi pour patron saint Félix, et il lui adressait chaque année un panégyrique en vers. Il y a telle dévotion littéraire qui fera la

(1) Deux volumes in-8°, chez Dumoulin, quai des Augustins.

même chose pour le patron auquel elle s'est une fois consacrée; elle lui élève une chapelle, si ce n'est un temple; elle dessert l'autel, et y expose les reliques, et sonne la cloche en tout temps pour réveiller les fidèles. M. de Cayrol s'est fait le desservant de Gresset.

Il y a quinze ans que cet honorable gentilhomme, ancien député sous la restauration, a pris à cœur de rechercher tout ce qui pouvait, de près ou de loin, concerner l'aimable poète d'Amiens. M. de Cayrol a vécu quelque temps en Picardie, il est membre et a été chancelier de l'Académie du département de la Somme; il n'en a pas fallu davantage pour enflammer chez lui une prédisposition qu'on peut croire préexistante et comme innée. Depuis ce temps, il n'est pas de soins ni de mouvemens qu'il ne se soit donnés pour retrouver les moindres débris du portefeuille de Gresset, pour en déchiffrer les plus informes brouillons, pour en restituer les plus exigus fragmens, pour conférer les diverses éditions et présenter les variantes comme on fait pour les grands classiques; les académies du lieu, les sociétés littéraires des cantons circonvoisins, ont retenti mainte fois du prélude de ces estimables travaux, poursuivis avec un zèle pour ainsi dire acharné; et aujourd'hui, maître de son sujet, en ayant épuisé toutes les veines, le laborieux biographe ramasse ses résultats en deux volumes, qui contiennent tout sur Gresset, et même un peu plus que tout, puisqu'on y rencontre certaines petites injures contre les ex-romantiques, contre cette abominable postérité de Jodelle et de Du Bartas, et aussi contre *le virus des ames gangrenées* de George Sand et consorts. Oh! pour le coup, ceci est trop; en matière littéraire, un peu de superstition ne me déplaît pas, mais point de fanatisme. M. de Cayrol, en mêlant ces sorties sans motif à la célébration de son innocent et gracieux poète, pourrait compromettre la cause de celui-ci et lui attirer par contre-coup des désagrémens, si on ne faisait la part d'une *grosseur* de termes qui tient à une plume rarement taillée, et si on ne rabattait d'un emportement qui n'est guère qu'une faute de goût. Ceux qui ont tant parlé de goût au nom des classiques, dont ils se croyaient les seuls défenseurs, ont eu souvent ce tort et commis cette petite inconséquence. Nous devions d'abord en prendre acte et montrer qu'ici elle ne nous a pas échappé. Après quoi nous nous empressons de l'oublier, car elle nous conduirait à être sévère, c'est-à-dire injuste envers un homme et un ouvrage dont le mobile et l'objet sont faits pour intéresser.

Il est intéressant en effet de voir ce zèle dont se trouvent tout d'un coup saisis, après de longues années, certains critiques et biographes

pour l'auteur qu'ils adoptent avec prédilection. Un écrivain a fleuri et brillé en son temps, il est mort; le goût public a changé; sa renommée a vieilli et a pâli; on le cite encore à la rencontre, on a lu de lui une ou deux pièces qui seules survivent au reste des œuvres oubliées; il semble que tout soit dit sur son compte : et voilà subitement qu'un homme arrive, littérateur ou non de métier, mais ayant au cœur je ne sais quelle étincelle littéraire, et cet homme un matin se consacre à cette mémoire défunte, la réchauffe, la restaure, s'applique de tout point à la rehausser. C'est comme un contemporain retardé par accident, venu un siècle après, et qui va compenser par surcroît d'efforts le temps perdu; c'est un serviteur posthume de cette gloire dans laquelle, comme au premier jour, il va tout replacer. Le pauvre poète défunt pourrait revenir et, devant ce tombeau refleuri, se croire encore à son heure de triomphe et de fête. Je dis que cela est touchant, parce que cela est désintéressé; et c'est l'honneur éternel des lettres, de ce que les anciens appelaient *studia*, d'entretenir en ceux qui les aiment de ces piétés qu'on appellera, si l'on veut, des manies : les hommes qui ne visent qu'au présent et à user à leur profit des circonstances sont incapables, je l'avoue, de telles illusions, qui supposent le rêve d'immortalité, et c'est pourquoi, avec toute sorte de considération pour ces hommes *utiles*, je préfère les autres.

Y a-t-il rien de nouveau à dire sur Gresset? y a-t-il lieu surtout de réformer à quelques égards le jugement établi sur son talent? Je ne le crois pas, et pourtant je vais refeuilleter sa vie et ses ouvrages avec M. de Cayrol, me bornant à toucher quelques traits çà et là. Il naquit à Amiens, comme on sait, le 29 août 1709; son père, qui remplissait d'honorables fonctions judiciaires, était tant soit peu poète, et rimait en style convenable des épîtres ou satires à l'imitation de Boileau. Le jeune Gresset fit ses études au collége des jésuites à Amiens; d'élève devenu novice et admis dans la compagnie, il passa au collége Louis-le-Grand, et de là fut envoyé pour professer en divers lieux, à Nevers peut-être, certainement à Moulins, dans le voisinage de ce couvent de Visitandines qu'il a si joliment célébré. Gresset avait deux de ses sœurs qui se firent religieuses au couvent des Augustines d'Amiens. A ses débuts, on le voit, il tenait par tous les côtés à cette vie de collége et de cloître qui fut son premier horizon, et qui resta toujours sa perspective; il y était initié à fond, et son naturel badin, agréable et ingénument malicieux ne réussit jamais d'un tour plus sûr que lorsqu'il s'y donna ses ébats, en ayant l'air d'en sortir. Des vers latins, des discours latins, des énigmes rimées, une traduction en vers français des

Églogues de Virgile, faite à vingt et un ans, je franchis d'un pas tout ce premier bagage, sur lequel le biographe, comme de juste, s'appesantit. Gresset, jésuite, avait vingt-cinq ans lorsqu'en 1734, *Ver-Vert* s'échappant par mégarde de son portefeuille, trois éditions (quel scandale!) en parurent coup sur coup, et divulguèrent un talent nouveau du côté où l'on s'y attendait le moins. Le succès de ce petit poème fut inimaginable; la condition de l'auteur ajoutait au piquant. Envoyé en pénitence à La Flèche, par une punition fort douce, convenons-en, et de bien peu de durée, il ne revint à Paris que pour récidiver de plus belle : *la Chartreuse* courut avec la pièce des *Ombres*, qui en est la suite, et un libraire les imprima. Cette fois, l'affaire parut plus grave; quelques vers étaient de nature à mécontenter le parlement. Les supérieurs se décidèrent à renvoyer Gresset de la compagnie, non sans avoir consulté le cardinal Fleury, qui écrivait là-dessus au lieutenant de police Hérault :

A Issy, le 23 novembre 1735.

« Voilà une lettre, monsieur, du père De Linyères, au sujet de ce jeune homme dont vous m'avez donné trois petits ouvrages. Celui du *Perroquet* est très joli et passe bien les deux autres; mais il est bien libertin, et fera très certainement des affaires aux jésuites, s'ils ne s'en défont. Tout le talent de ce garçon est tourné du côté du libertinage et de ce qu'il y a de plus licencieux, et on ne corrige point de pareils génies. Le plus court et le plus sûr est de le renvoyer, car *les Nouvelles ecclésiastiques* (1) triompheront sur un homme de ce caractère... »

J'ai cité cette lettre parce qu'elle me paraît caractériser à merveille, dans le ton paterne du bon octogénaire, le genre de *libertinage*, comme il disait, dont la muse de Gresset s'était rendue coupable; c'est un petit libertinage léger et sans trop de fond, une gaieté de jeunesse très émoustillée, et qui ne tire pas tellement à conséquence qu'elle ne fasse encore sourire le digne cardinal au moment où il la condamne : on sent que, s'il ne faut plus garder Gresset chez les jésuites, il n'est pas perdu sans ressource pour cela, et qu'il pourra revenir à résipiscence, comme y revint ce Ver-Vert lui-même qu'il a si gentiment chanté. Dans une lettre à peu près du même temps, que Gresset écrivait à sa mère après son retour de la pénitence à La Flèche

(1) Journal janséniste.

et avant sa sortie définitive de chez les jésuites, il lui disait d'un ton de plaisanterie qui rentre bien dans notre remarque :

« Ma très chère Mère,

« Voilà qui n'est, en vérité, point édifiant : dater une lettre d'une heure après minuit (1), temps auquel une vertueuse mère de famille doit, comme la femme forte, goûter dans le sein du repos la douceur des songes évangéliques; temps auquel une jeune prosélyte doit tranquillement sommeiller et rêver pieusement. De telles nuits marquent des ames beaucoup trop éveillées, et assurément, si je me mêlais de me scandaliser, ma délicatesse serait bien déconcertée par un pareil dérangement, surtout après la grande et pompeuse retraite. C'est donc là que sont venus aboutir tant d'affectueux sentimens! C'est donc en vain que le vertueux père Fleuriau, l'apôtre des gentils, a labouré, semé, arrosé; voilà donc sa moisson! Il a prié, exhorté, ménacé, tonné, cassé sa flûte, et cependant je ne vois point de changement; on continue; autrefois on se couchait à minuit, et depuis la retraite on est devenu plus méchant d'une heure. »

Et le caquetage continue sur ce ton. On voit combien cela est d'une gentillesse enfantine ou du moins adolescente : *on est devenu plus méchant d'une heure!* Le joli mot! Nous tenons là sur le fait l'espiègle, le *petit libertin*, comme dirait le cardinal Fleury ou madame sa maman.

Ver-Vert nous offre le chef-d'œuvre de cette malice encore innocente et décente dans son plus périlleux excès. Bailly, le grave Bailly, en son *Éloge* de Gresset (car Bailly a fait l'*Éloge* de Gresset, et il eut même pour concurrent Robespierre), a très finement déduit comme quoi ce gracieux petit poème n'est qu'un transparent à travers lequel on devine les passions, les émotions chères au cœur, qui prennent ici le change pour éclore et s'amusent à ce qui leur est permis :

Et dans le vrai c'était la moindre chose
Que cette troupe étroitement enclose,
A qui d'ailleurs tout autre oiseau manquait,
Eût pour le moins un pauvre Perroquet.

On sent courir à tout moment la vague pensée, on effleure le sujet interdit, mais au même moment on l'esquive; on est chatouillé et

(1) Il paraît qu'il avait reçu de sa mère et de sa sœur une lettre datée de cette heure-là, et que de plus il y avait eu une *retraite* à Amiens.

rassuré à la fois; on se donne une entière licence avec une sorte de sécurité; car, notons-le bien, c'est encore un novice qui badine, et non un page; le Chérubin dont l'enjouement a dicté ces gaietés d'un jour ne sera jamais l'amant de sa marraine; que dis-je? en vieillissant il deviendra presque un marguillier.

Gresset, n'en déplaise à l'enthousiasme trop continu de son panégyriste, n'a fait dans sa vie que deux choses qui se puissent relire avec un vrai plaisir et qui s'attacheront toujours à son nom : il a fait *Ver-Vert* à son moment le plus vif, et *le Méchant* à son moment le plus mûr. Dans tout ce qu'il a écrit dans l'intervalle et depuis, il n'a su que répéter, affaiblir, délayer la manière ou les idées de ces deux excellens ouvrages, les seuls de lui qui méritent de rester. Le plus léger des deux, *Ver-Vert*, est peut-être celui qui, à cette distance, a le moins perdu dans son ensemble : il se retrouve d'un bout à l'autre agréable et charmant.

Il y a des esprits et des talens qui n'ont que de la jeunesse, et encore de la première jeunesse : Gresset en eut de bonne heure le pressentiment. Dans cette *Chartreuse* si goûtée de nos pères et où quelques bons vers seulement nous arrivent à la nage dans un torrent de rimes, il disait :

Persuadé que l'harmonie
Ne verse ses heureux présens
Que sur le matin de la vie,
Et que sans un peu de folie
On ne rime plus à trente ans....

Dans une pièce adressée *à ma Muse*, il disait encore, toujours dans ce même sentiment de la brièveté :

Moi que le Ciel fit naître moins sensible
A tout éclat qu'à tout bonheur paisible,
Je fuis du nom le dangereux lien;
Et quelques vers échappés à ma veine,
Nés sans dessein et façonnés sans peine,
Pour l'avenir ne m'engagent à rien.
Plusieurs des fleurs que voit naître Pomone
Au sein fécond des vergers renaissans
Ne doivent point un tribut à l'Automne :
Tout leur destin est de plaire au Printemps.

Ce qui manqua à Gresset, ce furent les idées, le renouvellement d'idées. Son fonds d'adolescence et de première entrée dans le monde

resta à très peu près le même, ni plus ni moins. Dans un siècle qui remuait toutes les théories, qui agitait tous les problèmes, il ne prit aucune part effective, aucun intérêt véritablement intelligent. Pas plus que Crébillon, que Jean-Baptiste Rousseau, que Piron, ses aînés, il n'avait l'esprit *sérieux*, tandis que Voltaire l'avait jusqu'en ses saillies, et c'est ce qui explique le peu de résistance qu'ils firent tous en face d'un tel rival, à la fois léger de plume et muni du fonds. La première veine de jeunesse dissipée, la matinée à peine finie et midi sonnant, Gresset n'eut plus rien à dire et ne put que se replier dans Amiens : car je suis fort de l'avis de Diderot qui remarque quelque part que, lorsqu'un poète peut prendre si aisément sur lui de se taire, c'est qu'il n'a plus guère à parler. Après *le Méchant*, dans lequel il prouva une heureuse entente des tracasseries du monde, comme dans *Ver-Vert* il s'était joué avec les tracasseries du couvent, Gresset avait tout dit.

Il y eut, ne l'oublions pas, deux temps très distincts, deux moitiés très tranchées dans le XVIIIe siècle; ce n'est que dans la seconde moitié et après 1747, année du *Méchant*, que ce siècle produisit les mémorables ouvrages qui en firent décidément une grande époque de philosophie et d'éloquence : l'*Esprit des Lois*, l'*Histoire naturelle*, l'*Encyclopédie*, l'*Émile* et tant d'autres; Voltaire embrasse et remplit les deux périodes, Rousseau n'éclate que dans la seconde; Gresset ne passa jamais la première. Le lendemain du *Méchant*, sa moisson était faite, et sa provision aussi; son esprit rassasié n'accepta pas une idée depuis. On voit assez en quel sens on est autorisé à dire qu'il n'avait pas l'esprit sérieux. Combien de poètes sont ainsi, et eurent le talent plus distingué que l'intelligence!

On retrouverait en lui partout, et dans le meilleur sens, l'élève des jésuites et du père Du Cerceau; quand les jésuites ne se mêlaient pas de théologie, mais seulement de littérature, ils avaient de ce genre d'esprit dont Gresset représente la fleur la plus brillante et la plus mondaine : il suffit de nommer Commire, Cossart, Rapin, Porée, Bougeant et tant d'autres. Cette littérature tout intérieure et confinée aux ornemens des écoles, avait de la gaieté et laissait à ces aimables maîtres (encore un coup, je ne parle que de ceux qui ne faisaient pas les théologiens) une certaine enfance de mœurs et d'esprit qui de près n'était pas sans charme. Pline le jeune, parlant d'un vieux et aimable rhéteur, Isée, qui avait un prodigieux talent de parole et d'amplification, une élégance et une pureté de diction réputée attique, ajoute : « Il a plus de soixante ans, et il n'en est encore qu'à s'exercer au sein

des écoles; c'est dans cette classe d'hommes qu'on trouve le plus de simplicité, de sincérité et de bonté pure; car, nous autres, qui passons notre vie au barreau et dans les contestations réelles, nous y apprenons, bon gré, mal gré, beaucoup de malice (1). » Gresset, même dans le temps de ses plus grandes malices, fut toujours un peu un homme de cette nature, un *scholasticus* comme Pline le dit en bonne part du rhéteur Isée, et comme Voltaire l'a dit moins bénignement de lui dans ces vers si connus :

> Gresset doué du double privilége
> D'être au collége un bel-esprit mondain,
> Et dans le monde un homme de collége.

Aussitôt après sa sortie des jésuites (1735), Gresset, accueilli dans le monde, et particulièrement à l'hôtel de Chaulnes par suite de ses relations de province, prodigua, pendant les années suivantes, une foule de vers légers, agréables en naissant, dans le genre de Chaulieu et d'Hamilton; mais, si Hamilton est un inimitable modèle, ce n'est point par ses vers assurément. Ceux de Gresset avaient pourtant de quoi plaire dans leur nouveauté : J.-B. Rousseau, qui les recevait à Bruxelles, ne se contenait pas de joie, et voyait déjà dans le nouveau-venu un rival et un vainqueur de Voltaire : « Je viens de relire votre divine Épître (celle *à ma Muse*), lui écrivait-il; et, si la première lecture a attiré mon admiration, je ne puis m'empêcher de vous dire que la seconde a excité mes transports. » Il est vrai que, dans l'épître en question, Gresset y parlait de Jean-Baptiste comme d'un Horace, et le proclamait *ce Phénix lyrique*. De son côté, Fréderic, avec qui Gresset était en correspondance, trouvait ses vers *d'un acabit admirable*. Desfontaines, plus judicieux, concluait, après bien des éloges : « Ce sont de jolis riens qui ne conduisent à rien. »

A les relire aujourd'hui, en effet, presque tous ces vers de Gresset ne nous offrent plus guère qu'une interminable enfilade de rimes entrecroisées dans lesquelles chaque mot ne marche qu'invariablement escorté de son épithète : pur babil, ramage, une sorte de loquacité poétique qui prouve de la facilité plutôt que de la verve : *facilitas potius quam facultas*. Il ne sait ni s'arrêter ni finir sa phrase; le sens est noyé. Dans ce courant verbeux, redondant à l'oreille et plus gonflé

(1) « Animum sexagesimum excessit, et adhuc scholasticus tantum est; quo genere hominum nihil aut simplicius, aut sincerius, aut melius. Nos enim qui in foro verisque litibus terimur, multum malitiæ, quamvis nolimus, addiscimus. » (*Epist.*, liv. II, 3.)

que léger, on saisit au passage quelques vers dignes d'être retenus, mais aucun de ces traits dont le ton chaud gagne en vieillissant. Qu'y faire? le brillant tout entier a péri, la fleur du pastel est dès long-temps enlevée, et on ne distingue plus rien de la poussière première à ces ailes fanées du papillon.

Je ne prétends pas dire que Gresset n'ait pas eu là d'heureuses années embellies de succès légitimes; des idées riantes, un certain jeu de vivacité naturelle et de mollesse voluptueuse, quelques éclairs de tendresse, des accens sortis d'un cœur droit, d'une ame honnête et bonne, animaient ces productions de sa veine dans leur fraîcheur : presque tout cela, encore un coup, a disparu. Gresset était d'une physionomie douce, fine, et qui devait s'accommoder du sourire. On a dit qu'il était très aimable dans l'intimité, et je le crois volontiers; mais, d'après les échantillons même qu'on donne de sa conversation et des ingrédiens qu'il y faisait entrer, j'y trouve tout un train de bons mots, anecdotes et historiettes, accusant ce tour d'esprit un peu futile dont le XVIIIe siècle ne se payait qu'en de certains momens. En ce genre-là, je doute que Gresset ait jamais approché de Delille. M. de Cayrol, qui n'entend pas contradiction sur son héros, traite fort mal M. de Feletz, pour avoir osé mettre en doute l'agrément de Gresset en prose; il me semble qu'au moment où il plaidait pour les agrémens d'un autre, le digne biographe l'aurait pu faire en un style plus persuasif et mieux assorti; pour moi, en ces matières d'urbanité, je suis accoutumé à reconnaître M. de Feletz comme un excellent juge. Non, Gresset, causeur et conteur, n'était rien moins qu'un Hamilton; malgré ses succès dans deux ou trois cercles où on l'adopta, j'oserai conclure des récits même de son biographe que, durant ces quinze années qu'il passa dans le monde de Paris, depuis sa sortie de chez les jésuites jusqu'à sa retraite à Amiens (1735-1750), Gresset n'eut jamais pied véritablement en plein milieu du siècle, et qu'il n'y tint jamais un de ces premiers rôles, ne fût-ce que d'amabilité brillante, qu'on a peine ensuite à quitter. Il assista, il observa d'une place commode, et pour lui c'était assez. Quelques mots épars, quelques indices recueillis par M. de Cayrol, semblent indiquer que les jouissances de cœur ne manquèrent pas à Gresset dans ces années mondaines; mais la discrétion du poète n'a rien laissé percer sur l'objet aimé, et, dans un monde où tout s'affichait, il sut couvrir d'un voile mystérieux le nom de sa *Glycère*. Gresset avait le cœur délicat; même à son heure la plus brillante et en son midi, il se rejetait le plus qu'il pouvait dans le demi-jour.

Ses tentatives au théâtre, où il débuta en 1740 par *Édouard III*, où il récidiva en 1745 par *Sidnei*, deux pièces assez équivoques de genre comme de talent, se couronnèrent en 1747 par le succès brillant et imprévu du *Méchant*, l'une des meilleures comédies d'un siècle qui n'en a pas eu de grande avant Figaro. L'observation fine de Gresset venait de prendre sur le fait un travers, un vice particulier à ce moment de société auquel il assistait; son talent redevenu net, vif, élégant, et à la fois enhardi, avait mis l'odieux objet dans une entière lumière; sa conscience d'honnête homme l'avait flétri. Après le débordement de la régence, en effet, les vices du siècle avaient légèrement rentré; la corruption s'était faite élégante, et ne circulait que mieux sous un vernis de persiflage; on avait à combattre une seconde *rouerie* plus convenable d'apparence, et plus périlleuse peut-être que la première; armée d'une diction polie, acérée, elle se faisait gloire d'une sécheresse spirituelle et d'une scélératesse de bon ton qui, même entre gens qui se piquaient d'honneur, devait en plus d'un cas passer des paroles jusqu'aux procédés. Quelques hommes distingués avaient perfectionné cet art misérable, qui était devenu leur fonds de nature, et la jeunesse, comme toujours, s'y portait à leur suite par imitation et singerie. Le Cléon de Gresset jeta le masque, et vint exposer le portrait devant tous les yeux; il était si frappant par tant de traits qu'on y appliqua à l'instant plusieurs noms, le marquis de Vintimille, le comte de Stainville, et bien d'autres. Le piquant, c'est qu'il y en avait parmi les dénoncés qui ne s'en défendaient pas beaucoup, et M. de Vintimille déclara que, sauf quelques traits de noirceur qui étaient plutôt du scélérat que du méchant, il n'aurait pas été fâché de ressembler à Cléon. Le personnage de Valère, de ce jeune homme bien doué et d'un naturel excellent, qui se croit obligé de faire le fat par bon air, n'est pas moins vivement saisi; cela prête à plus d'une scène heureuse et d'un intérêt assez comique; mais la diction surtout du *Méchant* est excellente; on en peut dire ce que Voltaire disait de la satire des *Disputes*, que ce sont des vers comme on en faisait dans le bon temps. Aucune comédie n'a peut-être autant fourni à la mémoire du public et n'a mis en circulation pour l'usage journalier un aussi grand nombre de ces mots devenus proverbes en naissant :

Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs...
C'est pour le peuple enfin que sont faits les parens...
Il ne vous fera pas grace d'une laitue...
. . . . Elle a d'assez beaux yeux,

Pour des yeux de province. . . . .
On ne vit qu'à Paris, et l'on végète ailleurs...
Tout le monde est méchant, et personne ne l'est...
L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre...
L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a...
Et c'est là qu'on entend le cri de la nature...

Et cent autres. Relu aujourd'hui, *le Méchant* se ressent un peu de cet inconvénient d'avoir trop réussi et d'être trop su d'avance. Pourtant il se maintiendra toujours à son rang littéraire, comme une des œuvres les plus honorables dans ce genre de la comédie mitigée et de l'épître morale, dont le mérite, lorsqu'il est universellement goûté par l'élite d'une nation, donne la mesure certaine d'une qualité de civilisation bien polie et bien délicate.

Le succès du *Méchant* ouvrit à Gresset les portes de l'Académie; il était donc à trente-neuf ans, en 1748, au comble, ce semble, de ses vœux et dans la plénitude de sa carrière, lorsque, sans qu'on vît bien pourquoi, il ressentit soudainement une grande lassitude et ne songea plus qu'à se retirer. Comme s'il avait pris à la lettre et tout-à-fait au sérieux son sujet du *Méchant*, et comme s'il s'était dit qu'il n'y avait pas à demeurer dans un pareil monde, il ne tourna plus désormais de regards qu'en arrière, vers la retraite et vers la vie de province. On le voit en 1749 obtenir des lettres patentes pour faire ériger en académie la Société littéraire d'Amiens; il s'y disposait un abri commode et un petit sanctuaire à sa convenance. Au commencement de 1751, il se maria dans sa ville natale, et n'en sortit plus qu'en deux ou trois occasions obligées; il y passa les vingt-six dernières années de sa vie.

A de telles déterminations qui tiennent de si près à la conscience et à la morale intime, il n'y a rien à opposer : l'idée qu'on peut se faire du cœur de Gresset gagne plutôt à le voir ainsi se dérober à ce qui eût tenté la plupart. La gloire dont il venait de goûter à pleine coupe dans l'applaudissement universel lui fut amère; il parut sentir que c'était un breuvage trop fort pour lui, et il s'en détourna. Des pensées plus douces et plus humbles lui sourirent; le bonheur domestique lui fit envie. Je ne sais qui disait de la situation de l'Autriche par rapport aux autres états plus remuans : Que voulez-vous? ce sont des gens qui ont la bêtise d'être heureux. Gresset, à même de choisir, préféra ainsi le bonheur sûr à l'éclat hasardeux; mais le bonheur trouve son prix en lui-même, et il n'est guère intéressant à raconter.

Il ne tiendrait pas à M. de Cayrol que nous ne vissions dans ces

années de retraite de Gresset l'époque la plus remplie littérairement et la plus fertile de sa vie. L'honorable biographe s'est tellement appliqué et a si bien réussi à retrouver tous les canevas et projets qui ont pu passer dans l'esprit ou s'ébaucher sous la plume de l'auteur sommeillant et indécis, que nous nous perdons avec lui dans cette multitude d'essais oiseux, de dédicaces sans but et de faciles avortemens. Il ne nous a convaincu pourtant que d'une chose, c'est que Gresset, à peine retiré, baissa aussitôt comme poète. Confiné et, pour tout dire, confit dans les solennités provinciales, dans la coterie littéraire du lieu et dans les admirations bourgeoises, il put encore avoir de bons, d'aimables instans en petit comité entre le digne évêque M. de La Mothe, qui le dirigeait, et MM. de Chauvelin, gens d'esprit, dont l'un était intendant de Picardie; mais il ne retrouva plus désormais, il ne posséda plus son talent; il eût été incapable, à sa manière, d'un grand et vivant réveil, comme en eut Racine. En guise d'*Esther* et d'*Athalie*, il couva *le Parrain magnifique* et *le Gazetin*, deux pauvretés qu'il regardait comme ses chefs-d'œuvre, et qui sont à *Ververt* ce que Campistron est à Racine lui-même.

Il est, je l'ai dit et j'y reviens comme à la clé de mon explication, il est des natures poétiques qui vieillissent vite, et Gresset était de celles-là. Il avait eu son beau moment de maturité dans *le Méchant*, mais ce n'avait été qu'un éclair : à partir de là, son talent devint tout aussitôt vieillot avant l'âge, de même qu'il avait été si agréablement jeunet dans *Ver-Vert*. Ce qui avait été badinage aimable en sa primeur ne fut plus, en se répétant, que babiole et pure fadaise.

Quand on retrouverait la totalité des manuscrits perdus, quand ce fameux portefeuille de Gresset qu'avait eu entre les mains M. Duméril, et qui s'est égaré on ne sait comment, se rouvrirait aujourd'hui tout entier; quand on en verrait sortir cette suite du *Ver-Vert* dont M. de Cayrol porte encore le deuil et dont il a tenté de nous donner en vers la complète restitution, on n'aurait guère à changer d'avis; on y serait de plus en plus confirmé, je le crains. Gresset vieillissant tournait sans cesse autour du *Ver-Vert;* il en avait repris, développé, enjolivé les deux derniers chants; une partie nouvelle qui s'appelait *l'Ouvroir* fut par lui récitée à la famille royale dans un voyage qu'il fit à Paris en 1774. Il eut là le plus vif succès de ses vingt-cinq dernières années. Mesdames royales, filles de Louis XV, ne se sentirent pas de joie à la peinture de cet intérieur de nonnes; c'était la plus vive gaieté qui eût jamais pénétré au sein de cette autre vie cloîtrée et innocemment futile.

A part ce petit succès à huis clos, Gresset ne donna signe de vie durant ces années que pour essuyer de légers échecs qu'un manque de tact devenu trop habituel lui attirait. Chargé en 1754 de recevoir d'Alembert à l'Académie, il trouva moyen, à propos de l'évêque de Vence qu'on remplaçait, de faire une critique des prélats de cour qui ne résidaient pas; l'occasion était mal choisie, et l'on dit que, lorsqu'il alla ensuite à Versailles pour présenter au roi son discours, Louis XV, qui le crut esprit-fort, lui tourna le dos. Quelques années après, en 1757, ce fut Gresset qui, lors de l'attentat de Damiens, voulut signaler son zèle en demandant au roi, par une Épître en vers, qu'il daignât changer le nom de la ville d'*Amiens* en celui de *Louisville*. Ce sont là de ces faiblesses telles qu'il en arrive aux gens honnêtes un peu amollis par la vie domestique; mais on se demande ce qu'est devenu l'homme d'esprit.

On se le demande encore, lorsqu'en 1759 on voit Gresset, sans nécessité, sans prétexte, s'aviser de publier une *Lettre sur la Comédie*, dans laquelle il déclare à tous son projet de renoncer au théâtre par scrupule de conscience, et d'après la décision qu'il en a reçue de l'évêque d'Amiens : « Je profite de cette occasion, y disait-il, pour rétracter aussi solennellement tout ce que j'ai pu écrire d'un ton peu réfléchi dans les bagatelles rimées dont on a multiplié les éditions, sans que j'aie jamais été dans la confidence d'aucune. » Ces sentimens sont respectables, même dans leur excès; mais à quoi bon les proclamer? et que cela donnait beau jeu à Voltaire de s'écrier dans *le Pauvre Diable*, qui est justement de l'année suivante :

. . . .
Gresset dévot, long-temps petit badin,
Sanctifié par ses palinodies;
Il prétendait avec componction
Qu'il avait fait jadis des comédies
Dont à la Vierge il demandait pardon.
— Gresset se trompe, il n'est pas si coupable :
Un vers heureux et d'un tour agréable
Ne suffit pas; il faut de l'action,
De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du temps un portrait véritable,
Pour consommer cette œuvre du démon!

Chez Gresset, sans qu'il s'en rendît compte, la conscience littéraire, par une de ces ruses d'amour-propre qui sont naturelles au cœur humain, se déguisait ici en conscience morale; elle lui disait tout haut

qu'il ne devait plus rien faire, pressentant tout bas qu'il ne le pourrait plus.

Mais l'échec le plus célèbre de Gresset depuis sa retraite fut à l'un de ses retours comme directeur de l'Académie, lorsqu'il reparut en public pour la réception de Suard, en août 1774. Le siècle dans l'intervalle avait changé; les grandes œuvres philosophiques s'étaient produites, et la mode elle-même tournait au sérieux. Gresset, dans son séjour d'Amiens, s'était extrêmement préoccupé, comme font volontiers les écrivains retirés en province, du néologisme qui s'introduisait en quelques branches du langage : « Il avait été frappé justement, mais beaucoup trop, dit Garat dans sa *Vie de Suard*, du ridicule d'une vingtaine de mots qui avaient pris leurs origines et leurs étymologies dans les boutiques des marchandes de modes, même dans les boutiques des selliers. » Il en forma comme le tissu de son discours; toutes ces locutions exagérées dont il s'était gaiement raillé vingt-cinq ans auparavant dans le rôle du jeune Valère : Je suis *comblé*, *ravi*, je suis au *désespoir*; Paris est *ravissant*, *délicieux*, il les remit là en cause, il fit d'une façon maussade comme la petite pièce en prose à la suite du *Méchant;* et tandis que Suard plaidait avec tact pour la raison, alors dans sa fleur, et pour la philosophie, Gresset souligna pesamment des syllabes, anticipant l'office que nous avons vu depuis tant de fois remplir à feu M. Auger avec un égal désagrément. Le succès en effet répondit à la méthode, et, « dès les premiers mots, c'est encore Garat qui nous le dit, les applaudissemens furent si bruyans, si universels, si continus, que Gresset lui-même ne put se méprendre à leur intention. »

Qu'est-ce donc que cette chose légère qu'on appelle le goût, l'urbanité, qui est si en danger de s'évaporer sitôt que l'on s'éloigne d'un certain centre et qu'on ne respire plus en un certain lieu? Qu'est-ce que cette mollesse et finesse de l'air que les anciens trouvaient au ciel d'Athènes, que les Latins du temps des Césars croyaient ressentir à Rome (*proprium quemdam gustum urbis*), que Voltaire recommandait si fort aux poètes trop absens de Paris, et dont lui-même, à ce qu'il semble, il savait se passer si bien? En combien d'endroits de ses lettres Cicéron se montre préoccupé de ce je ne sais quoi si réel et si indéfinissable, soit que, du fond de la Cilicie, il écrive à un de ses amis plus heureux, qui vit, comme il dit, à la lumière : « *Urbem, urbem, mi Rufe, cole et in ista luce vive* (1); » soit qu'il écrive à cet autre

(1) *Lettres familières*, II, 12.

qui se plaignait de lui et qui tout d'un coup, en arrivant à Rome, change de ton : « Il a suffi du seul aspect de la ville pour te rendre ta première urbanité, *adspectus videlicet urbis tibi tuam pristinam urbanitatem reddidit* (1). » Comment la vue seule de Paris et de ce monde qu'il avait une fois connu ne fit-elle point à Gresset cet effet-là? Comment la rouille avait-elle si complètement recouvert ce vif et brillant esprit? Car enfin, même en se retirant au bout du monde, on emporte des préservatifs avec soi : Voltaire se fit un Paris et un Versailles partout où il alla, et tout en se vantant par coquetterie d'être Suisse et très Suisse. Cet Hamilton que Gresset, dans sa jeunesse, avait beaucoup lu et qu'il prétendait continuer, ne vécut pas toujours, tant s'en faut, à Paris ou à Saint-Germain, et les délicieux *Mémoires de Grammont* sont donnés comme venant de la plume d'un campagnard, de quelqu'un qui se dit rouillé par une longue interruption de commerce avec la cour. Je sais bien qu'autre chose est l'entière retraite de la campagne, autre chose la ville de province (2), surtout l'académie de l'endroit; et Gresset, par le genre de vie anodin qu'il adopta, se soumit à la plus redoutable, à la plus assoupissante des épreuves. Malgré tout, on revient toujours à se poser à son sujet cette question délicate, embarrassante : comment se fait-il que, lorsqu'on a eu du goût, on cesse tout d'un coup d'en avoir? et est-il bien vrai alors qu'on en ait eu réellement auparavant, j'entends du vrai goût, du franc, du meilleur, de celui qui tient à la première nature?

C'est assez insister sur ces problèmes, un peu humilians au fond pour l'esprit humain et pour le talent. Il ne me reste rien à dire de Gresset, sinon qu'il mourut de mort subite en juin 1777, universellement regretté malgré sa longue éclipse, et pardonné aisément d'un siècle qui avait deux fois reçu de lui un régal excellent. — Pour moi, en tout ceci, à l'occasion du livre de M. de Cayrol, je n'ai guère fait que commenter et développer, en l'adoucissant convenablement, l'opinion qu'avait exprimée Voltaire avec un bon sens malin et intéressé, je l'avoue, mais d'autant mieux aiguisé.

SAINTE-BEUVE.

(1) *Lettres familières*, III, 9.

(2) La ville de province telle qu'elle était *autrefois*, car, on le sait, il n'y a plus de province aujourd'hui, il n'y en aura plus demain, grace aux chemins de fer; nous sommes à la veille d'un atticisme universel, à Paris comme ailleurs, et c'est ce qui me met à l'aise pour m'expliquer.

LES

CHEMINS DE FER

ET LES CANAUX.

DES TRAVAUX DE CANALISATION.

I. — DES VOIES D'EAU EN GÉNÉRAL.

Nous avons suivi pas à pas (1) la comparaison entre les chemins de fer et les canaux, en supposant les uns et les autres exploités comme moyens de transport, et dans des conditions égales, par des compagnies financières agissant en vue d'un revenu, et nous sommes arrivé à cette conclusion, fondée sur un vaste ensemble de faits, que, malgré des inégalités inévitables, la lutte, puisqu'on suppose une lutte existante, sans pouvoir jamais être mortelle pour les chemins de fer, qui ont des facultés spéciales, laisserait aux canaux l'avantage qui leur appartient pour le transport des marchandises pesantes. Tel n'est pas cependant le véritable état de la question. C'est d'abord se placer à un point de vue bien étroit que de ne voir dans tout ceci qu'une occasion de rivalités et de luttes. Les chemins de fer et les canaux ont, même comme voies de communication, et malgré quelques points de

(1) Voyez dans la livraison du 15 juillet la première partie de ce travail.

contact, des propriétés distinctes; loin de s'exclure, ils s'harmonisent et se complètent. Si d'ailleurs l'on veut à toute force les mettre en présence comme modes de transport rivaux, il n'est pas vrai qu'on doive les placer dans des conditions égales. Que les chemins de fer qui ne servent qu'aux transports couvrent, par le produit des transports, les frais de leur construction et de leur entretien, rien de plus simple, et nous ajouterons rien de plus juste; mais les canaux, si utiles qu'ils soient comme voies navigables, ont encore un autre caractère plus général, une fonction plus importante et plus haute, et qui appelle un régime tout différent. C'est ce que nous allons essayer d'établir, et nous insisterons d'autant plus sur cette vérité importante, qu'elle a été plus outrageusement méconnue.

Les canaux sont les prolongemens des rivières; pour mieux dire, ce sont des rivières artificielles, souvent plus utiles d'ailleurs que les autres, parce qu'elles sont plus régulières dans leur tenue d'eau et dans leur cours. Il semble donc que, pour faire bien comprendre l'importance des canaux, il suffirait de demander si l'on croit à l'utilité des rivières, ou en général des voies d'eau. Sur une telle question, l'hésitation n'est guère permise; pourquoi donc refuser aux rivières creusées de main d'homme la valeur que l'on accorde aux autres? Parce que ces voies d'eau sont devenues utiles à la navigation, il semble qu'on en ait oublié peu à peu la destination primitive. On ne les désigne plus que sous le nom de voies navigables, et ce nom, qui ne devrait rappeler qu'un service de plus ajouté à tant d'autres, est devenu, ou peu s'en faut, un titre de proscription. Il faudrait se souvenir pourtant qu'en laissant à part l'intérêt de la navigation, qui est aussi respectable, les voies d'eau, de quelque nature qu'elles soient, répondent encore à de pressans besoins.

Tout ce grand appareil hydraulique qui couvre la surface de la terre, et qui se compose d'abord des fleuves, des rivières et des ruisseaux, quelque usage que l'homme en fasse, est avant tout nécessaire, on le comprend, pour répandre sur le sol la fécondité et la vie. Tel en est, s'il est permis de le dire, l'emploi primitif. Avant d'être des voies navigables, les cours d'eau sont des aqueducs pour les hommes et les animaux qu'ils abreuvent, et des moyens d'irrigation pour les campagnes, où ils entretiennent l'humidité, condition nécessaire de la fécondité. S'ils sont utiles en ce qu'ils répandent sur la surface du sol les eaux, source de vie, ils ne le sont pas moins d'ailleurs en ce qu'ils en enlèvent, dans certains cas, le superflu.

Qu'on se représente un instant la terre privée tout à coup de ses

voies d'eau, et qu'on se demande jusqu'à quel point elle resterait habitable. Sans doute les puits creusés de main d'homme ou les eaux pluviales convenablement aménagées satisferaient encore à de nombreux besoins; qui ne voit pourtant combien ces ressources seraient, pour les hommes même, ou précaires ou chétives? Et quelle serait d'ailleurs, dans un tel état de choses, la condition du sol? Il y perdrait son plus bel ornement, sa plus riche parure, ses produits les plus savoureux, les plus féconds. Plus de ces vallées riantes, toujours fraîches, toujours humides; plus de gras pâturages, ni aucune de ces cultures plantureuses dont l'élément liquide est le premier besoin. Tout au plus y trouverait-on encore de bonnes terres arables, pour lesquelles, à toute rigueur, l'eau du ciel suffit. Encore n'est-ce là qu'une vue incomplète, et, pour se faire une juste idée de cet état de choses, il faudrait se représenter, à côté du mal causé par l'absence des eaux, les désordres causés dans d'autres cas par leur surabondance. Privées des moyens d'écoulement que les ruisseaux ou les rivières leur procurent, que deviendraient les eaux pluviales dans la saison où le ciel les verse en abondance, et quelquefois par torrens? Elles s'amasseraient dans les plaines basses, et surtout dans les bas-fonds. Ici elles formeraient des mares que le soleil dissiperait peut-être en été, mais toujours trop tard pour la culture; ailleurs elles créeraient, en s'accumulant dans une mesure plus forte, des lacs ou des marais permanens, sous lesquels disparaîtrait la terre cultivable, ou qui empesteraient l'air par leurs perfides émanations. Voilà donc quel serait au vrai l'aspect de la terre : ici des plaines arides et nues, là des lacs inutiles ou des marais fangeux; nulle part un sol rendu favorable par la distribution régulière et le juste équilibre des eaux. Ménager cette distribution, établir cet équilibre, telle est donc la fonction primitive, essentielle, de toutes ces coupures hydrauliques qui, sous un nom quelconque, sillonnent le sol.

La nature, dira-t-on, y a pourvu, et c'est aux voies d'eau naturelles que tout ceci s'applique. Oui, la nature y a pourvu; mais est-il nécessaire d'avoir étudié de bien près, et la configuration du sol, et les accidens dont il est semé, et le mouvement des eaux qui s'agitent à sa surface, pour reconnaître que la nature a laissé son œuvre, comme toujours, à l'état de grande et magnifique ébauche, qu'elle n'a pourvu à la distribution des eaux que d'une manière irrégulière et incomplète, qu'il se trouve dans le système hydraulique dont elle a gratifié la terre des imperfections et des lacunes? Eh bien ! combler ces lacunes, corriger ces imperfections, prévenir les désordres qui en sont la suite,

étendre enfin les bienfaits de la nature, achever, perfectionner son œuvre, voilà ce qui reste à faire à l'homme. Tel est ou doit être, même avant toute idée de navigation, le but essentiel de tous les travaux de canalisation qu'il entreprend.

Et d'abord les voies d'eau naturelles, fleuves ou rivières, n'ont pas généralement un cours réglé ni une tenue d'eau constante. Elles débordent souvent en hiver, et désolent leurs rives qu'elles devraient féconder. En été, elles tarissent à demi, ne présentant plus, au lieu de ce lit plein et bien nourri que la terre desséchée réclame, que des sables nus et désolés ou des plages boueuses sur lesquelles se traînent péniblement de maigres filets d'une eau infecte. Il y a donc ici déjà pour l'homme un double travail à faire : d'une part, prévenir les ravages que ces eaux causent dans la saison où elles abondent, en les contenant dans leur lit; de l'autre, les ménager, les élever, les emmagasiner, pour ainsi dire, dans la saison où elles tarissent, en prévenant leur trop rapide écoulement. Pour remplir convenablement ce double objet, il ne faut guère moins, outre l'endiguement des rivières, que leur canalisation complète.

Ce n'est pas tout. En dehors de l'action des voies d'eau naturelles, et dans les parties du sol qu'elles ne traversent pas, n'existe-t-il donc aucun des inconvéniens, aucun des désordres que nous venons de rappeler? N'y a-t-il pas des plaines arides qu'elles pourraient féconder? N'y a-t-il pas ailleurs des eaux stagnantes qu'elles devraient emporter dans leur cours? Eh bien! pourquoi des rivières artificielles ne viendraient-elles pas suppléer à l'insuffisance des autres, partout où les circonstances locales l'exigent, partout où la configuration du sol le permet? S'il est vrai que les cours d'eau naturels soient utiles, les canaux ne le sont pas moins, et aux mêmes titres. Ils le sont peut-être davantage, parce que la direction qu'ils prennent, au lieu d'être déterminée par une puissance aveugle, l'est toujours ou doit l'être avec intelligence et avec choix. Si l'on admet enfin que sans la présence des rivières la terre serait à peine habitable pour l'homme, on peut dire avec toute autorité et toute raison que le prolongement ou la multiplication des rivières par les canaux agrandit le domaine de l'homme en même temps qu'il l'embellit.

Voilà donc et la canalisation des rivières et la construction des canaux proprement dits motivées et justifiées, en dehors de toute idée de navigation, par les seuls besoins de la terre et des hommes. Que maintenant la navigation profite de ces travaux exécutés à d'autres fins, n'est-il pas vrai que les services qu'elle en retire sont en principe

gratuits? Ainsi se justifie ce que nous avons dit en commençant, qu'en principe le péage n'est pas dû sur les voies navigables. Il convient pourtant de rendre cette vérité plus sensible, en montrant que les exigences de la navigation et de la culture sont à fort peu de chose près les mêmes dans tous les cas.

II. — DE LA CANALISATION DES RIVIÈRES.

L'amélioration d'une rivière admet ordinairement trois séries de travaux, qui sont comme trois degrés successifs conduisant à une canalisation complète. Le premier est l'endiguement, qui tend à resserrer la rivière, à l'emprisonner dans son lit, dont elle est quelquefois sujette à sortir. Le second est l'établissement de barrages destinés à élever le niveau de l'eau, de manière à en conserver un certain volume en toute saison. Le troisième enfin, c'est l'établissement, à côté de chaque barrage, d'une sorte de canal latéral, ou plutôt d'un passage garni d'écluses mobiles, qui permette de franchir l'obstacle que les barrages opposent à la circulation.

L'utilité de l'endiguement de certaines rivières sujettes à inonder leurs bords est tellement évidente, qu'il suffit de la signaler en passant. L'établissement des barrages est d'un autre ordre. Il ne s'agit plus d'empêcher les ravages que les eaux causent par leur surabondance, mais au contraire d'en prévenir l'épuisement. Maintenir un niveau constant, et tel que les campagnes environnantes, aussi bien que les populations riveraines, soient suffisamment abreuvées en toute saison, tel est l'objet de l'établissement des barrages. C'est assez pour en expliquer l'utilité, qui est, du reste, double. Les barrages ont cela de particulier qu'ils engendrent des chutes converties en forces motrices à l'usage des établissemens industriels. Toutefois les services qu'ils rendent ne sont pas sans troubles, et s'ils ont le mérite de maintenir les eaux à un niveau convenable, ils ont aussi le tort grave d'en empêcher, dans les temps de crue, le libre écoulement. Aussi, quand il s'agit d'une rivière de quelque importance, on ne comprend guère l'établissement d'un barrage sans l'accompagnement d'un passage latéral régulièrement organisé. Ce n'est pas seulement pour la circulation des bateaux que ce passage est nécessaire; il l'est au moins autant pour la sécurité des populations riveraines. Ce n'est donc guère que sur des ruisseaux, sur de petites rivières, que l'on souffre l'établissement des barrages sans cet accompagnement nécessaire, et alors même c'est un mal. Non pas qu'il n'existe toujours, à côté de chaque usine fai-

sant usage d'un moteur hydraulique, un canal de décharge par où les eaux s'échappent quand on cesse de les appeler sur la roue, mais ce canal ne suffit jamais pour prévenir tous les désordres. De l'établissement de ces sortes de barrages les campagnes profitent sans aucun doute, puisqu'ils leur assurent, même en été, un volume d'eau satisfaisant, et l'on peut dire que c'est en général le long de ces ruisseaux barrés qu'on trouve les terres les plus fertiles; mais le mal est alors à côté du bien. Les inondations sont fréquentes; après avoir fertilisé les plaines ou les vallées qu'ils traversent, ces ruisseaux les ravagent; ils détruisent souvent ce qu'ils ont créé. C'est en ce sens qu'on peut dire que des barrages établis dans ces conditions ne sont guère utiles qu'aux établissemens industriels qui viennent y chercher des chutes.

Veut-on connaître le bien sans mélange, il faut admettre une canalisation complète; ce qui comporte à la fois l'établissement de digues, de barrages et de passages latéraux garnis d'écluses. C'est ce que demande la navigation, mais c'est aussi ce que demandent les terres et les populations riveraines. Pour la navigation, les digues procurent d'excellens chemins de halage; les barrages lui assurent une tenue d'eau suffisante en toute saison, et les passages latéraux facilitent la circulation des bateaux que des barrages inflexibles eussent arrêtés. Est-il besoin de montrer que les populations et les terres obtiennent des mêmes travaux des avantages correspondans? Seulement les terres demandent quelque chose de plus; il faut que les digues offrent de distance en distance des percées régulières, par où l'on puisse à volonté appeler l'eau dans les campagnes voisines, car, s'il est bon que ces campagnes soient préservées des inondations des rivières, il ne l'est pas qu'elles soient privées du bienfait de leurs irrigations. A côté de l'intérêt de la navigation et de celui de la culture est toujours l'intérêt non moins recommandable de l'industrie, qui trouve à chaque barrage, et dans la chute qu'il engendre, une force motrice à bon marché.

Quand on considère attentivement les avantages de toute nature qui découlent du simple fait de la canalisation d'une rivière, on ne comprend guère qu'il y ait pour un pays un travail plus utile, une entreprise plus féconde, plus digne à tous égards d'éveiller la sollicitude de ceux qui le gouvernent, et l'on veut mal au peuple assez peu soucieux de ses intérêts pour négliger de tels travaux. Est-il besoin de montrer que ce tort nous appartient? Il s'est fait peu de chose en France pour atteindre en général ce grand et digne objet de la

distribution régulière des eaux sur la surface du sol, et en particulier pour l'amélioration de nos rivières. Si quelques-unes sont dans un état convenable, combien d'autres qui roulent à travers le territoire avec toutes les inégalités, tous les désordres de l'état sauvage! Faut-il le dire, la plupart de nos voies d'eau naturelles ont été plutôt gâtées qu'améliorées par les travaux d'art exécutés le long de leur cours. Qui le croirait, si ce fait n'était pas attesté par des témoignages irrécusables? nos rivières sont en général moins navigables qu'elles ne l'étaient du temps des Romains. Combien de fois aussi n'a-t-on pas fait cette autre remarque, que les inondations sont devenues plus fréquentes et plus terribles! Sans vouloir rapporter à une seule cause ce qui dérive sans doute de plusieurs, signalons ici en passant la funeste influence de la plupart de nos ponts. Tous ces ponts, avec leurs arches étroites, engendrent des courans rapides que les bateaux franchissent difficilement à la remonte, et qui ne sont pas sans dangers à la descente. En outre, l'existence même des courans prouve que l'écoulement de l'eau n'y est pas libre; de là des engorgemens à la moindre crue, et par suite des inondations. Qu'on examine si les ponts en pierre qui traversent la Seine dans Paris ne sont pas tous plus ou moins dans ce cas : obstacles pour la navigation, sources d'inconvéniens et de dangers pour les populations riveraines. Il en est d'autres pourtant auxquels cette double observation s'applique encore mieux. Qui ne sait, par exemple, que le pont de la Mulatière, au confluent de la Saône et du Rhône, celui que le chemin de fer de Saint-Étienne traverse pour entrer dans la presqu'île de Perrache, a été la principale, sinon l'unique cause des terribles inondations qui ont désolé la vallée de la Saône et Lyon (1)? Tout le monde connaît aussi, au moins de nom, le fameux pont Saint-Esprit, sur le Rhône, ce pont dont la célébrité est égale à celle des plus redoutables écueils de l'Océan. C'est ainsi que des travaux d'art mal entendus, au lieu d'augmenter les avantages naturels que nos voies d'eau nous procurent, les ont plutôt amoindris. Et il est remarquable que les mêmes erreurs, les mêmes fautes qui nuisent à la navigation, causent aux propriétés riveraines un tort semblable, tant il est vrai qu'à tous égards ces intérêts sont solidaires.

Il y a du reste dans notre système hydraulique un autre vice plus grave, et qu'il est malheureusement plus difficile de corriger : c'est

(1) Quand nous y passâmes au mois d'avril de l'année dernière, on s'occupait d'en agrandir les arches.

l'étrange partage qui s'est fait entre nos simples ruisseaux et nos rivières. Dès long-temps on a établi en France une distinction profonde entre les cours d'eau navigables ou flottables et ceux qui ne le sont pas, distinction fausse, selon nous, car il n'y a si petit cours d'eau qui, pourvu que l'alimentation en soit régulière et constante, ne puisse devenir parfaitement navigable à l'aide de barrages bien établis. Combien de ces cours soi-disant innavigables qui charrient un volume d'eau suffisant pour entretenir à la fois plusieurs canaux! Qu'on jette par exemple les yeux sur l'Aa, dans la partie qui précède Saint-Omer, sur l'Essonne, qui se décharge dans la Seine à Corbeil, sur l'Huisne, qui se jette dans la Sarthe près du Mans, sur la Nive (1), qui se jette dans l'Adour à Bayonne. Par une conséquence plus ou moins juste de cette distinction abusive, on a décidé que les cours d'eau navigables ou flottables seraient réservés comme propriété de l'état, pendant que les autres seraient abandonnés aux propriétaires des terres qu'ils traversent. Qu'est-il arrivé? D'une part, l'état, avec cette suprême négligence qui lui est propre, a laissé les belles voies d'eau qui lui appartiennent en souffrance, autorisant seulement çà et là, sans trop y prendre garde, des travaux mal conçus, qui en aggravent tous les désordres. Et quant aux propriétaires des cours d'eau réputés non navigables, ne pouvant, isolés qu'ils sont et privés de moyens réguliers de s'entendre, entreprendre ou exécuter aucun travail d'ensemble, ils se sont contentés de barrer, chacun pour son compte, la partie du ruisseau qui leur appartient, de manière à créer une chute d'eau pour leur usage. De là un double mal. D'abord, c'est en général sur des ruisseaux de ce genre que sont établies celles de nos usines qui se servent de moteurs hydrauliques, inconvénient grave, dont notre régime industriel se ressent. Qui ne voit en effet que ces usines sont là hors de leur place, hors de leur sphère, perdues qu'elles sont sur des ruisseaux solitaires, loin des centres d'activité et des moyens réguliers de communication? Dans un pays tel que la France, où le charbon est

(1) La Nive, quoique barrée, ne laisse pas d'être jusqu'à un certain point navigable, grace à des coupures faites dans les barrages. Elle est fréquentée par de petits bateaux ou *chalands*, très allongés, très minces, dont la pointe se relève par devant, à peu près comme les patins des patineurs, afin qu'ils ne soient pas exposés à plonger en descendant les *nasses*. A chaque coupure de barrage, on a établi une sorte de petit chemin de halage, en forme d'estacade en bois, dont on se sert pour faire remonter les bateaux au retour. C'est, comme on le voit, une navigation fort imparfaite, et qui met à l'épreuve l'adresse connue des bateliers basques. Elle n'est pourtant pas sans intérêt. Par là descend des Pyrénées vers Bayonne le kaolin, qui alimente nos fabriques de porcelaine.

rare et cher, où il était encore, il y a quelques années, plus rare et plus cher qu'il ne l'est aujourd'hui, la force hydraulique est précieuse, tout le monde le sent : or, les grands cours d'eau qui appartiennent à l'état étant négligés par lui, n'étant ni canalisés ni réglés, et n'offrant par conséquent aucune force disponible, il était inévitable que nos industriels allassent, en désespoir de cause, chercher cette force où ils la trouvaient, sur des ruisseaux. Il n'en est pas moins vrai qu'ils y paient généralement un peu cher, par leur isolement et par l'absence de toutes communications régulières, les moteurs hydrauliques dont ils jouissent. D'un autre côté, quels désordres! Barrés sans rémission et sans la précaution nécessaire de l'établissement d'un canal latéral, ces ruisseaux sont devenus sujets à grossir, à s'enfler par momens, à l'instar des plus grands fleuves. Les industriels, causes innocentes de ces débordemens, en souffrent les premiers; mais quel remède peuvent-ils appliquer au mal dans leur isolement? D'une part donc la négligence de l'état, de l'autre l'isolement des intérêts privés, ont préparé sur notre territoire un régime sans nom, dans lequel, à certaines époques, ruisseaux, rivières, fleuves, tout déborde à l'envi. C'est ainsi qu'au XIX[e] siècle, dans un pays civilisé, au sein de cette belle France que l'on renomme, nous assistons périodiquement au spectacle du déchaînement général des eaux.

Opposons à ce tableau, malheureusement trop vrai, celui qu'aurait produit sur notre sol l'application active et vigilante d'un système mieux entendu. On aurait déclaré canalisable en principe, et on aurait canalisé en effet non-seulement toute rivière, flottable ou non, mais encore tout ruisseau assez abondant pour alimenter régulièrement un canal, à moins qu'on ne rencontrât dans la configuration du sol des obstacles décidément insurmontables, et ce n'est guère que dans les pays de montagnes qu'il en existe de tels. La navigation en aurait profité sans aucun doute et largement. Les bateaux auraient pénétré dans tous les recoins du territoire, allant chercher partout ou les denrées du sol ou les produits des mines et des carrières, y répandant au retour ou les produits de l'industrie ou les engrais propres à féconder les champs. Et quelle immense activité n'aurait-on pas vu se déployer sur les principales rivières, enrichies à la fois des produits créés sur leurs rives et des tributs de leurs nombreux affluens! Avant tout cependant, c'est à l'agriculture, c'est à la fécondation du sol que ce système eût profité, puisque de toutes parts et sur tous les cours d'eau, grands ou petits, les barrages eussent ménagé en tout temps la tenue

d'eau la plus favorable aux terres, sans que, grace aux passages latéraux garnis d'écluses, cet avantage fût acheté par des inondations. Sans interdire formellement sur les ruisseaux de peu d'importance l'établissement des usines à moteurs hydrauliques, on ne l'aurait autorisé, là comme partout, qu'avec certaines réserves, c'est-à-dire qu'après avoir pourvu à l'alimentation régulière du canal, on aurait utilisé, s'il y avait lieu, une partie de la puissance des chutes pour élever l'eau sur les plateaux voisins, de manière à étendre au loin le bienfait de ces irrigations, en ne laissant aux usines que ce qui resterait de force disponible après la juste satisfaction de ces besoins. Il résulterait de là qu'à la différence de ce qui se voit aujourd'hui, c'est sur les cours d'eau de quelque importance, sur les rivières plutôt que sur les ruisseaux, que les usines seraient établies, puisque c'est là surtout qu'elles auraient trouvé dans les chutes un excédant de force suffisant pour leur usage. Est-il besoin d'ajouter que c'est là leur véritable place, celle que leur propre intérêt leur assigne, et qu'elles adopteraient toujours de préférence s'il leur était permis de choisir, puisque c'est là seulement qu'elles peuvent trouver dans l'activité qui les entoure, dans les communications par terre et par eau dont elles sont en possession, la satisfaction immédiate de leurs besoins?

Si un tel système avait prévalu en France; si d'ailleurs il était passé du principe à l'application, c'est alors qu'il eût été vrai de dire sans restriction que tout le mouvement industriel, aussi bien que le mouvement commercial du pays, est indissolublement lié au parcours des voies navigables. Nous avons fait remarquer ailleurs que les chemins de fer n'ont pas, pour attirer les établissemens industriels et les populations sur leur parcours, la même puissance que les voies d'eau, et cela est évident, même dans l'état actuel de la France; mais combien cette vérité ne serait-elle pas plus frappante, si les voies d'eau étaient ce qu'elles doivent être! Comment se pourrait-il, par exemple, qu'un chemin de fer conduit à travers les plaines de la Picardie détournât l'activité qui règne sur la Somme entre Amiens et Abbeville, alors que cette rivière, par les onze bras qu'elle projette dans Amiens, et qui sont autant de moteurs puissans, par les chutes d'eau qu'elle alimente encore tout le long de son cours, par les riches cultures qu'elle entretient dans la vallée, par les magnifiques tourbières qu'elle y a formées de ses dépôts, crée, pour ainsi dire, elle-même les trois quarts des produits qu'elle transporte? Supposons la Seine canalisée; il n'y a pas un seul des barrages établis sur son parcours qui ne per-

mît le creusement de dix ou quinze ruisseaux artificiels, détachés du bief supérieur, et qui animeraient autant de belles usines (1) : c'est-à-dire que chacun de ces barrages enfanterait, sur une moindre échelle sans doute, et sauf le privilége de l'antériorité, qui est toujours considérable, un autre Amiens. Ajoutez que toutes ces branches détachées du tronc de la rivière, bien que créées par des particuliers dans l'unique intérêt des établissemens industriels, n'en seraient pas moins, en tant qu'elles traverseraient les champs, d'excellens conduits d'irrigation. Est-il possible encore une fois qu'un chemin de fer traversant les plaines détourne la moindre partie d'une activité fondée sur de semblables élémens?

III. — DES CANAUX.

Si les canaux proprement dits ne peuvent se comparer aux rivières canalisées, en ce que la puissance fécondante en est moindre, et qu'ils ne créent pas de chutes, l'utilité en est en général supérieure à celle des rivières abandonnées à leur libre cours. La tenue d'eau y étant plus régulière et plus constante, ils humectent en tout temps les terres voisines et ne les ravagent jamais. Comme ils traversent d'ailleurs plus ordinairement les plaines que les vallées, il n'est pas nécessaire qu'une force hydraulique en élève les eaux, déjà placées au niveau où elles doivent être. Pour qu'ils étendent au loin le bienfait des irrigations, il suffit que l'alimentation en soit suffisante, et que l'administration permette en conséquence, au profit des propriétaires voisins, l'établissement de conduits particuliers et de prises d'eau. Quand cette hypothèse se réalise, l'humble canal acquiert une vertu fécondante égale à celle des plus puissantes rivières. Il fertilise toute la plaine qu'il traverse; il suffit à lui seul pour changer la face d'une contrée.

C'est mieux encore lorsqu'un canal traverse des terres basses exposées dans certaines saisons au séjour prolongé des eaux. Alors l'utilité en est double; il devient à la fois canal d'irrigation et canal d'épuisement. Sans laisser, en effet, d'entretenir sur ces terres une humidité toujours précieuse dans les temps de sécheresse, il en enlève en d'autres temps le superflu, rendant ainsi ou retirant tour à tour l'eau, selon qu'elle s'épuise ou qu'elle abonde; également utile dans l'un et l'autre emploi. Que sera-ce si l'on considère les cas particuliers, mais

(1) La force que chaque barrage engendrerait sur la Seine dépendrait, comme partout, de la hauteur de la chute, et par conséquent de l'intervalle qu'on laisserait d'un barrage à l'autre; mais on ne peut guère estimer cette force à moins de mille ou deux mille chevaux.

non pas rares, où un canal emporte dans son passage les eaux stagnantes des marais! Ce n'est plus alors une conquête relative qu'il opère, en augmentant les facultés productives du sol cultivable; c'est une conquête absolue, puisqu'il livre à la culture des terres qui se dérobaient à son action, sans compter qu'avec les eaux stagnantes des marais, il emporte aussi les miasmes pestilentiels et les maladies dont ils sont l'inévitable source. Souvent la construction d'un canal est le meilleur, l'unique moyen d'assainir une contrée, et cette seule considération suffit pour en justifier l'établissement, sans aucun égard même pour tous les autres avantages qu'il procure. Combien de pays neufs, où les maladies engendrées par la terre, bien plus que le climat, déciment les hommes! Combien d'autres qui dévorent en peu de temps toutes les populations qu'on leur envoie! Veut-on les rendre habitables, qu'on y construise des canaux. Et croit-on par hasard qu'il existe beaucoup de pays en Europe qui, dans une mesure quelconque, n'aient encore besoin d'un tel secours?

Sans nous appesantir sur les services si nombreux et si divers que les canaux peuvent rendre, considérons-les seulement par rapport à la France comme moyens d'irrigation, puisque c'est là leur caractère le plus général, et arrêtons-nous un instant sur cette donnée.

Il n'y a pas un seul canal régulier, de quelque façon qu'on le dirige, dans quelque intention qu'il soit construit, qui ne devienne forcément pour les terres riveraines un moyen d'irrigation dont l'énergie est proportionnée à la richesse de l'alimentation et à l'abondance des eaux. Pour que le canal arrose une campagne, il suffit en effet qu'il la traverse. C'est bien à tort qu'on a voulu à cet égard établir des catégories, faire des distinctions, séparer les canaux d'irrigation des canaux navigables : ces distinctions sont purement imaginaires. Tout récemment, quand il a été question dans quelques écrits, et même au sein des chambres, des travaux de canalisation actuellement entrepris par la Belgique, le canal de la Campine ayant été nommé entre plusieurs autres, on a prétendu que ce n'était pas là un travail du même genre que les autres; que ce n'était pas une voie navigable, mais un canal d'irrigation destiné à porter les eaux de la Meuse dans les plaines arides de la Campine. Que le canal de la Campine soit un canal d'irrigation, nous le croyons sans peine; qu'il ait été plus particulièrement conçu et exécuté dans l'intention d'améliorer la culture de ces campagnes infertiles, c'est possible; mais qu'importe? en est-il moins navigable pour cela? Si le canal de la Campine a été particulièrement construit en vue de l'irrigation, ceux qui avoi-

sinent le littoral de la mer en Belgique ont été construits presque tous pour dégager le pays des eaux surabondantes et les déverser dans la mer. En sont-ils moins pour cela des voies très navigables? en sont-ils moins de puissans moyens d'irrigation pour les campagnes voisines, et, de plus, d'excellens aqueducs pour les populations? En France, dans l'arrondissement de Dunkerque, le plus riche de tous en canaux, il n'y en a pas un seul qui n'ait eu pour objet primitif, comme ceux du littoral de Belgique, le dégorgement des eaux surabondantes dans la mer. Telle en est encore aujourd'hui la fonction essentielle, et, quoiqu'ils soient en grand nombre, ils ne suffisent pas toujours à la remplir. Est-ce à dire qu'ils laissent pour cela de rendre les mêmes services que des canaux construits à d'autres fins? Le canal de l'Ourcq est avant tout un aqueduc, puisqu'il a eu pour objet primitif d'amener de l'eau pour l'approvisionnement de Paris : cesse-t-il pour cela d'arroser les terres qu'il traverse? En est-il moins navigable? C'est qu'en effet toutes les fonctions des canaux se lient d'une manière étroite, et, quelle que soit la pensée qui en ait motivé la construction, ils rendent toujours les mêmes services.

Il n'y a guère à cela qu'une exception : c'est le cas où un canal passe dans la terre, sous une voûte ou bien à une profondeur considérable. Il semble qu'alors l'unique emploi qui lui reste soit de transporter les bateaux. Il n'en serait pas de même s'il passait au-dessus de la terre, porté sur un aqueduc à une certaine élévation; dans ce cas même, en effet, si l'alimentation en était suffisante, il ne cesserait pas de féconder les terres riveraines, soit à l'aide de conduits d'eau qui s'en détacheraient, ou seulement par des infiltrations. C'est donc uniquement lorsqu'il passe dans les profondeurs de la terre que le canal est exclusivement une voie navigable; mais ces cas sont rares; ce sont des exceptions qui ne se rencontrent même que pour des fractions minimes, et qui ne détruisent pas l'utilité générale de l'ouvrage. Tel est, par exemple, le canal de Saint-Quentin, qui passe sous une voûte dans une partie de son parcours; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit ailleurs un auxiliaire utile de la culture. Le voyageur qui se dirige sur Cambrai le reconnaît de loin aux arbres plus élancés, à la verdure plus fraîche, aux riantes maisons et aux belles usines qui en couronnent les bords.

Il faut reconnaître après tout que les canaux n'ont, à cet égard, qu'une puissance d'emprunt. Les eaux qu'ils répandent dans les campagnes, ils les reçoivent des rivières ou des ruisseaux. Aussi l'existence de ces voies artificielles est-elle subordonnée à celle des cours

d'eau naturels, dont elles sont une dépendance. De là vient qu'en bonne logique la canalisation des ruisseaux, et surtout des rivières, doit précéder la construction des canaux proprement dits. Sans cette précaution nécessaire, l'ouverture de ces derniers serait même souvent impossible; du moins trouverait-on plus difficilement et plus rarement des eaux suffisantes pour les alimenter. Cela dit, nous demanderons s'il existe un autre système meilleur, plus régulier, plus efficace, pour répandre dans les campagnes le superflu des eaux que les cours naturels fournissent.

Nous avons admis tout à l'heure que, les rivières une fois canalisées, on trouverait à chacun de leurs barrages une force suffisante pour élever les eaux sur les plateaux voisins; mais comment y répandre ces eaux sans en laisser perdre la vertu fécondante, et surtout sans bouleverser les moissons? Ce ne sera pas à coup sûr en les versant brutalement à travers les champs ensemencés; elles emporteraient avec elles ou les moissons, ou les semences; au lieu de fertiliser les campagnes, elles les ravageraient. Sera-ce au moins par des coupures? Oui, mais à certaines conditions. Et d'abord ces coupures seront fixes et non sujettes à se déplacer à volonté; autrement, elles porteraient dans les champs l'anarchie et le désordre, et les eaux seraient bientôt l'objet d'un gaspillage affreux. De plus, ces coupures auront une pente, afin que le liquide se porte en avant; et toutefois cette pente sera régulière et douce, autrement on y verrait l'eau se précipiter en torrens, sans laisser presque aucune trace de son passage. Ce n'est pas même assez; si douces que fussent ces pentes, l'eau s'écoulerait encore trop vite; elle n'aurait pas le temps d'humecter la terre; elle produirait à peine quelques fruits. Il faudrait donc encore des moyens de la retenir, de la ménager, de la parquer pour ainsi dire, afin de lui faire produire, dans son passage, tous ses résultats utiles, c'est-à-dire qu'il faudrait la soutenir par des barrages. Qui ne voit enfin qu'il ne pourrait être question d'établir ici des barrages fixes, puisqu'alors l'eau deviendrait stagnante et se corromprait par un séjour trop prolongé, mais des barrages mobiles qui permettraient de renouveler le liquide régulièrement en temps utile? Or, nous ne connaissons pas pour cet objet de meilleurs barrages mobiles que les écluses. C'est dire assez que ces coupures, pour remplir convenablement l'objet proposé, devraient encore réunir toutes les conditions des canaux. Elles les rappelleraient d'autant mieux qu'une administration prévoyante devrait, pour s'épargner les travaux et les soins, procéder par grandes coupures, suffisamment larges et profondes pour contenir un notable

volume d'eau, sauf à accorder aux propriétaires riverains, dans une certaine mesure et avec quelques réserves, la faculté d'en détacher, chacun pour son usage, de faibles filets. C'est ainsi que, n'eût-on en vue que le seul intérêt de la culture, c'est encore par l'établissement de véritables canaux qu'il faudrait procéder.

Ce n'est pas qu'à la rigueur l'irrigation des terres ne puisse être faite à d'autres conditions, et nous en connaissons quelques exemples; mais on peut affirmer hautement que tout autre système, outre les désordres qu'il fait naître, exige, pour donner des résultats équivalens, une dépense d'eau incomparablement plus forte. Pour s'en convaincre, il suffirait de considérer, par exemple, ce qui se passe dans une certaine partie de la Limagne d'Auvergne, vers Riom et Clermont. Là plusieurs ruisseaux qui descendent des montagnes, ou qui jaillissent des sources, servent tour à tour à faire mouvoir des roues hydrauliques et à arroser les prés. Pour remplir ce dernier objet, on y a établi d'ancienne date un mode de distribution assez ingénieux, quoique relativement barbare. A certains momens prévus, le cours du ruisseau est barré, alors s'ouvrent de petites vannes latérales par où l'eau s'échappe dans les prés. Bien qu'elle y coule généralement par des rigoles, que chaque propriétaire y a pratiquées pour cet usage, on a soin qu'elle déborde pour que son effet s'étende; souvent même elle coule en larges nappes, c'est une véritable inondation. Après un certain parcours, elle est ramenée plus bas vers le ruisseau qui l'a produite. L'action de cette eau étant intermittente, il faut qu'elle coule long-temps, par exemple toute une nuit, pour produire son effet utile, et, comme la course en est rapide, on peut imaginer combien il s'en dépense dans cet intervalle de temps. Inutile de dire qu'en dépit des précautions qu'on peut prendre, les chemins vicinaux souffrent d'un tel déchaînement des eaux, et que ce ne sont pas là les seuls désordres qui s'ensuivent. Nul doute qu'après tout ce système d'irrigation ne produise d'excellens effets. Il convertit les terres riveraines des ruisseaux, terres qui sont d'ailleurs naturellement fertiles, en prés magnifiques et d'un admirable rapport; mais aussi quelle effrayante consommation de ce précieux liquide que la France a tant d'intérêt à ménager! Si l'on comparait ce mode d'irrigation à celui qui est produit, par exemple, dans l'arrondissement de Dunkerque (1)

(1) Il existe dans l'arrondissement de Dunkerque une institution empruntée autrefois à la Hollande et à la Belgique, et qui est unique en France : c'est la *Société* dite *des Wateringues*. Comme l'indique le nom flamand qu'elle porte, cette société a pour objet de pourvoir à l'aménagement des eaux. Elle se compose de

par des canaux régulièrement aménagés, on trouverait que ceux-ci donnent, avec moins de désordre et une dépense d'eau qui est peut-être dix, quinze ou vingt fois moins forte, des résultats incomparablement plus étendus. Ces résultats sont aussi plus variés, car les ruisseaux d'Auvergne ne fécondent, et on le comprendra sans peine, que des prés à foin, toute autre culture ne pouvant guère s'accommoder d'un tel système d'irrigation, tandis que les canaux du nord, outre qu'ils entretiennent de magnifiques pâturages toujours frais, toujours verts, rendent à tous les genres de culture les mêmes services.

Il est donc vrai que les canaux sont non-seulement d'excellens moyens d'irrigation, mais encore les seuls réguliers, les seuls vraiment efficaces, les seuls enfin qui, sans désordre, fassent produire aux eaux disponibles d'un pays tout leur effet utile. Comment comprendre maintenant ce qui se passe depuis deux ans au sein de nos assemblées législatives? D'une part, la question de l'irrigation des terres vient-elle à surgir, on l'accueille avec intérêt, on l'étudie, on la débat avec une sollicitude, sinon très éclairée, au moins très vive. De l'autre, s'agit-il des canaux, on se montre de glace à leur endroit, on va même jusqu'à refuser l'achèvement de ceux qui sont en cours d'exécution. Pourquoi cela? Serait-ce par hasard que les canaux ont le tort de joindre à l'avantage d'être les meilleurs conduits possibles d'irrigation, celui d'être les voies de communication les plus économiques? Ce qui est vrai, c'est que les chambres, aussi bien que le public, ont été momentanément égarées par des théories décevantes. Elles reviendront, nous n'en doutons pas, de ces erreurs funestes. Autrement il faudrait désespérer de la santé morale autant que des intérêts matériels du pays.

Quoi qu'il en soit, on voit que pour les canaux, aussi bien que pour les rivières canalisées, la dépense de la construction étant largement payée par les services rendus à la terre, les services rendus à la navigation sont acquis au pays à titre purement gratuit.

IV. — LES CANAUX ET LES CHEMINS DE FER BELGES.

Les pays de l'Europe qui paraissent avoir le mieux compris ces vérités sont la Hollande et la Belgique : non pas qu'en Angleterre la canalisation ne soit aussi avancée, aussi complète; mais les voies d'eau

tous les propriétaires de terres, qui contribuent à l'exécution des travaux hydrauliques par des cotisations annuelles, proportionnées à l'importance de leurs propriétés. La plupart des canaux dont ce pays est coupé en tout sens ont été exécutés aux frais de cette société ou avec son concours.

y étant abandonnées généralement à des compagnies exploitantes, on y a perdu de vue trop tôt les bienfaits de toute nature que ces voies répandent sur le pays, pour les considérer exclusivement comme des valeurs financières, sources de revenus commerciaux. La Belgique et la Hollande, au contraire, pays très bas et souvent exposés, surtout vers le littoral de la mer, à être couverts par les eaux, ont été fréquemment rappelés, par leur situation même, à des sentimens plus justes. Les premiers travaux qui y ont été exécutés en ce genre sont des canaux d'épuisement, destinés à verser le superflu des eaux dans la mer. Dans cette prévision, on y a créé d'ancienne date d'excellentes institutions, dont nous avons vu une imitation et comme un reflet dans une contrée de la France voisine de la Belgique, et placée à certains égards dans une situation semblable. Il semble que ces premiers canaux, commandés par la nécessité, et dont l'unique but était le desséchement des terres, aient, en multipliant leurs services au-delà des espérances qu'ils avaient fait naître, donné comme l'avant-goût de ce que ces utiles créations pouvaient produire, et encouragé de semblables travaux là même où une nécessité impérieuse ne les commandait plus. Toujours est-il que ces deux pays ont persévéré dans la voie féconde où ils s'étaient engagés. Ils présentent aujourd'hui un système de canalisation supérieur à celui de tous les pays du continent.

La Belgique ne paraît pas avoir perdu l'excellente tradition qu'elle s'était faite. Quoiqu'elle possède déjà un ensemble de canaux très respectable, elle n'en poursuit pas moins son œuvre de canalisation avec une ardeur réglée et une persévérance infatigable. Il semble que l'esprit des sociétés particulières instituées pour le régime des eaux ait passé dans le gouvernement et dans les chambres. Malgré l'achèvement complet du chemin de fer national, quoiqu'il semble que rien ne manque plus désormais pour faciliter les communications régulières dans le pays, les travaux de canalisation suivent leur cours; toutes les voies d'eau naturelles ou artificielles se perfectionnent, s'achèvent ou se complètent. Chose étrange! pendant que la France, qui n'a pas encore de chemins de fer, dont le système de canalisation est à peine ébauché, paraît accueillir, sur la foi de quelques bravades irréfléchies, l'idée barbare de l'abandon de ses rivières, de l'abandon de ses canaux, la Belgique, si bien pourvue quant aux deux modes de transport, s'impose en faveur de ses voies d'eau de nouveaux sacrifices. C'est qu'on a compris dans ce pays, par l'expérience qu'on en a faite, la merveilleuse utilité de ces travaux.

On a dit, en parlant de la Belgique, que si, lors de la création des chemins de fer, les canaux n'avaient pas existé, si le gouvernement

avait eu à choisir, « il aurait repoussé le canal, et il aurait eu pour lui le suffrage des hommes de sens. » Nous jugerions à peine utile de relever ces paroles inconsidérées, si nous n'avions pas lieu de croire qu'elles ont eu malheureusement quelque influence. Il est trop facile pourtant d'en démontrer l'erreur.

D'abord, quand même le gouvernement belge aurait considéré les chemins de fer comme fort supérieurs aux canaux en tant que moyens de transport, il n'aurait pas apparemment repoussé cette portion *du canal* qui était nécessaire pour rendre à la culture la partie du littoral couverte par les eaux; il l'aurait toujours entreprise, sinon comme voie navigable, au moins comme moyen d'épuisement, et il se serait trouvé par là à peu près au même point où les faits antérieurs l'avaient mis. Quelle que fût donc son opinion quant à la valeur relative des deux modes de communication, il n'avait à cet égard aucun regret à former.

Comment se fait-il ensuite que ce gouvernement, qu'on présente comme subissant à regret l'existence des canaux antérieurs au chemin de fer, vienne lui-même, quand déjà le chemin de fer existe, non-seulement poursuivre le complément des canaux existans, mais encore en proposer et en entreprendre d'autres? En vérité, ce gouvernement nous paraît faire ici bien peu de cas de ce qu'on appelle le suffrage des hommes de sens. Veut-on en juger, on n'a qu'à lire le passage suivant d'un ouvrage publié en 1842 par le ministre des travaux publics de Belgique, et dans lequel sont exposées les vues du gouvernement pour la canalisation du pays.

« Les projets dont nous proposons l'exécution se partagent en trois catégories : la première comprend ceux qui, par leur caractère d'utilité générale, leur but agricole et commercial, ou le peu de chances qu'ils offrent à la spéculation, demandent à être exécutés par l'état; la seconde se forme de ceux qui, par leurs spécialités productives, sont susceptibles de péages assez élevés pour devenir l'objet d'entreprises par concession; dans la troisième rentrent les améliorations motivées par des considérations locales, et qui incombent particulièrement aux provinces et aux communes.

« Dans la première catégorie se rangent le canal de Selzacte, — la mise en grande section des six premières écluses du canal de Charleroi, — l'amélioration du tirant d'eau de la Sambre, — l'amélioration du Ruppel, — l'amélioration de la Dendre entre Ath et Alost, — le canal de Bocholt à Herenthals (1) et les améliorations de la Petite-

(1) C'est celui qu'on désigne sous le nom de *canal de la Campine*.

Nethe, — l'amélioration de la navigation de la Meuse, — enfin l'achèvement du canal de Meuse et Moselle jusqu'à la Roche.

« La seconde catégorie renferme le canal de Bossuyt à Courtrai, — le canal de Mons à la Sambre par la Trouille, — le canal de Mons aux embranchemens du canal de Charleroi, — le canal de Vilvorde à Diest, — la canalisation du Petit-Schyn et sa jonction à la Petite-Nethe canalisée.

« La troisième catégorie comprend l'amélioration des canaux de l'Yperlée, de Loo et de Furnes, — la canalisation du Mandel, — la canalisation de la Grande-Nethe, — le canal de Deynse au canal de Bruges, — enfin l'amélioration de l'écoulement des eaux du bassin de l'Iser et de la traversée du port de Nieuport.

« Ainsi, d'après nos propositions, l'état aurait à sa charge le montant intégral des dépenses de la première catégorie; il devrait, en outre, intervenir dans les dépenses des deux autres par des subsides d'une quotité déterminée (1). »

On dira peut-être à cela que tous ceux des travaux compris dans cette liste qui peuvent être considérés comme de nouvelles créations ont, comme le canal de la Campine, un autre objet que la navigation. Et qu'importe? s'il en est ainsi, ce qui est fort possible, ils ressemblent beaucoup en cela à tous les autres. Loin d'en conclure que le gouvernement belge doit regretter l'existence de ses anciens canaux, nous en conclurons plutôt qu'il en a bien compris l'objet et la valeur. Nous en tirerons même cette autre conséquence, que, pour les nouveaux canaux comme pour les anciens, le péage ne sera pas dû en principe, puisque, la construction en étant déjà justifiée par des considérations d'un autre ordre, les services qu'ils rendront comme voies navigables, si étendus qu'ils puissent être, seront acquis au pays à titre purement gratuit.

Quand on considère de ce point de vue, qui est le seul véritable, l'existence des canaux, on n'a point de peine à s'expliquer pourquoi les droits de navigation sont si peu élevés en Belgique. On comprend que cette modération, au lieu d'être une faveur faite par le gouvernement, n'est qu'un résultat naturel des circonstances. Il ne s'agit pas d'examiner ici comment cette modération est expliquée, interprétée, soit dans les discussions des chambres, soit dans les documens officiels; nous savons même qu'il y a eu à cet égard des versions

(1) *Considérations historiques, suivies de propositions diverses ayant pour objet l'amélioration et l'extension de la navigation.*

diverses : ce que nous examinons, c'est la manière dont elle est justifiée par les faits. Or, un grand nombre de canaux ayant été exécutés par les propriétaires des terres ou à leurs frais, l'état en ayant lui-même entrepris d'autres en sa qualité de représentant des intérêts du sol, tous enfin payant largement par l'amélioration des terres la dépense qu'ils ont causée, on ne voit pas pourquoi cette dépense resterait à la charge de la navigation. Cela ne veut pas dire que le gouvernement belge n'avait pas le droit d'établir des tarifs plus élevés, et qu'en le faisant il eût commis une exaction : non, le droit d'un gouvernement sur les travaux qu'il exécute n'est pas nécessairement limité par la mesure des services rendus. Il faut bien qu'il prélève l'impôt quelque part, et quant au choix des objets imposables, il ne doit consulter en cela que l'intérêt du pays. Cela veut dire seulement qu'en modérant ses exigences, ce gouvernement n'accorde pas une faveur, qu'il ne fait au contraire que laisser les choses dans leur état normal, et que, s'il établissait des tarifs plus élevés, ce ne serait plus comme paiement direct de services rendus, mais comme impôt.

Les droits de navigation sur les canaux belges sont donc en général très modérés. Est-il besoin de dire maintenant ce que devient la concurrence des chemins de fer et des voies navigables dans ces nouvelles conditions? Tous les résultats se résument en quelques mots. Partout où les deux modes de transport se trouvent en présence, les voies navigables ont conservé, pour le transport des marchandises pesantes, qui est leur apanage, une supériorité absolue, décisive. C'est à peine si leur clientelle a été entamée par les voies rivales : elle s'est même accrue en peu de temps dans d'énormes proportions. Laissons pourtant cet exemple et les conséquences si nombreuses qu'on en pourrait tirer. Tout ce que nous voulons conclure de ce qui précède, c'est que les droits modérés sur les canaux ne constituent pas une exception favorable, mais un état normal; c'est qu'il faut prendre à cet égard la Belgique et non l'Angleterre pour modèle, et que, dans cette situation vraiment régulière des choses, toute concurrence sérieuse est impossible entre les deux modes de transport que l'on suppose rivaux. Ils rentrent tous les deux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans leur rôle; chacun d'eux prend la place qui lui appartient; le pays n'en est que mieux et plus complètement servi, et la part des chemins de fer reste encore assez belle pour ne laisser rien à regretter.

CH. COQUELIN.

POÉSIES DE VOYAGE.

I.

LA TAVERNE.

A la mémoire d'Ives Gestin.[1]

Tels sont les cœurs : parfois, sous les genêts fleuris,
En Bretagne il est doux de songer à Paris ;
Mais qu'aux bords de la Seine un autre ennui nous gagne,
Nous aimons dans Paris à causer de Bretagne.

— « Silence ! nous disait un soir ce bon Gestin,
« C'est la vie en breton du grand saint Corentin.
« Barde, écoutez ; pour vous, soldats, laissez vos verres ;
« Et, tous les trois, ouvrez des oreilles sévères.
« Sais-je comme aujourd'hui le langage a tourné,
« Et s'ils me comprendraient aux lieux où je suis né ?
« Ainsi, mes chers amis, faites un long silence
« Et pesez avec soin les mots dans la balance.
« J'ai cru, dans ce travail, tomber à chaque pas :
« Car le cœur est fidèle et l'esprit ne l'est pas. » —

Le modeste écrivain ! comme de sa légende
S'exhalait cependant un doux parfum de lande !

(1) Mort récemment. On lui doit la *Vie de saint Corentin*, petit chef-d'œuvre de langue celtique.

Les mots qu'il redoutait, au meilleur coin frappés,
Dans les eaux de l'Avon semblaient par lui trempés.
Corentin! Corentin! tout près de vous, de grace,
A votre historien réservez une place :
Voyez le soldat Pôl et le sergent Arzur,
Quels pleurs à votre nom dans leurs grands yeux d'azur!
Oh! oui, c'est au milieu de cette vaste France
Que l'accent de l'Avon, du Rhin, de la Durance
A toute sa douceur; et ceux qui l'entendront,
En passant dans Paris, de bonheur pleureront!
Dans ce gai cabaret attablés d'aventure,
Comme nos cœurs battaient durant cette lecture!

— « Mais, du vin! rapportez du vin! je veux ici
« Sur quelques vers nouveaux vous consulter aussi,
« Pour qu'un maître chanteur, si mon refrain vous touche,
« Les jours de grands *pardons*, l'entonne à pleine bouche. » —

C'était un air connu. Sitôt qu'il l'entendit,
Arzur le Cornouaillais fit chorus : on eût dit
Que sa paroisse, assise au creux d'une vallée,
Passait magiquement devant lui déroulée,
Avec ses champs de mil, ses eaux vives, ses bois,
Et que d'un heureux pâtre il écoutait la voix.
Quant à l'autre soldat, l'aîné de ces deux braves,
Il était de Léon, où les hommes sont graves.
Pôl écoutait pensif; mais lorsque la chanson
Chanta : « *De la bombarde entendez-vous le son?* »
Nous vîmes frissonner ses robustes épaules,
Comme sous un vent frais les bras noueux des saules.
Puis, à ces mots : « *Heureux à la lutte un vainqueur!*
« *De la fille qu'il aime il gagne aussi le cœur,* »
Pareil au bruit plaintif du taureau qui rumine,
Ce fut un long soupir au fond de sa poitrine.
Enfin, ces mots venus : « *O pays, notre amour!*
« *Des bois sont au milieu, la mer est à l'entour!* »
Cet hymne du pays, enthousiaste et tendre,
Ce chant, devant un frère il fallut le suspendre,
Car ses tempes battaient de mouvemens nerveux,
Et ses deux mains mêlaient follement ses cheveux.

— « Qu'est-ce donc, notre ami? » Mais d'un ton héroïque,
Et comme s'enivrant des parfums d'Armorique :
— « Si la fenêtre était ouverte, cria Pôl,
« Mon cœur n'y tiendrait plus, et je prendrais mon vol! »

Lorsqu'aux bords de la Seine un sombre ennui nous gagne,
Nous aimons dans Paris à causer de Bretagne;
Puis (ainsi vont les cœurs) sous les genêts fleuris,
En Bretagne il est doux de songer à Paris.

II.

UNE LETTRE DE LA VILLE.

Au fond d'une campagne, errant de chêne en chêne,
Vous vivez de repos, d'oubli, d'obscurité :
Arrive de Paris un papier cacheté,
Le démon de la ville en sort et se déchaîne.

Illusions! voilà tout le luxe des arts!
Déjà vous entendez les rumeurs du théâtre;
Dans les jardins royaux, près des vases d'albâtre,
Les déesses de marbre attirent vos regards.

Fraîcheur du soir si douce à la terre embrasée,
Tu peux calmer aussi ces ardeurs d'un moment :
Descends avec la nuit, ô saint recueillement!
Reviens, Esprit des champs, viens avec la rosée!

En Cornouailles.

III.

EN PASSANT A KEMPER.

Le double flot coulait sonore et clair
Au confluent de l'Odet et du Ster;

Comme un géant hurlant dans les vallées,
La cathédrale envoyait ses volées;

Et Corentin et le roi Gralon-Meur
Sur les deux tours semblaient régner encor;

Tous les Esprits et les Saints d'Armorique
M'apparaissaient dans la cité celtique....

Jean La Fontaine! alors je t'arrachai
Un noir feuillet de malice entaché :

« Aux flots bretons va, feuille champenoise,
« Dis-je en riant, tombe, ô feuille sournoise!

« Tout voyageur sur tes bords arrêté
« Doit ce tribut, Kemper, à ta beauté :

« C'est une fable, et qu'après un long somme
« Pourra rimer là-bas le faux bonhomme.

« Il sied vraiment de se moquer d'autrui
« Aux malheureux nés dans Château-Thierry! »

— Et cependant sous nos vieilles murailles
Gaiement passaient les filles de Cornouailles,

Et laboureurs avec leurs longs cheveux,
Portant la braie ainsi que leurs aïeux;

Tout verdissait sur la haute montagne;
Tout se mêlait, la ville et la campagne :

Le double flot coulait sonore et clair
Au confluent de l'Odet et du Ster.

IV.

LA MAISON DE L'AVARE.

« Quand vous seriez de la race du chien,
« Entrez dans ma maison si vous avez du bien. »

Ainsi parlait le seuil de ce logis infame,
Et l'avare ajoutait, montrant toute son ame :

« Quand vous seriez de la race du roi,
« Si vous n'avez plus rien, passez. Chacun chez soi. »

V.

A MARIE.

A midi, quand j'entrai dans ta chaumière sombre,
Tu dormais, succombant à la chaleur du jour;
Tes cheveux dénoués flottaient, noirs et sans nombre;
Je te vis, et sur moi planaient encor dans l'ombre
Les grandes ailes de l'Amour.

VI.

DERNIÈRE DEMEURE.

A toi, grand Tal-iésin, barde au front radieux (1),
Un nid voisin de l'aigle, un tombeau près des cieux;
A toi les hauts sommets, à moi l'humble vallée,
Et, comme fut ma vie, une tombe voilée.
Tel est mon dernier vœu. Tout près du pont Kerlô,
Dans un bois qui pour maître avait le vieil Elô;
Couché parmi les buis, au murmure des sources,
Je reposerais bien, je crois, après mes courses,
Les soirs d'été, c'est là qu'aux branches des buissons,
Nous allions, gais enfans, pendre nos hameçons,
Cueillir l'airelle noire, et, dans le mois des neiges,
Tout le long des taillis tendre aux oiseaux des piéges.
Pourtant, mon corps venu, si le nouveau curé
Me refuse une tombe en ce bois ignoré,
Qu'il me donne du moins ma place au cimetière,
Parmi les rangs bénis de la paroisse entière,
Avec Tangui, Daniel et tous ceux du canton
Dont j'ai dit bien des fois le village et le nom.
Une autre aussi viendra vers cette couche sombre,
Et réunis enfin, nous dormirons dans l'ombre.

(1) Barde gallois du VIe siècle.

VII.

LA TRAVERSÉE.

A Louisa ***

« Adieu, ma ville! Adieu, grève de Ker-Roman!
« La grande voile s'enfle et frappe le hauban;
« Je vois monter au loin les côtes de Belle-Ile,
« Pour la dernière fois, adieu, la blanche ville!
« Et vous, hameaux sacrés, où, comme un fils pieux,
« J'errais, interrogeant l'antique esprit des lieux,
« L'enfance dans ses jeux, sur son banc la vieillesse;
« Tout ce qu'enferme un cœur aimant, je vous le laisse. »
Mais déjà le navire entrait en pleine mer,
Tout s'imprégnait de sel et devenait amer,
Les vagues et les vents redoublaient leur secousse,
Les matelots juraient, et l'on battait le mousse.
« Ah! dis-je, et, tout ému, mon cœur se soulevant,
« C'est une lâcheté de frapper un enfant! »
Le matelot rougit, mais une jeune fille,
Aventurière, hélas! sans amis, sans famille,
Comme moi vint en aide au petit malheureux,
Et dans un coin du bord murmura : « C'est affreux! »

Tel fut notre départ. Au terme du voyage,
Pourquoi donc ce retour vers le dur équipage,
Et qu'au roulis des flots en moi-même bercé,
J'achève à terre un chant sur la mer commencé?
Ah! ce chant, inscris-le sur tes feuillets d'ivoire,
Car c'est là, Poésie, un voyage à ta gloire,
Sirède dont la voix modère l'ouragan,
Déesse qui soumets les loups de l'Océan.

Chaque soir, bruit des vents pareils à des couleuvres,
Tumulte des marins courant dans les manœuvres,
Féroces coups de mer; puis, au jour renaissant,
Cette fièvre des flots par degrés s'apaisant;

La voile sans haleine, et, sur une mer d'huile,
Comme un phoque endormi le navire immobile.

Alors, quand sur le pont l'équipage étendu
Reposait, l'un fumant, l'autre en rêve perdu,
Quand la chaudière aussi par le mousse allumée
Sur nous joyeusement répandait sa fumée,
La jeune fille alors, les yeux vers l'horizon,
A ce monde inconnu jetait une chanson,
Le peuplait de châteaux, d'amoureux, de féeries,
Tant que rien ne troublait ses longues rêveries.
Parfois, vers un gros livre ouvert sur mes genoux,
Je voyais lourdement se trainer tous ces loups :
« Lisez-nous, disaient-ils, quelque nouvelle histoire,
« Celle d'hier remplit encor notre mémoire. »
Sauvage naturel, mais instinct vierge et prompt :
Dès que la voix de l'art l'interroge, il répond.
Comme l'aile du vent sur la cime des lames,
L'émotion courait rapide sur ces ames;
Un mot assombrissait leurs yeux, où sans efforts
Le rire sur leur lèvre arrivait à pleins bords.
Oh! lorsque le récit grave, mais sans emphase,
Loin du monde présent les tenait en extase;
Malheur à l'importun qui ramenait du ciel
Ces esprits enivrés! Ainsi ce bon Mikel,
Obligé de passer, de repasser sans cesse,
Pauvre mousse, essuyait toujours quelque rudesse.
— « Mikel, disais-je alors, près de nous assieds-toi.
« En maître tu sais lire, un instant lis pour moi. »
Et le cercle s'ouvrait, et ce timbre sonore
Au charme du récit prêtait son charme encore,
Et des yeux des marins mes yeux voyaient sortir
Des larmes, à la voix de cet enfant martyr.

Poésie, ô parfum, accord, divine flamme,
Des lèvres de l'enfant, des chansons de la femme,
Ainsi tu t'exhalais! ainsi, purifié,
Le plus dur se laissait aller à la pitié! —

Une nuit, froide nuit où, selon ma coutume,

Je marchais sur le pont en défiant la brume,
Le patron m'aborda; puis, sa main dans ma main,
« Ah! si l'on m'eût montré plus jeune mon chemin!
« Me dit-il brusquement; car je suis un sauvage....
« Mais on peut, grace à Dieu, se refaire à tout âge. »

Au point du jour, le vent souffla plus attiédi.
Sur nous se déployait le ciel bleu du midi.
Sous les reflets dorés de ce soleil d'automne,
Quand le côtier breton entra dans la Garonne,
Les juremens, les cris n'éclataient plus à bord;
Chaque homme à son travail se tenait doux et fort;
Le mousse à pleine voix chantait sur un cordage,
Et la femme envoyait ses rêves au rivage;
Partout avec bonheur régnait l'ordre prescrit :
Le navire semblait conduit par un Esprit.

Bordeaux.

A. Brizeux.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 septembre 1845.

Les chemins de fer ont pris la place de la politique. L'évènement du jour est l'adjudication de la ligne du Nord. En présence de cet évènement, tout s'est effacé; les affaires de l'Europe, l'action de la diplomatie dans les deux mondes, les voyages des rois et des princes, tout a disparu. Heureux les ministères qui ont des chemins de fer à adjuger!

Il faut dire aussi que l'adjudication du chemin du Nord n'était pas un évènement ordinaire. Les œuvres industrielles qui ont cette importance et cette grandeur sont aussi des œuvres politiques. Depuis dix ans, le chemin du Nord, sans cesse ajourné par la lutte des systèmes et par les crises ministérielles, semblait accuser l'infériorité industrielle de la France. Notre honneur national, autant que les intérêts de notre politique et de notre commerce, était en jeu. Toutefois, si la conclusion s'est fait attendre, on peut dire du moins qu'elle est de nature à satisfaire le pays. Les conditions de l'adjudication, la puissance de la compagnie soumissionnaire, la faveur qu'elle rencontre dans l'opinion, tout présente les garanties désirables.

On s'est beaucoup récrié contre le chiffre de trente-huit ans accepté par le ministre. Un tel chiffre cependant n'a rien d'excessif. Ceux qui calculent les bénéfices que peut faire la compagnie adjudicataire, et qui trouvent ces bénéfices énormes, devraient aussi, pour être justes, mettre en regard les dangers qu'elle peut courir, et les obstacles de toute nature qui peuvent entraver la marche d'une entreprise aussi gigantesque. Pense-t-on que l'appât d'un bénéfice médiocre suffirait pour déterminer les capitaux à se lancer dans ces opérations immenses, où l'imprévu joue un si grand rôle, et où les plus habiles peuvent commettre de graves erreurs? On parle d'une féodalité industrielle! on déplore les scandaleuses fortunes que le chemin du Nord va partager entre un petit nombre de privilégiés, dont les millions gouverneront la

France ! Nous ne croyons pas, quant à nous, que la France soit disposée à se laisser gouverner par des millions. Dans tous les cas, à défaut de notre dignité morale et de nos lumières, le code civil est là pour nous protéger contre les excès de la puissance industrielle. Si les chemins de fer, à Dieu ne plaise, devaient créer parmi nous une aristocratie financière, la loi des successions et la concurrence commerciale nous en auraient bientôt délivrés.

Du reste, il est assez singulier que l'on attaque si vivement aujourd'hui les compagnies, lorsqu'on a rendu leur concours inévitable, en repoussant l'initiative et la prépondérance du gouvernement dans l'établissement des chemins de fer. Nous avons toujours pensé, pour notre compte, que les grandes lignes, comme celles du Nord, de Lyon, de Strasbourg, pourraient devenir entre les mains de certaines notabilités industrielles, sinon l'élément d'une puissance aristocratique, devenue désormais impossible, du moins un instrument de force et d'influence digne d'être remarqué. Aussi nous aurions voulu remettre cette force entre les mains de l'état. Les chemins de fer étant une œuvre de civilisation, un bienfait pour la société, nous aurions voulu que l'état eût le mérite de ce bienfait, et qu'il s'attirât, en l'octroyant lui-même, la reconnaissance des populations; mais les chambres en ont décidé autrement. Les préventions démocratiques, secondées par les dissensions parlementaires et par les incertitudes du pouvoir, ont enlevé à l'état ce moyen d'influence pour le livrer à des compagnies. Dès-lors que reste-t-il à faire? Quel est le devoir de tous les gens sensés? Continuer la lutte contre les compagnies, ce serait compromettre le succès de nos grandes lignes et nous exposer à la risée de l'Europe. Il vaut mieux, dans l'intérêt du pays, encourager les compagnies sérieuses et seconder franchement le pouvoir dans l'application du système adopté par les chambres.

La fusion qui s'est opérée entre les compagnies rivales a été l'objet des plus vives récriminations. On a dit que cette fusion était une violation du principe de concurrence. Nous ne dirons pas que ce principe ait été rigoureusement respecté; néanmoins, tous les gens de bonne foi conviendront que les termes de la loi n'ont pas été violés, et que l'on a suivi, dans cette circonstance, la marche la plus sensée et la plus profitable à l'intérêt général. Une lutte violente entre des compagnies d'une force inégale, mais également passionnées, et résolues à se livrer un combat désespéré le jour de l'adjudication, eût été pour la ligne principale du Nord une épreuve trop redoutable. Le chemin du Nord eût pu périr dans cet aveugle conflit, et ce premier choc eût porté à nos grandes lignes un coup désastreux. On a donc eu raison de part et d'autre d'épargner à la ligne du Nord un si grand danger. D'ailleurs, les transactions qui ont eu lieu sous l'inspiration visible du gouvernement n'ont rien eu de contraire à l'intérêt de l'état. Au moyen du maximum de jouissance déterminé par les chambres, et du rabais laissé à la discrétion du ministre responsable, l'état est resté suffisamment armé devant la compagnie puissante qui s'est présentée seule à l'adjudication. En un mot, on

peut dire de cette adjudication qu'elle a été une sorte de concession directe, mais une concession faite au grand jour, d'après des bases déterminées par les pouvoirs publics, et pleinement acceptées par l'opinion.

Laissons maintenant le chemin du Nord à ses destinées, à son avenir politique et commercial, aux fureurs vraies ou fausses qu'il soulève, à l'ivresse qu'il excite à la Bourse, et parcourons le cercle du petit nombre d'incidens plus ou moins politiques qui ont signalé cette quinzaine, si agitée par les passions industrielles.

On recommence à parler des élections. On dit que le ministère, encouragé par le succès des élections partielles qui ont eu lieu ou qui se préparent en ce moment dans plusieurs colléges en remplacement des nouveaux pairs, songerait encore à courir la chance des élections générales au mois de novembre. Nous n'ajoutons pas grande foi à cette nouvelle. Quand le ministère s'est résolu, il y a deux mois, à ne pas dissoudre la chambre cette année, il avait fait de mûres réflexions. Il avait consulté les rapports les plus détaillés sur la situation des esprits dans les départemens. Il savait que, malgré les succès diplomatiques qui avaient terminé heureusement la session, l'opinion du pays sur la politique générale du 29 octobre n'était pas sensiblement modifiée. On louait le ministère d'avoir habilement conclu l'affaire du droit de visite et celle des jésuites; mais on louait aussi l'opposition d'avoir préparé ce double succès par la prudence de ses conseils, par la persévérance qu'elle avait mise à combattre et à redresser les tendances du ministère. Or, depuis ce temps, il ne s'est rien passé qui ait pu changer les dispositions des colléges. A l'intérieur, la loi des patentes, dont l'effet général n'est pas encore exactement apprécié, a porté l'irritation dans un assez grand nombre de localités. Sur la question de l'enseignement, les intentions du ministère semblent assez équivoques. L'esprit du clergé paraît s'enhardir et ne pas être suffisamment contenu. Parmi les questions administratives qui seront portées l'année prochaine à la tribune, celle de la marine, récemment compliquée par l'incendie de Toulon, occupe sérieusement les esprits. Au dehors, l'intervention de notre diplomatie dans l'affaire du Texas n'a pas été heureuse. Du côté de Taïti, rien n'est venu prouver que le protectorat fût un système sagement inventé pour l'honneur et l'intérêt de la France. Du côté du Maroc, la présence d'Abd-el-Kader sur les frontières de l'Algérie, et les nouvelles forces dont il dispose, ne prouvent pas que le traité conclu avec Abderrahman nous ait assuré tous les avantages que nous pouvions attendre du bombardement de Mogador et de la bataille d'Isly. De tout cela, il résulte une situation au moins douteuse pour le cabinet. L'opposition n'a pas perdu toutes ses chances de succès, et puisque le ministère a jugé prudent, il y a deux mois, de ne pas tenter cette année la fortune électorale, il est probable qu'il persévérera jusqu'au bout dans cette résolution.

Les esprits commencent à se calmer sur le compte du maréchal Bugeaud. On a cessé d'incriminer violemment ses actes et ses systèmes; des injures on

est passé à la discussion. C'est finir par où l'on aurait dû commencer. Vis-à-vis d'un homme qui a rendu au pays de si grands services, cette guerre de personnalités ridicules, ces accusations aussi injustes qu'absurdes étaient un triste spectacle. Nous ne sommes pas surpris que la population d'Alger s'en soit émue, et qu'elle ait réclamé contre ces outrages en adressant à l'illustre maréchal un témoignage public de ses sympathies. Le maréchal a répondu à cette manifestation par des paroles pleines de dignité, et qui respirent le plus noble patriotisme. Sa réponse donnera des regrets à ses accusateurs.

On connaît les plans de colonisation militaire proposés par le maréchal Bugeaud. L'Algérie, selon lui, doit être colonisée par des bras qui pourront la défendre. Pour cultiver la terre, il faut de la sécurité; pour établir la sécurité, il faut la force; or, le plus sûr moyen de coloniser les plaines de l'Algérie, sans cesse exposées aux incursions arabes, serait de les livrer à nos soldats, à des cultivateurs armés, espèce de milice permanente, qui défendrait le sol destiné à la nourrir, qui s'y fixerait en y trouvant ses affections, ses intérêts, ses devoirs, qui créerait à l'Algérie une existence propre, assez forte pour donner à la France la liberté de ses mouvemens, et mettrait ainsi notre conquête à l'abri des vicissitudes de la politique européenne. Tel est en résumé le plan du maréchal Bugeaud, moins les détails d'exécution, qui sont peut-être, sur certains points, la partie vulnérable du système. A ces idées que le maréchal Bugeaud professe depuis long-temps avec l'ardeur qu'il porte en toutes choses, idées sérieuses et grandes, qu'on a eu tort d'appeler chimériques, le nouveau gouverneur par *intérim*, M. de Lamoricière, oppose un système tout différent. M. de Lamoricière ne veut pas de la colonisation militaire; il veut la colonisation civile, au moyen de l'émigration française et étrangère, stimulée par les bénéfices des grandes exploitations agricoles. La chose qui manque le plus à l'Algérie, suivant M. de Lamoricière, ce sont les capitaux. Appelez l'argent en Afrique, sollicitez le crédit, abaissez le taux d'un intérêt ruineux, et vous aurez de grandes spéculations agricoles et industrielles, qui amèneront des colons. A cela, M. le général Bugeaud répond qu'il faudra protéger ces colons avec une armée, que dès-lors les dépenses de la métropole ne seront pas allégées, que l'Afrique pèsera toujours sur la France, que d'ailleurs ces colons, venus de tous les pays, ne seront pas rattachés les uns aux autres par le lien de la commune patrie, que le premier revers les dispersera; qu'enfin, le système des grandes exploitations étant préféré aux exploitations partielles et restreintes, il s'ensuivra naturellement que chaque groupe de colons dépendra de la fortune ou du caprice d'un seul individu; si l'entreprise réussit, les colons resteront; si elle échoue, ils iront ailleurs. Tels sont les deux systèmes qui sont en présence. On peut dire que leur antagonisme est plus apparent que réel. Nous croyons que chacun d'eux, au fond, repose sur des préférences plutôt que sur des exclusions. Ainsi, le maréchal préfère la colonisation militaire à la colonisation civile;

mais il ne refuse pas de laisser à cette dernière une juste part : cela résulte de ses propres discours. De même, on peut croire que M. de Lamoricière ne repousserait pas tout essai de colonisation militaire, à la condition toutefois que la colonisation civile fût tentée sur une grande échelle. Ces deux opinions pourraient donc, sinon se concilier, du moins se tolérer l'une l'autre à la faveur de concessions réciproques. On pourrait essayer à la fois les deux systèmes sur des points différens. Ce sera sans doute le parti que prendra le gouvernement, et que lui conseilleront les chambres.

Dans peu de jours, on saura sans doute le résultat de l'entrevue du maréchal avec M. le président du conseil, à Soultberg. Des circonstances, que tout le monde connaît, donnent à cette entrevue un intérêt particulier. Nous désirons sincèrement qu'elle soit de nature à apaiser les ressentimens légitimes qui ont pu s'élever dans l'esprit du maréchal Bugeaud, et qui, d'après le bruit public, lui ont rendu si difficile l'exercice de son gouvernement.

La France vient de perdre une des plus grandes intelligences de ce temps-ci, un des plus rares esprits, un des caractères les plus purs, un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur les idées morales et politiques de notre siècle. M. Royer-Collard est mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa fin a été calme comme sa vie. Il a senti long-temps la mort s'approcher. Il le disait tranquillement à ses amis, jadis ses disciples, aujourd'hui philosophes illustres, grands écrivains, hommes d'état, devenus les héritiers de sa gloire, et les chefs des générations nouvelles. L'un d'eux, que les tourmentes politiques avaient séparé de lui pendant de longues années, l'a revu plusieurs fois dans les derniers momens de sa vie. Cette réconciliation avait laissé dans l'ame du vénérable vieillard une impression profonde. Il en parlait souvent avec attendrissement; il remerciait la Providence d'avoir procuré à ses derniers instans une joie si vive, et d'avoir effacé de son ame tant de souvenirs amers. Une autre plume que la nôtre retracera dans cette *Revue* l'existence si pleine de M. Royer-Collard, ses travaux politiques, sa carrière parlementaire, sa popularité si grande et si méritée, la puissance de cette parole si énergique et si concise, ces mots profonds qui étaient recueillis comme des arrêts sur les choses et sur les hommes. La mort de M. Royer-Collard laisse un fauteuil vide à l'Académie. Toutes les voix s'accordent à reconnaître que cette succession glorieuse appartient à M. de Rémusat.

La reine d'Angleterre est venue pour la seconde fois visiter le roi des Français au château d'Eu. Cette visite courte, mais gracieuse, a été présentée par les journaux du ministère sous des couleurs convenables. On n'a pas eu, cette fois, la maladresse d'en faire un sujet de triomphe; on n'a pas pris le style de l'épopée ou du roman; on a été simple et vrai : c'était le meilleur moyen de célébrer cet heureux évènement. La France peut se sentir flattée des témoignages d'estime et d'affection donnés par la jeune reine des trois royaumes au représentant couronné de la révolution de juillet. Pour faire cette visite amicale, la reine Victoria, venue des côtes de Belgique, a prolongé

pendant trente-six heures son séjour à bord. Cette circonstance relève le prix de son affectueuse démarche. Aussi, a-t-elle été la bien-venue sur le rivage de France, et les populations l'ont saluée avec un sincère enthousiasme.

Cette visite au château d'Eu, toute spontanée, toute familière, a présenté un singulier contraste avec les pompes et le cérémonial du voyage de Prusse. S'il faut en croire quelques invités privilégiés des fêtes de Bonn, de Stolzenfels, de Coblentz, la reine Victoria aurait trouvé ces fêtes plus splendides qu'amusantes. Il faut dire aussi que les divertissemens imaginés par sa majesté le roi de Prusse pour mieux fêter la jeune souveraine de la Grande-Bretagne n'ont pas tous été choisis avec un tact merveilleux. Des salves d'artillerie, des feux d'artifice accompagnés de détonations formidables, des tambours, des fanfares, et trois ou quatre concerts par jour, voilà des galanteries bien bruyantes pour l'oreille d'une femme. La reine, à ce qu'il paraît, n'a pu résister à tout ce vacarme. Elle a fait bonne contenance le premier jour, mais sa patience s'est bientôt lassée, et l'on assure qu'elle n'a pas été assez maîtresse d'elle-même pour dissimuler à ses augustes hôtes un secret ennui que rien n'a pu dissiper. Ni les attentions délicates du roi et de la reine, ni les prévenances de la princesse Amélie, n'ont pu triompher de cette fâcheuse impression. Le roi de Prusse en a été pour les frais de ses illuminations féeriques, de ses feux d'artifice et de ses concerts, qui se sont élevés, dit-on, à la somme de quatre millions. Lord Aberdeen, qui sans doute n'était pas venu en Prusse pour entendre des salves de canon et les symphonies de Beethoven, en a été pour ses combinaisons, qui ont dû être singulièrement dérangées.

La reine d'Angleterre, tout le monde le sait, a peu de goût pour la représentation et l'étiquette. Aux pompes de la royauté elle préfère les plaisirs de la vie intime, les joies de sa jeunesse, encore un peu naïve. Le but de son voyage en Allemagne n'était pas seulement de voir la cour de Prusse, où elle devait s'attendre à trouver les magnificences et les ennuis d'une réception royale : ce qui l'attirait surtout, c'était la petite cour princière de Cobourg, la patrie du prince Albert; c'était Gotha, et ses mœurs patriarcales. Aussi, à Cobourg, à Gotha, la reine a été d'une humeur charmante, et le souvenir du voyage de Prusse avait complètement disparu de son gracieux visage lorsqu'elle est arrivée au château d'Eu, où elle a reçu cette hospitalité cordiale qui lui plaît, et que le roi Louis-Philippe sait lui rendre si séduisante.

Le mouvement religieux, naguère si désordonné et si étendu, paraît momentanément comprimé dans les états de l'Allemagne. Les chefs des sectes dissidentes se tiennent en repos. Les rassemblemens ont cessé. La censure et la police arrêtent toute manifestation. Néanmoins il s'en faut que les gouvernemens soient pleinement rassurés sur la situation des esprits. Les derniers évènemens ont laissé après eux une agitation sourde qui peut éclater d'un jour à l'autre, et sous la forme la plus imprévue. Tout récemment, la réu-

nion des artistes venus de tous les points de l'Allemagne pour fraterniser dans un immense festival avait causé de vives alarmes à la diplomatie, qui avait vu dans cette démonstration un caractère politique. Il paraît que les craintes de la diplomatie étaient fondées : le principe de l'unité allemande s'agite aujourd'hui dans les questions musicales, comme dans les questions commerciales et religieuses; et qu'est-ce que l'unité allemande, si ce n'est le mot d'ordre de la liberté politique?

Une réaction inattendue s'est opérée en Suisse. On avait déjà remarqué, depuis la déroute des corps francs, un changement de conduite dans le gouvernement de Berne. Peu de temps après la victoire de Lucerne, le gouvernement bernois avait pris des mesures contre les excès de la presse radicale. Plus tard, l'expulsion de M. Snell, l'un des chefs de l'expédition des corps francs, et la création d'une presse officielle, destinée à combattre les sociétés populaires, avaient annoncé des tendances de réaction. Cependant, malgré ces mesures, la politique du gouvernement bernois conservait encore un caractère équivoque. S'il prêchait la modération dans les journaux, il n'en laissait pas moins le mouvement populaire s'organiser sous ses yeux. C'était sur son territoire que se préparaient ouvertement les moyens de renverser le gouvernement fédéral. C'est de lui qu'on attendait le signal pour une nouvelle expédition des corps francs. Le gouvernement bernois voulait-il, en agissant ainsi, encourager l'anarchie tout en paraissant la combattre, et s'assurer les fruits d'une révolution unitaire dont il eût paru repousser l'initiative? Il est permis de le supposer. Dans tous les cas, un pareil jeu ne pouvait se jouer long-temps sans péril. Éclairé sur les projets des sociétés populaires, qui poursuivaient une révolution locale en même temps qu'un bouleversement général de la Suisse, averti par l'exemple de la révolution vaudoise, et voyant bien qu'il ne pouvait plus tolérer les passions anarchiques sans courir le risque d'être emporté par elles, le gouvernement bernois a pris son parti : le conseil d'état vient de convoquer le grand conseil en session extraordinaire, à l'effet d'obtenir un vote de confiance qui lui permette d'agir énergiquement contre les sociétés populaires. L'adhésion de M. Neuhaus à cette mesure lui donne un caractère décisif. Les ultra-radicaux sont menacés. Leurs violences ont enfanté un parti d'une modération relative, qui veut sauver l'ordre intérieur et la constitution cantonale, au risque d'ajourner la vengeance des corps francs contre Lucerne, et le triomphe de l'ambition bernoise sur la vieille constitution helvétique. Quels que soient les motifs qui font agir ce parti, il est bon de l'encourager et de le soutenir, s'il persiste dans ses desseins, car c'est le seul point d'appui que la Suisse, au milieu de ses déchiremens intérieurs, ait présenté depuis long-temps à la politique de notre gouvernement.

Pendant que la jeune reine Isabelle d'Espagne recevait à Pampelune, au milieu des fêtes, les princes français ses cousins, les affaires de ce pays ont paru marcher vers une crise prochaine. Les principaux chefs des partis vaincus, carlistes, exaltés, espartéristes, mécontens de toutes les couleurs, tra-

vaillent avec une extrême activité à fomenter de nouveaux troubles, malheureusement secondés pour le moment par l'irritation qu'excite sur presque tous les points de l'Espagne l'exécution des nouvelles lois d'impôt. On s'était depuis long-temps habitué en Espagne à ne rien payer pour les dépenses publiques, ou du moins à payer si peu et si mal, que le budget de cette nation de quatorze millions d'ames était une véritable fiction. M. Mon a entrepris de doter son pays d'une organisation financière quelque peu régulière. Or, pour qu'un état fasse des dépenses; pour qu'il puisse payer ses magistrats, son armée, son administration; pour qu'il puisse faire des routes et creuser des canaux, il faut avant tout avoir des recettes. M. Mon a donc entrepris d'avoir des recettes pour le trésor; mais cette prétention a paru inouie à bon nombre d'Espagnols. On sait avec quelle difficulté de nouveaux impôts s'établissent dans tous les pays du monde, excepté peut-être en Angleterre où l'intelligence de la communauté d'intérêts qui constitue l'état est poussée plus loin qu'ailleurs; cette difficulté est d'autant plus grande en Espagne, que ce pays est moins éclairé, plus habitué à la défiance par la longue habitude d'un mauvais gouvernement, plus pauvre enfin par l'effet même de cette absence d'impôts qui se résout toujours en absence d'ordre, de justice, de sécurité, et par conséquent de travail, d'industrie et de richesse. De là les derniers soulèvemens de Madrid et ceux qui s'annoncent ou qui ont déjà éclaté dans d'autres provinces.

Nous n'avons pas ici à donner une idée complète des plans financiers de M. Mon. Qu'il nous suffise seulement de dire que ces plans ne sont pas autre chose que l'application à l'Espagne des principes généralement admis dans les gouvernemens de l'Europe, et surtout en France, en matière d'impôts. Encore ces principes ont-ils été appliqués à l'Espagne avec une extrême précaution et dans une mesure qui paraîtrait excessive dans tout autre pays. Il ne s'agit après tout que de faire rendre à l'impôt en Espagne trois à quatre cents millions par an, c'est-à-dire le cinquième ou le quart de ce qu'il rend en France, le huitième à peu près de ce qu'il rend en Angleterre. Cela semble bien peu de chose; c'est beaucoup, à ce qu'il paraît, pour l'Espagne, car tout le monde s'est récrié. D'un bout de la Péninsule à l'autre, c'est une longue protestation : les uns réclament contre l'impôt foncier, qu'ils prétendent intolérable pour l'agriculture; les autres s'élèvent avec passion contre l'impôt des patentes, qu'ils déclarent incompatible avec l'industrie; ceux-ci menacent de ne plus ensemencer leurs champs, ceux-là de fermer leurs boutiques; d'autres, et ce ne sont pas les moins irrités contre les mesures ordonnées par le ministre des finances, trouvent inconcevable qu'on ait la prétention de gêner la contrebande effrénée qui, sur toutes les côtes d'Espagne, s'exerçait en quelque sorte en plein soleil. Une partie notable de la population andalouse et catalane, qui vivait de la contrebande, se voit pour la première fois contrariée dans son industrie par une surveillance de jour en jour plus active et plus efficace. En même temps une autre population, qui vivait aussi

d'une autre espèce de contrebande, la coterie des gens de bourse, des faiseurs de contrats, des spéculateurs sur la hausse et la baisse, sur les emprunts, sur les fournitures et les marchés illicites, a déclaré aussi la guerre à M. Mon, qui lui coupe les vivres par la sagesse et l'honnêteté de son administration. De près et de loin, dans la hutte du contrebandier andaloux comme dans l'officine du *boursier* madrilègne, et malheureusement aussi dans la boutique du petit marchand comme dans la ferme de l'agriculteur, le nom de ce ministre est maudit.

Les hommes raisonnables, car il y en a, grace à Dieu, un assez bon nombre en Espagne, trouvent bien que toute cette opposition n'a pas le sens commun, et que M. Mon a pris le seul moyen d'établir enfin dans son pays un gouvernement, une administration, une armée, toutes choses qui ne marchent pas sans argent; mais en présence du déchaînement que soulèvent les nouvelles lois financières, on n'ose pas dire ce qu'on en pense du fond du cœur. On craint ce terrible mot d'*impopularité*, qui fait reculer les plus fermes courages dans un état encore si neuf pour la vie politique. Les plus habiles se tirent d'affaire en disant que sans doute il faut des revenus publics, mais que M. Mon aurait pu s'y prendre autrement, qu'il aurait dû aller moins vite en besogne, et déguiser le fond sous la forme, comme s'il y avait quelque forme qui pût donner le change sur une question d'impôt, et comme s'il ne fallait pas, en définitive, aboutir à faire payer ceux qui ne paient pas. Rien n'est brutal comme un chiffre, et, de quelque façon qu'on s'y prenne, un déficit ne se comble pas avec des phrases; ce qui n'empêche pas certaines gens de dire aux propriétaires qu'on aurait dû imposer uniquement les commerçans, aux commerçans, qu'on aurait dû imposer uniquement les propriétaires; aux uns et aux autres, qu'on aurait bien pu s'adresser encore au crédit, et rouvrir le gouffre de l'emprunt. On dit que M. Mon s'irrite de ces complaisances intéressées, et qu'il s'exprime quelquefois assez vertement sur le peu d'appui qu'il trouve parmi ceux même qui devraient lui en donner le plus. On comprend sans peine que la patience échappe à un honnête homme ainsi poussé à bout; mais ces emportemens n'en font pas moins leur effet : les paroles sévères du ministre, colportées avec soin, défigurées, exagérées à dessein, servent à lui faire de nouveaux ennemis, et l'on voit tous les jours grossir contre lui, soit dans les chambres, soit dans le public, un parti d'hommes prudens et perfides, qui sans partager les passions de la foule, encouragent ces passions par une connivence tacite, et respectent les erreurs de l'opinion, tout en les déplorant au fond de l'ame.

La seule force qui soutienne encore au pouvoir le ministère actuel, c'est l'union du général Narvaez avec ses collègues, et notamment avec les deux ministres les plus attaqués, MM. Mon et Pidal. Le général Narvaez représente la puissance militaire, la plus grande de toutes malheureusement dans ce pays si récemment libre. Le jour où le bras du général Narvaez se retirerait de MM. Mon et Pidal, ce jour-là ces ministres seraient renversés par le

soulèvement des contribuables et la faiblesse des cortès, quels que soient les services qu'ils aient rendus au gouvernement constitutionnel. Nul n'a plus fait que MM. Mon et Pidal pour l'établissement de la liberté politique dans la Péninsule; on les a vus, dans les temps difficiles qui ont suivi la chute d'Espartero, repousser avec une constante énergie toutes les pensées de gouvernement absolu, défendre le pouvoir royal contre l'entraînement de son propre succès, et en appeler toujours à la nation, à l'opinion publique, aux cortès, quand rien n'était plus facile que de supprimer en un jour toutes les garanties constitutionnelles. Ils étaient populaires alors, et la nation espagnole semblait leur savoir quelque gré d'avoir fait triompher ses droits; aujourd'hui tout est oublié. Rien n'est épargné par les secrets ennemis de la monarchie d'Isabelle II, pour saisir l'occasion de l'ébranler en semant des mésintelligences entre les ministres. Il ne manque pas d'officieux conseillers pour dire tous les jours à Narvaez qu'il se compromet en couvrant de la puissance de son nom et de sa gloire des ministres impopulaires; que le meilleur parti à prendre serait de laisser là les innovations françaises du ministre des finances, et de revenir aux vieilles méthodes nationales, au système espagnol d'impôt, c'est-à-dire au désordre héréditaire dont on a l'habitude depuis tant de siècles; qu'en persistant à défendre M. Mon contre l'irritation générale de la capitale et des provinces, il finira par avoir sa part dans cette irritation, et qu'un jour arrivera où l'entraînement, devenu irrésistible, renversera d'un même coup et le financier imprudent et l'homme de guerre aveugle qui se sera fait tuer pour les fautes d'autrui. Jusqu'ici Narvaez a résisté à ces suggestions sans cesse renouvelées; résistera-t-il long-temps? résistera-t-il toujours? Là est la grande question du moment. Nous ne voulons pas dire que, si le ministère reste uni, il soit sans aucun doute en état de lutter contre les résistances coalisées contre lui; mais, ce qui est sûr, c'est que, s'il se divise, il est de nouveau impossible de prévoir jusqu'où ira cette pauvre Espagne encore une fois lancée dans les aventures.

Le général Narvaez peut très aisément, dans ce moment-ci, se séparer de ses collègues et faire un ministère de transaction; mais la question est aujourd'hui si nettement posée entre l'ordre nouveau et l'ancienne anarchie, qu'elle ne peut pas être éludée par un changement de personnes. Le lendemain du jour où M. Mon serait remplacé par un financier moins entier dans ses idées, il s'agirait de savoir si les nouvelles lois d'impôt seraient retirées ou non. Si ces lois ne doivent pas être appliquées, à quoi bon changer de ministère? Ce serait ajouter aux difficultés actuelles celles qui naîtraient de l'élan donné à la résistance par un commencement de satisfaction. Si au contraire les nouveaux impôts doivent être abolis ou suspendus, et il serait à peu près impossible qu'il en fût autrement après une victoire de l'opinion sur le ministère, une autre difficulté bien plus sérieuse commence. Le système financier de l'Espagne subit aujourd'hui une tentative générale de réorganisation : si vous arrêtez le travail au milieu de son cours, il ne vous res-

tera rien, ni le passé, qui n'est déjà plus, ni l'avenir, qui n'est pas encore. Le peu de revenus qui arrivaient au trésor avant le ministère actuel, et qui n'étaient pas en état de suffire au quart des charges publiques, ne seront même plus recueillis. Il deviendra impossible de payer quoi que ce soit; l'armée, si belle aujourd'hui, si bien organisée pour la première fois depuis long-temps, recommencera à se démoraliser et à se dissoudre; sans paie, point de discipline, et sans discipline, point d'ordre public. L'Espagne retombera dans le chaos d'où elle travaille avec tant de peine à se tirer. Cet ascendant supérieur du général Narvaez, il le doit sans doute à son courage, à sa résolution, à ses succès, à ses ressources d'esprit et de volonté, mais ne le doit-il pas aussi un peu à cette administration financière tant décriée et qui lui fournit les moyens de payer et d'équiper ses troupes avec une régularité inconnue jusqu'ici ? Quand une fois ce point d'appui lui manquera, ne sera-t-il pas bien exposé à tomber lui-même ? Les factions ennemies ne s'y trompent pas, elles veulent abattre M. Mon d'abord, parce que c'est en réalité le plus grand obstacle à leur triomphe; elles espèrent plus tard avoir bon marché des autres, et de Narvaez tout le premier. Le moment est donc venu pour celui-ci d'y prendre bien garde; si M. Mon a besoin de lui, il a besoin aussi de M. Mon, ou plutôt, pour sortir de ces questions de personnes qui ne sont jamais que l'expression des questions de choses, l'organisation financière d'un état a besoin d'être défendue par la force publique, et la force publique a besoin à son tour d'être entretenue par une bonne organisation financière; tout se tient dans un gouvernement; si une des mailles du réseau se détache, le reste ne tarde pas à suivre. Ce n'est pas M. Mon qui est nécessaire, ce n'est pas M. Narvaez, c'est ce que M. Mon et M. Narvaez représentent, c'est-à-dire l'association des deux grandes forces de l'état.

Une question d'un autre genre contribue d'ailleurs à aggraver la situation actuelle de l'Espagne, c'est celle du mariage. Jusqu'ici on s'est accordé à peu près à ajourner la question du mariage; de jour en jour, cet ajournement devient plus difficile. La reine Isabelle a vécu jusqu'ici sous l'aile de sa mère; on commence à trouver en Espagne que cette tutelle, qui a cessé d'être légale, mais qui n'en est pas moins réelle, se prolonge beaucoup. A tort ou à raison, dans ce pays mobile et passionné, le nom de la reine Christine n'est plus aussi en honneur qu'il y a deux ans. C'est là une erreur de l'opinion, une grande erreur, nous n'en doutons pas; la reine Christine n'a jamais fait que du bien à l'Espagne, et dans ces derniers temps, en contribuant par son autorité à maintenir l'union des différens chefs du parti modéré, elle a rendu un immense service à sa fille et à son pays. Ceux qui l'ont vue de près savent d'ailleurs avec quel tact admirable elle sait se tenir à part quand il le faut, et laisser, en apparence du moins, aux ministres de sa fille toute leur liberté d'action. Mais la nation espagnole est capricieuse comme la nôtre; elle commence à ne plus rendre justice à la reine Christine, elle l'accuse de griefs imaginaires, qui n'en sont pas moins acceptés comme vrais. La reine

Christine elle-même manifeste, dit-on, le désir de revenir en France, du moins pour quelque temps; elle comprend que le pays devient défiant à son égard, et elle ne voudrait pas nuire à la jeune reine en voulant trop la servir. Dans cet état de choses, un mariage viendrait bien à propos. Si intelligente qu'elle soit, la reine Isabelle est bien jeune pour porter toute seule ce fardeau d'une couronne. Or cette question est, plus peut-être que toute autre, hérissée de difficultés. Parmi les prétendans, il n'en est pas, à vrai dire, un seul qui plaise à la fierté espagnole. Le dernier des fils de la maison de Cobourg, le plus jeune des frères du roi de Naples, le simple fils de l'infant don François de Paule, tout cela paraît bien peu de chose à l'Espagne. Ce peuple si fidèle à ses souvenirs se dit que lorsque la première Isabelle s'est mariée, son époux lui a apporté pour dot un royaume, et il lui semble que lorsqu'on est la reine de toutes les Espagnes, on est en droit de prétendre au moins à la main d'un autre Ferdinand. Rien n'est plus arriéré et moins constitutionnel que cette idée, mais elle n'en est pas moins dans tous les esprits. Le jour où la reine se mariera, quel que soit celui qu'elle épouse, on peut être certain que le peuple espagnol sera mécontent. Tous les rêves qu'on a faits sur une grande alliance devront s'évanouir, et le passage de la poésie à la prose, du vague à la réalité, est toujours désagréable. Nouvel embarras pour le ministère, nouvelle difficulté. S'il se tire de toutes ces épreuves, nous en serons heureux, car nous croyons que depuis long-temps une pareille réunion d'hommes éclairés et vraiment libéraux n'avait présidé aux destinées de l'Espagne; mais nous avons peine à l'espérer.

Notre mission de Chine fait un heureux emploi de ses loisirs. Une excursion intéressante aux établissemens hollandais de Java a rempli le temps qui devait s'écouler jusqu'au retour du traité envoyé en France pour y être soumis à la ratification du roi. Nous avons sous les yeux quelques documens recueillis pendant le séjour de nos équipages à Batavia, et qui forment une relation complète de ce curieux voyage. Ces documens nous montrent la colonie hollandaise sous ses deux principaux aspects, d'abord à Batavia, au centre de son activité commerciale, puis dans l'intérieur de l'île, en présence des populations indigènes.

Partie de Singapore le 23 mars, *la Cléopâtre*, accompagnée de *la Victorieuse*, laissait tomber l'ancre le 1er avril en rade de Batavia. *L'Alcmène*, ayant à son bord les délégués du commerce français, avait précédé de peu de jours dans cette rade les bâtimens qui amenaient à Java M. de Lagrenée et le contre-amiral Cécille. Le 2 avril, l'ambassadeur et le contre-amiral se rendaient à terre, où ils recevaient des principales autorités de la colonie l'accueil le plus cordial. Le soir même, un bal splendide inaugura dignement

les fêtes qui devaient célébrer le séjour de la mission française à Batavia; mais l'hospitalité hollandaise ne s'en tint pas là, et, peu de jours après, le gouverneur-général, M. Reyns, recevant le contre-amiral Cécille dans sa résidence de Buitenzorg, lui faisait une offre séduisante, qui fut accueillie, comme on le pense, avec empressement. Il s'agissait d'une tournée dans l'intérieur de l'île, et deux généraux hollandais, qui connaissent parfaitement le pays, MM. Cochins et Vanderweck, se chargeaient de tracer au contre-amiral un itinéraire qui lui permît de voir en peu de jours ce que la colonie offre de plus intéressant. La sympathie que témoignait une réception si courtoise s'explique par une cause qu'il n'est pas inutile de rappeler : plusieurs officiers supérieurs de la colonie ont servi dans la marine ou dans l'armée française, au temps des guerres de l'empire; ils avaient à recevoir dans nos marins, non pas des étrangers, mais des frères d'armes.

Après être retourné à Batavia, où il avait quelques ordres à donner, le contre-amiral Cécille s'embarqua le 12, avec son adjudant, M. Reille, sur le bateau à vapeur *la Reine des Pays-Bas*. Quarante-trois heures après, il était à Samarang. Les préparatifs de son voyage avaient été faits comme par enchantement. Traîné sur de belles routes par de petits, mais vigoureux chevaux, et par des centaines d'hommes stationnés d'avance, quand il s'agissait de franchir des gorges ou de passer à gué des rivières dont les ponts avaient été rompus, précédé par un piquet de cavalerie, accompagné par les maîtres de poste à cheval, le contre-amiral trouvait à chaque relai une musique javanaise et des rafraîchissemens. Il arriva bientôt à Magallan, chef-lieu de la province de Kadoc, une des plus petites, des plus peuplées et des mieux cultivées de Java. Près de Magallan s'élèvent les temples de Boro-Bodor et de Manidut. Une demi-journée fut consacrée à examiner ces monumens de l'antique civilisation qui régnait dans ces contrées avant que l'islamisme y apportât le despotisme et l'ignorance. Boro-Bodor est surtout remarquable par ses proportions colossales et l'originalité de sa construction. De l'éminence sur laquelle il s'élève, on découvre un vaste horizon circonscrit par les nombreux volcans qui jadis fertilisèrent ce pays, et dont le Mérapi conserve seul aujourd'hui quelque activité. Le temple de Manidut, récemment découvert sous une colline d'où il a été dégagé, est moins imposant peut-être que Boro-Bodor, mais d'une architecture plus harmonieuse. Malheureusement les nombreuses commotions des volcans voisins ont ébranlé ce bel édifice, qui ne sera bientôt plus qu'un monceau de ruines.

Le lendemain de cette visite à Boro-Bodor, l'on se mit en route de très bonne heure : les voyageurs approchaient de Djocjokarta, ancienne capitale des sultans de l'île. L'habitation de M. Rœdenberg, inspecteur des cultures, se trouvait sur leur route. Ils y déjeunèrent à la hâte; le propriétaire, M. Rœdenberg, homme fort aimable et passionné pour la France, offrit à ses hôtes un souvenir précieux, deux manuscrits javanais trouvés, il y a peu d'années, dans une grotte à six mille pieds de profondeur. L'un de ces manuscrits est

un traité de théologie, l'autre contient des pièces de théâtre; tous deux sont en langue sanscrite. On fait chaque jour de pareilles découvertes à Java; ces documens, interprétés par la science, pourront jeter quelque lumière sur l'histoire ancienne de l'île.

L'amiral et sa suite arrivèrent à Djocjokarta par une longue et magnifique avenue de banians centenaires, qui annonce dignement une grande capitale. Djocjokarta a été de tout temps le siége du gouvernement des sultans; elle est de plus un chef-lieu de résidence, et c'est encore là qu'habite aujourd'hui le représentant humilié de l'ancienne puissance déchue, qui reçoit du gouvernement néerlandais une pension mensuelle de 40 à 45,000 guilders. Tenu en chartre privée, le sultan n'en paraît pas moins fier de porter sur sa poitrine l'ordre du Lion de Hollande. C'est encore par le prestige de l'autorité du sultan, et de quelques autres princes également pensionnés, que les Hollandais exercent leur pouvoir sur ces provinces conquises. Un seul cri : aux armes! prononcé par les princes, mettrait le pays en révolution, comme cela eut lieu en 1830; mais le sultan et les autres chefs indigènes n'auraient pas, pour soutenir une guerre de cinq ans, les moyens dont disposaient leurs prédécesseurs; ils savent qu'à la première tentative de rébellion, ils iraient indubitablement rejoindre en exil à Amboine et à Ternate ceux dont ils occupent aujourd'hui paisiblement la place.

Le jour où l'amiral arrivait à Djocjokarta était l'anniversaire de la naissance du sultan. Il y avait le soir même grande fête à la cour. En attendant l'heure de se rendre à cette fête, où il avait été invité avec toutes les autorités du pays, l'amiral alla visiter le Kraton. On appelle ainsi un grand carré entouré de hautes et épaisses murailles, et dont l'intérieur est divisé par des murs qui forment des compartimens affectés chacun à une destination particulière. C'est dans cette enceinte, qui n'a pas moins de trois milles de circuit, qu'est le palais du sultan, et qu'habitent les familles attachées à son service ainsi qu'à celui des princes. On a compté jusqu'à quinze mille individus vivant dans l'intérieur du Kraton. Cette place, merveilleusement disposée pour la résistance, a été, pendant la dernière guerre, défendue par les Javanais avec un acharnement qui tenait du fanatisme; elle a été prise et reprise plusieurs fois, et les Hollandais y ont éprouvé des pertes énormes. Non loin du Kraton est Besar-Gédé, qui en est pour ainsi dire une dépendance. On y arrive par une grande place ouverte d'un côté, et qui sert de marché. C'est une suite de petites cours entourées de hautes murailles, et où l'on ne pénètre que par des portes étroites, précédées chacune d'un escalier. Ces cours renferment les tombeaux des personnes de marque et des princes. Les tombeaux des sultans sont réunis sous un grand hangar, qui couvre presque entièrement la cour la plus reculée et la plus solitaire. C'est un lieu sacré aux yeux du Javanais, et plus d'un combat acharné a été livré pour le défendre. Sur la place du marché, on remarque une multitude d'enfans des deux sexes que la superstition des parens y conduit chaque jour, et aussi un

grand nombre de lépreux qui paraissent faire de ce lieu leur demeure habituelle.

Cependant l'heure du bal était venue; l'amiral se rendit au palais, où il fut présenté au sultan par M. Boschins, résident hollandais à Djocjokarta, chez qui il avait trouvé, comme partout, une réception des plus cordiales. Le sultan vint recevoir ses hôtes au bas des degrés menant à la pièce principale où étaient réunis les autres conviés. Ils entrèrent dans cette pièce, tous trois de front, M. Boschins donnant au sultan le bras droit et l'amiral le bras gauche. Après avoir fait ainsi le tour de la salle, le sultan monta sur son trône; le résident prit place à sa gauche, sur un siége à peu près semblable à celui du prince; l'amiral, le colonel commandant la garnison, le sous-résident, eurent un canapé à gauche sur la même ligne. A droite du sultan était la sultane, M[me] Boschins et la sultane-mère; puis, un peu plus loin, trois ou quatre princesses qui paraissaient aussi vieilles que le palais même. Bientôt le bal commença, mais sans rappeler en rien les fêtes javanaises décrites par le capitaine Laplace. C'était un bal tout à l'européenne, et qui trompa désagréablement l'attente des spectateurs français. A minuit, le sultan et la princesse s'étant retirés, on alla prendre place à une table de cent cinquante couverts très bien dressée et splendidement illuminée. On porta les santés officielles, d'abord celle du roi de Hollande, puis celle du gouverneur-général, enfin celles du sultan et du résident.

Le sultan, âgé de vingt-sept à peine, n'a pas d'enfans; marié depuis neuf ans à une femme jeune et gracieuse, il a pris dès les premiers jours de son union une telle aversion pour elle, qu'il ne lui adresse jamais la parole. Cet état de choses contrarie les Hollandais, car le frère du sultan, qui, selon toute apparence, lui succédera un jour, est assez mal disposé pour les Européens. Délivré de tout souci politique, ayant peu à s'occuper de la gestion des terres qui lui sont restées en propre et qu'il afferme par contrats de quinze à vingt ans, le sultan passe sa vie dans l'inaction la plus complète. C'est à la bonne chère et à l'usage immodéré des liqueurs fortes qu'il demande une distraction dans ses ennuis; aussi a-t-il acquis une obésité monstrueuse, et perdu une partie de ses facultés morales, s'il en eut jamais, car son intelligence paraît très bornée.

Le contre-amiral ne voulait point prolonger son séjour à Djocjokarta, et le lendemain, au point du jour, il était déjà en voiture pour continuer son voyage. On fit une halte aux ruines de Brambarra, appelées les *mille temples*. Ce sont des masses de pierres envahies de tous côtés par l'exubérante végétation des tropiques. Un arbre monstrueux a fait de l'un de ces massifs son piédestal. Quelques grottes renferment des statues bien conservées. La superstition n'a pas cessé de leur apporter son tribut, et on trouve au pied de quelques-unes de ces idoles des *joss-sticks*, comme ceux que les Chinois brûlent dans leurs temples. Au-delà de Djocjakarta, les voyageurs ne remarquèrent plus ces traces de culture intelligente qui les avaient frappés avant d'ar-

river à cette capitale. Le pays est toujours aussi fertile, mais l'industrie européenne n'a pu encore réaliser dans ces terres, qui appartiennent aux anciens souverains, les effets qu'elle a produits dans les possessions hollandaises. A mesure que l'on s'éloigne des régions élevées du Kadoc, pour descendre dans les plaines basses de Sourakarta, on sent une atmosphère embrasée succéder à une température fraîche et fortifiante. L'amiral et sa suite parvinrent enfin à la splendide résidence de Solo, où leurs fatigues furent bientôt oubliées. Une hospitalité gracieuse attendait à Solo le contre-amiral, qui reçut, à peine arrivé, la visite du colonel et des officiers de la garnison. Les troupes hollandaises sont casernées à Solo dans une forteresse qui, comme à Djocjokarta, occupe le milieu de la ville et la commande. Sur plusieurs points de la route qu'il avait suivie, et particulièrement dans les deux provinces javanaises, l'amiral put remarquer un grand nombre de redoutes que les Hollandais avaient été obligés de construire pendant la dernière révolte. L'établissement de ces redoutes avait précipité le dénouement de la guerre, qui, sans la mise à exécution de cette mesure, aurait pu se prolonger indéfiniment.

A Solo, l'amiral rencontra un nouveau pensionnaire de la Hollande, le prince Ponoto-Gomo septième, communément appelé *l'empereur* (1). Il reçut aussi la visite de Mangkoénégoro, prince indépendant, qui habite ordinairement Solo. Comme l'empereur et le sultan, Mangkoénégoro est pensionné des Hollandais, mais il est obligé d'entretenir un régiment de huit cents hommes pour le service des maîtres de Java. Ses troupes sont parfaitement disciplinées; pour la tenue et l'instruction, elles ne le cèdent en rien aux troupes indo-hollandaises. Le prince est le colonel de ce régiment, et ses nombreux frères et parens y occupent différens grades. Mangkoénégoro porte parfaitement l'uniforme; il passe pour un militaire instruit, et ses manières sont fort distinguées. Il a rendu d'importans services aux Hollandais pendant la dernière guerre.

Le lendemain de son arrivée à Solo, l'amiral, accompagné de plusieurs personnes notables de la résidence, alla rendre visite à l'empereur. Ponoto-Gomo septième est un homme de quarante-deux ans environ; ses manières sont affables, son caractère est gai, et il ne manque pas de savoir-vivre. Son éducation s'est faite dans l'armée hollandaise des Indes, où il a servi comme officier. Issu de la famille impériale, Ponoto-Gomo a remplacé le dernier souverain exilé. Ce prince avait été informé de l'arrivée de l'amiral, et il attendait ses visiteurs. Toute sa maison était sur pied, et l'amiral fut salué par des fanfares qu'exécuta la musique de l'empereur. On joua aussi *la Marseillaise*. Après quelques instans donnés au cérémonial, l'empereur conduisit ses hôtes au sommet d'un belvédère très élevé, d'où l'on découvre toute la

(1) Voici la liste exacte des noms que porte l'*empereur :* Hong-Kang-Sonœhoon-Kang-Djeng-Sœsœhœnan-Pakoe-Boeæono-Senopati-Yng-Ngalogo-Ngabdur-Rachman-Saijdin-Ponoto-Gomo septième.

plaine de Solo. Un essaim de jeunes filles de huit à douze ans les y suivirent et les charmèrent par leur grace et leur gentillesse, que relevait encore le contraste de trois affreuses naines chargées de porter le *siri*, le vase indispensable à ceux qui usent de cette drogue dégoûtante, et le chasse-mouche. Des rafraîchissemens avaient été préparés dans ce lieu élevé, où l'on reçoit l'air de trois côtés. Des esclaves servirent les convives avec cette exagération d'humilité qui est le propre des mœurs orientales. Du belvédère on se rendit aux appartemens intérieurs. La faveur de visiter ces appartemens n'est pas accordée à tout le monde; quant aux femmes de l'empereur, il fallut renoncer à les voir. Elles ne paraissent que lorsque des *dames* viennent les visiter. L'empereur daigna cependant présenter à l'amiral sa fille aînée, âgée de vingt ans, et qui n'a guère que sa jeunesse pour attrait. Ponoto-Gomo a deux filles, et point d'enfant mâle; sa succession ira donc à la branche collatérale.

L'appartement intérieur est somptueux, mais tout ce qu'il renferme est arrangé sans goût. Le lit de l'empereur est placé sous un vaste baldaquin en forme d'alcove; quatre chambres, deux à droite et deux à gauche, sont destinées aux quatre femmes que la loi lui permet d'avoir. Ces chambres, dont deux seulement sont habitées, occupent tout un côté d'un grand salon assez sombre. Les autres côtés sont garnis de meubles de toutes les formes; la plupart de ces meubles sont européens, et les murailles sont couvertes de tableaux représentant des sujets empruntés à l'histoire de l'empire français. On remarque une statuette du roi des Français à côté de celle de Napoléon, et un grand nombre d'objets de nos manufactures, pendules, vases, etc. Ponoto-Gomo, qui paraît très au courant de l'histoire contemporaine, et sait fort bien que Java fut un moment sous la domination française, semblait prendre un véritable plaisir à montrer à notre amiral ces souvenirs d'une gloire passée. Il jouissait évidemment de l'impression que ces objets produisaient sur son hôte, et tout indiquait chez le prince javanais une réelle sympathie pour la France.

On avait sans doute appris à Ponoto-Gomo le désappointement causé à l'amiral par le bal européen de Djocjokarta. Quand les visiteurs rentrèrent dans la cour d'honneur, ils virent réunies sous un hangard, dont le sol avait été exhaussé de quelques pieds, une vingtaine de bayadères, qui exécutèrent plusieurs danses nationales. Ponoto-Gomo eut soin de retenir les spectateurs à quelque distance de la scène où dansaient les bayadères. Le contre-amiral l'ayant questionné à ce sujet, il répondit que les danseuses, commandées à l'improviste, n'avaient pas eu le temps de prendre leurs beaux costumes, et qu'obligées de danser dans une toilette un peu simple, elles l'avaient prié de ne pas les laisser voir de trop près. En effet, excepté les *sarrons* serrés autour de la taille, et qui enveloppent la partie inférieure du corps, excepté les écharpes légères dont elles tiraient habilement parti, ces danseuses, il faut le dire, étaient assez peu vêtues.

L'empereur voulut avoir les noms du contre-amiral et de ses compagnons

correctement écrits. Ceux-ci satisfirent à ce désir bienveillant, et se rendirent ensuite chez le prince Mangkoénégoro, qui les reçut à la tête de son état-major, composé en grande partie de ses parens, tous en grande tenue. Plusieurs des officiers du prince portent des décorations hollandaises gagnées sur le champ de bataille. Mangkoénégoro n'est pas marié; son luxe est tout militaire et consiste dans un grand nombre de très beaux chevaux.

Le soir, un dîner somptueux réunit à la résidence, outre les voyageurs français, les personnes les plus considérables du pays, le prince Mangkoénégoro et quelques officiers de la maison de l'empereur. Ce dîner fut suivi d'une soirée dansante, à laquelle Ponoto-Gomo, qui aime la société, vint prendre part. Il se retira fort tard et engagea l'amiral à aller voir sa maison de campagne à Karta-Soura. L'amiral y consentit, quoique cela l'éloignât un peu de sa route. La maison de campagne de l'empereur contient, comme son palais de Solo, un grand nombre de tableaux français. On remarque un salon où les portraits de tous les maréchaux de l'empire sont réunis comme pour tenir compagnie au portrait de Napoléon. De Karta-Soura, les voyageurs allèrent coucher à la sous-résidence de Salatiga, où il y a un fort et une garnison assez nombreuse. Le lendemain, ils étaient à Ambrava, où ils rejoignirent M. de Lagrenée, qui, parti le 10 de Buitenzorg, avait parcouru une autre partie de l'île. Ambrava est une place fortifiée très importante, à laquelle on travaille depuis plusieurs années. Les constructions intérieures, — c'est-à-dire les logemens de l'état-major général, des officiers, des troupes, l'hôpital, les magasins et les écuries, calculées pour recevoir quatre mille hommes et deux cents chevaux en temps de guerre, — sont achevées. Elles ont été exécutées sur une vaste échelle et avec un luxe d'architecture extraordinaire. Il reste à faire les fossés et les terrassemens, qui sont à peine indiqués. Mille à douze cents travailleurs y sont occupés journellement, et, quoique les travaux soient poussés avec activité, on pense qu'il faudra encore deux ou trois ans pour les achever. Bâtie au milieu d'une plaine marécageuse, dans la partie centrale de Java, cette forteresse sera inabordable par trois de ses fronts; le quatrième, faisant face à des hauteurs éloignées, pourra seul être attaqué, et c'est de ce côté que doit être la principale défense. Mais quand on réfléchit que pour réduire cette place il faudrait de la grosse artillerie, quand on se rend compte des difficultés que présenterait le transport de cette artillerie depuis la côte jusqu'à Ambrava par un terrain coupé de rivières, de marais et de gorges profondes, on en vient à reconnaître que cette citadelle est inattaquable autrement que par la famine. Un puits artésien, qui donne en abondance une eau légèrement minérale, a été percé au milieu de la forteresse.

Depuis quelques années, les Hollandais s'occupent sérieusement de compléter le système de défense de Java. Des sommes considérables sont votées chaque année à cet effet, et les fortifications d'Ambrava ne sont pas le seul ouvrage important qui soit en construction. Sourabaya doit devenir une place forte de premier ordre, qui renfermera la ville dans son enceinte.

On espère en faire en même temps un port militaire accessible aux grands bâtimens. Une redoute nouvelle a été faite à Samarang, une autre à Veltevreden, et la rivière de Batavia sera protégée par un système de défense mieux entendu et plus considérable que celui qui existait anciennement. Les Hollandais veulent être en état de soutenir une lutte sérieuse dans le cas d'une invasion étrangère ou d'une révolte intérieure. Sous ces deux points de vue, la position d'Ambrava est parfaitement choisie.

Si l'on jugeait de l'établissement néerlandais de Java par les apparences, on pourrait croire que les Hollandais n'ont rien à redouter des populations indigènes. Cependant la dernière guerre est venue démentir cette supposition, et, à en croire des personnes qui connaissent bien le pays, si une expédition un peu considérable était tentée contre Java, si en même temps on promettait aux indigènes de les délivrer du joug qui les astreint à un travail excessif dont le produit sert à enrichir quelques *régens* (1) ou des étrangers, on trouverait de nombreux auxiliaires dans cette population qu'on évalue à 6 millions d'individus. Quoi qu'il en soit, Java est en ce moment l'objet de toute la sollicitude des Hollandais. Depuis que les colonies des autres nations produisent des épices, depuis que l'on peut se procurer le poivre dans la partie indépendante de Sumatra et ailleurs, les Moluques, dont les Hollandais ont été si jaloux autrefois, n'ont plus à leurs yeux qu'une médiocre importance; on ne les conserve que par amour-propre et pour que d'autres ne s'y établissent pas. Il en est de même de Sumatra : cette colonie n'offre, pour la culture des terres, ni les ressources, ni les élémens de prospérité qu'on trouve à Java, et jusqu'à ce jour elle a été plus à charge qu'utile à ses possesseurs. Les Hollandais ont abandonné la Nouvelle-Guinée; le pays est si malsain, que les garnisons n'y pouvaient vivre. L'expérience a prouvé d'ailleurs que la population indigène est tout-à-fait impropre au travail et au commerce.

L'armée néerlandaise des Indes est sur un bon pied; elle se compose de 18,000 hommes environ, dont un tiers européen, et suffit à la garde de toutes les possessions hollandaises de l'Orient. La marine se compose de quatre bâtimens à vapeur, de quelques corvettes, bricks, et de petits bâtimens de flottille principalement employés contre la piraterie.

D'Ambrava, M. de Lagrenée et le contre-amiral Cécille revinrent en quelques heures à Samarang; ils avaient parcouru en six jours près de 250 milles à travers les provinces centrales de Java. On ne peut se faire une idée de la richesse et de la beauté de ce pays. Partout s'étendent des plantations de riz, de cannes à sucre, de caféiers, d'indigotiers, de cotonniers, sans compter le blé, le maïs, les légumes, les fruits d'Europe, qui trouvent dans les régions élevées de l'île un climat favorable à leur culture. Du haut des montagnes, la vue plane sur un immense jardin arrosé de mille ruisseaux et animé par de nombreux villages qui s'élèvent çà et là sous l'ombre bienfaisante des cocotiers et des bananiers. Il serait difficile de dire ce que l'on doit le plus ad-

(1) On cite des régens qui gagnent jusqu'à 150 et 200,000 florins par an.

mirer : la beauté du paysage, la perfection des cultures, ou la patience d'une population soumise à de rudes travaux qui produisent des richesses énormes et lui rapportent si peu de profit.

Le 22, l'ambassadeur et le contre-amiral s'embarquèrent sur *le Mérapi*, steamer de la marine royale qui devait les ramener à Batavia. Après une traversée de trente-deux heures, ils assistèrent, le soir de leur arrivée, à un bal offert par les officiers de la garnison, et le lendemain à un second bal paré et masqué, donné par la société de Veltevreden. Le 26, le contre-amiral retournait à bord : pendant les vingt-cinq jours passés sur cette rade réputée si pernicieuse, la santé des équipages n'avait aucunement souffert. Cet heureux résultat ne doit pas être attribué seulement à l'époque de la saison : le contre-amiral avait eu la précaution, en arrivant, de faire consigner les équipages; il avait en outre prescrit de suspendre les travaux pendant la grande chaleur du jour, et d'employer les Javanais pour le service des embarcations. C'est grace à ces sages mesures qu'on n'a eu à déplorer aucun accident pendant le séjour de *la Cléopâtre* et de *la Victorieuse* à Java. De telles expéditions sont à la fois honorables et utiles, honorables pour le ministre qui les encourage, pour les chefs qui les dirigent, utiles pour notre marine dont elles fortifient l'expérience, et pour le commerce, dont elles servent les intérêts.

— Le XVI[e] siècle n'a pas été seulement pour la France une époque de rénovation littéraire; à côté des poètes et des érudits, il vit marcher les libres penseurs, et notre littérature politique sortit tout armée des luttes ardentes dont le bruit ne put couvrir ni les chants de Ronsard, ni la libre causerie de Montaigne. C'est un ami de l'auteur des *Essais*, c'est un des pères de cette littérature politique dont la France oublie trop les origines, que M. Léon Feugère a voulu rappeler à notre attention un peu distraite, dans un livre curieux sur *la Vie et les Ouvrages d'Étienne La Boëtie* (1). Cette noble physionomie, que beaucoup ne connaissaient que par d'admirables pages de Montaigne, méritait d'être étudiée dans les écrits mêmes où elle revit tout entière, avec ses inquiétudes, ses tristesses généreuses et son énergie toute romaine. Telle est la tâche qu'a remplie M. Léon Feugère; et son livre ne nous laisse rien ignorer ni sur l'homme, ni sur le publiciste, ni sur le poète. La biographie y complète heureusement la critique. Il est à désirer que de pareilles études se continuent sur les écrivains, trop peu connus, qui, bien avant le XVIII[e] siècle, donnèrent dans notre pays le signal de l'alliance de la politique et des lettres. M. Léon Feugère est entré dans une voie où il y a d'utiles recherches à faire et de légitimes succès à obtenir.

(1) Un vol. in-8°, chez Labitte, quai Voltaire, 3.

V. DE MARS.

TABLE

DES MATIÈRES DU ONZIÈME VOLUME.

(NOUVELLE SÉRIE.)

FIN DE LA TABLE.